

LES
PROPOS RUSTIQUES
DE
NOËL DU FAIL

Texte original de 1547

Interpolations et Variantes de 1548, 1549, 1573

AVEC INTRODUCTION
ÉCLAIRCISSEMENTS ET INDEX

par

ARTHUR DE LA BORDERIE



PARIS

ALPHONSE LEMERRE, ÉDITEUR

27-31, passage Choiseul, 27-31

M. D. CCC. LXXVIII

LYON

IMPRIMERIE ALF. LOUIS PERRIN & MARINET

LES
PROPOS RUSTIQUES

DE
NOËL DU FAIL

Texte original de 1547

Interpolations et Variantes de 1548, 1549, 1573

AVEC INTRODUCTION
ÉCLAIRCISSEMENTS ET INDEX

par
ARTHUR DE LA BORDERIE



PARIS

ALPHONSE LEMERRE, ÉDITEUR

27-31, passage Choiseul, 27-31

M. D. CCC. LXXVIII

AVERTISSEMENT

SUR CETTE ÉDITION



A présente publication a pour but de rétablir dans l'intégrité de son texte une œuvre fort originale de la littérature du XVI^e siècle, qui n'était plus connue que par une version très-défigurée.

Les supercheries littéraires, suppositions d'auteur, interpolations, etc., ne sont pas rares à l'époque de la Renaissance ; quelques-unes ont réussi au-delà de tout espoir. La plus remarquable & la plus heureuse est certainement *l'Isle Sonnante*, publiée huit ou dix ans après la mort de Rabelais comme dernier livre de son *Pantagruel*, & aujourd'hui encore presque universellement acceptée pour son œuvre, malgré le témoignage précis & désintéressé d'un contemporain qui dit : « Quant au livre dernier qu'on met entre les œuvres de Rabelais, qui est intitulé *l'Isle Sonnante*, je proteste qu'il ne l'a pas composé, car il se fit longtemps après son decesz ; j'estoy à Paris lorsqu'il fut faict & sçay bien qui en fut l'auteur, qui n'estoit pas médecin. » (*Les Diverses Leçons* de LOYS GUYO, ON, livre II, ch. 30.) Il faudra bien se décider un jour à discuter à fond cette question.

Celle que nous avons eu à examiner est tout-à-fait analogue, ou plutôt – sauf l'étendue & le renom de l'ouvrage auquel elle se rapporte – tout-à-fait semblable. Nous nous sommes proposé en effet de dégager les *Propos Rustiques* – le chef-d'œuvre de du Fail – des additions postiches & des interpolations nombreuses qui, en s'y attachant comme des scories dès 1548 & en y restant incorporées dans les éditions modernes de 1732, 1842 & 1874 – les seules qu'on lise aujourd'hui – en ont gravement &, selon nous, très-fâcheusement altéré le style, la composition, en un mot toute la physionomie littéraire & la valeur historique.

Nous ne pouvions donc hésiter à reproduire l'édition originale de 1547, devenue inaccessible au public, & qui a été mise à notre disposition, avec une obligeance infinie, par l'un de nos bibliophiles les plus distingués & les plus aimables, M. de la Roche La Carelle. A la suite de ce texte nous donnons : 1° l'indication de quelques corrections nécessaires ; 2° les variantes des éditions revues par l'auteur (1749 & 1753) ; 3° les additions & les interpolations de l'édition frauduleuse de 1748. On a donc ici toutes les versions, on pourra les comparer à l'aise.

Le texte des *Propos Rustiques* ainsi établi, avec les interpolations & les variantes, est suivi de Notes & Eclaircissements & précédé d'une Introduction.

L'Introduction contient la biographie sommaire de Noël du Fail, – la bibliographie raisonnée des *Propos Rustiques*, – l'analyse & l'appréciation de ce livre tel que l'avait fait l'auteur, – l'analyse & l'appréciation de la besogne de l'interpolateur.

Outre les éclaircissements nécessaires pour élucider certains passages du texte, nous nous sommes attaché dans les Notes à signaler le rapport des récits de du Fail avec l'histoire locale : nous avons indiqué les personnages, décrit les lieux que l'on peut reconnaître, de façon à prouver que ce livre, si curieux au point de vue littéraire, a, au point de vue historique, la valeur d'une chronique de village. – Nous avons aussi relevé les tours & les expressions dont on retrouve les analogues dans Rabelais & dans d'autres auteurs du XVI^e siècle, avant ou après du Fail ; & ces rapprochements démontrent que si du Fail était bien de son temps, s'il en connaissait à fond la langue & la littérature, il n'en a pas moins su se créer un style & une

physionomie propre. – Enfin, nous avons dû rectifier les erreurs, parfois étranges, échappées à nos devanciers, éditeurs & commentateurs de du Fail, – sans prétendre assurément n’en avoir nous-même commis aucune.

Les Notes sont suivies d’une table alphabétique divisée en quatre sections (noms d’hommes, – noms de lieux, – rapprochements avec plusieurs auteurs, – matières diverses), et de la table générale du volume.

Il manque un glossaire. Mais nous comptons publier sous peu le second opuscule de du Fail, les *Baliverneries*, d’après une édition presque inconnue, dont les variantes modifient sensiblement le caractère de l’œuvre. Le glossaire des *Baliverneries* eût été, à peu de chose près, la répétition de celui des *Propos Rustiques*. Mieux vaut donc n’en donner qu’un, à la fin des *Baliverneries*, & qui s’appliquera aux deux ouvrages.

Reste à indiquer le système suivi dans la reproduction du texte. Ce système est simple : il consiste à réimprimer ce texte, orthographe & ponctuation, avec une fidélité scrupuleuse.

L’orthographe de l’édition de 1547 est très caractérisée. Elle confère beaucoup de lettres étymologiques que l’usage courant avait déjà supprimées : ainsi à la 3^e personne du présent de l’indicatif du verbe avoir, l’édition de 1547 écrit toujours « il *ha*, » du latin *habet*. Elle emploie encore parfois le relatif neutre *que* au lieu de *qui*. Elle néglige souvent d’opérer les élisions qu’on représentait dès lors par l’apostrophe, comme nous le faisons encore aujourd’hui ; & là où elle les opère, au lieu de l’apostrophe, elle soude intimement au mot qui suit la particule dont elle élide une voyelle. Ainsi, au lieu d’écrire : « En ce bon vieux temps *qu’aucuns* appellent *l’âge doré*, *n’y* avoit différence aucune entre les hommes, ains estoient égaux, usans *d’une* communauté *qui* à la postérité *n’a* laissé que les regrets d’un pareil siècle, » l’édition de 1547 porte : En ce bon vieux temps *que* aucuns appellent *laage* doré, *ny* avoit différence aucune entre les hommes, ains estoyent égaux, vfans *dune* communauté *que* à la postérité *nha* laissé que les regrets dun pareil siècle, & c. » – Ce système orthographique donne au texte de 1547 une physionomie archaïque, que nous nous sommes fait une loi de respecter.

L’édition interpolée de 1548 prend le contrepied de ce système : elle pratique les élisions, use constamment de l’apostrophe, écrit toujours « il

a, » supprime beaucoup de lettres étymologiques & presque partout les lettres doubles.

L'édition de 1549, donnée par l'auteur, réagit contre l'orthographe de l'édition interpolée, sans revenir rigoureusement à l'archaïsme de 1547. Ainsi, elle dédaigne l'apostrophe, mais elle use de l'élision presque autant que nous le faisons aujourd'hui. Elle garde encore l'*h* dans « il *ha*, » mais elle facrisie bon nombre de lettres étymologiques & de lettres doubles.

En rapportant les variantes de 1549, les interpolations & les additions de 1548, nous avons, bien entendu, laissé à chacune des éditions son orthographe propre. Il y a là, pour l'histoire de la langue, plus d'un rapprochement curieux.

Nous reproduisons aussi la ponctuation des éditions anciennes, avec ses défeétuofités & ses caprices. Nous ne l'avons modifiée que très-rarement, là où son irrégularité allait jusqu'à troubler le sens de la phrase.

Malgré tout le foin que nous avons donné à la correction du texte, quelques fautes nous ont échappé pendant l'impression. Nous les relevons dans un errata spécial placé à l'Appendice, immédiatement avant la Table alphabétique, & intitulé : *Fautes à corriger dans le texte des PROPOS RUSTIQUES*. Nous prions le leéteur de s'y reporter.

Enfin, après M. de La Carelle, – dont la complaisance nous a seule permis d'établir cette édition, – nommons, en leur exprimant notre reconnaissance, M. le baron Alphonse de Ruble, qui a bien voulu nous communiquer le seul exemplaire actuellement connu de l'édition de 1573 avec le titre de *Ruses & finesses de Ragot* ; – MM. Olgar Thierry, de la Bibliothèque Nationale, & Lorédan Larchey, de celle de l'Arsenal, qui ont mis obligeamment à notre disposition les richesses des grands dépôts confiés à leur garde ; – M. le comte de Palys, notre guide dans l'exploration entreprise par nous pour reconnaître le théâtre des scènes décrites par du Fail & qui nous a fort aidé à percer le pseudonyme de *Vindelles* & de *Flameaux*, sous lequel l'auteur s'est plu à voiler la partie la plus curieuse de ses récits.

INTRODUCTION

I.

NOËL DU FAIL.



'ÉTUDE biographique que nous comptons consacrer à Noël du Fail devant être publiée en tête de notre édition des Baliverneries, qui Juivra de près celle des Propos Rustiques, nous nous bornerons ici à donner sur la vie de notre auteur les dates & les renseignements tout-à-fait indispensables.

Issu d'une race de vieille noblesse, mais de petite fortune, sans importance ni illustration notable, il naquit vers 1520 au manoir patrimonial de sa famille appelé Château-Létard, situé en la paroisse de Saint-Erblon, au bord d'une jolie rivière nommée la Seiche, à trois lieues

au sud de Rennes. Il eut trois frères & une sœur tous plus âgés que lui, & paraît avoir perdu son père de bonne heure.

On l'envoya jeune faire ses études à Paris, où il était certainement en 1540. – En 1543-1544, il fit une campagne comme volontaire en Italie, & visita Rome & Venise. – De retour en France, il étudia le droit pendant trois ans dans différentes universités (Angers, Poitiers, Bourges, & c.), puis publia à Lyon, en 1547, les *Propos Rustiques*.

En 1548, il suivait à Rennes la carrière du barreau, ce qui ne l'empêcha point de faire paraître, cette année même, un autre petit livre, du même genre que les *Propos Rustiques*, intitulé *Baliverneries*.

En 1553, il entra dans la magistrature & fut nommé conseiller au siège présidial de Rennes, qui venait d'être créé. La même année, nous le trouvons marié à Jeanne Perraud, d'une naissance égale à la sienne mais plus riche que lui, & qui possédait, entre autres, la seigneurie d'Andouillé en la paroisse de ce nom, & la terre de la Morlaie en Saint-Aubin d'Aubigné. Il eut en partage de son côté la terre de la Hérissaie en Pleumeleuc, dont il joignit le nom au sien : quoiqu'il s'intitulât pompeusement seigneur de la Hérissaie, ce n'était pas un gros domaine.

Le 14 octobre 1571, il fut nommé conseiller au Parlement de Bretagne & installé dans cet office au mois de février suivant. – En 1579, il fit imprimer un savant recueil des arrêts de cette Cour, dans laquelle il continua de siéger jusqu'aux derniers jours d'octobre 1585. – Vers la fin de cette année, il publia la première édition des *Contes d'Eutrapel* & traita de la cession de son office, qu'il résigna définitivement le 12 avril 1586.

Il mourut à Rennes le 7 juillet 1591.

II.

LES PROPOS RUSTIQUES. BIBLIOGRAPHIE.

LE Manuel de Brunet (5^eédit. t. II, col. 1162-1163) indique huit éditions anciennes des Propos Rustiques, que nous allons passer en revue.

La première & la plus rare a pour titre :

PROPOS RUSTIQUES DE MAISTRE LEON LADULFI
CHAMPENOIS. A LYON, PAR JEAN DE TOURNES. MDXLVII.

Leon Ladulfi est simplement l'anagramme de Noël du Fail : anagramme bien connue des contemporains, expliquée dès 1584 par La Croix du Maine, avouée par l'auteur lui-même au chapitre XXXV des Contes d'Eutrapel.

C'est le texte de cette première édition que reproduit la nôtre. – Elle est du format in-8^o & contient 100 pages chiffrées y compris le feuillet de titre. Tout entière en italique, sauf le dizain imprimé au revers du titre (voir ci-dessous, p. 3) & les titres des chapitres qui sont en lettre ronde. Caractères un peu allongés, très-élégants. Lettres ornées au commencement de chaque chapitre ; celles du premier chapitre & de l'épître au lecteur (plus grandes que les autres) sont reproduites dans notre édition par la photogravure, ainsi que les fleurons de tête qui les accompagnent (ci-dessous pages 5 & 13) & la marque de Jean de Tournes placée sur le titre avec la

devise : Quod tibi fieri non vis alteri ne feceris. Notre titre reproduit exactement la disposition de celui de l'édition originale.

On ne connaît que trois exemplaires de cette édition. Le premier porte sur un des feuillets de garde la note suivante, qui indique trois de ses possesseurs : Ex. de Picard 1780, n° 564 ; – de Courtois 1819, n° 2205 ; – de M.R. Heber, première partie, n° 1632. M. le baron Jérôme Pichon, l'ayant acquis de sir Richard Heber, le fit, en 1838, habiller par Bauzonnet d'une reliure en maroquin rouge, doublée de même, avec dentelle intérieure. A la vente de M. Pichon (catalogue n° 781), il fut acheté 900 fr. par M. le baron de la Roche-Lacarelle, son possesseur actuel, qui a bien voulu nous le communiquer avec une complaisance que nous ne pouvons assez reconnaître. – Il a de belles marges & mesure 180 millimètres de hauteur sur 104 de largeur.

Le second des exemplaires connus de l'édition de 1547 porte les deuxièmes armes de Thou. Entré, comme le précédent, dans la riche collection de sir Richard Heber, il avait été acquis, lors de la vente (IX^e partie), par M. Brunet, & à la vente de ce dernier, en 1868 (catalogue n° 468), il est passé, au prix de 2,005 fr, aux mains de M. le comte de Lignerolles, possesseur actuel.

Le troisième a été acheté récemment par M. le baron James de Rothschild chez un libraire de Paris, sans que l'on connaisse ses précédents possesseurs.

L'édition de 1547, telle que je la considère comme œuvre typogra-

phique, n'est pas d'un format commode pour un livre populaire : les Propos Rustiques le devinrent de suite. Aussi, dès l'année suivante, un libraire parisien ne se fit nul scrupule d'en donner, sans consulter l'auteur, une édition d'un format plus portatif, dont voici le titre :

DISCOURS D'AUCUNS PROPOZ RUSTIQUES FACECIEUX & de de singuliere recreation, de Maistre Léon Ladulfi, Champenois, REVEVZ ET AMPLIFIEZ par l'un de ses amys. A PARIS. Par Estienne Groulleau,

demourant en la rue Neuve Nostre Dame, à l'enseigne Saint Ian Baptiste. 1548.

In-seize de 95 feuillets non chiffrés, 21 lignes à la page, lettre italique. Au verso du 95^e feuillet (7^e du cahier M) est gravée la marque de Groulleau reproduite par Brunet – un chardon sortant d'un vase marqué d'un monogramme, avec la double devise : Patere aut abstine. & Nul ne s'y frote.

Tout indique que l'intention du libraire a été de faire une édition à bon marché. Le caractère employé est loin d'avoir l'élégance de celui de 1547 ; il est plus court, plus carré & plus gras ; le tirage semble fait à la hâte, avec trop d'encre ; le papier assez fort n'est pas d'un beau blanc ; somme toute, l'aspect est médiocre & dénote une spéculation de librairie. –

L'exemplaire de la bibliothèque de l'Arsenal (n^o 18109. B), sur lequel je décris cette édition, un peu rogné, est haut de 110 millimètres, large de 68 à 69 ; il y manque le 56^e feuillet, 8 du cahier G.

Cette édition contient, à la fin, deux chapitres qui ne sont pas dans celle de 1547, & dans le corps des autres, notamment aux chapitres VI & VIII, – de nombreux passages ajoutés ou modifiés. Que ces modifications & ces additions soient l'œuvre d'un interpolateur, le libraire lui-même, sur le titre de cette édition, l'avoue : malgré son audace, il n'ose les attribuer à l'auteur, mais à « l'un de ses amys. » – Nous donnerons un peu plus loin des preuves intrinsèques de cette interpolation. – Il est clair enfin que ces additions illégitimes, malhabiles & maladroites (comme on le verra) ne sont qu'un expédient de plus pour activer la vente.

Du F ail protesta immédiatement contre cette spéculation malhonnête en réimprimant l'année suivante (1 549) son petit livre chez. son premier éditeur, en lui restituant son titre primitif & établissant nettement, sur ce titre même, que cette nouvelle édition est donnée par l'auteur, non par un autre :

PROPOS RUSTIQUES DE MAISTRE LEON LADULFI
CHAMPENOIS, *Revez, corrigez & augmentez par luymesme*. A LYON
PAR JEAN DE TOURNES. MDXLIX.

In-seize allongé de 187 pages chiffrées, lettre ronde, 21 lignes à la page, fauf les pages 3 à 11 qui contiennent l'épître au lecteur, en plus petit caractère, & ont 30 lignes. – Au verso de la page 187 un fleuron grave avec cette devise : Nescit labi virtus. – Nous reproduisons ci-dessous (p. 1 18) la disposition exacte du titre, sauf le fleuron placé immédiatement au-dessus de l'adresse (A L Y O N), lequel consiste en une circonférence formée par deux serpents affrontés, les queues enchevêtrées, & dans cette circonférence un cartouche portant la devise : Quod tibi fieri non vis, & c.

Jolie édition ; caractère mi-gros, bien noir, bien net, très-lisible, remarquable de vigueur & d'élégance ; tirage excellent & fort papier. Cependant on a visé à faire une édition à bon marché, capable de lutter, même à ce point de vue, avec celle de Groulleau de 1548. Ainsi, pour tenir moins de place, on a imprimé l'épître au lecteur en petit texte très-peu interliné ; on n'a mis dans tout le volume que deux lettres ornées de petite dimension, l'une à l'épître & l'autre au premier chapitre, & c.

Nous avons vu deux exemplaires de cette édition, l'un à la bibliothèque de l'Arsenal, l'autre à la Bibliothèque Nationale (réserve) sous la cote T2 637. Ce dernier est beau, a bonne marge, 120 millimètres de haut sur 70 de large.

Impossible de ne pas voir dans ces mots du titre : « Revez, corrigez & augmentez par Léon Ladulfi luymesme, » l'intention formelle de renier l'édition revue & amplifiée « par l'un de ses amys, »

Du Fail a en effet rejeté sans pitié du texte de 1549 les deux derniers chapitres de l'édition interpolée de 1548, les passages ajoutés aux chapitres VI, VIII & autres. Il a seulement adopté çà & là quelques additions sans importance qui ne jurent pas avec son texte & même parfois rectifient des fautes d'impression ou des négligences de l'édition de 1547. Il a fait de son crû quelques autres additions, pas toujours heureuses (v. ci-dessous p. 127-128) : le tout sans doute pour pouvoir mettre sur son titre : revu, corrigé & augmenté, – formule suffisamment justifiée si l'on compare

l'édition de 1549 à celle de 1547, injustifiable si on la rapproche de celle de 1548, plus longue d'un cinquième. Preuve évidente qu'aux yeux de l'auteur « luy mesme » cette dernière édition n'existait pas, qu'il la répudiait absolument.

Nous avons donné séparément, à la suite du texte de 1547, les variantes de 1549 & celles de l'édition interpolée ; il sera facile, en les comparant, de voir le traitement que du Fail a fait subir à l'œuvre de son interpolateur ; nous avons même pris soin, on le verra (p. 135), de faciliter ce travail de comparaison.

Si Noël du Fail tint pour non avenue l'édition interpolée de Groulleau de 1548, Groulleau rendit fièrement la pareille à l'édition rectifiée & restituée par l'auteur en 1549. Cinq ans après, en 1554, quand il eut besoin de rééditer l'œuvre de du Fail, il réimprima obflinément, sans y rien changer ni supprimer, le texte interpolé de 1548. Voici le titre de cette quatrième édition :

*DISCOURS || D'AUCUNS PROPOZ || RUSTIQUES FACECIEUX ||
& de singuliere recreation de maistre || Leon Ladulfi Champenois ||
Reveuz & Ampliez par l'un || de ses amys || A PARIS || Par Estienne
Groulleau, demourant en la || rue Neuve nostre Dame à l'enseigne || Saint
Jean Baptiste || 1554.*

Au-dessus de l'adresse (A PARIS) le chardon d'Etienne Groulleau planté en pleine terre, accosté des initiales E.G. & dans un encadrement ovale où court la double devise, à gauche : NVL NE S'Y FROTE, à droite : PATERE AVT ABSTINE.

In-seize carré de 72 feuillets non chiffrés, 27 lignes à la page, lettre ronde ; 14 vignettes sur bois dans le texte à tiers de page, qui n'ont pas été composées pour l'ouvrage & dont plusieurs n'ont même nul rapport avec les chapitres en tête desquels elles sont placées ; lettre ornée en tête de chaque chapitre. – Edition assez jolie, mieux imprimée, plus nette (quoique plus serrée) & sur plus beau papier que celle de 1548.

La Bibliothèque Nationale en a un exemplaire qui a bonne marge, 111 à 112 millimètres de haut sur 75 de large, & qui a appartenu à Huet, évêque d'Avranches, dont sa reliure porte les armes. A l'intérieur un ex-

libris où sont gravées ces mêmes armes & au-dessous ces mots : « Ex libris Bibliothecæ quam Illustrissimus Ecclesiæ Princeps D. PETRUS DANIEL HUETIUS Episc. Abrincensis Domui Professæ Paris. PP. Soc. Jesu integram vivens donavit. An. 1692. »

Cette édition, copiée sur celle de 1548, la reproduit textuellement, sauf quelques rares variantes orthographiques sans importance & presque toujours sans intention.

Le Manuel de Brunet, après avoir mentionné l'édition de 1549, dit : « Le même ouvrage fut réimprimé à Orléans chez Eloi Gibier, en 1571. – Le Manuel entend-il par là que la réimpression de 1571 suit le texte de 1549 ? Cela ne nous semble pas certain ; nous croirions plutôt que Brunet n'avait, pas plus que nous, rencontré cette cinquième édition¹.

Ce n'était pas assez pour le livre de du Fail d'avoir subi les outrages d'un interpolateur, il devait perdre jusqu'à son titre. En 1573 parut J Paris, chez Ruelle, un petit volume intitulé :

LES || RUSES || ET FINESSES || DE RAGOT, JADIS || Capitaine des Gueux de || l'hostiere & de ses suc || cesseurs. || AVEC || Plusieurs Discours plaisans & || recreatifs, pour s'entretenir || en toute honneste compagnie. || A PARIS || Pour Jean || Ruelle. || 1573.

Ce petit livre est un in-16 de 88 feuillets non chiffrés, joli caractère en lettre ronde, bon papier, en tête de chaque chapitre une lettre ornée.

Mais qui devinerait sous ce titre une réimpression des Propos Rustiques ? Cependant c'en est une, qui même se présente à nous dans des conditions nouvelles. Elle reproduit, non point l'édition interpolée de 1548, mais l'édition rectifiée de 1549, & elle la reproduit très-correctement ; toutefois elle a quelques variantes intéressantes que nous indiquons ci-dessous (p. 131 à 133), elle a une orthographe un peu différente, enfin aux treize chapitres qui composent l'œuvre de du Fail elle joint le commencement (un tiers au plus) du premier des chapitres ajoutés par

l'interpolateur (chap. XIV de l'édit. de 1548) & s'arrête court à la fin de la chanson de maître Huguet (ci-dessous, p. 169).

Il y a là deux ou trois petits problèmes bibliographiques. Pourquoi a-t-on changé le titre ? pourquoi n'a-t-on reproduit qu'une petite partie des chapitres ajoutés ? quelle est l'origine de cette édition ?

Pour nous, tout nous porte à croire qu'elle a été revue et donnée par l'auteur « luy mesme » : d'abord, le choix du texte pris pour type. Un libraire, ne voulant faire qu'une spéculation, eût suivi nécessairement l'édition la plus longue, c'est-à-dire celle de 1548, dans la crainte qu'on n'accusât la sienne d'être incomplète. L'auteur au contraire, jaloux avant tout de la sincérité de l'œuvre, a pris pour base le dernier texte établi par lui, & repoussé encore une fois les surcharges de l'interpolateur. Bien mieux, il a revu, émendé son propre texte avec un soin qui dénote vraiment l'œil du père & qu'à cette époque surtout on eût demandé en vain à un étranger : les variantes ne sont pas nombreuses, mais toutes ont une intention & sont faites avec intelligence ; quelques-unes corrigent des fautes reproduites depuis 1547 dans toutes les éditions.

Mais si l'auteur a donné ou dirigé cette édition, comment a-t-il pu admettre même un fragment des chapitres ajoutés par l'interpolateur ? Ici, croyons-nous, c'est l'influence du libraire ou, si l'on veut, de l'imprimeur qui s'est fait sentir. – L'édition de 1573 se compose de 11 cahiers de 8 feuillets chaque ; or le texte du chap. XIII & dernier de l'œuvre de du Fail (le chapitre de Gobemouch e) finit, dans cette édition, par trois lignes portées en haut du recto du 5^e feuillet du cahier L. On ne pouvait finir ainsi au haut d'une page : typographiquement, c'était fort laid. Comme il restait dans le cahier sept à huit pages vides, Ruelle n'a rien trouvé de plus simple que de les remplir avec le commencement des chapitres interpolés ; son cahier plein, il s'est arrêté, & ce point d'arrêt s'est trouvé être justement la fin de la chanson de maître Huguet.

Cette édition un peu hybride ne pouvait reprendre le titre de celle de 1548 dont elle différait beaucoup ; du Fail d'ailleurs s'y fût opposé, lui qui avait à cœur de renier, d'effacer l'œuvre de son interpolateur. L'édition de 1573 ne pouvait reprendre non plus le titre de 1549, car elle n'était pas uniquement due à Ladulfi « luy mesme. » Puis du Fail ne devait pas tenir à

voir revenir au jour ce nom de Ladulfi. Il venait d'entrer au Parlement de Bretagne, il était un grave magistrat, ne loccupant – oflenfiblement du moins – que du grave recueil d'arrêts dont il publia le premier livre en 1576 ; Ladulfi aurait ramené l'attentio n sur ses œuvres de jeunesse, sur les foins qu'il y donnait encore en secret. Il fallait un autre titre qui ne pût le déceler. Celui qu'on choisit était fort inattendu. Des quatorze chapitres de l'édition de 1573 un seul s'occupe de la vie peu édifiante des « Coquins & Maraults, » Ragot y est ommé incidemment, il n'y est point gratifié du titre de « Capitaine des gueux de l'hostière, » & cette expression de « gueux de l'hostière » ne figure même pas dans le. texte de du Fail. C'est parce que ce titré, ne convenant nullement au livre, le déguisait complètement & faisait mieux oublier Léon Ladulfi, c'est pour cela précisément que du Fail l'inventa. – Dans l'édition de 1573, ce titre fait bonne figure, au milieu d'un riche encadrement, dont la partie supérieure pose sur des cariatides, la base sur des sphinx, le tout d'un joli dessin.

Cette édition n'existe pas dans les bibliothèques publiques de Paris, Brunet la signale comme particulièrement rare : nous sommes d'autant plus obligés à M. le baron de Ruble, qui nous a gracieusement communiqué é l'exemplaire qu'il possède. Exemplaire en état excellent, haut de 110 millimètres, large de 67. Feu M. le comte de Lurde (oncle de M. de Ruble), qui l'avait acquis en 1868 à la vente Brunet, le fit, cette année même, vêtir de maroquin rouge, dos orné, filets cintrés, tranche dorée, dentelle intérieure, reliure de Trautz-Bauzonnet².

« L'édition de Lyon, de Tournes, 1576, in-12 (dit le Manuel de Brunet), portée dans le catalogue de Du Fay n^o 2617, est sous le même titre que celle de 1573. » On doit croire, d'après cela, que cette septième édition – dont nous n'avons pas vu d'exemplaire – reproduit simplement la précédente.

Il en est de même – au titre près – de l'édition sans date donnée à Orléans par Eloi Gibier, sur laquelle a paru, dans le Bulletin du Bibliophile

de 1840-1841 (p. 473) une notice attribuée à M. Gustave Brunet & dont nous allons reproduire toute la partie bibliographique :

« *Propos Rustiques de maistre Léon Ladulphi (Noël du Fail). Orléans, Eloi Gibier, sans date (vers 15 80), in-16, 127 pages.*

« Cette édition est rare sans doute, car je ne connois jusqu'à présent aucun bibliographe qui en ait fait mention ; la *Biographie Universelle* n'en dit rien ; elle ne figure sur aucun des catalogues les plus riches en vieilles facéties, & vous la chercheriez en vain dans l'inventaire de l'immense bibliothèque La Vallière. Je ne la mende l'immense bibliothèque La Vallière. Je ne la mentionne cependant que pour faire observer qu'elle présente des différences assez sensibles avec le texte adopté dans l'édition de Paris, 17 32. Des traits assez heureux, des faillies naïves ont disparu dans la réimpression moderne ; en voici un exemple pris à l'ouverture du livre : « Le bonhomme Robin Cheuet commençoit un beau conte du temps que les bestes parloyent (il n'y a pas deux heures) » : telle est la leçon ancienne ; la nouvelle édition porte : « Le bonhomme Robin Le Clerc commençoit le conte de la Cigoigne du temps que les bestes parloyent. » Je regrette les deux heures, qui me rappellent les trois jours que, dans la même circonstance, indique Rabelais, livre 2, ch. 15. – La liste des noms injurieux dont se gratifient mutuellement les Vindeloises & les Flemiennes, a subi de notables retranchements dans l'édition moderne. – L'édition d'Orléans se termine à la chanson de maistre Huguet. Elle ne contient donc rien de ce qui remplit les pages 155-174 de l'édition de 1732. »

Les différences relevées ici entre l'édition sans date &– celle de 1732 viennent de ce que cette dernière suit la version interpolée de 1548, l'autre la version rectifiée de 1549 pour les treize premiers chapitres, en y joignant le commencement du premier des chapitres ajoutés : ce qui établit, sauf le titre, une complète similitude entre l'édition sans date & celle de 1573.

Avant de passer aux éditions modernes, il est bon de constater que les huit éditions anciennes dont nous venons de parler se ramènent d trois

types : 1^o le texte original comprenant exclusivement l'œuvre de l'auteur (éditions de 1547, de 1549, & peut-être de 1571 ; 2^o la version interpolée (1548 & 1554) ; 3^o le texte original suivi d'un fragment interpolé, avec ou sans changement de titre (1573, 1576, & édition sans date). – Le malheur a voulu que les éditions modernes, qui seules depuis plus d'un siècle ont fait connaître au public le livre de du Fail, se soient accordées à reproduire celui de ces trois textes qui s'éloigne le plus de l'original.

Il n'en est pas moins vrai que – sans parler des modernes – les huit éditions anciennes des *Propos Rustiques* connues jusqu'ici (qui peut-être ne sont pas les seules), publiées de 1547 à 1580, prouvent à quel point se trompait Etienne Pasquier en affirmant que « la mémoire de ce livre s'était perdue, » & cela en 1555, alors que, dans les huit ans écoulés depuis sa publication première, il s'en était déjà fait quatre éditions³.

Les éditions modernes étant à la portée de tout le monde, nous les décrirons très-sommairement.

Celle de 1732 (in-12, 176 pp. & 4 ff. limin.) reproduit exactement l'édition interpolée de 1548 & non, comme l'a dit Brunet, celle de 1554, car dans les cas assez rares où il existe des différences (d'ailleurs sans importance) entre 1554 & 1548, le texte de 1732 suit celui de 1548. – En tête, l'éditeur anonyme a ajouté une brève notice sur du Fail & sur ses œuvres, occupant les feuillets liminaires 2, 3, 4. – Enfin, voici le titre exact de cette édition :

DISCOURS || D'AUCUNS || PROPOS RUSTIQUES, || FACECIEUX ||
ET DE SINGULIERE RECREATION : || OU || LES RUSES ET FINESSES
|| DE RAGOT || Capitaine des Gueux, & c. || Par LEON LADULFI (NOËL
DU FAIL) Seigneur || DE LA HERISSAYE, Gentilhomme Breton. || M.D
CC. XXXII.

C'est un titre composé, qui n'existe dans aucune des éditions anciennes. Celle-ci ne portant pas de nom de lieu, il est inexact –

bibliographiquement – de la désigner, comme on le fait parfois, sous le nom d'édition de Paris de 1732.

Dans l'édition des œuvres de du Fail donnée en 1842 par M. Guichard (Paris, Charles Gosselin, in-18 anglais), les *Propos Rustiques* occupent les pages 21 à 93.

Une note placée au bas de la page 23, annonce que l'on a suivi l'édition de 1554 dont on a au moins reproduit le titre : *Discours d'aucuns Propos rustiques, facétieux & de singulière récréation de maître Léon Ladulfi, Champenois, revus & ampliés par l'un de ses amis.* – Le mot *ampliez*, ici reproduit (*ampliés*), distingue effectivement ce titre de celui de 1548 qui porte *amplifiez*.

– Toutefois, en réalité, cette édition a été composée non sur celle de 1554, mais sur celle de 1732 qui reproduit, on vient de le dire, 1548. Nous n'en donnerons qu'une preuve. Au chapitre XIV, maître Huguet dit à la grande Perrine dont il est amoureux : « *Helas, prin-cipale & seule regence de mes entrailles.* » Tel est le texte de 1548, mais 1554 a corrigé avec grande rasion *regence en régente*. L'édition Guichard, si elle était faite sur celle de 1554, devrait donc avoir *regente* : elle a conservé *regence*, comme 1548 & 1732.

Du reste, dans l'édition de 1842, toute l'orthographe a été par l'éditeur ramenée au système moderne, fauf les troisièmes personnes des imparfaits & des conditionnels, où l'on a conservé *o* : *étoit, étoient, seroit, seroient, &c.*

Disons enfin que M. Guichard (p. 4, 7, & note de la p. 23) s'est étrangement mépris sur la bibliographie des *Propos Rustiques*. Il ne connaît pas l'édition de 1547. Selon lui, l'édition de 1548 serait semblable à celle de 1549 & n'aurait que treize chapitres. L'édition de 1554 serait la première complète, c'est-à-dire ayant les quinze chapitres (les 13 de du Fail & les 2 de l'interpolateur). Celle d'Orléans sans date, n'ayant que le commencement du chap. XIV, est considérée par lui comme antérieure à 1554, &c. Nous avons d'avance réfuté toutes ces erreurs.

M. Assézat a publié en 1874 dans la collection dite Bibliothèque elzévirienne, chez M. Paul Daffis, libraire à Paris, une édition des Œuvres facétieuses de Noël du Fail en 2 vol. in-12, où figurent nécessairement les Propos Rustiques (p. 1 à 137 du tome I^{er}). Ils sont précédés de ce titre :

Discours d'aucuns propos rustiques facecieux & de singuliere recreacion [ou les ruses & finesses de Ragot, capitaine des gueux de l'hostiere, & de ses successeurs] de maistre Leon Ladulfi, Champenois. Paris par Estienne Groulleau, 1548. Lyon par Jean de Tournes, 1547-1549.

Ce titre est un amalgame un peu étrange, qui donne assez idée de la manière dont cette édition a été faite. M. Assézat comptait – vraisemblablement – se borner à reproduire le texte de 1732, de là ce titre composite, imité de cette dernière édition, & qui autrement ne s'expliquerait pas, puisque l'édition Daffis ne contient pas une seule des variantes des Ruses & finesses de Ragot, c'est-à-dire de l'édition de 1573. Puis, M. Assézat trouva les deux exemplaires de l'Arsenal, éditions de 1548 & de 1549. Il s'attacha à la version de 1548, qu'il crut la meilleure comme étant des deux la plus ancienne⁴ & la plus complète, ou tout au moins la plus longue, & il se borna d'abord à donner çà & là, un peu au hasard, quelques variantes prises dans celle de 1549. En conférant les éditions, il finit par reconnaître la supériorité de cette dernière & regretta évidemment de ne l'avoir pas prise pour base de la sienne, en donnant comme variantes les intercalations & les modifications de 1548 ; mais il était trop tard, il ne put qu'exprimer lui-même ce regret dans la note 1 de la page 1 17, où il fournit en même temps de la marche suivie par lui une justification insuffisante, que nous ne discuterons pas.

Résultat : l'édition de 1874 reproduit à peu de chose près le texte de 1548, avec un certain nombre de variantes de 1549 jetées au bas des pages, assez rares au commencement, vers la fin assez nombreuses, mais dont la place & l'agencement dans le texte ne sont pas, en général, clairement indiqués. Quant aux nombreux pafsages de 1548 retranchés en 1549, & qui constituent les additions & les modfiications de

l'interpolateur, – jusqu'à la p. 54 de l'édition Daffis, c'est-à-dire, pour toute la première moitié de l'ouvrage, rien ne les indique au lecteur⁵. A la page 54, on commence à les mettre entre crochets, & à la p. 55 (note 1) le lecteur est averti que des crochets lui désigneront désormais les passages de 1548 supprimés en 1549.

Si cette intention avait été complètement remplie, ce serait quelque chose ; mais non. Après la p. 55, il y a encore beaucoup de ces passages supprimés qui ne sont ni mis entre crochets, ni indiqués d'aucune sorte ; j'en citerai un seul, qui a plus d'une page. Il commence à la ligne 8 de la page 73 (édit. Daffis) : « Mesme l'une d'elle avoit marchandé, » & finit à la ligne 13 de la p. 74 : « à ce souverain degré. » Cette page entière, ajoutée par l'interpolateur de 1548, ne figure ni dans l'édition princeps de 1547, ni dans celle de 1549, & cependant, comme il n'y a point de crochets, le lecteur de l'édition de 1874, fondé sur la note 1 de la p. 55, doit nécessairement regarder toute cette page comme partie intégrante du texte de 1549, aussi bien que de celui de 1548. – L'éditeur a même eu parfois la distraction (entre autres, p. 84 & 85) de mettre entre crochets des mots de l'édition de 1549 omis dans celle de 1548, ce qui est justement le contraire de l'indication donnée à la note de la p. 55.

En somme, l'édition de 1874 représente suffisamment le texte de 1548, mais elle ne représente que cela. Elle nous apprend qu'il y a certaines différences entre ce texte & celui de 1549, mais elle ne fait connaître ce dernier que d'une façon confuse & tout-à-fait inexacte.

Nous disons qu'elle représente suffisamment le texte de 1548, – mais elle ne le reproduit pas exactement. L'inexactitude en provient pas de quelques fautes d'impression, que nul ne peut se flatter d'éviter ; elle tient au système orthographique pratiqué par M. Assézat.

L'édition de 1532 s'était astreinte à reproduire fidèlement l'orthographe de 1548, sauf la substitution de v & j à u & i d'après les règles modernes, & réciproquement. L'éditeur de 1842 avait au contraire complètement modernisé cette orthographe fauf les troisièmes personnes en oit & oient : système fort inférieur au premier, mais qui du moins avait l'avantage d'être franc, conséquent avec lui-même, & de ne pouvoir tromper personne.

M. Assézat, tout en critiquant ce système (*Œuvres facét. de du Fail*, I, p. XXX), en a adopté un beaucoup plus singulier. Après avoir dit (p. XXXI) : « Le possible « était de rétablir l'ancien texte avec son orthographe, « & c'est ce que nous avons fait, » il constate les différences d'orthographe nombreuses & importantes qui existent entre diverses éditions des *Propos Rustiques*, entre les *Propos Rustiques* & les *Contes d'Eutrapel*, publiés en 1585. On croit ensuite que, pour tenir sa promesse de tout à l'heure, il va ajouter : Entre ces diverses éditions & ces diverses formes, nous avons choisi l'édition de 1548 & nous la reproduisons avec son orthographe. – Au lieu de cela il dit :

« Nous avons choisi entre diverses formes également authentiques (?) celle qui se rapprochait le plus de la forme actuelle & nous permettait de ne pas paraître trop irrégulier. » (p. XXXII) En effet, pour certains mots il suit l'orthographe de 1548, pour d'autres celle de 1549, ailleurs celle de 1585, ou bien même une orthographe qui n'est d'aucune de ces dates. Aussi l'édition de 1874 ne représente-t-elle aucunement la physionomie orthographique de celle de 1548.

Un des traits caractéristiques de ce dernier texte est l'emploi habituel du *z* & de l'*x* comme marque du pluriel au lieu de l'*s* ; M. Assézat met au contraire l'*s* partout.

L'édition de 1548 supprime la plupart du temps les lettres doubles, même celles qui se sont maintenues dans l'orthographe moderne ; ainsi, pour ne citer que la lettre *A*, elle écrit *acord*, *acoustrer*, *acoustumé*, *acuser*, *aléguer*, *aliance*, *apareil*, *apeller*, *aprendre*, *assiete*, *atendre*, *atirer*, au lieu de *accord*, *accoustrer*, *accoustumé*, *accuser*, *alléguer*, *alliance*, *appareil*, *appeler*, *apprendre*, *assiette*, *attendre*, *attirer*, & c. – M. Assézat rétablit partout les lettres doubles.

L'édition de 1548 fait un grand usage de l'*y*, par exemple, dans *yvrogne*, *dyable*, *memoyre*, *dymanche*, *amye*, *pluye*, *troys*, *moys*, *fuyvante*, *rosty*, *poyres*, *avoyne*, sans parler de *luy*, *moy*, *quoy*, & le reste. – Dans tous ces mots & dans beaucoup d'autres, M. Assézat change l'*y* en *i* ; en revanche il écrit *voylà*, *physique*, *sçay-tu*, on *s'esbahyt*, au lieu de *velà*, *phisique*, *sçaistu*, on *s'esbahist*, que porte le texte de 1548.

Ce texte met constamment un t aux pluriels en an & Ce texte met con en, comme ayants, faignants, sentants, gents, enfants, estudiants, & c. – M. Assézat, dans tous ces mots & autres analogues, supprime le t final. Par contre, il en met un à chahuant que l'édition de 1548 écrit chahuan. Il semble même se plaisir parfois à contrarier la syntaxe de cette édition : elle porte par exemple « la grand Perrine, – ma feuë mère » ; il imprime ma feu mère, la grande Perrine.

Beaucoup de changements apportés en 1874 à l'orthographe de 1548 n'ont d'autre raison que le dessein préconçu de la ramener à l'usage moderne : comme avecques & avecq', doncq, onques, changés en avec, donc, onc, & encore amiration, aureilles, aperceu, cueur, gasté, hault, langoureux, loing, messagier, pouffes (les) sçavoir, tord, Jan, Phelipes, & c., corrigés en admiration, oreilles, aperçu, cœur, gâté : haut, langoureux, loin, messenger, pouces (les), savoir, tort, Jean & Philipe.

Il y a d'autres altérations qu'on ne s'explique pas : quel besoin par exemple de changer ha en ah, – confrairie en confréries, – cordouan en corduan, – don Hugues en dam Huguet, – eguille, eguillette en esguille, esguillette, – fist en feit, – jusques aux en jusqu'aux, – sauçaye en saulsaye, & c.

Mais ce qu'on ne comprend plus du tout, c'est de voir M. Assezat pousser l'amour du changement jusqu'à altérer l'orthographe de l'édition de 1548 quand elle concorde entièrement avec l'orthographe actuelle : ainsi 1548 porte avantageux, avis, avisé, blé, déplaisir, dit (il), eau, egard, emerveillé, eut (il), gibecière, manger, pauvre, pris, profit, fœur, soulz, & c. Et l'édition de 1874 imprime advantageux, advis, advisé, bled, desplaisir, dist, eave, esgard, efmerveillé, eust, gibessière, menger, povre, prins, proufit, seur, sols, & c.

Grâce à tous ces changements, la version de 1874 ne reproduit exactement aucune des éditions anciennes ; son orthographe est un amalgame de formes prises à droite & à gauche, & arbitrairement choisies par l'éditeur.

Signalons enfin dans cette édition, au chap. XIV – le premier des chapitres ajoutés, – une petite lacune. Au recto du 88^e feuillet de l'édition de 1548, on trouve ces deux vers :

Par telles fortes pointes
On vient à ces ataintes.

Dans l' édition de 1874, ces deux vers manquent ; ils eussent dû être placés entre les lignes 19 & 20 de la p. 125 du t. 1^{er} des Œuvres facétieuses de Noël du Fail. Quant aux notes de cette édition, plusieurs sont bonnes, quelques-unes contiennent des erreurs que nous ayons rectifiées dans nos propres notes. Mais ni dans ses notes ni dans son introduction, M. Assezat n'a mis en relief le caractère le plus original des Propos Rustiques, le côté par lequel ce livre, ses récits & ses tableaux, se rattachant à la réalité, changent de genre & sortent de la classe des œuvres de pure imagination pour devenir des portraits, des vues d'après nature, de l'histoire vivante.

III.

L'ŒUVRE DE L'AUTEUR.

BIEN que les œuvres de du Fail – sauf son Recueil d'arrêts – soient habituellement rangées dans la littérature facétieuse du XVI^e siècle, on ne peut sans injustice confondre leur auteur avec les écrivains facétieux de ce temps & voir en lui simplement un conteur grivois, un bouffon, un plaisantin, qui ne cherche qu'à rire & à faire rire ses lecteurs en leur narrant d'un style débridé les histoires les plus drôles qu'il peut apprendre ou imaginer. Il serait surtout très-faux de considérer les Propos Rustiques comme une facétie au sens ordinaire de ce mot, & Pasquier, entre autres, qui les a assimilés à la Mitistoire barragouyne de Fanfreluche (Lettres, liv. I, 8), ne prouve par là qu'une chose, c'est qu'il ne les avait pas lus.

Du Fail est avant tout un observateur, un peintre de mœurs du premier mérite. Il ne procède pas par formules générales & par abstractions plus ou moins vagues comme les moralistes de profession ; conteur excellent, vraiment artiste, tout chez lui tourne au conte ou au tableau. Sans chercher à idéaliser, sans voiler le laid ou le trivial, il peint, il conte ce qu'il voit, avec un art singulier de mettre en relief les traits curieux, plaisants, originaux, caractéristiques, du monde où il nous introduit.

Il est de l'école hollandaise : il peint la vie de tous les jours, les mœurs populaires, tout au plus les mœurs moyennes, ce qu'il a vu & ce qu'il connaît parfaitement, les milieux qu'il a hantés, la vie qu'il a vécue.

Son enfance & son adolescence s'étaient écoulées à la campagne, à Château-Létard & à la Hérissaie. Sa jeunesse s'était promenée à Paris,

dans les principales universités de France & dans les villes d'Italie ; mais chaque année il revenait au pays natal, il ravivait les souvenirs de son enfance, parcourant tous les villages de cette belle vallée de la Seiche, que domine du haut de son coteau abrupt Château-Létard ; visitant les plates & grasses campagnes de la Hérissaie, de Clayes & de Pleumeleuc, où les arbres montent jusqu'au ciel ; écoutant causer les paysans, se mêlant à leurs jeux, à leurs affaires. Aussi, avant d'entrer dans la-vie sérieuse, quand il jette sur le papier les plus vives impressions de sa jeunesse, que nous donne-t-il ? Une description animée, libre & plaisante, prise sur le vif & copiée sur le réel, des mœurs & des types de son village ; non un éloge banal de la vie champêtre, fait de lieux communs & orné de souvenirs classiques, comme on en rencontre tant au XVI^e siècle, mais une vue d'après nature des campagnes bretonnes & de leurs habitants, – dison mieux, des campagnes du pays de Rennes, – plus exactement encore, de deux petits cantons qui ont pour centres, l'un Château-Létard & l'autre la Hérissaie, c'est-à-dire les deux domaines de la famille du Fail. Les Propos Rustiques & les Baliverneries sont cela. L'auteur lui-même les a définis : « Une batelée de contes rustiques⁶ » sortis de la bouche des paysans, « desquels, sans faire semblant de rien j'ay autrefois extrait & recueilli le sujet & grâce, & communiqué leurs Propos & mes Balivernes au peuple, l'imprimeur prenant & renversant mon nom de Leon Ladulfi. »(Contes d'Eutrapel, chap. XXXV).

La donnée générale & les procédés de composition des Propos Rustiques confirment cette définition.

Du Fail, à un jour de fête, se promène dans la campagne ; il aperçoit les jeunes gens des « villages voisins faisant exercice d'arc, de luittes, de barres & autres jeux : spectacles aux vieux estans soubz un large chesne couchés. prenans un singulier plaisir à veoir follastrer ceste inconstante jeunesse. » L'auteur s'approche du groupe de vieillards (chap. 1), en nomme & dépeint les plus notables (ce sont de curieux portraits), écoute leurs conversations, rentré che lui les fixe sur le papier. – Et ce sont les Propos Rustiques.

Que disent ces vieux ? Ils regrettent le temps passé & racontent les vieilles coutumes du village (chap. II). Le premier récit est celui du Banquet

rustique (chap. III), car autrefois « il estoit mal aysé voir passer une simple feste que quelcun du village ne eust invité tout le reste à disner, à manger sa poulle, son oyson, son jambon. » Le curé présudait « haussant les orées de sa robe ; » sa présence n'empêchait pas la gaîté. Après le dîner on dansait ; la danse achevée, on buvait. « hault & net sans se blesser ; puis alloyent voir quelque champ ou pré bien accoustré... Lors quelcun des vieux, à la requeste de ses coëvaux, commençoit à harenguer les jeunes gens. »

Du Fail rapporte cette harangue (chap. IV) où, parmi d'excellents conseils aux agriculteurs encore de mise aujourd'hui, on trouve une peinture morale, fort curieuse, de la condition rustique, aussi éloignée des idéales bergeries de l'Astrée que des sombres couleurs de La Bruyère. Le ton des *Propos Rustiques* n'est pas partout aussi sérieux que dans cette harangue ; mais là où il est le plus enjoué, l'auteur ne fort jamais du réel. Dans le chapitre VI, par exemple, où il explique la différence de l'amour de ville & de l'amour de village, il décrit le costume du « gallant rustique » avec une précision telle, que l'on pourrait aujourd'hui le dessiner & le peindre sans hésitation (voir ci-dessous, p. 44).

Du Fail ne montre pas la vie rustique seulement par les beaux côtés. Après les fêtes & les joies il dit les haines & les guerres, ces haines héréditaires de village à village, dont quelques-unes ont persisté jusqu'à nos jours, qui engendrent & nourrissent entre les habitants de paroisses limitrophes une suite de querelles séculaires, de rixes incessantes, & parfois de vraies batailles. Du Fail (chap. IX & X) conte l'une de ces guerres – celle des habitants de Vindelles contre les gens du village de Flameaux – avec un luxe de détails & de traits caractéristiques capable de satisfaire les réalistes les plus exigeants, joint à une puissance de verve & de couleur difficile à égaler.

Outre ces grands tableaux de mœurs champêtres, les *Propos Rustiques* contiennent une galerie de figurines, où du Fail a modelé avec amour les types les plus pittoresques de son village : Robin Chevet, le conteur rustique (chap. V), jasant après souper « le dos tourné au feu, le ventre tendu comme un tabourin ; » – Guillot le Bridé & Philipot l'Enfumé, les francs-archers de Vindelles & de Flameaux (chap. XI), aussi bons soldats l'un que l'autre ; – Perrot Claquedent, le légiste de campagne, l'homme

d'affaires universel, « vray coq de paroffie » & gourmand fieffé, causeur & mangeur sempiternel (chap. XII) ; – Gobemouche, le paysan féru d'ambition naïve (chap. XIII) qui, pour déniaiser son fils & le pouffer dans le monde, l'envoie chercher hors de son village une inflruélion plus élevée, dont tout l'effet est d'en faire un pédant insupportable, bien plus sot que son père ; – Thénot du Coin, le philosophe rustique (chap. VII), qui s'est acquis une petite aisance & se laisse vivre doucement sans mettre le pied hors de sa paroisse, ayant « grand contentement attiser son feu, faire cuire des naveaux aux cendres, estudiant en de vieilles fables d'Esope, » jouant avec les petits enfants & – prenant plaisir de prince à voir les oiseaux manger ses fèves & échapper à ses pièges par mille gentilles ruses. – Mais ce Thénot, le sage du canton, a pour héritier un garnement, Tailleboudin, qui mange en quelques jours le bien de son père & se sauve à Paris, où il devient « bon £ sçavant gueux, » & conte un jour d'un homme de son village, rencontré par hasard, toute la vie, toutes les fraudes & les finesses des gueux & coquins, ses associés, dont du Fail a placé la description au beau milieu des Propos Rustiques (chap. VIII), pour mieux faire briller, par le contraste, auprès de cette écume des villes, l'innocence & beauté de la vie des champs.

Nous n'avons rien dit de la préface ou Epistre au lecteur. C'est un hors-d'œuvre, & qui n'e est pas fort heureux. Du Fail a voulu remonter là à la source de son sujet, à l'origine même de la classe dont il va peindre les mœurs, c'est-à-dire de ces rufiques, qu'il nomme aussi « païsans, vilains, ignobles, « ou non-nobles ; & suivant une méthode qu'il croit très-philosophique, il veut les décrire par leur contraire, faire connaître leur origine en exposant celle de la noblesse.

Il remonte jusqu'à l'âge d'or, quand il n'était point encore d'inégalité entre les hommes, point de propriété privée, point de dis cordes, rien que la félicité chantée par les. poètes. Il a des traits imprévus, originaux, pour peindre la vie, les mœurs & les querelles de ce qu'on appelle aujourd'hui l'homme des cavernes (le mot y est déjà). Car bientôt les querelles surgissent, le tien & le mien paraissent, les forts foulent les faibles. Les faibles se liguent, se choisissent un chef, un roi chargé de concentrer, de diriger leurs efforts, & auquel ils confluent un revenu en s'imposant tous

l'obligation de lui payer tribut. Ce chef, chargé de la défense commune, cherche les moyens d'exalter le courage de ses sujets, il n'en trouve pas de meilleur que d'exempter du tribut les plus vaillants : exemption qui constitue la noblesse.

Les nobles, à l'origine, auraient donc été, selon du Fail, les hardis, les preux, signalés par leur bravoure contre les ennemis de la nation. Les « plébéiens, paisans, vilains, rustiques, » enfin tous les roturiers, seraient ceux, ou les descendants de ceux « qui avoient tourné le dos, gagné le hault, ne s'estant mis au hazard, » & tenant « en point péremptoire que la manière de fuir est de partir de bonne heure. » En un mot ce sont les poltrons.

Il est curieux de voir du Fail formuler ainsi, dès la première ligne tombée de sa plume, cette doctrine de la supériorité innée de la noblesse qu'il professa toute sa vie d'une manière absolue ; qui le conduisit, dans son Recueil d'arrêts, à revendiquer l'administration de la justice comme une prérogative exclusive des nobles, « aiant lesdits nobles un je ne sçay quoy d'honneur naturellement emprain & attaché par dessus les autres conditions⁷, » – & dans son Eutrapel, à représenter le tiers-état comme la postérité de Cham, maudit de Dieu pour s'être moqué de son père, & condamné, avec toute sa descendance, à servir « jusques à la fin du monde, en toutes les républiques & assemblées d'hommes, » les deux autres ordres (Eglise & noblesse), issus de Sem & de Japhet⁸.

Du Failestime néanmoins – revenons à son Epistre au lecteur – que les historiens ont eu tort de ne parler jamais que des nobles, comme si les pauvres rustiques n'eussent pas existé. Non-seulement la vie ruflique a des charmes qui de tout temps ont séduit les plus puissants & les plus illustres personnages, mais l'industrie des rustiques, l'agriculture, est la source principale de la richesse des peuples. Les rufliques méritent donc qu'on s'occupe d'eux. C'est pourquoi du Fail écrit son livre.

Cette brève analyse des Propos Rufliques montre au moins combien Eflienne Pasquier s'est trompé en faisant de l'auteur un prétendu « singe » de Rabelais. Loin de singer Rabelais, du Fail ne visa pas même à l'imiter. L'essence du génie de Rabelais, c'est la fantaisie, – la fantasie la plus débridée, la plus illimitée, la plus érudite aussi, qui se soit donné carrière

dans un livre. Tout autre est l'inspiration de du Fail : il n'entend pas inventer, se livrer à son imagination, mais dessiner fidèlement, peindre d'une couleur vivante & vraie les scènes & les personnages qu'il a sous les yeux. Rabelais nous donne la satire universelle, incisive, souvent outrée, des mœurs de son temps, sous le masque d'une colossale bouffonnerie ; du Fail, une curieuse étude de mœurs locales, une vue d'après nature de la vie champêtre dans un petit coin de la Bretagne. Quel rapport y a-t-il entre les deux œuvres ?

Il n'y en a guère plus entre les deux styles. Tout le monde connaît les principaux traits de celui de Rabelais, entre autres, son goût prononcé pour les phrases en forme énumérative, les répétitions, les accumulations sur une même idée d'une masse de substantifs, d'adjectifs ou de verbes de signification similaire, disposés dans un crescendo puissant, souvent comique, parfois un peu fatigant⁹. Cette forme revient chez lui à chaque page : à peine en trouve-t-on dans les *Propos Rustiques* quelques exemples, & un seul bien caractérisé.

Rabelais verse à foison dans son fyle les réminiscences d'une érudition immense, universelle, arrangée de la façon la plus plaisante, ou tout au moins la plus imprévue. Dans certains chapitres d'Eutrapel du Fail a imité ce procédé : dans les *Propos Rustiques* on n'en trouve pas trace.

Rabelais, quand il est grave ou touche à la gravité, reproduit dans sa phrase l'ampleur de la phrase latine, parfois même la périodé cicéronienne¹⁰. La période est inconnue à du Fail. Sa phrase est ordinairement hachée menu, parfois prolongée en une suite de petits membres, qui ne sont pas toujours très-liés entre eux, mais dont chacun fait image & ajoute un nouveau trait au tableau.

Enfin, tandis que Rabelais s'émancipe dans son langage jusqu'à l'extrême licence, – au point de devenir souvent, comme dit La Bruyère « le charme de la canaille, » – du Fail garde à cet égard, dans le livre qui nous occupe, une réserve remarquable pour son siècle, & l'un de ses éditeurs a pu justement appeler les *Propos Rustiques* « une églogue en prose, où l'auteur ne s'écarte jamais des limites d'une plaisanterie décente¹¹. »

Il n'en est pas moins certain – quoi qu'en ait dit Guichard – que du Fail, avant les *Propos Rustiques*, avait lu Rabelais, auquel il a emprunté les

noms déjà célèbres du gué de Vède, de Laringues & Pharingues, le pays des Canarriens, le capitaine Tiravant, & c. (V. ci dessous, p. 32, 41, 65, 66, 77, 85, 86). Nous avons pris soin de relever dans nos notes un certain nombre d'expressions de du Fail, dont quelques-unes sont des réminiscences évidentes de Rabelais, dont les autres ont été directement empruntées par les deux écrivains au fond commun de la langue populaire, – plusieurs d'en tre elles ne se montrant même chez Rabelais que dans son IV^e. livre, paru en 1552, c'est-à-dire après du Fail. Mais comment imaginer que ce dernier ait pu être trois ou quatre ans ecolier en l'université de Paris sans lire les deux premiers livres de Gargantua & de Pantagruel, si célèbres, si répandus, parus dès 1532 & 1533 ? Pourquoi pas aussi le troisième, publié en 1546 ?

Mais tout en lisant Rabelais, tout en subissant son influence dans une certaine mesure, du Fail, surtout le du Fail des Propos Rustiques, sut rester lui-même, garder dans sa composition, dans son style, un caractère propre, distingué, original ; en un mot, il a droit de dire :

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre !

Un style franc & naturel, rehaussé d'une bonhomie narquoise, un sentiment vrai de la forme & de la couleur, par suite le don de peindre au vif, de faire faillir aux yeux hommes & choses, du Fail a cela au plus haut degré. Tantôt il prend la peine de tailler une statuette, tantôt il se contente d'un portrait, partout il sème des esquisses finement enlevées en quatre traits.

Regarde par exemple, ce voyageur « qui estant à la pluye au milieu d'une plaine, voyant au bout un large pluye au milieu d'une plaine, voyant au bout un large chesne, possible creux, ne cesse de courir, le chapeau bridé, le baston par continuelle motion çà & là branlant, jusques à ce qu'il ayt atteint le but pretendu »(ci-dessous, p. 97) ; – & ce « charretier qui, pour ayder à ses chevaux attellez à la charrette trop chargée, met son chapeau

entre son espaule & la roue, aucunes fois beuvant à son baril attaché au collier du cheval de devant. (p. 16) ; – & me ssire Je le le curé de la paroisse, quand il préside le banque rustique, « haussant les orées de sa robe, tenant un peu sa gravité, conférant avec la plus ancienne matrosne, près luy assise ayant son chapperon rebrassé »(p. 21). – Voilà trois tableaux tout faits.

Il réussit aussi bien les animaux. Ce chien, « qui ayant desrobé un lopin de lard & estans veu, sachant qu'il a mal fait, s'enfuit le petit pas la queue entre les jambes, aucunes fois regardant après luy »(p. 68) – n'estil pas supérieurement dessiné ? – Et le matin, quand le paysan entame son labour, ne voyez-vous pas ces « mille oyseaux, les uns chantans sur la haie, autres suivans la charrue pour se paistre des vermetes qui issent de la terre renversée, autres qui là & ça volans descouvrent le renard (p. 30) ?

Mais il faudrait tout citer, car on trouve de ces croquis rustiques à chaque page, presque à chaque phrase. Voyons seulement, pour finir, le défilé des quêteurs d'étrennes du village de Vindelles :

« Se equippèrent honnestement de bons basions de pommier, fourches, vouges, & quelques vieilles espées rouillées, avec un forte arbaleste de passe... Baudet, le faiseur de fuseaux, estoit devant tous avec un tabourin de Suisse, qu'ils avoient emprunté de la Seguinierie. Et estoit maistre Pierre Baguette celui qui faisoit tout le Tu autem¹², & sonnoit du fifre, ayant sa rapière sous le bras, disant qu'il ne la portoit pour mal faire, mais pour piquer les limax. Lubin Garot (celuy que je visse onc qui le mieux prenoit grenoilles) portoit une grande & large poche pour mettre les andoilles & autres emolumens de la queste ; je croy qu'il portoit aussi la bourse. Hervé le Rusé portoit la broche pour le lard. Ainsi bien enharnachés, marchèrent longuement, bien eschauffez, chantans une chanson bien melodieuse que maistre Pierre leur apprenoit »(p. 76).

Un peintre réaliste – de la bonne école – ferait-il mieux ?

La réalité est si bien le fond de ce petit livre que pour connaître la vie, la véritable condition des habitants de nos campagnes au milieu du XVI^e siècle, nulle dissertation savante ne vaut dix lignes de du Fail, – celles-ci, entre autres, où il nous les montre « se contentans, quant à l'accoustrement d'une bonne robe de bureau calfeutrée à la mode d'alors, celle pour les

festes, & une autre, pour les jours ouvriers, de bonne toile doublée de quelque vieux saye¹³, entretenans leurs familles en liberté & tranquillité louable, peu se fouchians des affaires estrangères, seulement combien avoit valu le blé à Lohéac, fléaux au Liège¹⁴ ; & au soir, aux raiz de la lune, jazans librement ensemble sur quelque bagatelle, rians à pleine gorge, contans des nidz d'antan & neiges de l'année passée ; & revenans des champs, chascun avoit son mot de gueule pour gaudir l'un l'autre & raconter les contes en la journée faicts, chascun content de sa fortune & du mestier, duquel pouvoit honnestement vivre » (p. 17-18).

Le siècle compris entre le mariage de la duchesse Anne & les guerres de la Ligue (1491 à 15 89) fut effectivement pour la Bretagne une ère de grande prospérité. Les documents historiques en fournissent la preuve, mais la preuve morte. Pour la classe rurale surtout, la preuve vivante – c'est-à-dire la peinture vraie de la vie de ce temps – manquerait, si notre auteur n'en eût fait l'objet de son livre. Car, nous l'avons déjà dit, les tableaux & les. récits de du Fail, œuvre d'imagination dans la forme, dans le style, dans l'agencement de la composition, ne sont au fond que la description & la chronique de deuxpetits cantons de la campagne bretonne qui ont pour centres, l'un Château-Létard & l'autre la Hériffaie. Nous en donnons la preuve dans nos notes. Nous avons retrouvé, dans les anciens registres paroissiaux de St-Erblon & de Noyal-sur-Seiche, de Pleumeleuc, de Clayes & de St-Gilles, beaucoup des personnages qui figurent dans les Propos Rustiques ; nous avons retrouvé sur la carte & sur le sol tous les sites & tous les lieux, même ceux que l'auteur déguise sous des pseudonymes, comme Vindelles & Flameaux.

En effet, soit discrétion & prudence, soit défiance de ses forces, du succès de son livre, de l'effet qu'il pourrait produire dans le petit monde qu'il peignait, du Fail a souvent débaptisé les lieux & les personnages, parfaitement réels, de ses récits. Tantôt il les a voilés sous des noms imaginaires, tantôt il a mêlé, amalgamé & brouillé comme à plaisir les noms & les hommes du canton de Château-Létard avec ceux de la Hérissaie, quoique ces deux petits mondes ruraux – si l'on peut parler ainsi – séparés par une distance de sept à huit lieues, grande pour l'époque en raison des habitudes & des mauvais chemins, eussent probablement

entre eux assés peu de rapports. C'est surtout dans l'épopée rustique de Vindelles & de Flameaux que l'auteur redouble de précautions, dans la crainte de contribuer à entretenir des haines déjà trop tenaces. Nous avons signalé ces déguisements, nous les avons percés plus d'une fois.

En tout cas – quand on aura lu nos notes, on en conviendra – ce caractère reste acquis aux Propos Rustiques, d'être à la fois une œuvre littéraire d'un grand mérite, un document historique curieux & important.

IV.

LA BESOGNE DE L'INTERPOLATEUR.

L'INTERPOLATEUR s'étant dénoncé lui-même sur le titre de l'édition de 1548, il est superflu de prouver l'interpolation. Souvent ces mots un ami de l'auteur, mis en cette place, couvrent l'auteur lui-même ; mais alors, quand celui-ci juge à propos de lever le voile, il ne désavoue pas l'œuvre de l'ami, puisqu'entre l'ami & lui il y a identité. Ici il en va tout autrement : l'auteur & son prétendu ami sont en lutte réglée.

En 1548 paraissent les additions de l'ami ; en 1549 l'auteur les supprime ; en 1554, nouvelle édition de l'ami qui les rétablit. Impossible de méconnaître ici deux mains, non-seulement diverses mais adverses, dont la seconde s'obstine à altérer l'œuvre de la première.

Dans quelle vue ? Nous l'avons dit. En vue de favoriser un calcul mercantile des moins honnêtes. Groulleau voulut confisquer à son profit le succès des *Propos Rustiques*, parus chez Tournes en 1547 ; il fit en 1548 une édition en petit format & à bon marché, bien plus portable & plus vendable, & pour lui donner sur la première un avantage décisif, il la voulut aussi plus complète. S'il s'adressa à l'auteur pour avoir des additions, l'auteur refusa ; il se rejeta sur le premier venu, qu'il qualifia hardiment « ami de l'auteur » pour faire croire à la connivence de celui-ci, &— qui sans hésitation lui fabriqua du du Fail.

Sans hésitation, — mais aussi sans soin, sans habileté, & avec tant de hâte, que ces pièces disparates mal recousues choquent l'œil dès qu'on y regarde de près, surtout dès que l'on peut comparer entre eux les deux

textes de 1548 & de 1549. Et nous ne pouvons trop nous étonner que M. Assézat, qui eut le moyen de faire cette collation, n'ait pas dénoncé franchement le texte interpolé & fondé son édition sur le texte sincère¹⁵.

Quelques exemples feront comprendre le genre d'altération infligé à du Fail par son interpolateur.

D'abord, sous prétexte de le corriger, celui-ci a fait maints non-sens ou contre-sens ridicules. Ainsi il remplace vessaille par vaisselle (ci-dessous p. 7 & 136) ; il donne trois mains à maître Huguet (p. 15 & 138) ; là où du Fail parle de la corde d'aurichal ou fil d'archal, il écrit, par correction, « la corde de Richard (p. 30 & 141). M. Assézat a déjà signalé comme incompréhensibles l'épithète non vilotières donnée à des braies ou à des chausses (édit. 1874, I, p. 38, ci-dessous p. 132), l'expression « un duo à quatre diableries » remplaçant « une diablerie à quatre personnages » (édit. 1874, I, p. 53 ; ci-dessous, p. 46 & 147). Il y en a bien d'autres de ce genre, que nous avons relevés en indiquant les interpolations du texte de 1548. Citons, pour dernier exemple, le titre du chapitre V, qui consiste uniquement, chez du Fail, dans le nom du héros de ce chapitre : « De Robin Cheuet ». L'interpolateur, trouvant cela trop maigre, en a fait ceci : « De Robin Le Clerc, compagnon charpentier de la grand' dolouère. » L'altération la plus grave est de substituer un nom en l'air comme Le Clerc à Chevet, nom très-réel d'un contemporain de du Fail que nous avons retrouvé dans les actes & les registres de ce temps (v. ci-dessous, p. 192) ; mais le trait le plus ridicule, qui montre bien l'attention & le degré d'intelligence de l'interpolateur, c'est d'avoir qualifié charpentier, dans le titre du chapitre, un personnage que la première phrase nous fait connaître pour un laboureur : « Robin. fut celui de tout son quartier qui autant bien faisoit un guéret, qui inuenta mille beaux mots concernans le fait d'agriculture, & c. » (Ci-dessous, p. 36 & 143.)

A côté de ces inepties, dont on pourrait aisément grossir la lisle¹⁶, notons la tendance très-décidée de l'interpolateur à imiter grossièrement la manière de Rabelais, même là où cette imitation convient le moins. Ainsi, au chapitre VI (ci-dessous, p. 45-48), dans l'analyse des passions & des sentiments de l'amour de ville, du Fail a montré une finesse & une réserve de langage rares à cette époque & surtout fort étrangères au génie de

Rabelais. Il peint comme suit l'échec du pauvre amoureux : « De toutes lesquelles belles prières & requestes vous avez au bas d'icelles signé Je ne vous congnois point : qui est à dire que vous devez estre serviteur deux & trois ans, perfeuerans en vostre follie, à fin que on congnoisse de vostre confiance assurée & maintien non variable »(p. 46). Voici le texte interpolé : « Qui est à dire que devez estre serviteur deux & trois ans, vous accommodans à toutes les inepties, sotises, bestries, nyaisetez, chiardries, resveries, mignardises, pufilanimitez, verteuelleres, manequinages, lourderies, ignorances & afneries, pleurer quand on pleure & rire quand on rit, perfeuerans en vostre grand folie, à fin qu'on cognoisse vostre confiance assurée & maintien non variable »(ci-dessous, p. 146). On comprend ce qu'a dû devenir la physionomie de du Fail sous un pareil barbouillage. D'autant que le barbouilleur efface sans scrupule les traits caractéristiques qu'il n'entend pas. L'auteur, homme de loi, émaille volontiers son style de termes de palais, comme ici : « Signé au bas d'icelle, – afin qu'on congnoisse de vostre confiance. » Le barbouilleur efface de & remplace une tournure originale par une banale expression.

En voilà assez pour faire connaître la nature & l'importance des dégâts commis au détriment de l'œuvre de du Fail par ce gâcheur d'encre, qui usurpe effrontément le titre d'ami de l'auteur. Il nous faut cependant encore dire quelques mots des deux chapitres ajoutés par cet intrus.

Ce qui frappe d'abord, c'est que ces deux chapitres ne sont que la reprise sinon la répétition de deux thèmes déjà traités par du Fail, l'amour de ville¹⁷ & le banquet rustique¹⁸. Cela devait être ; les interpolateurs ne sont d'ordinaire que des copistes sans esprit & sans imagination. Ce qui étonne, c'est la maladresse de celui-ci. Du Fail, dans sa préface & dans son premier chapitre, dit fort haut qu'il prend pour unique sujet de son livre les mœurs & les affaires des Rustiques. Dès le début du chap. XIV, l'interpolateur se montre, au contraire, plein de dédain pour les récits rufiques, pour « les contes de la charrue & des bœufs, » & déclare les laisser là pour « parler de choses plus grandes & haultes, des bons tours & souveraines sciences qu'apprenoient les estudiants en la diversité de Sirap, » c'est-à-dire en l'université de Paris (ci-dessous, p. 166). Il

suffirait de cette contradiction grossière pour montrer que la plume a changé de main.

L'interpolateur a cependant tenté de rattacher ses additions au texte de l'auteur. Au chapitre VI de du Fail, maître Huguet, l'un des anciens du village, après avoir joliment décrit l'amour de ville, ses tribulations & ses manèges, laissé entrevoir qu'il vient de faire là sa propre confession ou quelque chose d'approchant (ci-dessous, p. 48-49). L'interpolateur, dans son chapitre XIV, introduit deux neveux de maître Huguet, Fiacre Sire & Thibaud Monsieur, qui reprennent & racontent en grand détail toute l'histoire des amours de leur oncle pour son hôtesse, « du temps de ses terminances, » avec force digressions & traits nouveaux ; mais ce qui est nouveau surtout, c'est le style & la manière. Selon du Fail (au chap. VI) l'amoureux s'adresse ainsi à sa belle : « Hee ma maistresse, voulez-vous que, pour vostre amour conquérir, je me rompe le col l ? Je combattray, & fus le Turc qui est grand terrien ! Par la vertu saint Quenet ! belle dame, ceste dernière guerre (je croy que ce fut à Luxembourg), je feis un coup de ma main, & seulement pour un simple souvenir de vous, dont toute la troupe. Je ne dis rien ! Haa, ma dame, que voulez-vous que. je vous offre fors ma personne, de laquelle pouvez disposer comme d'une chose toute vostr e ! »(Ci-dessous p. 45-46).

D'après l'interpolateur, maître Huguet « venant du premier coup parler à sa grand Perrine, » luy dit : « H elas, principale & seule regente¹⁹ de mes entrailles ! Que n'ay-je le moyen de vous en faire l'anatomie sans mort ? Vous verriez comme mon cueur s'eschaufe, le foye fume, mon poulmon rostist, & l'espine me brusle si ardemment que j'en ay la rate gastée, & tant que je suis perdu s'il ne vous plaist me retrouver ! Mon Dieu que peines a celui qui commence à aymer ! il n'en peult manger sa soupe sans engraisser sa jaquette, & c. »(Ci-dessous, p. 166-167).

Cela ressemble absolument à une parodie. Tout est dans ce goût. Aucune invention : ce sont les thèmes, souvent les idées de du Fail, grossièrement habillées en style de farce, avec des imitations ouvertes & maladroites de Rabelais. L'auteur avait pris la peine de composer des portraits, des tableaux d'après nature ; l'interpolateur fabrique sur les mêmes sujets de lourdes caricatures & des images d'Epinal, sans rapport avec la réalité.

Sur un point assez notable cependant – mais peut-être sans s'en douter – il s'est séparé de du Fail. Celui-ci, nous l'avons vu, est tout gentilhomme ; l'interpolateur est tout bourgeois. il met la bourgeoisie, spécialement la bourgeoisie marchande, au-dessus de l'église pour la science, & de la noblesse pour les belles manières ; il en fait un éloge enthousiaste dont voici quelques traits :

« D'ynfire²⁰ bien entendu, qui sçait que c'est que de vivre entre les hommes de bon iugement, d'esprit & devertus, ses deviz ne sont point sans profit. De sorte qu'on s'en esbahist & les a l'on en admiration, mesmes le noble de notre bourg. Car s'il est question de parler, oultre leurs marchandises, de nauigation, d'architecture, des ars liberaux & mathematiques, ciuilité, honnesteté, science, & bonne experience des manieres de vivre & façons modernes, les bonnetz à l'orbalestre²¹ en triumpent Vrayement la coifure de credit²² a transfer e le bon savoir, entretien, bon & beau parler, de l'extremité à son mylieu »(ci-dessous, p. 173).

Cet éloge de la bourgeoisie est curieux, & nous le croyons mérité. Mais il ne peut être de du Fail, qui attribuait à la noblesse une supériorité innée de courage & d'honneur, qui voyait dans le tiers-état la posterité maudite de Cham condamnée par Dieu lui-même à servir les deux autres ordres « jusqu'à la fin du monde, » & qui prétendait n'avoir connu de sa vie qu'un seul marchand homme de bien²³.

Au chapitre XV, l'interpolateur reprend le thème du banquet rustique, déjà fort développé par du Fail (chap. III & IV), mais c'est pour le traiter d'une manière tout opposée à celle de l'auteur. Celui-ci s'était plu à retracer la physionomie morale des convives, leurs causeries, leurs amusements après boire, & surtout les enseignement s'élevés, sous une forme familière, que les anciens du village mêlaient à ces fêtes pour le profit des jeunes : du menu du banquet il parle à peine, & seulement pour en louer la simplicité (ci-dessous, p. 20). C'est sur le menu au contraire que l'interpolateur insiste, il en fait le fond de son chapitre. S'il avait donné là une bonne description des aliments & de la cuisine de nos paysans du XVI^e siècle, on lui en saurait gré. Mais ce menu n'est qu'une litanie grotte que & fantastique de mets impossibles : oreilles de vache à l'étuvée, pieds

de bœuf lardés de raiforts, hachis de grouins de truies, salade d'écorces de châtaignes, de queues de poires & de têtes de raves, oies de dix-huit ans, l'anatomie d'un vieux mouton, & c., & c.²⁴. En un mot, grosse farce & peu d'esprit : toujours même système. Ce qui est bon à relever, ce sont les réflexions que Guillot, l'auteur de ce beau menu, débite en manière d'exorde :

« Je serois d'avis (dit-il) dresser quelques assiettes nouvelles & entremetz pour desennuyer la compagnie, sans nous amuser à un tas de folies, que nous ont amenées une manière de noz bragardz qui ont hanté les villes, à deuifer toutes les festes, les vespres dites. Cela ne me plaist point : mais que leur sert-il de vouloir aprendre ceulx qu'on ne peult enseigner, & perdre leur temps après vaines personnes ? Qu'ils nous laissent telz que nous sommes. Boire bien aux jours festez, regarder si on « gagné sur son blé & comme l'on pourra prendre nouveau terme de ce que l'on doit, n'est-ce pas nostre estat ? Si est : & maudit soit celui qui abolit les bonnes vsances ! » (ci-dessous, p. 177).

Ce dédain pour les enseignements donnés aux gens de village après leur banquet rustique porte directement contre la harengue qui forme le chapitre IV de du Fail. Mais dans les lignes qui précèdent il y a plus encore ; il y a une critique ouverte, fort peu mesurée, de l'idée-mère des *Propos Rustiques*, comme l'auteur les a conçus & exécutés. Dès son premier chapitre, il affirme que l'usage immémorial des paysans bretons est de s'assembler les jours de fête, les jeunes pour des exercices de corps, les vieux pour causer du temps passé & de leurs affaires rustiques ; ce sont ces causeries des vieux, recueillies « par deux ou trois festes subsecutives, » dont il avoue avoir fait ses *Propos Rustiques*. Et ici – si c'était lui qui eût écrit ce XV^e chapitre – il ferait dire à un prétendu paysan que cet usage de « deviser toutes les festes, les vespres dites, » est une « folie », une innovation importée dans les campagnes « par des bragardz qui ont hanté les villes ». – Impossible à l'interpolateur de se démasquer plus clairement, ou plutôt de se moquer plus complètement de l'auteur, dont il prétend être l'ami.

Mais que dire des éditeurs modernes, qui tous, sans hésitation, ont donné les deux chapitres ajoutés dans l'édition de 1548 (chap. XIV & XV des

éditions Guichard & Assézat) pour l'œuvre de du Fail ?

Reste à savoir quel est le scribe malhonnête & sans talent qui a ainsi défiguré l'œuvre de du Fail. Rien ne nous a mis, jusqu'ici, sur la trace de son nom, qu'il a eu raison de cacher ; il a seulement laissé connaître si patrie.

Il était d'Angers ou au moins d'Anjou, car on ne saurait attribuer qu'à lui le dizain ajoute dans l'édition de 1548, où il a l'effronterie de louer la prose de l'auteur à laquelle il vient de mêler ses ordures, & qui est intitulé : *L'Angevin aux lecteurs* (ci-dessous, p. 136). Joignez à cela que, dans les deux chapitres ajoutés (XIV & XV), – mettant de côté Sirap qui est Paris, – sur treize noms de lieu appartenant à la France, il y en a sept de l'Anjou (Andrezé, Chalonnès, Cunault, Montsoreau, Saumur, la Seguinie à Villedieu), trois de la Touraine (Candes, Chouzé, Tours) dont les deux premiers touchent la frontière d'Anjou, & trois que nous n'avons pu retrouver dans l'Ouest²⁵. – De même, le seul nom de lieu breton qui ait été changé dans les treize chapitres qui constituent l'œuvre originale de du Fail, est remplacé dans le texte de 1548 par un nom angevin²⁶.

L'interpolateur devait donc être originaire d'Anjou ;

G. L. H. A L'AUTHEUR



EL cuide au vray le Badin contrefaire,
Ou le voyant, est rendu peu content.
Entreprenant imprudemment de faire,
Cela à quoy n'est apte aucunement.
Mais toy tu as si bien & proprement,
Descrit les mœurs de la vie champestre,
Que tres ciuil à tous t'es faict congnoistre :
Oeuvre (ma foy) ou n'est facile attaindre :
Pourtant qu'il fault parfaictement sage estre,
Pour le vray fol bien naïvement feindre.

MAISTRE LEON

LADULFI, AU

LECTEUR

SALUT.



ES Philosophes & Jurisconsultes, ont cela assez familier de descrire lun contraire par lautre, en baillant par iceluy plus seure, & solide congnoissance, que filz laissoient lumbre diceluy, pour de prime face traicter leur subied t : comme quant ilz veulent proprement deschiffrer Vertu, ilz paingnent Vice de toutes ses couleurs : ou Liberté, Santé, Froid, ilz discourent par leurs opposites Seruitude, maladie, Chauld, qui donne au furmentionné contraire la grace plus naturelle, & trop mieux disposee. Au moyen de quoy, puis què les Propos daucuns Rustiques (que je nomme Païsans, Vilains, ou Ignobles) nous sont en main, il ne sera, me semble, hors de propos, faire un brief & sommaire Discours du nom, & imposition

diceluy, ce que je feray à beaucoup moindre difficulté, prenant ce que luy est (comme lon dict) en diametre contraire, qui est Noblesse, non celle de laquelle se sentent, & disent estre embelliz & armés un tas de Logiciens, & Alkimistes, mais de celle primitiue, & premier commencement, quon appelle de race. Et pour repeter les choses de plus hault en ce bon vieux temps, que aucuns appellent laage Doré, ny avoit dffièrece aucune entre les hommes en preeminence, haultesse, ou autre poinct d'honneur, ains estoyent egaux, non partiaux, ou diuisés, vsans dune telle tranquille, & louable communauté, que à la posterité nha laissé, que les regretz, & souhaitz dun pareil siecle. Ne se soucians de disner, sinon quand la faim les contraignoit daller, ou au glan, ou frezes, ou bien seicher au Soleil la chair de quelque beste par eux prinse à course, & de la peau en accoustroyent celuy, qui le plus en avoit mestier. Viuoient au jour la journee, le premier à la porte passoit sans différence, ne se faisoient prier à laver leurs mains, encores moins à se seoir à table, aussi tost beuvoient en leur bonnet, comme en leur main : couchoyent indifféremment tous en yne caverne, comme sont aujourdhuy ces Egyptiens sophistiqués, & là pissoient, chioient, faisoient la beste à deux dos, les vns devant les autres, sans faire les estranges, avec excuses. Par ce moyen estoyent pour lors inçongneuz Noblesse, Païsanterie, Liberté, Seruitude, & autres de semblable farine, invasions de droict naturel. Mais en ceste paisible, & humble façon de vivre, not guie ères demeur erent, à rasion que eux en plus grand nombre perceuz & augmentés, commencerent especes de querelles sourdre entre eux : comme jamais ne demeurons long temps fermes ny constans en nostre heur. Par ce que (possible) Marion rioit plus volentiers à Robin, que à Gautier, dont commença la maniere de se battre pour la vessaille, coustume qui ha tousjours duré. Ou que lun avoit meilleure peau que lautre : & par ce que il estoit plus ancien luy devoit appartenir : ou par adventure lun avoit mangé le gland, tandis quvn autre le bransloit, choses qui les provoquoyent tellement à guerre & dissention, que ordinairement se combattoient à beaux coups de poing, de bastons, de pierres, sentretrainoyent par les cheveux à escorchecul, cestoit, pitié, car dautres façons de se battre, long temps après ne les evrent : parquoy qui avoit la maschovere dun asne, estoit bien armé. En ces combats les plus sors

avoyent lavantage, au moyen duquel les foibles estoyent contrains faire entredeux aux cavernes, & se separer pour le mieux : car la trop grande familiarité commençoit desia estre enuieuse. Autres se retiroyent plus loing seulz avec la seule, pour se acquérir privément, ne remettans plus rien à la sus mentionnée communauté. Au moyen dequoy cecy fut tant demené, & avec le temps tellement continué, que les plus fors commencerent à subiuguer & mettre en crainte les plus petits & abaissés, prenans une merveilleuse superintendence sur eux. Quoy voyans esleurent un dentre eux par commune voix plus robuste, plus saige, & hault d la main pour leur conducteur, leur souverain maistre, en qui ilz sceussent se reposer de leurs negoces privés (car la commençoient Republiques, & affaires Politiques à se administrer) & recourir si aucun schisme, ou différent se esleuoit entre eux. Quel maistre, ou superieur commença les agensdarmes, les leurrer, les veiller, mettre aux champs, au monde, tellement que se voyans plus Rustres, & plus gallans que les autres, non contens de leurs propres limites, usurpoyent sur le territoire, & voysinage prochain par continuelles courses. Et en ces (Dieu sçait) bien dressees escarmouches fentreprenoient comme voyez quon said aux barres, & le prins (de quoy est descendu la Prison, le Prifionnier, le Geolier, & la fuyte) estoit retenu en perpetuel servage, comme un coquin, un Marault, un Belistre. Mais à fin que ce maistre Gouverneur fust recongnu comme principal & plus eminent, luy donnerent par commun advis, chascun partie de son butin, ou conquest, en signe de recongnissance, par ce moyen se rendans à luy tributaires. Toutesfois voyans que le profit particulier commençoit à avoir lieu, à daucuns relafchoit ceste rente, ou deuoit r : car devant que entrer en bataille, promettoit au mieux faisant, au plus hardy assaillieur, plus robuste combattant, à celui qui plus viuement estonnoit son ennemy, & quoy ? ceste exemption ou immunité des devoirs susdicts deuz pour la superiorité. Lors y avoit presse, qui premier seroit au reng, qui le premier feroit bresche, le premier à lenseigne. Par ce moyen tendans tous à un mesme but, & dune pareille emulation le plus souvent demeuroient vainqueurs, où, quand pour leur bienfaict rien ne leur eust esté proposé, ilz se fussent attendus les uns aux autres, au grand interest de leur propre salut. Ceste exemption ilz appellerent Noblesse (comme la premiere chose, qui leur vint à la bouche,

la mode dadonques de imposer à signifier) à cause, que par leur hardiesse, & brusque adresse aux armes (postposans toute crainte de mort) ilz acqueroyent ce que aux autres, qui avoient tourné le dos, gagné le hault, ne sestans mis au hazard, estoit villainement dénié. Au moyen dequoy ces anciens Carthaginiens, autant danneaux donnoyent à leur Souldart (gens saigement recongnoissans les bienfaicts) qu'il eust esté en de batailles, & ce en signe de perpetuelle Noblesse. Les Romains, ces vaillans conquereurs, dautant de couronnes, leur homme darmes honnoroyent (recompense digne du merite) quil eust esté à de journees, par ce moyen anobly. Quoy y ? Les Macedones avoyent ceste loy reveremment observee : Qui naura en la bataille occis quelquvn des ennemis, soit en lieu public, lié, billé, & attaché à un post en signe d'ignobilité. Les Germains, ou Allemans plus tost nestoyent mariés (chose autrement villaine) quilz neussent présenté la teste de leur ennemy à leur Roy. Aux banquets des Scythes on offroit une pleine tasse de vin à la compagnie, & ne estoit loysible à celuy qui navoit tué son ennemy au conflict, la prendre, comme fil eust esté villain, & immerité de cest honneur. Aux Bibles, Mardochee Hebrieu fut anobly par Artaxerxes : & pour les causes mesmes, Joseph faict noble par Pharaon. Pour lesquelles raisons, tendans à une pareille fin dune ambition honorable creurent en grand & excessif nombre, tellement quilz (distinguans le populaire) se appellerent désormais Nobles. Le reste (qui tient en poinct peremptoire, que la maniere de fuyr est de partir de bonne heure) furent appellees Plebeiens, Païsans, Villains, Rustiques. A ces Nobles furuindrent Historiographes de leurs batailles, faicts & gestes (quelz Alexandre le Grand estant au monument d'Achilles appelloit trompettes, ou proclameurs dhonneur) & ont esté tellement ingrats vers noz Rustiques, que traictans seulement les haults & excellents actes de ces puissans Magnates, Monarches, & Primats nont voulu se abaisser jusques (au moins) à dire, quil en fut en leurs siecles, la raison estant prompte, que (comme dict Callimachus) vertu sans richesses est incongneue. Toutefois aucuns ayans le iugement plus feur, & regardans de meilleur œil, bien advertis de la commodité produitte des champs, & félicité de iceux, nont desdaigné à en traicter assez amplement, Caton ce prudent & grave Romain en ha escrit, & estably loix, tellement quil affermoit un Laboureur estre homme de

bien. M. Cicero dit, que rien ne peult ejire plus commode à l'homme libre, que agriculture, ce qu'il experimentoit assez en son Tusculan. Virgile (qui non moins ayma les champs, que den escrire) appelle le Laboureur, & celui qui habite les champs, Fortuné : Horace, heureux. Vegece (autrement gentil compaignon, & bien instruit à la guerre) veult l'homme de guerre estre nourry aux champs, & estoyent nourriz anciennement les enfans des Princes, aux champs, non en ceste delicatesses des villes. Aglaus ce pource Arcadien, ne fut il iugé par loracle d'Apollo (si cela faict foy) l'heureux de tout le païs ? Quoy ? & combien de Empereurs ont laissé l'administration des magnifiques & superbes Empires, leurs pompes, haultesses, & triumphes pour se retirer aux champs pour avoir layse & commodité diceux. & illec (iugeans ceste façon de vivre beaucoup plus feure) passer en tranquillité le demeurant de leurs ans ? Comme Pericles ce grave Athenien, Scipion l'Aphricain, Diocletian l'Empereur Romain, Caton le Censeur, le Consul M. Curius. Avec ce tant, & innombrables Philosophes enuieux du bien & félicité de noz Rustiques, ont (pour à layse philosopher) choysi leurs estudes aux champs, comme les Stoïques, Druides, Platon en son Academie : Seneque ce saige Philosophe, & autres infinis. Au contraire, combien de Paisans bons laboureurs ont esté appellés de leur charrue pour prendr e l'administration de Republicques fortes & puissantes, toutesfois sans eux ruinees, mal ordonnees, & (ce que lon dict) à lanchre ? Ce vaillant charrieur Q. Cincinnatus en fera ample tesmoignage. Autant Attila Calatin, bon & excellent Vigneron, Fabrice gentil Jardinier, Attila Regule, desquelz la memoire tant durera, que seront en vigueur Charrue, Soc, Coultre, Fouet, & Timon. Que si nous regardons en quoy principalement estoit la richesse de l'antiquité, nous ne frouerons, que Bœufz, Vaches, Moutons, Oysons, & autres avoirs, tellement que Servius Roy des Romains feit insculper en la premiere monnoye Romaine, des Bœufz & Moutons, dont encore sont les Moutons à la grand laine. Mais neantmoins, que cecy demanderoit plus ample discours, que les oreilles dun delicat (possible) fouhaitteroyent, toutesfois pour ce que ce nest le principal negoce, iay induit ce peu, pour monstrier, au moins essayer l'origine de noz Rustiques, par leur contraire. Contente toy donc (amy lecteur) de ce peu que je te offre

*chose (soubz ton iugement foit) indisposee, & de mauvaise grace :
toutesfois en observant lhonneur & droict de escrire, choses
basses, & humbles, ne requierent style eslevé, ne grand façon de dire :
pource que à tel saint telle offrande : tel mercier, tel panier. Que si tu nes
content de ce, je ne pourray (au pis aller) que te prier, prendre tel quel petit
present en gré, comme tu ferois, dune simple Bergiere, une pottee de laid
caillé : car (comme*

*dict Ouide) ceux qui nont Encens à sacrifier,
offrent de la farine, ou de ce quilz
ont pourement. Me recom
mandant à ta bonne
grace, & à
Dieu.*

PROPOS RUSTIQUES.

D'ou sont prins ces propos Rustiques.



UELQUE fois aux champs mestant retiré, pour illec plus commodement, & à layse parachever certain negoce, je me pourmenois (& ce à jour de feste) par les Villages prochains, comme cherchant compagnie, ou trouvay (comme est leur coustume) la pluspart des Vieux & leunes gens, toutesfois séparés, pour ce que (iouxte lancien prouerbe) chascun cherche son femblable, estoyent les Jeunes faisans exercice d'Arc, de Luittes, de Barres, & autres jeux, spectacles aux vieux, estans soubz un large Chesne couchés, les iambes croisees, & leurs chapeaux un peu abaissés sur la veüe, iugeans des coups, rafreschissans la memoire de leurs jeunes ans, prenans un singulier

plaisir à veoir follastrer ceste inconstante jeunesse. Et estoient ces bonnes gens en pareil ordre, que seroyent les Magistrats dune Republique bien & politiquement gouvernee, pource que les plus anciens, & reputés de plus sain & meilleur conseil, tenoyent les places plus eminentes, & les moyennes occupoyent les moindres daages, & qui navoyent tant de bruyt, ou en preudhommie, ou à bien labourer. Quoy voyant je mapprochay pour avec les autres estre plus attentif à leurs propos, qui me sembloient de grand grâce, à raison quil ny avoit fard ne couleur de bien dire, fors une pure vérité, & ce principalement en la collation de leur aages, mutation de siecles, & aucunes fois regrets des bonnes annees, ou (ce difoyent) beuvoyent & faisoient plus grand chere, quen ces temps. Lors (voulant fçavoir les noms de ces preudes gens) je tire par la manche quelquvn de ma congnoissance, auquel privément demanday les noms diceux. Celuy (me respondit alors) que voyez acouldé tenant en sa main un petit baston de couldre, duquel il frappe ses bottes liees avec courroyes blanches, sappelle Anselme, lun des riches de ce village, bon Laboureur, & assez bon petit notaire pour le plat païs. Et celuy que voyez à costé ayant le poulx passé à la ceinture, à laquelle pend celle grande gibessiere, ou sont des Lunettes, & une paire de vieilles heures, sappelle Pasquier, lun des grands gaudisseurs, qui soit dicy à la journee dun cheval, & quand je dirois de deux, je croy, que ne mentirais point : toutesfois cest bien celuy de toute la bende qui plus tost ha la main à la bourse pour donner du vin aux bons compaignons. Et celuy (dis ie) qui avec ce grand bonnet enfoncé en la teste, tient ce vieux livre. Celuy (respondit il) qui se gratte le bout du nés ? Celuy proprement (dy je alors) & qui sest tourné vers nous. Ma foy, dist il, cest un Rogier bon temps, lequel passé ha cinquante ans quil tenoit lèfcolle en ceste Paroisse, mais changeant son premier mestier est devenu bon Vigneron : toutesfois quil ne se peult passer encore aux festes de nous apporter de ces vieux livres, & nous en lire tant que bon nous semble, comme un Kalendrier des Bergers, les fables de Esope, le Romant de la Rose : aussi ne se peult tenir, que aux Dimenches ne chante au Lutrin avec ceste mode antique de gringoter, & sappelle maistre Huguet. Lautre assis pres de luy, qui regarde par sur son espaule en son livre, ayant ceste ceinture à tout une boucle jaune, est un autre gros riche Pitault de ce village, assez bon villain, & qui

faict autant grand chere chez luy, que petit vieillard du quartier, qui se nomme Lubin. Et si vous voulez un peu vous asseoir avec nous autres, vous orrez leurs propos, ou (possible) trouverez goust : ce que je feis, & par deux ou trois festes fubfecutiues les ouy iazer & deuifer privément de leurs affaires Rustiques, desquelz ay faia par heures rompues, & de relaiz un brief discours, ou iay eu non moindre peine, que à une bonne besongne : car apres avoir ahanné long temps, refuant & devinant ce que devois dire, estois contraint boire deux ou trois voltes (gratieux compulsoire) pour me rendre la ceruelle plus frisque & deliberee, & mestoit une telle peine, que au charretier, qui pour ayder à ses chevaux atteliez à la charrette trop chargee, met son chapeau entre son espaule & la roue, pour aucunement les soulager, aucunesfois beuvant à son baril, attaché au collier du cheval de devant.

De la diversité des Temps.

ANSELME ce preudhoms sur mentionné, homme de mediocre fçavoir, comme bon Grammarien, & passablement Sophiste, commença par une merveilleuse admiration à deschiffrer le temps passé, que luy & ses coëuaux là presens avoyent veu, bien different à celuy de maintenant, disant : le ne puis bonnement (ô mes anciens Comperes, & amys) que je ne regrette ces nostres eunes ans, au moins la façon de faire de adonques, beaucoup différente & rien ne semblant à celle de present : car vous voyez toutes bonnes coustumes se amortir & je changer en je ne sçay quelles nouveautés, quilz merveilleusement approuvent, & sans lesquelles un homme daujourd'hui est mesprisé. O temps heureux ! ô siecles fortunés ! ou nous avons veu noz predecesseurs peres de famille, que Dieu absolve (ce disant en haussant loree de son chapeau) se contentans quant à laccoustrement dune bonne robbe de Bureau, calfeutree à la mode dalors, celle pour les festes, & une autre pour les jours ouvriers, de bonne toile, doublee de quelque vieux saye, entretenant leur familles en liberté, & tranquillité louable, peu se soucians des affaires estrangeres, seulement combien avoit valu le Bled à Loheac, Fleaux au Liege : & au soir aux raiz de la Lune, jazans librement ensemble, sur quelque bagatelle, rians à pleine gorge, comptans des nidz dantan, & neiges de lannee passee, & revenans des champs chascun avoit son mot de gueule pour gaudir lun lautre, & racompter les comptes en la journee faicts, chascun content de sa fortune, & du mestier duquel pouvoit honnestement vivre, ne aspians à dautres filz ne se fentoient suffisans, comme vouloir, ou estre notaire de la Court de Bobita, ou dautres, eslre gaudayeur, ou priseur, ou tesmoing synodal. Lors Dieu estoit aymé, reveré, vieillesse honnoree : Jeunesse sage,

pour l'objet quelle avoit de vertu, lors florissante : tellement que je peux, avec tous vous autres, appeller ces temps passés, temps de Dieu. Ou est le temps (ô Comperes) quil estoit mal aysé voir passer une simple feste, que quelcun du Village ne eust invité tout le reste à disner, à manger sa Poulie, son Oyson, son Jambon ? Mais comme aujourd'hui se sera cela, quand quasi on ne permet, ou Poulies, ou Oysons venir à perfeétion, qu'on ne les porte vendre, pour l'argent bailler, ou à monsieur Ladvocat, ou Medecin (personnes en ce temps presque incogneües) à l'un pour traicter mal son voisin, pour le desheriter, le faire mettre en prison. A l'autre pour le guerir d'une fieure, luy ordonner une saignée (que Dieu mercy jamais n'essaiay) ou un clystere, de tout quoy feu de bonne mémoire, Tiphaine la Bloye guerissoit, sans tant de barbouilleries, & quasi pour une Patenostre. Sur mon Dieu (dist alors Pasquier) mon Compere vous dictes toute vérité, & me semble proprement estre en un nouveau monde. Mais puis que nous auons du loysir, & jour suffisamment, je vous prie avec le reste de compaignie, de poursuivre le propos encommencé. Ma foy (respondit Anselme) il est vray, que iay faict l'ouverture, & donné le commencement : mais de le bien continuer, i'en donne la charge à mon compere maistre Huguet, que voyla fil veult (deu) en prendre la peine. C'est bien advisé (dist lors Lubin) que chascun en dye, comme il l'entend. Mais pource que nostre compere maistre Huguet ha rosty en beaucoup de cuyfines, & sçait tresbien enfoncer les matières, il en dira (si bon luy semble) ce quil en pense. Maistre Huguet ne se bougeoit point, quand dix ou douze se leuerent pour le prier, leur dire la façon des banquets de son temps, & manieres de vivre, avec ce quil touchast un peu quelques poincts de agriculture. A quoy faccorda facilement maistre Huguet, qui apres avoir beu une fois, de vin, quilz avoyent envoyé quérir, & avoir accouflré son chapeau, qui luy pendoit sur les yeux, commença à dire.

Banquet Rustique.

PUIS que (de vostre grace) vous mavez baillé la charge de dire, & faire iugement de ce que iay veu & ouy (ô mes bons amys) ne la refusant, ien diray possible confusement, mais (au moins) la vérité. Et pource, que les banquets & festins de noz antecesseurs se offrent, il fault penser que non moins estoyent de bonne doctrine, que bien instruits, non que je vueille mesurer la consequence dun banquet en variété, & magnifique apparat de mangeries, choses que ne congnoissoyent ces bonnes gens : car leur estoyent incogneuz, Poyure, Safran, Gingembre, Canelle, Myrabolans à la Corinthiace, Muscade, Giroffle, & autres semblables refueries, transferees des Villes en noz Villages, quelles choses tant sen fault, quelles nourrissent le corps de lhomme, quelles le corrompent, & du tout mettent au neant, sans lesquelles, toutesfois un banquet de ce siecle est sans goust, & mal ordonné, au iugement trop lourd de lignare & sot peuple. Maistre Huguet vouloit pourfuyure, quand Lubin luy dist, quil cessast de blasonner les façons de faire de aujourdhuy, veu que tout se faisoit pour le mieux, avec ce que lantiquité avoit aucunesfois erré. Puis que il vous plaist (respondit maistre Huguet) que je touche le blanc, je diray ce que je veis faire passé ha cinquante ans, en cest nostre village, repetant ce que le compere Anselme ha defia dia, cest que aux jours festés, plus tost fussent morts noz bons peres, quilz neussent amassé toutes leurs bribes, chez quelcun du village, pour illec se recreer, & prendre le repos du labeur de la sepmaine. Veistes vous onc aux villes, quand y allez porter quelque fromage à vostre maistre, ou autre : quand quelque Bourgeois, ou Citadin va soupper chez son voysin, quil envoie son garçon devant, portant partie de son disner : tellement faisoient ilz, lesquelz apres avoir beu de mesmes, & à toutes restes, le tout

sans hazard, commençoient à iazer librement du fait dagriculture, & à qui mieux mieux, Messire Iean, le feu Curé de nostre Paroisse, estant au hault bout (car à tous seigneurs, tous honneurs) haussant les orrees de sa robe, tenant un peu sa grauité, interpretant, ou l'Euangile du jour, ou sur iceluy donnant quelque bonne doctrine, ou bien conferant avec la plus ancienne matrofne, pres luy assise, ayant son chapperon rebrassé, & voulentiers parloyent de quelques herbes pour la fleure, cholique, ou la marriz. Le bon homme de Curé se mettant aucunesfois aux champs, le tout à la bonne foy, se vantant de belles besongnes (par ce quil estoit ouy tres voulentiers) & que (Dieu mercy) il ne craignoit homme des deux prochaines paroisses (& ce disoit sans blasmer personne) ou à chanter du contre-poinct, ou bien & rustrement faire un prosne : & que sil estoit question de Latin (neantmoins quil y fust un peu rouillé) il se y entendoit tout oultre, & autant que petit compaignon du quartier, & de ce sen referoit à ceux qui le congnoiffoient, sans plus oultre proceder. Autant en disoit de bien iolyment empenner une flesche, ou mettre une arbaleste en chorde, de bien faire un rebech, & que plusieurs fois en avoit faict au Musnier de Vaugon, de tout quoy, nen craignoit homme, sil navoit deux testes. Et ce luy accordant, la poure femme devenoit en une merveilleuse admiration. Estoit ce, ce ferial Curé (fait alors Pasquier) qui au prosne de sa grand messe reprenant les enfans de la paroisse, pour quelques insolences, disoit, que fil estoit leur pere, quil les chastieroit tresbien. Celuy sans autre, respondit maistre Huguet. Mais pour paracheuer lordre de nostre banquet, au bout dembas y avoit quelque Rogier bon temps, comme mon compere Lubin, que voyla : comptant des veilles, ou filleries, qui avoyent esté en la sepmaine, ou luy mesmes avoit esté triumpher, & faict je ne sçay quoy davantage, quil laissoit à penser à la compaignie. Comptait aussi de son Poullain noir, qui luy estoit eschappé pres la vigne, & couru jusques aux landes de Liboart : & allant apres avoit rencontré Marion la petite, ou la petite Marion, il ne luy challoit le quel, à laquelle (sans mal penser), avoit levé son fuseau, & en consequence bayfee, avec ce, faict offre de sa personne, & neust voulu (ce disoit il) pour je ne sçay quoy, quil ne leust rencontrée, neantmoins que le jeudy dapres devoit aller à la Seguimere, ou elle seroit, & là pensoit (sil nestoit bien abusé) pratiquer quelque cas, ou luy eust il deu

couster, quelque bonne chose. Le reste des bons Lourdaux parloient du decours du croissant, quand il seroit bon planter porree, temps conuenable pour houer la vigne, pour greffer, ou coupper couldre, ou chastagnier, pour faire cercle à reluer tonneaux. Or bien (fait alors Pasquier) nous sçavons peu pres quilz pouvoient dire. le vous prie poursuivre la fin de ce banquet, & comme ilz se gouvernoient apres avoir rué si brusquement en cuysine. Apres disner (respondit maistre Huguet) quelcun du village, comme vous pourriez dire, Pestes, produisoit de soubz sa robe un rebech ou une chalemie, en laquelle souffloit par grand maistrise, & tellement les invitoit le doulx son de son instrument, avec un Haultbois, qui se y trouva pour le feconder, quilz estoient contraints, ribon ribaine (là jettees leurs robes, & hoquetons) commencer une dance. Les vieux pour monstrier exemple aux jeunes, & à fin de ne monstrier estre fascheux, faisoient lessay, tournoians la dance deux, ou trois fois, sans beaucoup fredonner des piedz, ne faire grands gambades, comme nous pourrions bien faire nous autres. La jeunesse alors faisoit son deuoir de treppir, & mener le grand galop, sinon messire Jean, quil falloit un peu prier, & dire, Monsieur, ne vous plaist il pas dancier ? Toutesfois luy ayant un peu refusé, pour faire la rufe du jeu, sy mettoit, & nen y avoit que pour luy : car luy fraiz., & possible amoureux, contournoit ses commeres, tellement que elles sentoient leur espaulle de mouton à pleine gorge : & disoit ce venerable Curé, Boute, boute jamais ne nous esbattons plus jeunes, prenons le temps comme il vient, maudit soit il qui se feindra. Et lors que la fumee du vin commençoit emburelucoquer les parties du cerveau, quelque bonne galloyse menoit la dance par sur tables, bancs, coffres autant dune main que dautre. Au reste, chascun le faisoit comme il voyoit lavoit affaire. Comment (dist alors Anselme) ces vieillars alloient ilz comme les autres ? Nenny (respondit maistre Huguet) ains estoient les bonnes gens, pres le feu se chauffans dun fagot de ferment de vigne, le dos au feu regardans & iugeans des coups, disans, Cestuy cy dance bien, que le pere dun tel estoit le meilleur dancier du païs, que un tel avoit deffié les jours passés, tous ceux de Vindelles à dancier. La dance finie, recommençoient de plus belle à dringuer & boire hault & net sans se blesser, puis apres se estre chauffez, si bon leur sembloit alloient voir quelque pré, ou champ bien accoustré, & là dordinaire se affeoyent pesle

mesle, jeunes & vieux, fors (quil ne fault pas mentir) que les anciens avoyent (comme bien estoit raisonnable) les plus honorables places. Lors quelcun des plus vieux (à la requeste de ses coëuaux) commençoit à harenguer les jeunes gens, ou avoit telle audience, que ha celuy qui estant venu de quelque païs estrange, veult compter quelque nouveauté. Je vous prie (dit Pasquier) si le reste de la compagnie le trouve bon, traicter les poincts principaux de ceste harengue : eslans asseuré, quilz difoyent quelque cas de bon. Maistre Huguet vouloit seschapper disant, quil en avoit dia à la traverse, ce quil avoit peu, & que un autre prinst les fonts, mais par importunes requestes fut contraint achever, disant, Puis que à faire faire, & quil ny ha ordre ne remede de evader, je vous diray à peu pres la teneur de la harengue laquelle le plus ancien, & de meilleur fçavoir, comme iay dit, commençoit, disant :

Harengue Rustique.

MES enfans, puis que le Seigneur Dieu vous ha appellés à ceste bienheureuse vacation, de agriculture, lequité veult aussi, & il est bien raisonnable, que soyez diligens & prompts à lexercer par vertueux faicts, bons & louables actes, dont avez la source (graces à Dieu) de voz peres & meres cy presens, le surplus parfera une espece.de preudhommie, que je voy apparostre en vous, avecques signes euidens de estre à ladvenir gens de bien. Et puis bien dire cela avec toute la compaignie, que depuis cinquante ans, & quand je dirois soixante je ne penserois mentir, nostre village ne fut en jeunes gens autant florissant, comme il est de present, & ce en toutes qualités, si vous regardez tant les bonnes mœurs, & graces dont ilz sont aornés, comme grandeur & composition de corps, puissance avec fourniture de membres, jointe à ce la legiere & prompte adresse. Le bon Dieu nous ha (comme en toutes choses) merueilleusement fortunés en ce. Et toutesfois, mes enfans, jeunesse (ce que jay experimenté) est tant folle & queuglee, quelle ne regarde que les choses presentes, & ce qui est à ses pieds, sans avoir lœil ne muser plus hault, dont souvent sont gastez & abastardiz les plus nobles & meilleurs esprits. Au moyen dequoy est frustree, & mise au neant la bonne expectation des peres, qui de lenfant merueilleusement aggrave le desmerite. Que si par exemples requerez confirmation, je vous produits deux de voz compaignons (lesquelz sur mon Dieu, je ne nommerois, si cela nestoit tout manifeste) Guillemain Plumail, & Geoffroy Thibie, les deux autant gentilz garçons en leurs jeunes ans, que on peust souhaiter, & autant bien instruits. Mais (ô bon Dieu) depuis, quilz ont commencé de hanter tavernes, bordeaux (pestes de tout bon naturel) & autres tels lieux desbauchés, retirans en tout les cœurs des jeunes de vertu,

quont ilz faict ? quest ce ? sont brigands, voleurs, gardeurs de chemins pour tous potages, & besongne taillee pour le bourreau, ayans proposé une fin malheureuse au noble & vertueux commencement. Quoy voyant la mere de lun (comme chascun sçait) la faict prendre, & comme (par maniere de dire) prisonnier, que en fin recongnoissans ses deffaults (& aussi contraint) est devenu homme de bien, bon preneur de Taulpes, & gentil faiseur de Quenouilles, viuant simplement en la façon de nostre estat. Lautre (comme obstiné) demande laumofne en lorie dun bois, attendant lheure. Pourquoi (ô mes enfans) pour obuier à tous ces malheureux inconueniens (ausquelz plus continuellement sommes duits, que à bien faire) il est de besoing en premier point aymer, reuerer, & craindre Dieu, comme celuy qui souffre, que devenions en mille advesités, pour nous monstrier, quil est le maistre, & celuy qui ha procréé toutes choses pour nostre profit, & bien. Que sil vous ha donné parens riches, departy de ses graces, ne fault presumer ce venir de vous, par ce moyen encourir une faulse opinion, dont souvent jeunesse est abusee, & en consequence glorieuse : ains croire, que en moins de un tour dœil vous peult oster bœufz & chevaux, brebis & tout vostre avoir : & de tout ce luy en rendre graces, & estimer quil faict tout pour le mieulx, bien congnoissant ce qui nous est necessaire. Et à celle fin que congnoissiez certains points de la vostre & mienne vacation, grandement à observer, gardez souverainement de mal parler de voz voysins, ou en aucun cas fouller leur honneur, pource que aucunesfois vous trouvez ensemble, difputans de l'excellence, ou de voz terroirs, ou besongnes, comme de voz faulx, faucilles, coingnees, & telz vtilz, ou preferez les vns aux autres, gardez ce entre autres choses, & que en louant les vostres, les leurs ne soyent deprimees, pource qu'il fault tout trouver bon, à raison, que (comme lon dict) à chascun oyseau son nid est beau, aussi que par la langue on voit plusieurs, beaucoup de maux & divers encourir, ce que (ce maist Dieu) je voy navoir lieu en vous, ne autres imperfections, dequoy ordinairement sont tachés jeunes gens. le oublois à vous dire, que es choses ou ny ha remede, & moins de conseil, ne feissiez grand estat, ny en prendre grand courroux, comme des advesités & maladies, qui le plus souvent viennent à voz Bœufz, Vaches, Brebis, Poulies, & Porcs, qui toutesfois, neantmoins les pensemens, de bonne heure meurent : car en bonne, ou mauvaise fortune, il

fault avoir un mesme visage, & constance accoustumee. De ma part la plus grande occasion, & plus euident argument, que puisse dire, pourquoy mes ans ont esté si longuement prolongés (cela je dy sans vanterie) cest, & ne scay autre raison, que telle advesité, qui me soit survenue au jour, jamais ne se est couchee avec moy. Si ainsi le saïetes, vous vivrez heureux, fortunés, en honneste tranquillité, & navrez compagnons en félicité. Car demandez, ou souhaitez vous plus salutare, ou plus liberalle vie, que la nostre ? moyennant que nous gardions de aspirer à trop haults poincts, veu mesmement, que si sommes diligens à labourer les terres à nous laissees par noz bons peres, sera beaucoup, ne taschans par grands héritages à les amplifier. Et avoyent cela en grande reverence, noz anciens, quil nestoit loysible de occuper plus de terre, que ce que on leur avoit limité, ayans beaucoup dobservances, qui aujourdhuy ne sont : comme, Celuy estre mauvais laboureur, qui achetoit ce que son champ luy pouvoit produire. Mauvais le pere de famille, qui faisoit ce le jour, que la nuict eust pu faire, sinon (dea) quil eust esté empesché par lintemperie de lair : plus mauvais estimoyent celuy, qui plus tost besongnoit à la maison, que aux champs, comme desdaignant la coustume. Et mest advis avoir ouy dire dun antique Laboureur accusé de ses voysins, disans quil avoit empoisonné leurs bleds, par ce que le sien estoit demeuré guaranty, & les leurs gastez & sans fruiét, lequel preudhoms (fachant à tort tel crime lui estre imposé) amena en plein iugement sa fille, de force inestimable, ses bœufz gras & refaiéts, son foc rondement acere, son coulre tresbien appointé, disant que cestoit sa poison, & mauvais art de ainsi bien accoustrer les bleds. Or maintenant jugés si tel moyen nestoit favorable pour bien tost gagner son procès : mais (pour revenir) nestimez vous en rien cela, que au matin, frottans votre couille, estendans voz nerueux & muscleux bras (après avoir ouy vostre Horologe, qui est vostre Coq, plus seure que celles des villes) vous leuez sans plaindre lestomach, ou la teste, comme seroit, je ne scay qui, yure de soir. Et lians voz bœufz au joug, qui (tant sont duits) eux mesmes se presentent, allez au champ, chantans à pleine gorge, exerçans le sain estomach, sans craindre esveiller ou Monsieur, ou ma Dame. Et là avez le pasetemps de mille oyseaux, les uns chantans sur la haye, autres suyvens vostre charrue (vous monstrans figne de familiale privauté) pour se paistre

des vermetz qui yffent de la terre renuerfee. Autres qui là & ça volants, descouvrent le Renard, dont le plus souvent, avec la chorde de aurichal tendue, avez la peau. Vous montrent daucuns signes futurs, avec autrés pronostiques, que avez de nature, & par commune coustume aprins, comme le Heron triste, sur le bord de leaue, & ne se mouvant, signifie Lhyuer prochain : l'Arondelle volant pres de leaue, predict la pluye, & volant en lair, beau temps. Le Geay se retirant plus tost, que accoustumé, fent Lhyuer qui approche. Les Grues volans hault, sentent le beau temps, & serain. Le Pivert infalliblement chante devant la pluye. La Chouette chantant durant la pluye, signifie le temps beau & clair. Quand les Poulies ne se retirent soubz le couvert par la pluye, dassurance elle continuera. Les Oyes & Canes se plongeans continuellement en leaue, sentent la pluye prochaine, autant en signifie la Grenoille, chantant plus que accoustumé, ou quand ces vieilles murailles rendent de leaue. La serenité d'Automne predict vents en Yuer. Tonnerre du matin signifie Vent, celui de Midy, Pluye. Les Brebis ça & là courans, sentent Lhyuer approcher. Autresfois (pour laisser ce propos, que trop mieux entendez) ayans le vouge sur lespaule, & la serpe bravement passee à la ceinture, vous pourmenez à lentour de voz champs, voir si les chevaux, vaches, ou porcs y ont point entré, pour avec des espines, reclorre soudain le nouveau passage : & là cueillez des Pommes, ou Poyres à vostre ayse, tastans de lune, puis de lautre : & le reste, que ne daignez manger, portez aux villes vendre : & de l'argent, en avez quelque beau bonnet rouge, ou un cousteau de bonne façon. Autresfois au matin regardans dou vient le vent, allez voir à voz pieges, que avez tendues au soir, pour les Renards, qui vous desrobent, ou Poulies, ou Oyes, aucunesfois (la meschante beste) les tendres aignelets, peu vous foucians de lintemperie de Lair, fleures d'Automne, ou jours Caniculaires, ains en ces temps, aux autres perilleux, avez la teste nue aux champs, billans (possible) une gerbe de bled, ou raccoustrans un fossé, par ce moyen estes forts, robustes, allegres, plus la moytié, que gens de ville ; naymans que mignarderie, soubz lombre, en rien ne sentans leur homme. Au moyen dequoy un bon Capitaine ayme un Soudart, nourry en ses jeunes ans aux champs, ce que iay veu, lors quil estoit question daller à Pharingues. Que si vous tombés en quelque maladie (comme cest une chose naturelle) vous ne cherchez clysteres, purgations,

saignees, & telles badauderies : car vous avez le remede present en vostre Jardin, de bonnes herbes, desquelles la vertu vous demeure, quasi heritellement de pere en filz. Questce donc (ô mes enfans) que je vous diray davantage ? le ne pense, quil reste rien à vostre totale felicité, fors lamour du Seigneur, quelle, je pense, vous acquerez par vertueux faicts, provenans des bons & fructueux enseignemens, que nostre Curé de sa grace vous donne, aussi que en conscience il y soit obligé. Pourquoi je le prieray, celui grand conservateur de noz tropeaux, quil nous doint grâce, de ne foruoyer du chemin baillé à nous autres pources viateurs, me recommandant à voz bonnes graces, vous priant prendre tout à la meilleure part, comme le vostre amy, & dun vieillart resueur.

Maistre Huguet vouloit poursuyvre la fin & yssue du disner, mais Pasquier luy interrompit son propos, disant à Anselme, Le banquet estre tres bien deschiffré, & en bon ordre. Cest mon (feist Anselme) mais encore ne sçavons nous le departement, & comme le reste du jour semploie. Vous mavez (dist maistre Huguet) roigné la queue de mon propos, quand je le voulois achever, mais bien, or escoutez. La harengue finie, retournoient tous au logis, fraiz & deliberez, ou recommançoient à chopiner de mesme, & de plus belle : & lors quilz estoyent venus au poinct, & quilz en avoyent tout le long des sangles, commençoient à chanter de la plus haulte mesure, que on ouyt onc, *Au bois de dueil. Qui la dira. Allegez moy doulce plaisant Brunette. Le petit caur. Helas mon pere ma mariee. Quand les Anglois descendirent. Le Rossignol du bois ioly. Sur les ponts d'Auignon,* & beaucoup dautres telles chansons de bonne musique, & meilleure grace. Cela faict reprenoyent sans intermission, sans repos à dringuer, tant que tout le monde fut saoul. Dont lun (apres que chascun avoit prins congé) conuioit toute la bende au prochain Dimenche à mesme banquet, & pareilles ceremonies, ou estimoit leur faire gode chere, se il ne luy coustoit plus de je ne sçay quoy. Retournez que estoyent à la cafe, le bon pere de famille se interrogeoit diligemment (sil luy en souvenoit) comme ses bœufz, vaches, brebis, porcs, avoyent esté pansez, & comme tout le mesnage se portoit. Au reste (apres avoir osté sa robbe, & ia commençant à se desaccoustrer) distribuoit les affaires du jour subsequent, selon que bon luy sembloit, & en ce poinct volentiers fendormoit le bon

homme, sur ses genoux : que si le chat se trouvoit là, donnoit deux coups de sa patte, à ses triquedondaines, qui pendoyent : car en ce temps navoyent haults de chauffes, mais bien brayes, toutesfois les siennes estoyent à la lexive, ou à feicher, je ne sçay lequel. Apres que la bonne femme avoit chassé la maudicte beste, & couvert le feu, faisoit aller au lit son bon homme, toutesfois après avoir donné ordre, que tout fust le lendemain prest pour charruer au clos devant, & que si le foc nestoit en bonne pointe, on leust au matin porté au Plesseis à la forge, chez Guyon Iarril, & fil nestoit à la maison, quon leust porté à Chantepie, car là y avoit un tresbon Mareschal. Par mon ame (feit alors Lubin) le compte nous est si bien mis devant les yeux (ô Compere) que proprement me semble y estre, & voir le bon homme Robin Cheuet, sesbattant ainsi à iazer, & envoyer quelcun à la forge. Cestoit un grand allant (dist Anselme) & me semble l'avoir autresfois veu. Ouy bien (feist maistre Huguet) si vous avez voulu, & estoit de ce temps, dequoy vous ay parlé. Puis que le compere Lubin ha mis en termes ce bon lordault Robin Cheuet (dist Pasquier) il me semble, quil ne sera que bon, quil dye ce quil luy ha veu faire : car ilz ont demeuré en un mesme village. Puis que la compaignie (dist Lubin) me commande, que en mon renc, je compte de Robin Cheuet, ien diray comme je lentends, par ce que chascun en dira, à fin que la peine foit égale. Quelles choses ly accorderent. Lubin alors commença.

De Robin Chevet.

ROBIN Cheuet fut moult preudhoms, par ma confcience, aussi que tel il se clamoit, & fut celui de tout son quartier qui autant bien faisoit un gueret. Qui inuenta le riche homme, mille beaux mots, concernans le faict dagriculture, imposant à signifier à beaucoup à la bonne foy, & sans mal penser. Voulentiers apres souper, le ventre tendu comme un tabourin, saoul comme Patault, jazoit le dos tourné au feu, teillant bien mignonnement du chanure, ou raccoustrant, à la mode qui couroit, ses bottes (car à toutes modes dordinaire saccoustroit lhomme de bien) chantant bien melodieusement, comme honnestement le sçavoit faire, quelque chanson nouvelle, louanne sa femme de lautre costé qui filloit, luy respondant de mesmes. Le reste de la famille ouvrant chascun en son office, les vns adoubans les courroyes de leurs fleaux, les autres faisans dents à Rateaux, bruslans hars pour lier (pofsible) laixeul de la charrette, rompu par trop grand faix, ou faisoient une verge de fouet de mesplier, ou meslier. Et ainsi occupés à diverses besongnes, le bon homme Robin (apres avoir imposé silence) commençoit un beau compte du temps, que les bestes parloyent (il ny ha pas deux heures) comme le Renard defroboit le poisson aux poissonniers, comme il fait battre le Loup aux Lavandieres, lors quil lapprenoit à pescher, comme le Chien & le Chat alloyent bien loing. De la Corneille, qui en chantant perdit son fromage. De Melusine. Du Loup garou. De cuir d'Asnesse. Des Fees, & que souventesfois parloit à elles familièrement, mesmes la vespree passant par le chemin creux, & quil les voyoit dancer au bransle, pres la fontaine du Cormier, au son dune belle veze couverte de cuir rouge, ce luy estoit advis, car il avoit la veüe courte, pour ce que depuis que Guevichot lavoit abbattu de coup de trenche par les

festes, les yeux luy avoyent tousjours depuis pleuré : mais que voulez vous, nous ne departons les fortunes. Disoit (en continuant) que en charriant le venoyent voir, affermant que elles sont bonnes Commeres, & volentiers leur eust dit le petit mot de gueule, fil eust osé, ne se deffiant point, que elles ne luy eussent joué un bon tour. Aussi que un jour les espia, lors quelles se retiroyent en leurs caverneux rocs, & que soudain que elles approchoyent dune petite motte, elles fefuanouifsoyent, dont sen retournoit (disoit il) sot comme il estoit venu. En ce disant, fault penser, quil ne rioit aucunement, ains faisoit bonne pippee. Que si quelcun, ou une se fust endormie daventure, comme les choses arrivent, lors quil faisoit ces haults comptes (desquelz maintesfois iay esté auditeur) maistre Robin prenoit une cheneuotte allumee par un bout, & souffloit par lautre au nés de celuy qui dormoit, faisant figne dune main quon ne lesveillast. Lors disoit, Vertu goy ? iay eu tant de mal à les apprendre, & me romps icy la teste, pensant bien besongner, encores ne daignent ilz me escouter. Que filz ne rioyent de ce, le preudhoms faisoit un pet à trois parties, qui les esbaudioit tous, & rioyent desmeshuy à toutes restes. Le bon homme las de compter (pource que il soublioit le plus souvent en ses comptes) demandoit à Iouanne sa femme un petit à boire, le tout pour la pareille, & quil lavoit bien gagné : & de ce en vouloit croire tout le monde, & elle pour la premiere. Vous souviennne de vostre propos (dist maistre Huguet) nestoit elle pas fille de Colin Guarguille, ce bon gautier ? De celuy sans autre (respond Lubin) & estoit vostre cousine remuee dune busche, & ce par devers la couette. Pour revenir, la bonne femme ayant un pot en sa main, commençoit comme par force à y aller, disant quil avoit tousjours cinq solz ou soif : & quelle pensoit fermement, quil eust un charbon au ventre, & que hardiment une autre fois ne retournast pas, car plustost creveroit de fois, que elle daignast faire un pas. Je voudrois bien (dist lors Pasquier) que la femme de chez nous, meust tant contesté, je croy que Martin baston trotteroit. Vous dictes vray (respondit Lubin) si à chascune injure, que me dit ma femme, je luy donnois un coup de baston, il y a plus de dixneuf ans, quil ne seroit nouvelle d'elle. Mais escoutez comme elle luy disoit, que tousjours estoit sa coustume de lembefongnerà aller luy querir à boire, & quil ny sçauroit envoyer un autre, pource quil voyoit bien quelle estoit

empeschee bien profondement à deuvyder du fil meslé, & quelle voudroit quil fut en gaigne de ce quil luy falloit. Robin ne la voulant contrarier, disoit quil ne luy en challoit, mais quil beust : & sefforçoit de luy complaire, disoit que peu luy demandoit à boire, & que cestoit une fois entre cent, & que une fois nest pas coustume : oultre, que si elle vouloit tousjours ainsi tencer, il aymeroit mieux aller boire à la riviere, la priant à jointes mains, que elle ne luy feist tant acheter, ou que par sa foy sen iroit le lendemain chez la mufniere, qui tenoit taverne à Noyai, ou là meneroit dam Armel Augier, ou boyroient tout leur saoul, & quil aymeroit autant estre je ne sçay ou. Sur quoy elle luy respondoit quelle ne sen foucioit guieres, & que cestoit bien sa coustume, mais (au moins) le prioit, quil ne la voulust battre, quand il seroit yure, comme luy estoit chose bien accoustumee, & que elle se esbahiffoit, quil navoit honte. Ha par ma vie (disoit lors Robin, voyant quil ne la pouvoit avoir par force) jaymerois mieux estre je ne sçay ou ma louanne, à qui Dieu veult ayder sa femme se meurt : allez mamie allez, que Dieu vous face la teste mieux couverte, vous asseurant que jaymerois mieux avoir mangé une charrete de foin, & que pour lamour de Dieu, luy donnast une fois à boire, & apres lappellast questeur. Quelle poyast pinte, elle boiroit la premiere. La bonne femme rechingnant comme celuy à qui on pense une bosse chancreuse, troussait ses agoubilles pour aller tirer du vin, o protestation, dont Robin luy disoit, que elle tirast de celuy daupres le mur, & que ne feignist à lemplir, par ce que Roulet Lambart estant survenu, demandant une coingnee à prest, boyroit bien. Elle revenue leur bailloit le pot, comme par despit, sur quoy ilz se ruoyent si brusquement, quil ne sembloit pas que une mousche y çust beu. Elle voyant disoit, que fil eust esté honneste homme luy eust pour le moins offert à boire, neantmoins quelle ne leust pas prins, & que honnestes gens se monstrent ou ilz sont, & quil luy en souviendroit par son Dieu. Puis ayant les mains sur les deux hanches, & en plorant commençoit à belles injures, dequoy le pource Robin rioit à pleine gorge, disant quil congnoiffoit bien le naturel de la damoyfelle, & que cestoit une femme pour tous potages, que elle avoit prins sa teste, que cestoit un diable coiffé, que le diable luy avoit fait la teste, quil ny avoit rithme ne raison en son affaire, que voir un homme ayant teste de cheval, est chose fort estrange, mais une femme sans teste, encore

plus : & que la bonne beste sembloit au chien, qui cloche quand il veult : aussi, que à poinct nommé, elle plouroit : & que vrayement elle avoit un quartier de la Lune en la teste. Mais voyant quelle le commençoit à gagner de paroles, & que defmeshuy ny avoit ordre d'avoir patience, il commandoit que tout le monde se allast coucher, & quil seroit bien son appointment, par ce moyen au matin estoyent plus grands amys que devant. Saint Quenet (dist alors Anselme) voyla bonne forme de quereler & d'appointer, & que je ne voudrois toutesfois estre chez nous, & vous prie ne le dire à ma femme : car trop lourdement se courrouceroit tous les jours avec moy : puis vous fçavez que je ne pourrois si souvent appointer, sans grand interest de ma personne. Sur mon Dieu, quand tout est dist (dist Pasquier) à nous autres vieillards rassottez ne nous sont guieres duisans telz menuz plaisirs, car defmeshuy ne nous fault, que le mol lict, & lescuelle profonde : de ma part je quitte le mestier à ces jeunes gens, de fraiz esmouluz. Vrayement (dist maistre Huguet) compere vous le pouvez bien, & ne devez point plaindre le temps passé, car iay veu quil nen y avoit que pour vous, rien ne se tenoit devant vous, vous estiez le chien au grand collier de tout le païs, & le plus grand abbatteur de bois, qui fust dicy au gué de Vede : ne vous fouvient il de ces grands licts ou lon couchoit tous ensemble sans difficulté ? Ouy ma foy (dist Pasquier). Mais je vous prie dire un peu ce quen fçavez, non pas de ce que fut faict, mais la cause pourquoy on ha osté cette bonne couflume.

La différence du coucher de ce temps, & du passé : & du gouvernement d'Amour.

DU temps qu'on portoit souliers à Poullaine (mes amys) & que on mettoit le pot sur la table, & en prestant l'argent on se cachoit, la foy des femmes vers les hommes estoit inviolable : & n'estoit aussi loysible aux hommes (fors de jour, ou de nuict) vers leurs preudes femmes l'enfraindre, ainsi estoit une coustume réciproquement observee, dont n'estoyent moins à louer, que en merveilleuse admiration. Au moyen dequoy Jalousie n'estoit en vigueur, fors celle qui provient de trop aymer, de laquelle les chiens meurent. A l'occafion de ceste merveilleuse confidence couchoyent indifféremment tous mariés, ou à marier en un grand list fait tout à propos, sans peur, ou crainte de quelque demesuré pensement, ou effect lourd, pource que (comme dict l'autre) nature est si coquine, aussi qu'il ne fault mettre le feu pres les estoupes. Toutesfois depuis que le monde est devenu mauvais garçon, chascun ha eu son list distinct & à part, & pour cause, aussi pour obuier à tous & chascuns les dangers, qui en eussent pu sourdre. Pource que depuis que Moynes, Chantres, & Efcholiens (à raison qu'en ce bon vieux temps, chascun se contentoit de son païs) commencerent à peregriner, jetter le froc aux choux, vicarier, se emanciper hors leur territoire, on fait par commun advis lits plus petits au profit daucuns mariés (par ce que le pain suyt le jeu à la trace) & merveilleux interest pour les femmes, iouxte le dire de mon voisin Baudet, Maudit foit le chat, fil trouve le pot decouvert, qui ny met la patte, aussi qui ne sçait son mestier, si ferme sa boutique, & aille aux

prunes. Sur ma foy (dist Pasquier) la mode nestoit que bonne, mais puis que toutes choses se changent, je pensois bien que elle ne demeureroit pas la derniere. Cest mon (dist lors Anselme) vous voyez toutes bonnes façons de faire se abastardir, car (puis que vous avez parlé de la façon du coucher) pensez vous à vostre advis, que les amours des anciens se demenaissent, comme celles de aujourdhuy ? Nenny vraiment (dist Lubin) je le sçay bien pour moy : car quand il fut question de me marier à vostre niepce, je avois daage trentequatre ans, ou enuiron, auquel temps ne sçavois, que cestoit estre amoureux, encore moins, comme il sy falloit gouverner, sinon que ma feu mere grand (dont Dieu ayt l'ame) me monstra un petit le moyen de my enharnacher : advisez si aujourdhuy le jeune homme passera quinze ans, sans avoir practiqué quelque cas avec ces garses, comme bosses chancreuses, veroles, chaude pisse, ou estre ia marié. Au moyen dequoy les enfans de aujourdhuy ne semblent que nains, au regard des anciens. Quoy ? & laage de dixhuict ans est blasmé, quand nentretient les Dames, ne muguette les Filles, ne fait le Brave, le Mignon, & fault quen despit de luy il erre avec ceste fotte multitude, pour estre compaignon en malheur, fil ne se veult ouyr appeller partial, melancholique, se reiglant de sa teste, opiniastre. Maistre Huguet print lors la parole, disant avoir ouy dire, que un homme ne peult estre gallant, brusque, & sçavoir son entregent, fil ne ha conversé & hanté avec les femmes : & que anciennement peu estoyent qui fussent rustres, & qui entendissent poinéls dhonneur, & autres honnestetés de aujourdhuy. Et puis (disoit il) que avez parlé de voz amours, je vous diray la façon des antiques, cest que un bon Lourdault de adonques, bien brusquement, & au busq accoustré, comme dun saye sans manches, le beau pourpoint de migraine, bordé de verd, & coupé au coude, le petit bonnet rouge, le chapeau dessus, auquel pendoit le bouquet bien mignonement composé. La chauffe jusques aux genoux, & pour cause, les souliers descouvers, la ceinture bigarree, pendante sur les souliers, le gallant ainsi frisqué, tabourdant des pieds sur un coffre, disoit le petit mot à la traverse à Jeanne, ou Margot, & soudain regardant si lon le voyoit point, lempongnoit, & sans dire mot, la jettoit sur un banc, & le reste, je le vous laisse à songer. La besongne parfaicte fecouoit les oreilles, & vie, apres toutesfois avoir donné un beau bouquet à la Done, qui estoit la plus grande

recompense, & entretien damour, que on eust pour lors, neantmoins que je ne dis pas que un ruban neust esté receu, ou une ceinture de laine, mais ce fust esté à grand peine, car trop se fust senty obligee. Regardez ô muguets, qui sçavez que cest, & qui en faictes mestier, si par tel moyen viendriez à ce but pretendu, que vous appellez le don de mercy, le contentement, la recompense du travail, le cinquiesme point damours, & aucuns Docteurs, le vieux jeu, lancien mestier, & le ioly gentil petit jeu des cymbales, ou manequins. Non certes (asseurement monachal) ains par longues, & enormes protestations vous desesperez, vous mettez aux champs, parlez seulz comme Lunatiques, envoyez rithmes, donnez aubades, allez emmafquez, donnez de leaue benoiste à l'Eglise, faictes la court, changez daccoustremens, faictes de belles signatures chez les marchans, entretenez gens pour vous feconder en voz propos, fondez querelles, contrefaictes laudacieux, estes (ce que lon dit) hardiz entre les femmes, & muguets entre gens de guerre : car quelque fois avez la commodité de parler à elles en privé, vous estes les plus mauvais que lon sçauroit voir, comme dire, Hee ma maistresse, voulez vous, que pour vostre amour conquérir, je me rompe le col ? mais pource que cela est un peu fascheux, je combattray, & fust le Turc, qui est grand terrien. Par la vertu saint Quenet belle Dame, ceste derniere guerre (ie croy que ce fut à Luxembourg) je feis un coup de ma main, & seulement pour un simple souvenir de vous, dont toute la troupe, je ne dis rien. Haa ma Dame, mon souvenir, mon bon espoir, ma fermeté, mon petit cœur gauche, mon foulas. Helas amour. Las quon congneust. Je sens laffection. Perrette venez tost. De ce brandon. Quoy ? que voulez vous, que je vous offre (dictes vous après) fors ma personne, de laquelle tant y ha quelle est à vostre service, que pouvez en disposer, comme dune chose toute vostre, vous assurant, que si me faictes tant de bien de me recevoir des vostres, & croire que le nombre de voz serviteurs est creu, vous trouverez en moy non moins dobeïssance, que le cœur sera disposé, pour leffeét mettre à fin. De toutes lesquelles belles prieres & requestes, avez au bas dicelles signé, le ne vous congnois point : qui est à dire, que devez estre serviteur deux & trois ans, perfeuerans en vostre follie, à fin que on congnoisse de vostre constance affeuree, & maintien non variable. Ce pendant il survient quelcun plus rebrassé que

vous, qui vous ruse autant loing, que vous estiez près, & lors est une vraye diablerie à quatre personnages, car en despit de vous il fault faire la court à ce nouveau survenu, pour luy tirer les verms du nez, & là cautelement dissimuler, & faire bonne pippee, luy affirmer, que au tout vous estes retiré de elle, & que trop longuement y avez perdu & le temps, & voz pas, & quelle ne merite que un homme de bien entreprenne rien pour elle, veu que à tous faict un mesme visage, sans recompenser celuy qui ha desservy. Et en tous ces beaux motz le cœur ne parle point : car vous faisant un jour apres une œillade, un soubriz de travers, un coing dœil, ou seulement que vous puissiez toucher sa robbe, ou luy leuer son deal, ou fuseau, vous estes (ce vous semble) le plus heureux de tout le monde, neantmoins que apres que estes destourné de sa veüe, elle tire la langue sur vous, elle vous fait la moüe, elle se moque à tout le monde de vous, disant que vous estes un beau jeune homme, de belle taille, de belle venue, bien adroit à une table, & que vous serez homme de bien avec un long biays, si vous viuez vous aurez de laage, que vous avez bonne grâce, mais que vous la portez de travers, & autres motz desquelz si le moindre auiez entendu, vous yriez pendre de la honte, & mespris que elle ha de vostre personne, & puis allez vous y frotter. Comment (dist lors Pasquier) apres vous avoir bien escouté, Compere à qui parlez vous, veu que telz muguetz & petis braves ne seroyent pas les bien venuz en noz villages, aussi quil ne si en trouve nuls. Auquel respondit maistre Huguet, quil luy pardonnast, & quil se estoit forvoyé, ce que bien congnoissoit, & que puis quil avoit tant poursuivy le compte, quil le acheuroit. Acheuez donc (dist Lubin) & quelle façon de faire doibt tenir le muguet fus mentionné. Je veux (respondit maistre Huguet) quil laisse ces longues & fascheuses harengues, qui (pour la vérité) ne mouvent en rien la Dame : car il aura plus tost conquis ce qui pretend, avec un mot bien couché, & de bonne grâce, joint un peu de ce que lon met en la gibbessiere, que par servir & faire le mignon long temps, qui est loffice dun lobelin bridé : car (pensez vous) ilz en voyent tant & de divers, lesquelz avec leurs bravades laissent passer, & sans flux, & y sont autant accoustumees, que un asne à aller au moulin : & me semble que on les peult comparer à ceux qui ont ordinairement gens de guerre, lesquelz sont tant duits à les ouyr jurer, maugreer Dieu, & faire les mauvais, que pour toutes

ces mines ne daigneroyent bouger, se ilz ne frappent à grands coups de baston, ou mettent leur hoste au travers du feu, comme un fagot. Autant en peult lon dire de noz Dames daujourd'hui, lesquelles ne prennent moins de pasetemps, à voir se donner un poure languissant au Diable, & se desesperer, que à le voir à tous propos changer contenance, & perdre grace pour la veüe delles, lesquelles (ce me semble) fault que elles tiennent leurs cœurs avecques elles enueloppés, car en quelque forme quelles voudront le feront mettre & changer, comme feroit le Magicien avec son image. Mais quand nostre amoureux produit un baudrier bien cloué, & en bon equipage, les portes fermées luy sont ouvertes grandes, comme à passer une charrette de foin, qui est le souverain remede, la clef de la besongne, la peautre du nauire, le manche de la charrue. Vous en parlez à ce que je voy, comme experimenté (mon Compere) dist Anselme, & croy que vous avez passé par les piques. Par ma foy (respond maistre Huguet) tant y ha que je le sçay tresbien, que ien serois bien un livre aussi gros, comme un Doctrinal. Mais (fait Lubin) ne se pourroyent trouver quelques femmes, qui non meües davarice, convoytise, voudroyent loyaument aymer. Il sen trouve (dist Huguet) mais de celles tant seulement parle, qui plus ordinairement sont ainsi, car iay esté trompé, comme les compaignons. Je ne mesbahis (fait lors Pasquier) si vous aviez tellement la matiere recommandee, & en affection. Mais je vous diray, pource que defmeshuy mal conniennent telz propos à nous autres vieillards, retournons aux premiers, qui ne touchent que preudhommie & antiquité : car par saint Aubert vous ne saiétes que men faire venir leue à la bouche, & auons bien affaire de sçavoir ce que vous faisiez tandis que estiez Escholier. Moy ? (fait maistre Huguet) ia à Dieu ne plaise, que estant Escholier, je feisse rien, avec ce que les Efcholiens en ont, fil en demeure, car les femmes disent, que ilz nont pas si tost attaché la brayette de leurs chauffes, quilz ne cherchent à haste à qui le dire. En bonne foy (dist Lubin) si ay je autresfois ouy dire, que avec la graine de fougere, vous auiez faict, je ne sçay quoy. Haa, vous estes un gallant. Maistre Huguet en foubriant, & tournant la teste à costé, disoit que Dieu pardonnast au temps passé, & quil faut tous passer par là, ou par la fenestre. Or bien (disoit il) dictes donc quelque cas de vostre village, Pasquier. Lequel respondit quil ne avoit veu rien en son temps, fors lancien

Thenot du Coing, duquel tout le monde sçavoit la vie. Je pense bien (dist Lubin) que tous en ont ouy parler, mais si est ce, que vous estes plus resolu en cela que aucun, à raison de la longue demeure pres luy, parquoy dictes un peu sa maniere de faire : car cest homme là fut faict en despit des autres, & viuoit à sa guise, sans avoir regard aux autres. Je diray donc (fait Pasquier) ce que bon men semble, & se mousche qui voudra, fil ne veult avoir de la gaule, par soubs lhuys.

De Thenot du Coing.

EN ce temps, dequoy avons parlé cy dessus, viuoit le preudhoms Thenot du Coing, oncle de Thibaud le Nattier. Ainsi appelé du Coing, pource que jamais ne sortit hors sa maisonnette, ou (pour ne mentir) les limites, ou bords de sa Parroisse. Par ce moyen luy estoit grand contentement, attifer son feu, faire cuire des naveaux aux cendres, estudians en de vieilles fables d'Aesope, allant aucunesfois voir si les Geais mangeoyent point ses pois, ou bien si la Taulpe avoit point beché en ses febues du petit jardinet. Auquel avoit tendu des fillets pour les oyseaux qui ne luy laissoyent rien. Ha vrayement, je diray bien cela, & sans mentir, que de deux boisseaux de febues, quil sema, encores mesure de Chasteaugeron, nen eut jamais un bon quart, avec ces larrons doyseaux, aussi ne demandez pas, comme il les donnoit au Diable. Et toutesfois quand il les y trouvoit (il les y trouvoit quasi tous les jours) il prenoit plus de plaisir à voir leur grace de venir, defprier, & sen retourner chargez, quil ne faisoit à les chasser. Et puis quand quelcun luy disoit, Comment souffrez vous (Compere Thenot) que visiblement & apertement, ilz vous gastent ainsi voz pois, par la vertu saint Gris, si cestoit moy. Ho (respondoit le preudhomme) mon amy, je ressemble à ceux qui ont querelle avec gens bien parlans, lesquelz devant quilz les voyent, tuent & mettent à sac de paroles, mais lors quilz fentrerencontrent, jamais ne fut amytié plus grande. Ainsi est il de moy : car voyant à veüe dœil le degast, que sont ces oyseaux, de mes pois, je nen suis guieres content, & les souhaite le plus souvent en la riviere. Mais allant tout à propos les espier soubz une coudre là aupres, & voyant lindustrie, quilz ont à regarder ça & là, si iay point tendu quelques laqs, ou trebufchet pour les surprendre, & tout à un coup en prendre, pour vistement sen voler, je me

rends content, considerant quil est necessaire, quilz vivent par le moyen des hommes. Quoy y ? & daucunesfois à peu pres ilz me attendent, bien fachants (ainsi je le cuyde) que ne leur veux aucun mal, & le plus souvent sont leurs nids en ma maison, comme Lhironde, & Passerons : & autres, tout joingnant, qui aucunesfois entrent familièrement dedens, ou viennent manger en ma court avec mes Poulies & Oyes, ou prends tel passetemps, quel un Prince souhaitteroit, & à grand peine le pourrait avoir. Telles choses disoit le bon homme, sans mal penser. Et me souvient, disoit lors Pasquier, en continuant son propos, que estant jeune garçonnet, comme vous pourriez dire vostre filz Perrot (parlant à Lubin) il me menoit par la main, iazant avec son compere Triballory, homme fort rufé, & asseuré menteur. Lesquelz assemblés en comptoyent en dixhuict fortes. Le bon homme Thenot ayant un petit baston à crochet, me faisant dire mille beaux motz à un chascun, & tous bien à propos, puis ma feu bonne femme de mere arrivant, comme de fortune, luy disoit : Par mon serment compere Thenot, vous avez bonne grâce, de ainsi bien apprendre mon filz à parler, vraiment je vous suis fort attenue, en bonne foy vous este aussi mauvais, que lenfant. Oui dea de beaux (respondoit le preudhomme) laissez nous faire tous deux, & nous serons de beaux bleds à moytié, vous navez que voir icy, allez vous en filler. Lors je commençois (possible) à faire une maisonnette, & amasser force petits bois. Le bon homme de son costé amaffoit quelque bagatelle, pour me ayder, ou me faisoit un cousteau de bois, un moulinet, une fusee, une fluste descorce de chastaigner, une ceinture de ionc, une Sarbattaine de seuz, un arc de faulx, & la flesche dune cheneuotte, ou de mesme, ou bien une petite arbaleste, & le traict empenné de papier, un petit cheval de bois équipé à lavantage, une charrette, un chapeau de paille, ou bien me faisoit un beau plumart de plumes de Chappon, & les me mettoit sur mon bonnet, au vieux busq, & en tel equippage, suyuois le bon Thenot, & son cher compere Triballor, lesquelz congnoiffans les choux & lard estre cuits (ce voyans par les Corneilles qui se retiroient des champs pour percher au bois, & du bestial, qui desia estoit mis au tect) sen alloyent le petit pas, difputans quelque matiere de consequence, comme de regarder par leurs doigts, quand seroit la feste de Noël, ou Ascension : car tresbien sçavoyent leur Compost, ou iugeoyent de la serenité des jours subsequens, par les bruines

du soir, puis me chargeoyent de un petit fagot de bois, que ilz mavoyent faict amasser, disans (en conscience) que jamais ne fault retourner à la maison vuyde, & que cest le dire dun bon mesnager. Eux arrivez se mettoyent comme deux Fourbisseurs vis à vis lun de lautre, & grand chere : car tous deux mettoyent tresbien le nez au barril, se il en estoit question. Apres soupper recommençoient de plus belle à caquetter, escrivans au fouyer, avec chascun son baston brulé par le bout, affermans que cela sert moult aux Lunatiques. Un quidam passant par ce païs, & adverty de la vie du bon Thenot non moins moins sainte, que louable, escrivit sur la porte, dun charbon de faulx :

*Suyue qui voudra des Seigneurs,
Les honneurs,
Pompes & banquets de ville,
Ne sont en moy telz labeurs,
Et ailleurs
Passe le temps plus tranquille.*

*Mes jours se passent sans bruit,
Au deduit
De ceste vie umbrageuse :
Dont un doulx fruit eyl produit,
Et réduit
A ma vie si heureuse.*

*La mort me sera joyeuse,
Glorieuse :
Mais à cil qu'est de tous congneu
Odieuse,
Et fascheuse,
Estant à luy mesme incongneu.*

Et en cest exercice passa son temps le bon Thenot, & vesquit jusques à la mort, en despit des medecins, & mourut lan & jour, quil trespassa. A la grande ioye de Tailleboudin son filz, héritier principal, & noble, qui peu de temps apres sa mort meit tout par escuelles, & fut un terrible mesnager, & qui mettoit une ordre non veüe, à ses affaires. Sçavez vous bien (dist lors Anselme) de quel mestier il est à ceste heure, & quel trein il meine ? Nenny (respondit Pasquier) Mais bien ay je ouy dire, que on ne sçait ou il est, & estime lon quil soit pendu. Tant sen fault (dist Anselme) quil soit

pendu, encore moins estranglé, quil faict plus grand chere, que homme qui soit en la compaignie : & si vous voulez ouyr la façon, je la vous diray à deux mots. Lors prié par toute la compaignie, & ne refusant ceste charge commença à dire.

De Tailleboudin filz de Thenot du Coing, qui devint bon & sçavant Gueux.

COMME ha dit le Compere Pasquier (dist Anselme) Tailleboudin defamaffa en peu de jours, ce que le bon homme lamet en toute sa vie avoit conquis : car quand se veit toucher argent comptant, il en départit à beaucoup de gens, desquelz avoit le plus souvent affaire : mais pour bien entretenir cest estat vendit tout pour estre riche : car (disoit-il) pensez vous que je me vueille damner, pour les biens de ce monde ? Apres quil eust bien gaudy, & faict chere de toutes heures, il se veit de reste de tout son bien, le livre des Roys, qui est un jeu de Cartes, trois Dets, une Raquette, & une Boette pleine de unguents pour guérir des Poullains, quil avoit achetés au Lendit : quoy voyant, & que personne ne le congnoissoit, aussi que la faim commença luy allonger les dents, fut lun des Anges de Greue, & bon petit Porteur de Hotte, Crieur de Cotterets, & gentil Cureur de Retraicts. Un jour estant à Paris, pour quelque affaire, je le trovay en front, & luy demanday la cause de la mutation de son estat, & fil navoit point de honte de ainsi estre Coquin, & Marault. Comment (me respondit il) A qui penses-tu parler ? Lhabit (comme tu sçais) ne faict pas le Moyne. Si tu sçavois les commodités & gaings de mon estat, tu voudrois volentiers changer le tien au mien : car je ose bien dire, & me vanter, sans faire tort à personne, que de tous les mestiers, qui au matin se leuent, ien parlerois suffisamment, & comme un autre : mais entre tous iay esleu le mien, comme le plus lucratif, & de meilleur revenu, & sans main mettre. Et à fin que tu

lentendes, je ne me soucie de cinq folz, si tu les doibs, ne me soucie non plus de planter, femer, moissonner, vendanger. Rien, rien, iay tant de gens, qui sont cela pour moy : tel ha un porc en son charnier, duquel je mangeray quelque lopin, qui toutesfois ne le pense pas : tel ha cuit aujourd'hui du pain pour moy, qui ne le pensoit pas faire. Et ne pense pas, non, que si les accoustrements sont dun Coquin, que lesprit soit Lourdaut. Viença, je gaigneray plus en un jour, ou à mener un aveugle, ou iceluy au naturel contrefaire, ou avec certaines herbes me ulcerer les jambes, pour faire la parade en une Eglise, que tu ne serois à charruer trois jours, & travailler comme un bœuf, encores en estre payé à l'année qui vient : à moy, il ne me donne qui ne veult, je ne prens rien à force, cest une chose volontaire, & non contrainte. Mais escoute (me disoit ce ferial Tailleboudin) jentens le dire à ce mur là. Ayes bon bec seulement, & je te feray riche, si tu me veux fuyure. Il fault que tu entendes, que entre nous tous (qui sommes en nombre presque inestimable) y ha traffiques, chapitres, monopoles, changes, banqs, parlemens, iuridictions, fraries, mots de guet, & offices pour gouverner, vns en une Province, & autres en lautre. Quoy y ? nous nous congnoissons ensemble, voire sans jamais nous estre veuz, avons noz ceremonies propres à nostre mestier, admirations, serments pour inuiolablement garder noz statuts, que feu de bonne mémoire Ragot nostre antecesseur ha tiré de beaucoup de bonnes coustumes, & avec adiousté de son esprit. Aufquelz obeissons autant que faictes à voz Loix & coustumes, neantmoins que les nostres ne soyent escrites. Il y ha davantage, cest quil nest loysible à quelcun se vouloir immiscer de nos affaires, premier quil ne ayt presté le serment de non reueler les secrets du Conseil, & de bien & fidelement apporter le gaing au soir, au lieu député. Lieu (possible) ou le grand Seigneur ne ha sa table mieux garnie, ne de tant de fortes : & ne boit guieres plus fraiz. Le tout à heure de minuict, car le scandale est lun des principaux poincts de nostre Religion Puis me disoit : Voy tu pas ces Aueugles, ceux qui nont figure ne forme de visage, autres les bras pendans, froissez par la foudre, qui toutesfois sont dun pendu, & les leurs serrez contre leur corps : autres ayans les mains crochues, qui les ont à table autant droittes, que les autres : autres un jarret pendant à la ceinture, un contrefaisant le Ladre, festant lié la gorge avec un fillet. Lautre, qui ha

brulé sa maison, portant un long parchemin que nous autres luy avons faict, & rendu bien authentique. L'autre tombant du mal saint Iean, qui ha la cervelle autant asseuree que toy. L'autre contrefaisant le Muet, retirant subtilement la langue. Nas tu veu celuy qui affermoit le ventre & intestins luy tomber, monstrant un ventre de mouton ? & quelle pippérie est ce là ? Et celuy qui va sus deux petites tablettes, lequel estant au consistoire, faict mieux un soubresault, ou un voltigement, que Basteleur qui soit en ceste ville. Par ce moyen la Rue, ou nous retirons à Bourges, sappelle la rue des Miracles, car ceux qui à la ville sont tortuz & contrefaits, sont là droitz, allegres, & disposts. Et te veux dire vérité, cest que ceste femme, que tu vois à Angiers, ne ayant figure de visage entiere, laquelle chante comme une Seraine, quand elle est de retour, gaigne plus que le meilleur Artisan de la ville, de quelque mestier quil soit. Croirois tu bien, que iay voulu affermer son gaing, dun jour de Pasques, trois francs ? Et y ha en ladicte ville une femme de riches parens, laquelle allaictée de nostre heur, ne sest jamais voulu retirer, quelques remonstrances que on luy ayt sceu faire, affermant le mestier estre trop lucratif, pour le changer avec un plus honorable, & moindre en pratiques. De ma part je ne donneroys mon gaing, & autres emolumens du fief, pour cent bonnes livres tournois, barbe rase, pied ferrat. Regarde (me disoit il) ceste enorme playe en ceste jambe, ne me jugerois tu, pour plus pres de la mort, que autrement ? & ceste face est elle pasle, & ternie : & toutesfois en un moment jauray osté tout cela & seray aussi gay & deliberé que toy : car voyla ma boette avec mes vnguens, & ce pour la iambe, pour la face un peu de soulfhre, accoustré comme chascun sçait. Tant en y ha de voyageurs, les uns à saint Claude, à saint Meen, autres à saint Servais, saint Mathurin, qui ne sont aucunement malades, & ceux là envoyons pour voir le monde, pour apprendre. Par lesquelz de ville en ville, mandons (le tout en nostre largon) ce que sçavons de nouveau, mesmes ce que concerne nostre faict, comme de quelque maniere de faire, de nouveau inuentée, pour attrapper monnoye. Et comme tu vois, que à ces Couvents Monachaux se departent les Paroisses, pour prescher : aussi avec nous se departent les Prouinces, pour à certain temps, rapporter tout au commun butin. Il y ha davantage, que en nostre mestier y ha femmes tellement expertes & sçavantes, que soudain

que un enfant est nay (car tous les jours en est basti quelcun) ilz le contrefont au tout, comme luy tourner la teste à costé, ou un pied, le faire bossu, luy apprendre à tourner les yeux pour faire laveugle, & ce principalement au Soleil. Et penses tu quil me faict bon voir harenguer une pource femme de village, & que je luy en compte de belles, car si elle me ha donné ou lin, ou chanure, il me faudra du lard pour faire un emplastre, & lors que elle sera au charnier, fil se trouve quelque cas à part, elle nen sentira que le vent. Je luy vendray quelque relique, que moymesmes ay apporté de Hierusalem, ou une image, ou quelque bagatelle. Dieu gard de mal le compaignon, qui depuis trois jours ha gagné un bel escu, pour porter une lettre : car penses tu, ientreray ou tu noferois avoir mis le nés. Quoy ? & les amours des grosses Bourgeoyses, ne se demeinent que par deux, ou trois vieilles de nostre college, dequoy sont un revenu, Dieu sçait quel, & font venir leaue au moulin dune haulte forte. Lors je luy demanday, Escoute Tailleboudin, Ne crains tu point de tomber entre les mains de quelque fin frotté, qui congnoiffe tes ruses & finesses ? Ma foy (respondit il) je crains cela comme feu, & ne voudrois principalement aller à Renes, car aucuns de mes compaignons, qui se estimoyent bien fins, & qui en vendoyent aux autres, y ont esté frottez & estrillez, & laissé quelque oreille. Mais (à propos) iay bien vfé de plus grande rufe ceste annee. Comment ? (luy dis ie) Par ma foy (dist il) si feis : car je prins mes deux petits enfans, avec ma garse, & les monte sur mon asne. Ientends les enfans : & contrefaisois le Bourgeois, spolié de mes biens, par la guerre, ou je feis un merueilleux gaing, & principalement en une jeune garse, que je prins à Hurleu, affermant que elle estoit ma fille, & lors je avois plus de Muguets apres la queue, plus de Maquerelles : & elle qui fcavoit tresbien son badinage, contrefaisant la pucelle, neantmoins que elle eust couru tous les Bourdeaux de France, leur accordoit, moyennant une bonne somme, quilz avançoient, & tandis que estois aux Eglises avec mon asne, elle practiquoit de son costé, faisant semblant toutesfois devant moy, que jamais ny avoit touché, pour donner meilleure couleur à la farce : par ce moyen elle estoit tellement pourfuyue, que je fuz contraint la donner à un gros Chanoine, qui la me paya ce que je vouluz. Puis voulant partir, je la luy defrobay, & la vendis, par ce mesme moyen à plus de quinze, qui tous

eurent la verole. Somme, je te dis, mon ancien voysin mon amy, que iestois gasté, si je neusse esté gasté. A tant sen partit le Gallant, & onques puis ne lay veule neusse pas pensé (dist lors Lubin) que ce fust esté un tel client : car à le voir (au moins tandis quil demouroit en ce païs) on eust dit quil neust sceu deslier une mousche. Mais la cause qui fut, pourquoy sen alla hors de ce païs : car y ha enuiron dixfept ans, que ne lay veu. A quoy respondit Anselme, quil ne sçavoit autre raison, fors que de despit, par ce quil avoit tout mangé son bien. Ce ne fut la principale (dist maistre Huguet) ce fut pour ce que il avoit donné un coup de tribard à je ne sçay qui de Vindelles, au moyen dequoy sen estoit allé. Vous diéles vray (dist Pasquier) il y ha je sçay combien, quilz eurent un grand debat, ceux de Flameaux, & ceux de Vindelles : mais ma foy il ne men fouvient plus. Maistre Huguet demanda lors à la compaignie, filz trouveroyent bon, quil parlast de lenorme & perilleuse bataille dentre eux, auquel fut respondu de tous, que ouy & quil y avoit eu un grand chappliz, mesmes entre les femmes. Maistre Huguet commença à la source de la querelle, sans en mentir dun seul mot.

De la grande bataille de ceux du village de Flameaux, & de ceux de Vindelles, ou les femmes se trouverent.

AU mois de May, que les esbats amoureux commencent à se remettre aux champs, ceux de Flameaux feirent une archerie, ou toutes les festes sexerçoient fort à tirer de larc, tellement que on ne parloit que de eux par tout le païs, & à leur grand advantage. Mais cecy guieres ne leur dura, que ceux de Vindelles (comme fçavez) prochains voysins, meuz dune enuie, conspirerent une hayne couverte, oyans le los, & bon bruit que on leur donnoit, & quon ne parloit de eux, attendu mesmement que ilz estoyent autant gentilz gallants, & haults à la main, que voysins quilz eussent. Ceste hayne dissimulerent, & feignirent, sans en monstrier semblant, neantmoins que souvent se trouvassent aux Landes & Champaignes à garder leurs avoires, ou bien à becher, ou besongner en quelque autre mestier, & là eussent belle enuie de quereller. Toutesfois ne peurent longuement couvrir celle enuie, & fallut quilz se declairassent, comme le feu couvert par long temps, rend tout à un coup plus grande flamme à cause de la chaleur beaucoup cachee. Aussi quelque fois quatre ou cinq de chascun costé, festans trouvez de fortune ensemble, commencerent à quereller, sentredonnans attaches de chascun costé, difputans de leurs prerogatives, ou se fentoient merueilleusement foulez ceux de Flameaux, qui ne sçavoient la cause de toute ceste menee, disans la querelle estre fondee sur un pied de

mousche. Au moyen dequoy prioient ceux de Vindelles se deporter de querelles, & de plus les piquer : & que tous se entre congnoiffoyent, sans faire tant de mines, & que chascun avoit beau se passer de son voysin. O respondoient ceux de Vindelles, si nous auions autant descuts, comme vous pensez bien valoir de crottes de Chieures, nous serions riches. Les Flameaux saiges ne respondirent rien (pource quil nest point de pire sourd, que celuy qui ne veult ouyr) sinon, Bien, bien nous leur dirons, vous estes gentils & beaux enfans, allez allez vous estes yures de laict caillé. Ceux de Vindelles respondoient pour leurs deffenses, bien eschauffez, que les Flameaux ne estoyent que petits Muguets, petits Glorieux, peu se founcians du Labeur de leur terre, aussi poures comme Rats, & quilz navoient que le bec. Et touchant leurs terres quelles estoyent de meilleur rapport, que les leurs, & de ce en vouloyent croire en conscience ceux du gué de Vede, amys communs, & de tous deux prochains voysins. Et au regard de leurs bestes, ilz vouloyent (si lon advisoit que il fust bon) mettre leurs moutons à heurter contre les leurs, & autant en disoyent des Thoreaux. Et que de mettre un tas de lorderies en avant, il ne y avoit aucun propos, concluans comme dessus. Ceux de Flameaux sappliquans fort & ferme du contraire, disoyent estre en meilleur soulage, & plus second territoire, que Vindelles, ou il ne croissoit que Chardons, Espines, Esglantiers, vivans comme bestes baptisees, sans quelconque pasetemps : & au contraire, quilz triumphoyent à leur archerie, ou alloient de tres belles filles, & que elles ne daignoyent aller à Vindelles, pource que ilz nestoyent que Lourdaux, & gros Veaux de disme. Ceste matiere, & querelle fut longuement demenee de lun costé & de lautre, & sentresussent volentiers donnez sur le hault de leurs biens, si daucuns plus saiges neussent esté mediateurs, & moderé les choleres trop ardantes. A chef de piece, que les deux villages en furent abbrevués, chascun de eux se sentit fort interessé, demandans des deux costés reparations merveilleuses. Mesmes ceux de Vindelles (de qui pour parler privéement, fourdoit tout le différent) difoyent merveilleusement estre outragés : car ne demandoient que un peu doccasion de quereller, disans (pour parler à bon escient) que on leur devoit laisser manger leur soupe en patience, attendu quilz ne demandoient rien aux gens, si premier on ne les provoquoit : & que hardiment chascun se tinst sur ses gardes. Au moyen de

quoy adviserent (le tout par le conseil de ceux du gué de Vede, qui penfoient en fin occuper les deux villages) que ilz donneroyent le prochain Dimanche, une aubade à l'Archerie de ceux de Flameaux, fauf à faire retour à qui le devoit : & de cet advis fut la meilleure part, mesmes Jouan Pretin, qui mettoit le feu aux estoupes, & la cloche au chat, disant qu'il falloit leur en donner, puis quilz en demandoyent, & quil sçavoit bien, que ainsi en seroit lors quilz leur rendirent leurs habits de leurs jeux tous rompuz, & que ne seroit ny bien ny honnestement faist, chercher leur amytié, & de ce produisoit une balle de querelles, que ilz avoyent eües, comme vous sçavez que voysins ont de coustume. Apres avoir de lune & autre part examiné la matiere, & au long grabellé la querelle, fut conclud, & de tous ratifié, que le prochain Dimenche, donneroyent le choc à ceux de Flameaux. Venu que fut ce Dimenche, se trouverent tous chez Talbot le Rebrassé Tavernier, équipés à lavantage, comme ayans Broches de fer, Fourches ferrees, Vouges, Leviers, Tortouers, Bastons à deux bouts, Furgons, & quelque meschante Partisane, encore de la journee de Monthlcry, & autres telz bastons inuasifz, & de deffense. Et apres avoir beu magistralement, se meirent haultement en ordre & en chemin ayans le feu en la teste, bien resoluz de faire un bel eschec. Ilz avoyent devant eux pour faire la brauade, Tourgis un joueur de Veze, & le Musnier de Blochet avec son Haultbois, qui faisoient rage de souffler. Tant cheminerent nos Vindellois, que ceux de Flameaux (qui y fongeoyent autant, que à se aller noyer) les pouvoient facilement ouyr, menants beau bruit, rians à haulte voix, disans : Compaignons, nous ne sommes icy venuz (ainsi que fçavez) pour enfiler des Patenostres, que chascun monstre ce qu'il sçait faire seulement, & puis laissez faire aux bœufs de devant. Et assez pres du pastiz ou tiroient ceux de Flameaux, le son & bruit quilz menoyent, feirent que beaucoup de Flameaux vindrent voir en courant, que cestoit : & voyans que cestoyent leurs ennemis mortelz, furent bien esbahis : car jamais neuffent pensé, quilz eussent esté si audacieux. Arrivez que furent ceux de Vindelless, commencerent sans dire mot, ne saluer la compaignie, à dancer au bransle. Lors quelcun des Flameaux se voulut mettre en leur dance, qui fut rechassé bien lourdement, luy disant, quilz luy avoyent amené des sonneurs tout expres, pource que cestoit le beau danseur. Puis se moquans de tout le

village, disoyent quilz noseroyent toussir, les Bellistres, eussent ilz mangé un plein sac de plume. Les Archiers avoyent cessé leur Archerie pour voir l'arrivée. Mais oyans que cela prouenoit des injures quilz se disoyent les jours precedens, & quil falloit y donner ordre, retournerent à leur Archerie. Veistes vous oncques un Chien, qui ayant desrobé un lopin de lard, & estant veu, saichant quil ha mal faict, sensuit je petit pas, la queue entre les jambes, aucunesfois regardant apres luy. Telz estoyent ceux de Flameaux, laids & quinauds. Lesquelz toutesfois commencerent à sésvertuer & prendre courage, se proposans lextreme villennie, que leur faisoient ceux de Vindelles, & diceux la temeraire audace, les venir ainsi jusques à leur porte deffier : & quilz neussent jamais pensé, que pour si peu de paroles, encores ou ilz estoyent les plus foulés, ilz eussent voulu faire un tel tort. Le tout calculé conclurent, que filz ne donnoyent le choc, ilz estoyent à jamais infames & deshonorés, & que ne se oseroyent trouver aux bons lieux, ny es bonnes compaignies : veu mesmement que leur honneur y dependoit, & y estoit trop lourdement desavantage. Le cœur & audace creurent à ces poincts dhonneur, ainsi sommairement déduits. Au moyen dequoy eschappans lun par cy, lautre par là, se trouverent bien trente chez la lambue, qui tenoit Taverne, ou feirent si bonne diligence (apres avoir beu un coup, ou deux) que tost furent en equippage, aussi bien, ou mieux que partie adverse, neantmoins quilz nestoyent en si grande quantité : mais la victoire nest le plus souvent au grand & excessif nombre. Prests que furent, adviserent ne les assaillir en la plaine : car le hazard y estoit trop grand, ains les aller garder au chemin creux, lieu pour eux avantageux, ce que fut trouvé bon, mesmes par un vieux Routier, qui autresfois avoit suivy la guerre, qui disoit quil est loysible circonvenir son ennemy par toutes voyes, & manieres. Se transporterent là donc les offensés, bien rebrassés, & resoluz leur monstrier leur bec iaune, & apprendre leur leçon. Les Vindellois furent tous esbahis, quilz ne veirent personne aupres de eux, & que tout le monde fessoit absenté, fors deux ou trois Vieillards, lesquelz fadrefferent à eux pour leur remonstrier certains poincts de honnesteté : & que ce nestoit guieres bien faict, ainsi rompre leur pasetemps, & (par maniere de dire) les venir ainsi assaillir isjusques sur leur fumier, que ilz pourroyent bien sen repentir, pource que tout vient à

lieu qui peult attendre. Neantmoins toutes lesquelles remonstrances (jettans la teste aux Chiens) feirent un tour de dance, les defpitans par plusieurs injures diffamatoires. Et apres avoir abattu leurs buts prindrent chemin confusément à sen retourner, ne pensans à lembufchade, disans quilz navoyent point de ratte, & que ce nestoyent gens pour eux, que à tout jamais ilz en seroyent mal estimés, joint que de grand vent, petite pluye : de tout quoy, en feirent une belle chanson, quilz chantoyent bien melodieusement, & puis la dançoient de bonne mesure, tellement que furent pres du chemin creux. Ce chemin nestoit faulsement appelé creux, car estoit fort obscur, & bas, & tellement estroit, que une charrette occupoit la largeur du chemin, auquel estoyent deux costaux dun costé & dautre, que impossible estoit de jamais eschapper de là : auquel chemin, comme iay dit, estoyent les Flameaux cachés, les vns à un bout, autres sur les orees, avec belles pierres. Les Vindellois dançoient encores, & iazoyent à pleine teste, quand ilz commencerent à entrer au chemin, auquel furent receuz dune haulte forte : car ceux de Flameaux, sans dire qui ha perdu, ou qui ha gaigné, commencerent à charger sur eux avec belles pierres, & de prime fronte ne sçavoyent dou cela venoit, toutesfois (ainsi que depuis ilz en plaifantoyent) se trouvèrent bien estonnés & furent tous esbahis, quilz se voyoyent abatre de coup de pierre. Au moyen dequoy commencerent à gaigner le hault, courans à la foule pour sortir hors le chemin. Mais (ô mauvaise rencontre) vont à l'yssue trouver une douzaine de ceux de Flameaux, qui avec gros Leviers de charrette, leur donnoient laumosne de grands coups sur les espaulles, sur la teste, & ainsi leur liuroient leur soupper. Ces pources Vindellois se voyans ainsi surprins, & tant doucement mener, crioyent à layde, à la force, au meordre. Hee messieurs, ayez mercy de nous, helas pardonnés nous. Par le sang bieu (disoyent ceux de Flameaux) les pardons sont à Rome, vous en aurez, tu Dieu vous faictes les gallans, & dessus, & quoy ? comment ? torche, lorgne. Notamment fault entendre (car voicy le beau du jeu) que les femmes des deux villages pouvoyent facilement entendre le bruit & allarmes, qui là se faisoient. Au moyen dequoy, chascune se delibera de aller voir le pasetemps, & que cestoit : car dhommes ny en avoit que les aagés, qui estoyent demeurez à garder lhostel, attifer le feu, & reculer le pot, qui y vindrent, mais ce fut sur

le tard. Les femmes donc bien eschauffees, & toutes affaires cessees, se trouuerent là, & (comme Dieu voulut) celles de Flameaux rencontrèrent celles de Vindelles en front. Les Vindelloyes voyans ainsi mal mener & accoustrer leur poures meschants marys, voulurent en faire la vengeance sur les femmes de ceux de Flameaux : & de faict commencerent à beaux coups de pierres, celles de Flameaux se revenchoyent aussi à beaux caillou x : mais pource quil y avoit un bon Gaultier, qui iugeoit des coups, qui leur dist (en se moquant delles) que elles ne pourroyent jetter pierres, sans leuer la cuisse, elles commencerent (par despit) à beaux coups de poings sur le nés, trainer par les cheveux, sentretrainer à escorchecul, esgratigner, mordre, descoiffer : & faire mille maux, comme vous entendez que femmes font. Je laisse un peu ces femmes, & reviens aux Vindelloyes, qui honnestement & au plus seur, avoyent joué de lespee à deux jambes, & avoyent beau requerrir misericorde, & que pour la pareille on les laissas t : car on chargeoit sur eux de si bonne grace & forme, que en fuyant furent poursuyviz jusques en leur village, encores ne pouvoyent presque trouver leurs maisons, à raison de la grand haste & peur, qui les conduysoit. Les Flameaux (au moins aucuns) vouloyent plus oultre & trop asprement pourfuyure leur fortune : toutesfois des plus saiges dirent, quilz en avoient tout au long de laulne, & quil ne falloir se venger si cruellement. Cela fut trouvé bon, & se retirerent avecques la veze & haultbois, dequoy ilz se esbaudirent rustrement : & vont trouver les femmes, qui encores se combattoyent. Et en ce combat y avoit des herbaudes dun costé & dautre, qui faisoient rage de frapper, une entre autres, qui avec son soulier cloué, frapport à tour de bras, une autre avec le pied, qui ne trouvoit rien que elle ne meist par terre, une autre, qui avec une pierre quelle avoit mise en sa bourse, frapport comme un quasseur dacier. Brief il ny en avoit pas une qui ne feist le Diable darguer. Et y fussent encores ces bonnes Dames, si la nuict ne les eust departies. Au moyen dequoy chascune se retira à son enseigne, ne ayans laqs ne couvrechefs en teste, le visage tout esgratigné, les oreilles presque arrachees, & les cheveux Dieu sçait comment accoustrés, les robbes rompues. Par le moyen de la nuit furuenue, commencerent à belles injures, comme Putains, Vesses, Prestreffes, Bordelieres, Trippieres, Lorpidons, vieilles Edentees, Meschantes,

Paillardes, Larronnesses, Maraudes, Coquines, Sorcieres, Infames, Truyes, Chiennes, Commeres de fesses, Foyreuses, Morueufas, Chassieuses, Pouilleuses, Baveuses, Merdeuses, Glorieuses, Malheureuses, Chagrineuses, vieilles Haquebutes à croc, vieilles Drogues, vieux Cabas, demeurans de Gensdarmes, Maquerelles, Brouillons, Effrontées, Puantes, Rouillees, Effacees, Mastines tannees, Louves. Et tellement crioient & bramoyent ces Deesses, que tout le boys de la Toufche en retentissoit, ainsi que me compta depuis Hillot Feffepain, qui pour lors y estoit, coupant une branche d'Orme pour faire un arc. De dire à la vérité, qui gaigna & emporta le pris, on ne en sçauroit faire seur jugement, attendu l'adresse & hardiesse de tous les deux costés au faict de bien donner coups de poings, & de babiller : car de tous les deux costés estoyent presque rendues, que encore fentremenafoient. Ce chemin appelé vulgairement & notoirement Creux, fut deslors appelé le Chemin de la rencontre. Et si bien se sont maintenuz en leurs choleres & droits, que si par fortune se trouvent audict chemin (comme deux hommes se rencontrent assez, deux montaignes non, si boffuz ne sont dos à dos) fault necessairement quilz se donnent le choc, & chargent lun sur lautre, seulement pour entretenir ceste bonne & louable coustume : & ainsi lont promis & juré faire & tenir, & de leur grés & confentemens les y avons condamné & condamnons, comme de maintenant pour lors, & de lors pour maintenant. Et estoit ce que avois à vous dire de ceste journee du Chemin de la rencontre, vous affeurant que ien ay dia, comme je lentendois. Anselme print la parole, disant que les Vindellois de tout temps immémorial, estoyent fort quereleux, & ny avoit ordre en leur choleres. Aussi que le plus souvent & tousjours estoyent battuz, ou lon leur faisoit quelque tromperie : & luy souvenoit (ce disoit il) comment ilz perdirent beaucoup, allants à Haguilleneuf, par ce que ilz feirent un trop grand tort, & sans propos à Mistoudin. Je croy (dist lors Pasquier) que la compagnie ne me desdira en ce que je veux pour elle entreprendre, cest que le compere Anselme compte des Vindellois, & de leur audace, mefmescommeà leur honte ilz furent à Haguilleneuf. Ne faictes tant de preoccupations (dist Anselme) car aussi bien iestois deliberé de le dire.

Mistoudin se venge de ceux de Vindelles, qui lavoyent battu, allants à Haguilleneuf.

POURSUYVANT ce que le compere Huguet ha ja dict (dist Anselme) les Vindellois neantmoins que audacieux & glorieux, toutesfois ont le bruit de avoir amené beaucoup de coustumes en ce païs, unes bonnes, autres mauvaises : mesmes sont les premiers que je aye veu, qui ont porté bonnets à croppiere, chauffes à la Martingalle, & à queue de merluz, soulliers à Poullaine, & chapeaux Albanesqs. Et avec ce sont estimés de tout temps les meilleurs, & plus suffisans bouleurs du païs, & autant beaux mangeurs de sebues, que on peust trouuer : & dassevrance, quilz ne se cachent quand on disne. Une fois se aviserent apres boire (comme nouveaux advis, nouvelles opinions viennent aux pensees des hommes) puis que ilz avoyent beaucoup profité aller chanter de Noël au Bas Champ, à Tremerel, à Telle, à Huchepoche, & autres villages, & qu'ilz avoient amassé force Pommes, Poyres, Noix, & quelques vnzains, & beu de mesmes, quil ne falloit pource se contenter, & quitter la partie, ains le premier jour de lan (comme est lancienne coustume) aller à Haguilleneuf, poursuyvans leur fortune, qui au commencement leur avoit esté prospere, & que la fin, ce leur sembloit, nen sçauroit estre malheureuse. Au moyen dequoy (pour estre bref) au jour dit bien resoluz & deliberés de aller à Haguilleneuf, se equipperent honestement de bons bastons de Pomier, Fourches, Vouges, & quelques vieilles espees rouillees, avec une forte Arbaleste de passe, qui estoit au premier front, pour servir de demander, Qui est là ? qui bruit ? qui vous

meine ? tue, tue : chargeons, donnons, & autres semblables mots & demandes de nuiét. Mais à fin que ne fois trouvé menteur, Baudet le faiseur de Fuseaux estoit devant tous avec un tabourin de Suisses, quilz avoyent emprunté de la Seguimere. Et estoit maistre Pierre Baguette, celuy qui faisoit tout le Tu autem : & sonnoit du siffre, ainsi quil disoit, ayant sa rapiere soubs le bras, en faisant du bon compaignon, disant quil ne la portoit pour faire mal, mais pour piquer les Limax. Lubin Garot (celuy que je veisse onc, qui le mieux prenoit Grenoilles) portoit une grande & large poche, pour mettre les Andoilles, & autres emolumens de la queste. Je croy que il portoit aussi la bourse, je nen sçay rien. Herué le Rufé portoit la broche pour le lard, neantmoins que aucuns me ayent dict, que cestoit Colin Guarguille, cest tout un qui ce fust, cela ne sert de rien. Ainsi bien enharnachés, marcherent longuement bien eschauffez, chantans une chanson bien melodieuse, que maistre Pierre leur apprenoit, que luy mesmes avoit baslie, pource que tresbon estoit Rimasseur, & estoit volentiers appelé à tous jeux, qui se sussent faicts. Trouverent d'aventure au dela du pastiz de Rollard Mistoudin du village de Flameaux, venant mener ses Chevaux boire du gué de Vede, ou de Belloufe : car ce jour estoit venu de Laringues, ou avoit mené une charretee de fagots à Robin Turelure, & plus tost ne les eust sceu abbrever. Maistre Pierre estoit devant, qui va congnoistre Mistoudin lun de leurs gallants de Flameaux, luy dist assez hault : Ha Dieu te gard, or ça compaing donne nous HaguiUeneuf. Par ma vie, respond Mistoudin, Messieurs icy ne vous fcaurois rien donner : car je nay pas mon Baudrier, mais sil vous plaist venir jusques à ma maison, Perrine trouvera quelque cas pour vous donner, par ma foy, & avec cela boyrons. Sainte Grigne (dist maistre Pierre, ne demandant que occasion de frapper) & veux tu nous envoyer à une lieüe dicy pour un lopin de lard ? Par la mere Dieu, je t'apprendray à railler les Garçons & manger les Poyres aux gens, qui ne te demandent rien. En ce disant luy bailla un coup de cousteau par les cheueux, qui descendit sur le bras dextre, auquel leust villainement endommagé, si le manche du fouet ne eust tins coup. Mistoudin voyant que maistre Pierre vouloit repliquer, & ne luy suffisoit le premier argument, commença à piquer de la botte, & donner du talon à sa iument, & via, regardant silz le suivoyent. Les Vindellois passerent oultre

en riant. Mistoudin jurant & protestant quil sen vengeroit, gallopa tellement quil arriva à son hostel, hors dhaleine, & peu sen fallut qu'il neust dronos par sa femme, pource que elle disoit, que les soupes estoyent trempées y avoit bien une heure, & quil ne se pouvoit garder, quil ne la veist, ou ramenant ses vaches, ou allant à la fontaine, le meschant, & quelle vouloit bien quelle entendist, que elle estoit aussi belle & en bon point, comme elle : mais que cestoit grand cas, que la phantasie des hommes. Le pource Mistoudin se excusant, disoit que, ce maist dieux, il nestoit pas vray, & que jamais ny songea, quelque chose que dist Margot la haslée, la plus mauvaise langue vraiment, qui fust à un traict d'arc, & quelle seroit bien courroucée si elle ne tenoit tousjours quelcun en ses caquets. Lors le pource homme revenu en son bon sens, luy compta de fil en aiguille toute laffaire, le tout en plorant à grosses larmes. Au moyen desquelz pleurs fut excusé, neantmoins que elle dist, que cestoit bien faiét, & que ce estoyent de aussi bons gallans, comme luy, & quil falloit quil leur tinst grands propos, & quil ne falloit que une mousche pour lamuser une heure d'horologe. Mistoudin nen songeant onc moins, dist quil sen vengerait, ou mourroit en la peine, & que fil endureit cela, il en endureroit bien dautres, & sur ce point, & en cholere, voire quil ne daigna onc soupper, envoya querir son frere Brelin, & quil apportast son baston à deux bouts, lequel à grand haste fut tantost venu, & bien eschauffé en entrant demanda, que il y avoit, ne quoy ne comment, ou sont-ilz ? quoy, quest ce ? Par le sang dé, silz ne sont plus de sept, laissez les hon hon, ventre saint Gris ? Ha ventre saint Quenet, que nest il guerre ? Sur mon Dieu (dist Mistoudin) tel cas & tel, par tel moyen & par tel. Regardez ? mais toutesfois, si est ce pourtant, vous devez entendre, nenny, & ce pendant luy comptoit toute l'affaire, y adioustant & diminuant, comme un homme qui compte quelque querelle, & là ou il est plus favorit, donne plus de couleur, et rend la cause meilleure. Luy dist oultre, quil estoit deliberé sen venger, par un moyen, quil luy diroit, mais quil fust assis, & à son ayse, & quil luy pardonnast, sil estoit : car trop estoit fasché de loffense. Rien rien (dit Brelin, ayant un peu haulsé son chapeau) comptez comptez tout, heen tu bieu, le bon sang ne peult mentir. Par saint Iust, ceux de Vindelles ne gagnerent rien à nous faire tort. Je espere (si mon baston, que voicy ne me fault) que ilz nen seront pas

plus avec nous. Par ma conscience (fait loutragé) iay advisé, que vous & moy leur donnions la chasse, la raison à la main, pource quilz passeront par fus la chauffée de lestang de Huchepoche, ou il y ha (comme fçavez) une planche au milieu, à cause de la chaussee rompue, entendez vous ? Poulez poulez dist Brelin. Jentends, & au dela. Au moyen dequoy (poursuyvoit Mistoudin) je seray au bout de deça, vestu en un linceul, comme un homme mort, ma faux en la main, & pour cause. De vous, vous serez à lautre bout, caché pres la planche. Or ces Vindellois, mes meschants, infalliblement passeront par là, car ou Diable iroyent ilz, se destourner jusques à Jauze ? Et deslors que ils seront tous passez la planche, vous osterez, sans mener bruit, le quarreau. Alors que ilz seront aupres de moy, je me leveray, ma faux en la main, vous assurant, que de la seule grimasse que je seray, ilz auront si belles vezardes, que silz ne sensuyent appellés moy Huet, & le beau du jeu sera, quilz tomberont tous dedens celle fosse, ou y ha encores de leaue pour feicher leurs brayes. Et apres de la peur, ayans laissé leurs hardes, nous aurons poches & sacs, & par ce moyen je seray vengé. Regardez si je dis bien, car la cholere me seroit possible entreprendre chose, dont je ne pourrois venir à bout. Rien, rien (dist sa femme) vous nestes que un sot, faictes cela, & sur mon honneur vous en trouverez bien. Brelin contrariant, disoit vouloir y aller seul, & donner le choc à toutes restes, quoy quil en deust advenir. Neantmoins le tout meurement, & avec une saige & discrete deliberation enfoncé, fut conclud le premier propos : & apres avoir beu une volte, prindrent leur equipage, & sen allerent audict estang, ou chascun se meit en son lieu resolu (par serment fidelement presté sus la faux de Huguet) les receurent en magnifique apparat, & comme ilz le meritoient, pour venger ceste injure tant atroce : je les laisse là, attendans ces messieurs de Haguilleneuf, semblables à Guillot, qui estant caché derriere un buisson au foir, attend Marion, qui vient de querir ses vaches, douteux si elle luy refusera, ce dequoy elle a esté par luy souventesfois importunee. Long temps ne furent attendans, quilz ouyrent les Vindellois, qui sen venoyent bien hardez & sasquez, jazans dune haulte forte, mesmes de Mistoudin, & qu'il avoit du Haguilleneuf : & de ce louoyent fort maistre Pierre, luy en donnant lhonneur, sans en rien reserver : lequel glorieux de ce (se frottant le bout du

nés, faisant bonne pippee) disoit, quil en avoit bien veu dautres, & un peu dautre estoffe : car quand il estoit à Breudebach, ville de Vtopie, il en faisoit bien des siennes, neantmoins quon avoit rapporté au païs, que la vieille laneton luy avoit donné un soufflet : mais (ce disoit il) elle lavoit prins en trahison : & que bien luy estoit destre femme, car autrement il leust escorchee. Et comme ilz furent pres de lestang, Maistre Pierre prié par aucuns, quil feist quelque honnesteté de son espee, commença à monstrier certains poincts descrime, & tous mortelz, disant, Ce faulx montant est dangereux avec une soudaine desmarche à costé, ou bien en entrant dun estoc volant, ou si vous voulez dune basse taille : car jamais fendant, ou revers ne vous sçauroit toucher, pource que vous estes tousjours couvert. Voyla un coup dequoy on ne donne remission. Voyla pour se battre à trois, tenez ? autant dune main que dautre, voyl le secret du jeu, & seulement tenez là vostre espee, disant : je ne vous demande rien, vous nestespointen danger. Vousme pourriez dire que je faulse mon serment, point, point. Je ne dis pas tout, il y ha encores en ce bras là une douzaine de coups, desquelz le moindre mettra tousjours un homme par terre, & fust il armé de pied en cap. Voyla (disoit il) la levee du bouclier de lespee seule, & de lespee baise mon cul à deux mains, voyla le moulinet que on ha accoustumé de faire, & tout cela. Maistre Pierre estant au bout de son sçavoir cessa son jeu, & le premier estant sur la planche dist, que on ne se hastast, & que le lieu estoit dangereux, & que maudit fust il, qui le devoit raccoustrer. En fin ayans tous passez aydans lun à lautre, Brelin qui fessoit caché ne faillit à jouer son personnage, & apres avoir leué le quarreau qui faisoit la planche, se remit en son lieu pour voir le pasetemps : & neantmoins quil fust grandement fasché de loutrage saïete à son frere, toutesfois si rioit il tant fort que peu faillut quil ne fust ouy de partie advese. Mistoudin loffensé voyant le poinct commode, commence à soy lever peu à peu, faisant la roue à ce requise, & pour le froid quil avoit, naquettant des dents, qui donnoit à la farce une couleur merveilleuse, tant que ces gentils melssieurs le pouvoyent facilement appercevoir. Maistre Pierre en furfault, comme le premier choyfit ce phantofme, & de la peur quil eut laissa cheoir son espee pour gagner le hault, & le reste à qui mieux mieux, crians à layde, adverbialia, & pour mieux courir, laisserent Tabourin, Broches, Poches, Lard,

pieces de Bœuf salé, Jambons, Oreilles, Pieds, Andouilles, Saucices : & ceux qui au paravant estoient les plus hardiz, comme maistre Pierre, furent les premiers qui tomberent en la fosse sus mentionnee, ou de fortune leave estoit petite : car autrementilz estoient perdus, & nen eschappa aucun qui ne feist lamende honorable, & qui nen eust tout son faix. Ce temps pendant Mistoudin & Brelin, rians assez bas, amasserent leurs bribes, & sen allèrent à leurs hostelz vengés & riches de la quelle des advesaires. Les pources Haguilleneufs pensans de assurance estre morts, furent trois, ou quatre heures, les vns sur les autres sans oser bouger. Toutesfois sur le point du jour un peu assurés commencerent à sortir, premier neantmoins mettans le bout du nés, regardans filz verroyent rien, puis peu à peu deça & dela examinoyent les chemins. Et me souvient voir un fugitif, qui estant caché, est cherché par une douzaine de Sergents, & lors quilz sen sont allez on luy vient dire, Monsieur ? les clients sen vont, toutesfois non assuré de la peur conceüe nose monstrent du premier coup, que la teste, regardant encores fil y ha point de finesse. De ceste cassade en fut faicte une chanson à sept parties, que on chantoit bien melodieusement aupres du feu à la grande confusion des Vindellois, lesquelz le Dimenche eufuyuant feirent un monitoire de ceux, ou celles qui auroient point prins certaines poches, & autres tels bagages. Et dune mesme raison & pareil interest en fait un autre Miftoudin de ceux qui lavoyent battu. De tout quoy leur en fut baillé acte, & sur ce plaidoyerent longuement, & est encores par deffault de fuyte le proces indecis, & au croch, qui ainsi que je pense sera vuydé aux grands jours de Rion. Et est ce que je voulois dire touchant les querelles des Vindellois : si vous en fçavez davantage dictes : car je nen sçay autre. Sur mon Dieu (dist lors Pasquier) voyla bonne petite vengeance, & de bon esprit. Ha sose bien dire, que ceux de Flameaux, & Vindelles ne seront jamais amys : car tousjours se entrefont quelque fredaine, & y ha tousjours quelque proces entre eux. Voyez vous pas encores aujourdhuy Guillot le Bridé, & Philippot Lenfumé à grand deba t ? je les escoutois avanthier, mais cest un triumphe. Je vous prie (dist Lubin) que vous comptiez tout du long, car sont deux bonnes testes. Par mon serment (dit Pasquier) vous nen serez pas refusé Compere, vous avez bien congneu le pere de Philippot ? Cest mon (dist Lubin) un homme bien notable, & preudhoms. Par ma foy

(respond Pasquier) il avoit un autre fils, frere de Philippot aagé de quatre vingts ans, ou plus, & lors quil le veit mort, sans en faire aucun semblant, dist : je disois tousjours bien, que ce garçon ne vivroit ia. Cela nest point à propos, venez au point, dist Lubin : auquel respondit Pasquier, quil en estoit content, & quil avoit grand haste. Hoo (feist Lubin) ien sçavray plus pour rien de avec Philippot, que vous ne seriez pour un liard. Or escoutez donc (dist Pasquier) & me pardonnez : car il falloit dire ce petit mot là : vous ne mangerés jamais rien froid, car vous estes trop hastif.

Querelles entre Guillot le Bridé, & Philippot Lenfumé.

DU village de Vindelles fut esleu pour Francarchier Guillot le Bridé, tant pour sa hardiesse, mesmes au plat, que pour la grandeur de corps, car beau Mastin estoit, fil eust voulu mordre, & croy aussi, quil estoit gentilhomme à cause dun pre, que son pere vendit, & portoit en ses armes une escuellee de choux, billettee de lard. Ce venerable & discret Guillot, vu jour estant à sa garnison (pource que les Canarriens faisoient mine de descendre) & là ne fait pas grands armes, & ne sert que de nombre, se advisa, que si le decours passoit, que sa porree tarderoit beaunoup à planter, en quoy seroit trop lourdement interessé : & pour obuier à tous & chascuns les inconueniens, qui en eussent peu venir, sans prendre congé de son Capitaine, alla faire sa besongne, & poyer quelques arrerages quil devoit à sa femme, ou pour rien ne se vouloit laisser encourir, car il les eust payees au double, interest & tout, se il neust voulu estre battu. Apres quil eust achevé son faict (quil entendoit, disoit il, comme un autre) retourna à sa garnison, ses souliers bien mignonnement pendants à la ceinture, à laquelle estoit aussi sa rapiere, le chapeau bien & au busq. Et arrivé compta si bien les raisons de son absence à son Capitaine Tireavant, & de si bonne grace (car gracieux fut Ihomme de bien) quil fut clamé quitte & dit absouls. Or voicy le point de la querelle. Philippot Lenfumé aussi Francarchier de Flameaux, voyant que Guillot estoit quitte, & quil navoit point payé damende, se appliqua fort & ferme du contraire : & en cholere, disant en son clein que dune mesme raison, & pareil fondement sen iroit achever la platte forme de son four, ou tailler sa vigne, attendu que autant estoit

privilegié que luy, & en rien ne se sentoit inférieur à luy : car autant bien que luy, & mieux fessoit gouverné, le tout avantageusement, & selon lassise au comte Geoffroy, concluant comme dessus : & que se il avoit tort, vouloit payer quelque bonne chose à lefgard de toute la compaignie, de tout quoy demandoit respons, sauf à passer du parsus. Guillot ne dist mot, sinon que bien, & destacha une de ses esguillettes, & en bailla un bout à Philippot, luy disant, Tu mentends bien ? Cest mon dea, je te entends bien (dist Philippot) & tasseure, que je ne te crains. Voicy un point de difficulté, que je ne veux laisser en doute. Couper lesguillette (ainsi que disent les Maistres) est une maniere de deffy, ou bien de un chartel, quilz faisoient anciennement, coupans une esguillette par la belle moytié, & tandis quilz estoyent sans la renouer (comme un figne & renouvellement de cholere) ilz se combattoient, la part ou ilz se trouvoyent, sans dire, qui ha perdu, ou qui ha gagné. Et nestoit loysible la couper, que pour justes, grandes, & fauorables causes, comme de ne avoir payé son escot, ains sans dire mot à Lhoste sen estre fuy, faisant semblant daller pisser, navoir plegé aucun quand il avoit beu à luy, avoir ioué de faulse compaignie : comme dire, attendez moy icy, je reviendray tantost, pour le seur, & ny aura point de faulte : avoir tiré la langue sur aucun, puis luy venir rire en la bouche, avoir disné sans son compaignon, que premier ne eust esté appelé trois fois soubz la table, avoir entré en une taverne, sans avoir baisé la chamberiere, qui estoit villainement faiét, & ne y avoit propos autrement : avoir parlé du vieux jeu, incarnation, ou ancien mestier, devant Lhosteffe, quelle ne leust entendu. Pour toutes lesquelles causes se trouva ceste coustume, quon appelloit vulgairement & notoirément incision, diuifion, coupement, ou coupation defguillette. Revenuz quelque temps apres de leur garnison (pour retourner à noz moutons) se porterent tousjours mauvais visage, mesmes Philippot, lequel ayant prins les porcs de son ancien ennemy Guillot, qui mangeoyent ses naveaux en son jardin derriere ne leur voulut jamais faire mal, ne pis que aux siens, ains les traiéter comme appartient à bestes de telle, ou semblable grauité. Auquel comme Guillot eust envoyé son filz aisé Tredouille, le remercier du bien & honnesteté, que de sa grâce, avoit faict à ses porcs, dont luy restoit bien obligé, respondit : Ce que ien ay faiét, ce nest à loccafion de chercher amytié avec ton père, mais mon naturel, qui

ne consiste (dont je remercie Dieu) à me venger sur une beste, bien fachant ce ne prouenir que de ton pere, premier argument de nostre debat. Au reste, assure le de par moy (ce quil sçait assez toutesfois) dune perpetuelle inimitié, & quil navoit que faire rompre ma haye, pour furtivement me prendre mes choux le larron : & me nier un vnzain, que iavançay pour luy au faiseur de roües, qui tous les jours me menasse de me faire adjourner. Aussi que ses porcs sont continuellement soubz mes poyriers, dont je me sens fort interessé, & ne faut quil allegue mes champs estre mal clos, car je suis celuy (possible) qui regarde autant de près à les bien clorre, & hayer : mais que ferez vous à un larron ? Ha (dist lors Tredouille) iay ouy dire à mon pere, que vous luy prinstes une Becasse à un collet, quil avoit tendu pres la riuere, es prés de Caillette, ne vous en fouvient-il ? Il faudroit donc. Hay y ?? trut avant (dist Philippot) debout, que je ne vous voye jamais. Voire mais (contestait Tredouille, qui estoit aussi mauvais, que un Oyson) si les estrilles & conclurions : Bo bo, vertu ma vie (fait Philippot) par la dague saint chose, se il fault que Martin baston trotte ? & quest cecy à dire, je ne seray donc le maistre à ma maison, Alison ? croy hardiment quil men fouviendra, & fust à cent ans dicy, & dy à ton pere, que baste : & que un bon coup payera tout. A qui pense il avoir affaire ? sont des comptes cela, tu Dieu. Vrayement (dist Anselme) voila de tresbelles querelles, & bien fondees. Haa, je vous diray (respond maistre Huguet) il est malayfé, & quasi impossible, que voysins nayent quelque différent, je le sçay bien pour moy. Il y ha des gens, avec lesquelz vous ne pourriez avoir amytié, tant sont pleins de mauvaise grâce : & ne congnois homme de ce païs, qui sy puisse honnestement reigler. Par mon cotin (dist Lubin), il est vray, toutesfois Perrot Claquedent, que tous avez congneu, faisoit bien cela : car à grand peine ouystes vous jamais guieres dire, quil prinst noyfe avec voysin qu'il eust, & tant y ha quil estoit dordinaire appelé des Nobles, & à leur conseil, ou y se entendoit tres bien, & y gagna tout son bien. Vous dictes le mieux du monde (dist Pasquier) mais cest un entre cent, aussi que tout le monde ne peult pas avoir les couillons dacier. lay souventesfois (dist Anselme) ouy parler de ce Perrot, comme dun grand allant, & qui (à propos) entretenoit fort ces gentilz hommes, avec lesquelz se trouvoit fort bien, mesmes à quelques banquets, qui se fussent faicts (sil

en eust senty la fumee) neust eu garde den perdre sa part : que si vous trouvez bon, que je dye, ce que luy ay veu faire autresfois, je mettray peine me y acquitter. Alors tout le monde le pria, & quil ne falloir ainsi demander congé dune chose, quil pouvoit sans commandement.

De Perrot Claquedent.

GRAND mercy (dist Anselme) il ny ha celuy, qui ne congnoisse, que Perrot fut un bon villain, tendre du pourpoint, & du cerueau, qui volentiers ne se soucioit qui payast, mais quil beust. Mais il avoit un mal en luy (comme nous sommes tous imparfaictz) que combien quil fust de grand conseil aux affaires estrangeres, aux siennes il estoit aveuglé, abesty, & de nul esprit, pource que (me semble) il est bien facile denfeigner, combien que le remonstreur ne sçauroit faire. De Perrot il regnoit en son quartier, comme un petit demydieu, & vray coq de paroisse. Regnoit dis je à cause de sa grande diligence, aux affaires dautruy, par ce moyen tout le monde accouroit à luy pour sa preudhommie, & sçavoir : car pour mourir (qui est grand cas) un proces ne se fust intenté, que premier il ny eust mis la main, assis son iugement seur, & (avec ses lunettes apposees au nés, haussant un peu sa veüe) enfoncé les matieres, & pour recompense avoit la nouveauté de tous les fruicts du païs, ou Oysons, Poulllets, il ne luy challoit : car indifferemment, & sans grand esgard il prenoit tout, neantmoins quil refusoit un peu, disant (mode des Aduocats) que il estoit assez contenté du bon vouloir, mais puis que on estoit tant importun, il ny avoit remede. Il avoit aussi cela de bon, que quelque banquet qui se feist il sy trouvoit, encores sans y estre invité, & commençoit à rire, & saluer la compaignie des lentree de la maison, disant, Dieu soit ceans, & les Moynes chez le Diable, voyla belle compaignie, Dieu doint que à cent ans dicy nous nous puissions tous estrangler, & apres quil avoit devestu sa robe, & mise sur un coffre, se mettoit à la table, ou quelque rebrassé qui y fust, nul estoit mieux adroit que luy, & qui mieux tinst son ordre, tousjours en comptant quelque fable, quelque cas de nouveau, quelques nouvelles fresches quil

inuentoit sur le champ, ou bien de quelque proces, quil promptement intentoit, & tellement par divers incidents le continuoit, que il en venoit à son honneur : puis disoit, Donnez moy de cecy, pressez moy ce cousteau, donnez moy du vin pour boire, ne ostenz point cecy, ains servez sans desservir, Dieu pardoint à un tel, car voyla le morceau que plus volentiers il mangeoit, de tous poissons fors de la Tenche, prenez les æsles dun Chapon, neantmoins que aucuns Docteurs dient dune garse, voyla le morceau pourquoy la bonne femme tua son mouton, & ce morceau honteux demeurera il ? ma Dame pource que vous ne dormez pas assez, vous plaist il ce pied de poulie ? o le bon bœuf, je croy quil soit de Carhès, donnez ce pigeon, je le mettray au busq, encores un filet de ce vinaigre, ma fille. Ha Diable ces Chamberieres vous lont gasté, & que vous avez mauvaise teste, ma Dame, un saupiquet cy dessoubz ne seroit pas mauvais : mais qui mettroit encores cecy en la broche. Haa gentil Leuraut, tu fois le bien venu, ma foy il nest que my crud, ça donnez je le mettray à la mode de la feu Royne Gillette. Comment Monsieur, cecy demourera il, je le croy bien, les premiers morceaux sont ennuy aux autres, tien mon fils mets cecy sur le gril, & je te marieray à ma fille aisnee se maist dieux, puis me donne à boire de ce flascon, grand mercy Monsieur, je vous plegeray, mets comme pour toy, je vous serviray le jour de voz nopces, tenez mon petit amy, or ne mentez point, combien mangeriez vous bien de cecy, avant que les oreilles vous cheussent ? cecy ne se fust fauvé devant moy il y ha quinze ans. O le bon appetit, tenez comme il briffe, qui luy attacherait des sonnettes au menton, vertu saint Gris, avoit il mangé son saoul de gland le gallant, je nay plus de dent qui rien vaille, il en y ha qui ne mangent point entre leurs heures, ou plus au matin que au soir, je mange à toutes heures, & men trouve bien, faisons comme les Sergens, releuons mangerie, je ne donnois pas de tout ce que nous mangeons, si nous ne beuvons, une merde : ostenz ceste eave il est assez fort sans elle, au matin tout pur, au foir sans eave, à sol, fromage, mon amy leve ceste serviette, baillez à un villain une serviette, il en sera des estrivieres, de peur doublier mon cousteau, donnez moy à boire. Je suis saoul, jay le ventre tendu comme un tabourin à chordes, je dancerois bien un rond : mangez, vous ne beuvez point, apres avoir faict un bon repas il fault devenir chiches. Bren, si mes ensans sont gens de bien,

ilz vivront : apres avoir bien brouillé nous nauons que noz despens, du vin, ou ien demanderay : apres la poyre, il fault boyre : si femme sçavoit, que vault pomme, jamais nen donneroit à homme. Or ça Compere, à cause de Iuy, pour lamour d'elle. Là ma cousine, si iay beu à ma Commere, ma Commere ha beu à moy : là vous nen mourrez pas, pour un coup à la Bretesque. Je ne men iray pas de ceans avec la soif. Compere Anselme (dist maistre Huguet) je vous prie soyez brief, & le faire court : car je veux (avant que la nuict foit plus avancee) vous dire quelque cas dasses bon goust, le tout pour entretenir le propos de celle antique preudhommie. Par mon serment (dist Pasquier) je dirois bien de Perrot davantage, le tout bien à propos : mais à raison de la nuict, qui approche, & que nous en auons dist de vertes, & de meures, je suis prest de quitter le jeu, vous laissant le temps que avois deliberé employer au demeurant de mon propos à vostre dernier compte. Alors Lubin vouloit se leuer, disant quil estoit las, & que à peine pourroit sen aller, que il ne fust longuement attendu de sa femme, au moyen dequoy enuoya querir sa lument noire, & demeura encores pour ouyr maistre Huguet, qui commença.

De Gobemousche.

GOBEMOUSCHE (ô mes compagnons, & amys) comme vous lavez congneu, estoit un terrible Senault, & bon Villain : & payoit volentiers pinthe, ou tout le pot, quand il nestoit point en son Lourdaut. Quelque fois estant de loysir avec son Compere Trainefournille, faisoit de beaux souhaitz, & à profit, entre autres (pour estre brief) que se il estoit gros Seigneur, il meneroit ses bœufs à cheval, ou bien garderoit ses moutons ou vaches de cheval. Et que fil y avoit quelque beau manche de fouet en païs, ou quelque beau quartier de Cormier, pour faire un manche de coingnee, il les auroit, ou y auroit bien tiré à la poche. Par ma vie (luy respondoit de mesmes son compere Trainefournille) cest tresbien fouhaitté à vous, & ne pensez pas, non, que je voulusse donner mes souhaitz pour beaucoup, car le plus souvent il mest advis, que je suis un grand Seigneur, & en cet advis faitz mille belles maisons, & à la fin je me trouve aussi avancé, comme au paravant. Bo bo (disoit Gobemousche) je ne me soucierois beaucoup de tant de belles besongnes que ont ces gros & puissans Gentilshommes, il me suffiroit seulement de manger de ce beau lard iaune, à celle fin que les Chiens me regardaflent : & croyez de assurance, que je mangerois tout mon saoul de febues, & de pois, si le quart nen coustoit plus de deux vnzains, autant en serois de ces belles Andouilles, avec de la porree, & en rien ne semble ceux qui ayment mieux deux chiens, que un porc, il y ha bien différence. Ce discret & honneste homme Gobemousche, un matin couplant ses Bœufs pour charruer, pres le moulin à vent, se advisa (attendu quil estoit bien pour ce faire) quil envoyeroit son filz Guillaume à lescholle, foub maistre Baiaret. Nous avons (dist lors Anselme) maintesfois argué de Grecisme ensemble. Je le pense bien (dit maistre Huguet) car bien sçavant

fut, ainsi que me afferma Haudulphi, un jour que le trouvay, peschant à la ligne. Et le y envoya pource que sa mere le gastoit à luy apprendre mille sottés façons de dire, & fort estranges, comme ne pisser contre le vent, ne dire chat, la nuict ; ne rongner ses ongles au Dimenche, car le Diable en allonge les siennes, ne filler au Sabmedy, ne estudier aux sestés : mais loysible jouer aux quilles, ou à Cornichon va devant, pour guerir des verrues fault toucher à la robbe dun Cocu, cest celuy à qui lon biscotte sa femme, dont à quelque chose sert malheur, pour la sieure prendre neuf petites pierres, & les envelopper en un mouchoier, puis le premier qui les trouvera prendra la fieure, fault estre huiét jours entiers, apres les nopces faictes, sans toucher à sa femme, encores avec protestation : qui veult estre marié en lan, prenne le premier papillon quil verra : qui veult gagner le pré Raoul de Renes, ou le pourceau de Bleron, ne fault se repentir dedens lan davoit esté marié : qui garde les souliers en quoy on ha espousé, cela sert moult à avoir bon mesnage, autant en est des treize deniers, desquelz sont achetees les femmes. Guillaume ayant changé presque tous ces petits mots, soubz la doctrine de maistre Baiaret, fut mandé par son pere Gobemousche, pour rendre raison, & du temps, & de largent : & fut le messenger grand Jean le Beurrier un ferial beuveur, & bon compaignon : auquel Guillaume en comptoit de toutes façons, & comme il lentendoit, le tout à la bonne foy. Morbieu (disoit il) que ilz seront esbahis de me voir à à cest e heur e : je suis feur quilz me decongnoistron nt : car je nestois pas un tel gallant quand je y allay. Je nen doute point (respondoit grand Jean) attendu la coustume du païs, aussi que vous este abille homme, & bon clerc. Per diem (disoit Guillaume) je ne dy pas pour me vanter : car vanterie, comme dist lautre. Mais quand il sera question de arguer, je ne dy mot, & gaige que on verra beau jeu. Demandez un peu à ! toutesfois vous ne le congnoiffez pas. Mais à propos, nous auons said de bons petits tours ensemble. Par ma foy (mais je vous prie nen dire rien) pour une apres disnee nous auons moy & luy, & un autre bon garçon, desrobé environ une douzaine de chastaignes à nostre hostesse, tandis que elle estoit à la messe, & les allasmes manger au pré Fifchault, au Soleil : puis chascun tire à la bourse, pour avoir des pommes pour un liard, & du vin pour un double : & vous responds de cela, que tous fusmes yures, & ne eust esté je ne sçay quoy, comme vous entendez, nous

eussions querellé des Lavandieres, qui estoyent là. Voyla mon amy, comme font les garçons, quand se trouvent ensemble : aussi que apres bon vins, bons Chevaux. Je mesbahis (disoit grand Jean, qui ne cherchoit que à sen deffaire, pource quil luy rompoit la teste) que vous ne vous hastez, car ilz vous attendent de tout le païs. Je croy que vous dictes vray (disoit Guillaume) il vault donques mieux, que me diligente. A Dieu donc grand Jean, à Dieu Guillaume : lequel hantant ses pas, commença à courir comme le viateur, qui estant à la pluye au milieu dune plaine, voyant au bout un large chesne, possible creux, ne cesse de courrir (le chapeau bridé, le baston par continuelle motion ça & là branflant) jusques à ce quil ayt atteint le but pretendu. Aussi Guillaume ne cessa jusques à ce quil fut rendu hors de haleine, & tirant la langue de demy pied, & arrivé trouva son pere Gobemousche, emmanchant une Favoille lequel en sursault dist : Cest toy donques Guillaume ? & de la chere ? Tousjours plus sain que saige, respondit nostre ferial Guillaume. Peu apres il salua mignonnement tous ceux du Village, mesmes Tugal le Court, qui luy ayant fait des chauffes deux ans devant, luy avoit attaché la Braguette derrier, en forte quil le hayffoit mortellement : pourquoy je eusse pensé, que il ne leust daigné saluer, mais si fait. Depuis fut (à la suasion de sa mere) interrogé par dam Siluestre Sortes, & fut trouvé bon Grammarien positif, & bon petit Sophiste. Au moyen dequoy tinst les conclusions à tous venans, soubs Lif de la paroiss e : & pource quil parloit hault, fut iugé, mesmes par sa mere, & sa cousine, les avoir mis tous sur le cul, & rendu Quinauds : tellement que on parloit de luy jusques à Becherel, à son bien grand avantage. Il est temps (dist Lubin) faire fin à noz propos. De ma part je men vois retirer, prenant congé de voz bonnes graces, jusques à une autre fois, vous remerciant de vostre bonne compagnie. Quoy voyant tout le reste se retira, chascun à sa chascuniere, remettant le furplus à la prochaine feste, & monterent sur leurs iuments, que on leur avoit amenees. Mais avant que partir, maistre Huguet ia à cheval, se tourna vers les jeunes, qui commençoient à sen aller, & leur dist : Enfans, tant que preudhomme ha vie, il ne se doibt esmayer. Au moyen dequoy servez à Dieu, & le craignez, & ne vous souciez au reste : car cest peu de cas que biens, & telz poincts de fortunes, ausquelz nous confions. Faites donques grand chere

mes petits Enfans, riez, iazez, voltigez, gaudissez, beuvez dautant, entretenez les Dames, triumphez, pennadez, ballez, gambadez, pouffez le Dets, virez la Carte, faiétes les tours, saiétes le pied de Veau, long ce revers, hault le verre, mettez ou il fault, entrez dune pointe avec trois pas en arriere, & ne vous souciez que descrire, toutesfois si vous advisez. Mais rien, ne laissez pas de aller, & faictes ce que je vous ay dia, & vous en trouverez bien, allez mes Enfans, que Dieu vous convoye. A Dieu donc, puisque boire ne voulez. Je me recommande à vous, & moy à vous. Je vous prie, tel, menvoyer un cent de Lattes, pour embesongner mes

Couvreurs, au matin en attendant, quil en
soit venu de Montfort. Je le feray, &
ny aura faute. A Dieu donc,
Escoutez ? allez, allez, si
vous ne vouliez di

re, nenny
non.

F I N.

Puis que ainsi est.

VARIANTES



DANS ce titre général nous publions trois séries distinctes d'additions au texte des *Propos Rustiques*, réimprimé ci-dessus d'après l'édition originale de 1547, – savoir : 1^o Corrections ; 2^o Variantes proprement dites ; 3^o Interpolations.

Dans les Corrections nous indiquons les changements, très-peu nombreux & très-peu considérables, que les exigences du sens ou de la construction nous ont obligés de faire en quelques passages du texte de 1547. Ce sont tantôt des mots omis que nous rétablissons, tantôt des adjectifs ou des pronoms mal accordés avec leur substantif, quelquefois des noms de lieux estropiés. Presque partout, notre correction consiste simplement à substituer au texte fautif de 1547 les rectifications faites par l'auteur lui-même dans l'édition de 1549 ; mais toujours nous avons soin de faire connaître le texte, tel quel, de l'édition de 1547.

Dans les Variantes proprement dites, nous donnons toutes les additions & modifications que l'auteur « luy-même » a faites à son texte primitif dans l'édition de 1549 ; mais nous ne donnons que cela. Car les modifications & additions beaucoup plus considérables que renferme l'édition de 1548, n'étant pas du fait de l'auteur, sont en réalité des

altérations de l'œuvre de du Fail, & nous avons dû en faire une série à part sous le titre d'Interpolations. C'était le seul moyen de distinguer nettement la part de l'auteur & celle de ce prétendu ami qui, sous prétexte d'amplifier le livre, l'a défiguré. – Quant d l'édition de 1573, elle reproduit à très-peu de chose près celle de 1549, plus le début du premier des deux chapitres ajoutés par l'interpolateur. Comme il se peut que du Fail ne soit pas étranger à cette réimpression de 1573, nous indiquons au chapitre des Variantes les changements assez rares qui distinguent ce texte de celui de 1549, sauf (bien entendu) ce qui concerne le fragment emprunté à l'interpolateur de 1548.

I

CORRECTIONS

(Epistre au Lecteur).

P.
7, 1. L'édit. de 1547 porte « *meilleur* peau, » mais celle de 1549
11. a « *meilleure.* »

L'édit. de 1547 port e : « lun avoit mangé le gland, tandis quvn autre la bransloit. » L'éditeur de 1874 (M. Assézat) imprime « *l'esbanloi* » & prétend avoir tiré cette version de

P.
7, 1. l'édit. de 1 549. C'est une erreur. Dans l'exemplaire de la
13- bibliothèque de l'Arsenal, dont-M. Assézat s'est servi, ces
14- mots sont couverts d'un large trait d'encre qui les rend à peu
près illisible ; mais l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale
(p. 5, 1. 15), porte nettement : « la branloit. » C'est à coup
fûr une faute d'impression ; au lieu de la il faut le, ce pronom
ne pouvant se rapporter qu'au mot

gland, & du Fail ne voulant dire autre chose, sinon qu'une des
causes des premières rixes entre les hommes fut la colère
assez naturelle de ceux qui, étant montés dans l'arbre pour
secouer les glands, voyaient d'effrontés gloutons s'emparer

du fruit à peine tombé & le croquer sans vergogne, à leur barbe.

P.
9, 1.
1. M. Assézat imprime dans l'édit. de 1874 : « le premier seroit à l'enseigne » & prétend que ce mot « *seroit* » existe dans l'édit. de 1549. C'est encore une erreur. Il n'est ni dans l'exemplaire de l'Arsenal, ni dans celui de la Bibliothèque Nationale. On ne le trouve pas davantage dans les éditions de 1547, 1548, 1554, en un mot dans aucune des éditions que nous avons pu consulter : il n'est d'ailleurs nullement utile pour le sens.

P.
10,
1.
11. Edit. de 1547 : « au moment d'Achilles. » Edit. 1549 : « au monument d'Achilles.. »

(CHAPITRE I).

P. 15, Edit. de 1547 : « par deux ou trois festes *subsecutifz* ; »
1. 29. – Edit. 1549 : « feste *susbsecutives*. »

(CHAP. II).

P. Edit. 1547 : Lors Dieu aymé, reveré. – On a oublié le mot
18. 1. a estoit » que nous rétablissons d'après l'édit. 1549, où on
13. lit : « Lors Dieu *estoit* aymé, reveré. »

(CHAP. III).

P. Edit. 1547 : « quelles choses tant sen fault, *quilz*
20, 1. nourrissent le corps de l'homme, *quilz* le corrompent, & ou

1 5- tout mettent à néant. » – Edit. 1549 : « tant sen fault quelles
16. nourrissent le corps de l’homme, quelles le corrompen. » – Ces deux édit. portent « ou tout, » faute évidente pour r « du tout. » L’édit. 1549 supprime la conjonction & devant ou, ce qui rectifie la phrase, mais ne vaut guère mieux pour le sens.

L’édit. de 1547, celle de 1549, & à plus forte raison toutes les autres portent « *Vangon* » par fuite de la confusion trop fréquente de l’u & de l’n. Le vrai nom est Vaugon. Le pont & le village de Vaugon subsistent encore, dans la commune de Vern canton S.-E. & arrondissement de Rennes, IIIe&-Vilaine), à une demi-lieue au fud de ce bourg, sur la rivière de Seich ; le pont sert de passage à la route de Rennes à Angers.

Edit. 154 7 : « un rebechou, une chalemie. » – Faute évidente, reproduite par l’édit. 1549 qui porte : « un *rebecou*, » et aggravée par celle de 1548, où on lit : « un rebechon, une chalemie. » – Des éditions anciennes que nous avons vues, celle de 1573 est ici la seule correcte & port e : « un *rebec ou* une chalemie. »

(CHAP. IV).

P. Edit. 1547 : « lequité veult aussi. que il est bien raisonnable
26, que soyez diligens. » – Edit. 1549 : a aussi, & est bien
1. 4. raisonnable... »

P.
30, Edit. 1547 : « comme *seroit* je ne sçay qui. » – Edit. 1549 :
1. « comme *feroit* je ne sçay qui. »
19.

P. Edit. 1547 : « qu’on leust porté à *Chantepré*. » – D’autres
34, éditions portent *Chantepre*. Il n’y a pas lieu de douter que ce
1. nom, mal écrit, ne foit en réalité celui de Chantepie, auj.
17. commune du canton (S.-E.) & de l’arrondissement de Rennes,

Ille-&-Vilaine, à deux lieues du manoir de Château-Létard, où était né Noël du Fail, & qu'il habita longtemps.

(CHAP. V).

P. 37, Edit. 1547 : « pource que depuis Guevichot. » – Edit.
1. 15. 1549 : ...depuis *que* Guevichot. –

(CHAP. VI).

P. Edit. 1547 : « & que vous *ferez* homme de bien avec un
47 1. long brays. » Edit. 1549 : « & que vous *serez* homme de bien
12- sil ny ha faute. » – Dans l'édit. de 1547, *brays* est une faute
13. d'impression pour *biays* ou *biais*.

Les éditions 1547 & 1549 portent : « lesquelz avec leurs
P. bravades *laissant* passer, » & c. – L'édit. interpolée de 1548
48, 1. a « *laissent* passer. » – Correction qui régularise, par le
5. changement d'une seule lettre, la construction de la phrase,
& qui doit être adoptée.

P.
48, 1. Toutes les éditions anciennes, & même celles de
1 5.

1732 & de 1842, portent : « noz Dames daujourd'hui,
lesquelles ne prennent moins de passe-« temps, » etc. Seule
l'édit. de 1874 (I, p. 56) porte : « ne prennent point de passe
temps ; » faute qui fait dire à l'auteur tout juste le contraire
de ce qu'il a dit.

P. Les deux édit. 1547 & 1549 portent : « & à se desesperer.
48,1. » Nous avons, dans ce membre de phrase, supprimé à, qui
16. produit un véritable contresens, L'édit. interpolée de 1548
redresse ainsi cette phras e : « noz Dames d'aujourd'hui,
lesquelles ne prennent moins de pasetemps, à voir un

pauvre languissant se donner au Diable, & se desesperer ; » – construction beaucoup plus nette, qui eût mérité d’être adoptée par l’auteur dans l’édit. de 1549.

(CHAP. VIII).

P.
56, 1.
15. Edit. 1547 : « pour guerir des Poullains, *quilz* avoit achetés au Lendit. » Edit. 1549 : « pour guerir un chancre & des Poulains quil avoit achetés. » – La leçon (quil) de l’édit. de 1549 étant une correction de l’auteur, c’est elle que nous avons dû adopter, sans quoi nous aurions été tenté de proposer celle-ci « *quelz* avoit achetés. »

P.
57, 1.
11. Edit. 1547 : « de tous les mestiers qui au matin se *leuerent*. » – Edit. de 1549 : « qui au matin se *leuent*. »

P.
59, 1.
15. Edit. 1547 : « rue de Miracles. » – Edit. 1549 : « rue des Miracles. »

P.
59,1.
17-18. Edit. 1547 : « ceste femme que tu vois *Augiers*. » – Edit. de 1549 : « que tu vois à *Angiers*. »

(CHAP. IX).

P.
64, 1.
15. Edit. 1547 : « Ceste hayne *dissimularent*. » – Edit. 1549 « *dissimulerent*. »

P.
66, 1.
17. Edit. 1547 « que des deux villages en furent abbrevés. » – Edit. 1549 « que les deux villages. » – Nous avons adopté cette dernière leçon comme plus correct ; toutefois la leçon de 1547 serait admissible en sous-entendant « ilz » c’est-à

dire les habitans : « que des deux villages ilz en furent abreués. » Ce serait là la meilleure rédaction, & peut-être l'absence du mot « ilz » dans le texte de 1547 ne tient-elle qu'à une omission fautive, dont il y a d'autres exemples dans cette édition. Mais pour ne rien donner à la conjecture, nous nous en tenons à la correction faite en 1549 par l'auteur « luymefme. »

P.
67,1.
16-
17.
Edit. 1547 : « se trouverent tous chez Talbot, le rebrassé tavernier, équipés tous à l'avantage. » – le second « *tous* » est évidemment une répétition inutile qui avait échappé à l'attention de l'auteur, & comme il la supprima dans l'édit. de 1549, nous la supprimons aussi.

P.
68, 1.
29.
Edit. 1547 : « & diceux temeraire audace. » L'imprimeur a oublié l'article (la) avant « temeraire ; » nous avons mieux aimé le suppléer que d'introduire dans le texte de 1547 la version de 1549 : « & leur temeraire audace, Il qui n'est pas une corredion, mais une variante.

P.
69, 1.
7-8.
Edit. 1547 : « que leur honneur y dependoit & trop lourdement desavantagé. » L'omission des mots « *y estoit* » dans l'édit. de 1547 est une faute évidente, ils sont nécessaires pour le sens. Cf. les *Variantes* de l'édit. 1549.

P.
69. 1.
9.
Edit. 1547 : « àses poincts d'honneur. » Edit. 1549 : « à ces poincts d'honneur. »

P.
70, 1.
15.
Edit. 1547 : « *Le* chemin nestoit faulusement appelé creux. » Edit. 1549 : « *Ce* chemin, » etc.

P.
71. 1.
15.
Edit. 1547 : « que des deux villages pouvoyent facilement entendre le bruit. » Edit. 1549 : « que *les femmes* des deux villages, » etc. Ces deux mots *les femmes*, r omis par erreur dans l'édit. de 1547, sont absolument indispensables.

Les édit. de 1547 & 1549 portent : « Mastines *taunees*. »

P. Cette épithète ne semble avoir aucun sens, il y a là une de ces
73, 1. confusions trop fréquentes de l'u & de l'n ; c'est pourquoi
16. nous avons adopté la version « *tannée* » qui existe dans
l'édit. de 1548.

(CHAP. X).

Quoique les trois édit. de 1547, 1548 & 1549 portent «
P. Robin Turclure, » c'est là une faute évidente, car le nom de
77, 1. Turelure se trouve encore fréquemment en Bretagne dans le
8. langage populaire, comme nom de fantaisie plus ou moins
burlesque. Il appartient à la même famille que Turelurette, si
fréquent dans les refrains de nos vieilles chansons.

P. Peut-être « *infalliblement* » est-il une faute pour «
79, 1. infailliblement. » Mais le mot ayant cette orthographe dans
27. les deux éditions revues par l'auteur (1547 & 1549), nous le
maintenons tel quel.

P. Edit. de 1547 : « Et est ce que je voudrois dire touchant les
83, 1. querelles des Vindellois. » – Edit. 1549 : « Et est ce que je
22. voulois dire, » & c. Cette dernière version est seule
admissible, puisque Anselme n'a
plus rien à dire & ajoute immédiatement : « Si vous en
sçavez davantage, dites : car je n'en sçay autre. »

P. Edit. 1547 : « je vous prie que vous *comptez* tout du long.
84, 1. » – Edit. 1549 « que vous *contiez*, » etc.
2.

(CHAP. XI).

P. Toutes les éditions, y compris celles de 1547 & de 1549
86, portent : « l'assise au *coste* Geoffroy. » – Faute d'impression

1. énorme. L'assise au comte Geoffroy est un des plus illustres
 18- monuments du droit féodal breton ; cette ordonnance, rendue
 19. en 1185 par le duc de Bretagne Geoffroy II, avait pour but de
 régler le partage des nobles & d'empêcher le démembrement
 des fiefs de haubert. C'était la loi fondamentale de la féodalité
 bretonne : « se gouverner selon l'assise, » dénotait chez les
 familles soumises à ce statut une pureté de race, une antiquité
 de noblesse tout à fait hors ligne. On voit comme il est
 plaisant d'attribuer ce privilège aux deux francs-archers archi-
 roturiers de Vindelles & de Flameaux.

P.
 88, Edition de 1547 « je ne seray donc le maistre à ma maison !
 1. Alison. » Façon de parler proverbiale.
 28.

(CHAP. XII).

P.
 90, Edit. de 1547 : « combien que remonstreur ne sçavroit
 1. faire. » – Edit. 1549 : « combien que *le* remonstreur, » & c.
 10.
 Toutes les éditions, sans exception, portent : « 0 le bon
 bœuf, je croy quil soit de *carhes*. » Ce qui ne saurait nous
 P. empêcher d'écrire le dernier mot *Carhès* & d'y reconnaître,
 92. sous une orthographe très usitée au XVI^e siècle, la ville de
 1. 1. Carhaix (auj. ch. 1. de canton de l'arrondissement de
 Châteaulin, Finistère), dont les campagnes nourrissent un
 bétail renommé depuis longtemps dans toute la Bretagne.

(CHAP. XIII).

Les éditions de 1547 & de 1549 impriment *Handulphi*, celle de 1548 *Haudulphi*. Nous croyons devoir adopter cette dernière version, car il est difficile de ne pas reconnaître que

P. du Fail a eu l'intention de se désigner ici lui-même, en se
95, représentant dans une de ses récréations favorites, la pêche à
1. la ligne (v. Contes *d'Eutrapel*, chap. XXXV), &
20. anagrammatifant l'une des formes de son nom, la plus
mauvaise nous l'avouons, peut-être est-ce pour cela qu'il l'a
choisi e : *Haudulphi* est l'anagramme de du Phail, en doublant
l'u & l'h.

P. Toutes les anciennes éditions que nous avons vues portent :
97, « ne *cessa* de courir, » fauf toutefois l'édit. de 1573 qui a « ne
1. *cesse*, & c'est là la seule version correcte, exigée par la clarté
23. du sens & la construction de la phrase.

P. Les édit. de 1547, de 1549 & autres ont toutes, mais à tort :
99, « long se revers. »
1. 4.

II

VARIANTES

PROPREMENT DITES.

A. – ÉDITION DE 1549.

On trouvera ci-dessous toutes les modifications & les additions qui distinguent le texte de 1549 de celui de 1547, sauf celles qui affectent exclusivement l'orthographe. Si nous avons voulu reproduire tous les mots modifiés à ce point de vue dans le texte de 1549, autant eût valu reproduire l'édition entière, dont le système orthographique diffère notablement de celui de 154-, avec tendance marquée à la simplification, – ainsi qu'on en peut juger par les exemples suivants. empruntés aux premières pages du livre :

Elision de l'e muet.

1547.	1549.
De Empereurs.	D'Empereurs.
De eferire.	D'escire.
De iceux.	D'iceux.

De imposer.	Dimposer.
Ne estoit.	Nestoit.
Se administrer.	Sadministrer.
Se appellerent.	Sappellerent.
Se eslevoit.	Seslevoit.
Te offre.	Toffre.

Suppression des lettres doubles.

1547.	1549.
Combattant.	Combatant.
Querelles.	Quereles.
Souhaitter.	Souhaiter.
Tranquille.	Tranquile.
Tranquillité.	Tranquilité.
Villain.	Vilain.
Villainement.	Vilainement.

Suppression des lettres étymologiques.

1547.	1549.
Administration.	Aministration.
Adventure.	Aventure.
Advertis.	Avertis.
Branslois.	Branlois.
Compter.	Conter.
Conflict.	Conflit.

Suppression des lettres étymologiques (fuite).

1547.	1 549.
Déal (<i>digitale</i>).	Dé.

Dict (l'on).	Dit (l'on).
Susdictz.	Susdits.
Escuts.	Escus.
Faict.	Fait.
Bienfaict.	Bienfait.
Hault.	Haut.
Haultesse.	Hautesse.
Sainct.	Saint.
Soubz.	Souz.
Subject.	Subject.
Traicter.	Traiter.
Vermis.	Vers.

Suppression de voyelles dans l'intérieur des mots.

1547.	1549.
Bergiere.	Bergere.
Chievres.	Chevres.
Compaignie.	Compagnie.
Distinguans.	Distingans.
Guieres.	Gueres.
Incongneuz.	Incongnus.
Saige.	Sage.

Changement de voyelles.

1547.	1549.
Allegres.	Allaigres.
Condamné.	Condemné.

Changement de voyelles (suite).

1547.	1549.
Faisoyent.	Faisoient.
Familiairement.	Familierement.
Mangés.	Mengés.
Paingnent (ilz).	Peingnent (ilz).
Triumphe.	Triomphe.
Umbre.	Ombre.

Addition de voyelles ou de consonnes.

1547.	1549.
Banqs.	Banques.
Contraignoit.	Contraingnoit.
Feignist.	Feingnist.
Fraries.	Frairies.
Fut.	Fust.
Lorderies.	Lourderies.
Profit.	Proufit.
Tropeaux.	Troupeaux.

Enfin, dans la défiance de l'imparfait de l'indicatif, 3^e personne du pluriel, le texte de 1547 met toujours un *y*, *α* « estoyent, avoyent, faisoyent, » & celui de 1549 toujours un *i*.

Pour faciliter la comparaison entre le texte de 1549 & celui de 1547, nous avons imprimé en italique les mots ajoutés ou modifiés dans l'édition de 1549.

Page 1. – Titre de l'édition de 1549 :

PROPOS
RUSTIQUES,

DE
MAISTRE LEON
LADULFI CHAMPENOIS

Reveuz, corrigez, & augmentez par luymesme

A LYON
PAR JEAN DE TOURNES

M. D. XLIX.

Épistre au Lecteur.

P. L'édit. de 1547 porte : « long temps apres ne les eurent, »
7,1. – l'édit. de 1549 supprime les, & cette correction semble
19. assez bonne.

P. Au lieu de « autant danneaux donnoient à leur soudard.
9,1. quil eust esté en de batailles, » l'édit. de 1549 port e : «
14-15. autant danneaux donnoient à *leurs soudards. quilz eussent*
esté en de batailles. »

P.
10, 1.
6.

P. « Sappellerent des lors Nobles. » « Aglaïus, ce pource
11 1. Arcadien. »
4. Charrue, Soc, Coultre, Timon, Fourches & Rafteaux. Que
si nous regardons... »

P.
11, 1.
27.

(CHAP. I.) – *D’où sont prins ces Propos Rustiques.*

- | | |
|-------------------------|--|
| P. 1 3,
1. 1. | « Quelque fois <i>mestant retiré aux champs.</i> » |
| P. 14,
1. 2. | « Les Jeunes faisans exercice d’Arc, de Luittes, de Barres, <i>de Saults</i> , & autres jeux. » |
| P. 1 4,
1. 3 à 5. | « Spectacles aux vieux, estans <i>les vns souz vu large Chesne couchés</i> , les iambes croisees,... <i>les autres appuyez sur leurs coudes</i> , iugeans des coups. » |
| P. 14,
1. 17. | « Quil ny avoit fard, <i>dissimulation</i> , ne couleur de bien dire. » |
| P. 15,
1. 16. | « De ses vieux livres. » |
| P. 15,
1. 22-
23. | « Ayant ceste ceinture <i>de Loup marin</i> , de peur de la <i>colique</i> , à tout une boucle iaune, » |
| P. 15.
1. 25. | « <i>Et se nomme Lubin.</i> » |

(CHAP. II.) – *De la diversité des temps.*

- | | |
|--------------------|---|
| P.
17,1.
12. | « Quilz <i>approuvent merveilleusement.</i> » |
| P. 17,
1- 13. | « Mesprisé & <i>tenu comme nyais.</i> » |
| P. 17,
1. 20. | « Quelque vieux <i>hoqueton.</i> » |
| P. 18,
1. 20. | « Son Jambon & <i>lame de son pourcea u ! Mais.</i> » |

- P. 19, 1. 13. « Maistre Huguet ha rosty en beaucoup de cuysines.
*menge pain de diverses maistres, verteuellé en plusieurs
 huisseries, & sçait tresbien. »*
- P. 19, 1. 19. « A quoy faccorda facilement le *bon* Huguet. »

(CHAP. III.) – *Banquet Rustique.*

- P. 22, 1. 12. « *Dist* alors Pasquier. »
- P. 23, 1. 5. « Quand il *feroit* bon planter porree. »
- P. 23, 1. 8. « *Dist* alors Pasquier. »
- P. 23, 1. 17-18. « Ribon ribaine jettees leurs robes, & hoquetons *bas.*
 »
- P. 23, 1. 19. « Pour *donner* exemple »
- P. 23, 1. 22. « Grands gambades à la *Masconnoise.* »
- P. 23, 1. 25. « Et *luy* dire.,
- P. 24, 1. 1. « Elles fentoyent leur espaule de mouton & *ciuette
 de la triperie* à pleine gorge. »
- P. 24, 1. 4. « Et *alors* que. »
- P. 24, 1. 8-9. « Chascun le faisoit comme meilleur *luy* sembloit.
 Comment... »
- P. 24, 1. 11. « Les bonnes gens, *après* le feu. »
- P. 24, 1. 14-15. L'édit. de 1549 supprime le *que* qui se trouve à
 chacune de ces deux lignes dans l'édit. de 1547.

P. 25 ; 1. 4.	« Puisque <i>faire le faut</i> , & qu'il ny ha ordre. »
------------------	---

(CHAP. IV.) – *Harengue Rustique*.

P. 27,1.4- 5.	« Sans <i>muser navoir lœil</i> plus hault. »
P. 27,1.23-24.	« Prisonnier, <i>si bien</i> que enfin. »
P. 28, 1. 7.	« Riches, & départi de ses graces. »
P. 28,1. 19.	« Vous <i>vous</i> trouvez ensemble. »
P. 29,1. 6.	« Neantmoins <i>les bons traitemens</i> meurent. »
P. 29,1. 19.	« A trop haults <i>estats</i> , veu mesmement. »
P. 29,1. 29.	« Par <i>lintemperance</i> de lair. »
P. 30, 1. 29.	« Avec la corde <i>de fil darchail</i> tendue. »
P. 31, 1. 25.	L'édit. de 1549 porte <i>pompes</i> au lieu de <i>pommes</i> ; ce n'est pas une variante, c'est une faute.
P. 31, 1. 26.	« Et <i>celles</i> que ne daignez manger. »
P. 51, 1. 29.	« Ou un cousteau de bonne faço n : ou une iaquette <i>noire doublee de verd</i> . Autresfois. »
P. 32, 1. 19.	« Quasi <i>hereditellement</i> de pere en filz. »
P. 32, 1. 26.	« <i>Parquoy</i> je le prieray. »

P. 33, 1. 19.	« Sur le <i>pont</i> d’Auignon. »
P. 3 3,1. 21,	« Sans intermission & sans repos. »
P. 34,1. 9.	« Estoient <i>pour lors</i> à la <i>lexiue</i> . »

(CHAP. V.) – *De Robin Chevet.*

P. 39. 1. 4.	« Envoyer une autre. »
P. 39. 1. 28- 29, P. 40, 1. 1- 2.	« Jaymerois mieux avoir mengé une charretee de soin <i>pour crever que tant languir</i> . La bonne femme, rechignant. »
P. 40, 1. 4.	« du vin, <i>avec</i> protestation. »
P. 40, 1. 8.	« Une coingnee à <i>prester</i> . »
P. 40, 1. 12.	« Offert <i>le verre</i> , neantmoins. »
P. 40, 1. 21.	« Que le diable luy avoit <i>forgé le moule à</i> <i>chaperon</i> , & quil ny avoit rithme ne raison. »
P. 40, 1. 24.	« Une femme sans <i>malice</i> , encore plus. »
P. 41, 1. 5.	L’édit. 1549 supprime ici « & » devant « que je ne voudrois. »
P. 41,1. 19.	« Le chien au grand collier, <i>le plus ruzé</i> de tout le païs. »
P. 41, 1. 24.	« Non pas de ce <i>qui fut</i> said. »

(CHAP. VI.) – *La difference du coucher, & c.*

P. 42.	Dans l’édit. de 1549, le titre de ce chapitre se termine ainsi : « & du gouvernement <i>de lamour de Village</i> , »
P. 42, 1. 7,	« Dont <i>nestoit</i> moins à louer. »

- P. 42,1. « Qui provient de *mal* aymer, de laquelle les *janins*
10. meurent. »
- P. 42,1. « Tous *les* mariés. »
12.
- « Pour ce *quen ce temps là les hommes ne*
P. 42, 1. *fefchauffoient de voir les femmes nues & naymoient lun*
15 à 17. *lautre, que pour conter leurs pensees.* Toutesfois depuis
que le monde... »
- P. 43, 1. Les treize mots entre parenthèse que contiennent ces
4 à 6. trois lignes n'existent pas dans l'édit. de 1549.
- P. 43, 1. « Amoureux, *fors à la Vulcaniste*, encore moins. »
25.
- P. 44, 1. « Partial, *solitaire, veau*, melancolique. »
9.
- P. 44, 1. « Avec les femmes *damour* : & que. »
13.
- P. 44, 1. « Poincts dhonneur, *vertu*, & autres honnestetés. »
15.
- P. 44, 1. « Quavez vous parlé de vos amours. »
16.
- P. 45, 1. « Donné un *brin de mariolaine* à la Done. »
2.
- P. 45, 1. « *Laissez* de belles signatures. »
18.
- P. 46.1. « Qe *du* tout vous estes retiré. »
26.
- P. 47.1. « Son *dé*, ou fuseau. »
6.
- P. 47. 1. « Apres que *vous vous* estes destourné. »
8.
- P. 47, 1. « Elle se moque *voyant* tout le monde. »
9.

P. 47, 1. 10.	« Un <i>très</i> beau jeune homme. »
P. 47,1.12- 13.	« A une table <i>pour desservir habilement</i> , & que vous serez homme de bien <i>sil ny ha faute</i> , si vous vivez vous aurez de laage. »
P. 47, 1. 16.	« Vous <i>vous</i> yriez pendre de la grand honte & du mespris. »
P. 48, 1. 26.	L'édit. de 1549 porte « <i>nauiere</i> » au lieu de « <i>nauire</i> , » mais ce n'est qu'une faute d'impression.
P. 49, 1. 1-2.	« Tant y ha que <i>si ien voulois dire ce que ien pense</i> , jen ferois bien un livre aussi gros comme vu <i>Breviaire</i> . »
P. 49,1.4-5.	« Davarice, ou <i>convoitise</i> . »
P. 49, 1. 16.	« Tandis que <i>vous</i> estiez Escolier. »
P. 49, 1. 19.	« Car <i>en vérité</i> les femmes disent. »
P. 49, 1. 21.	« A <i>grand</i> haste. »
P. 50,1. 1.	L'édit. de 1549 écrit constamment a Thenot du <i>Coin</i> » & celle de 1547 « du <i>Coing</i> . »
P. 50,1. 7.	a Sans avoir regard aux <i>façons dautrui</i> . Je diray donc. »

(CHAP. VII.) – *De Thenot du Coing.*

P. 51, 1. 3.	« Oncle de Thibaud le Nattier, & <i>cousin germain de Pierre Muquet</i> . Ainsi appelé du <i>Coin</i> . »
P. 51, 1. 7.	« Elludiant es vieilles fables d'Aesope... »

P. 51,1.17-18.	L'édit. d de 1549 supprime les mots « <i>il les y trouvait quasi tous les jours</i> » & la parenthèse qui les contient
P. 52,1. 9.	« Car <i>cognoissant</i> à veüe dœil.
P. 52,1.15-16.	Les mots : « & <i>tout à un coup en prendre</i> , » sont supprimés dans l'édit. de 1549.
P. 52, 1. 27.	« Le bon <i>Thenot</i> , sans mal penser. »
P. 53, 1. 17.	« De son costé <i>rapetassoit</i> quelque bagatelle. »
P. 53, 1. 21.	Les mots « ou <i>de mesme</i> » supprimés dans l'édit. de 1549.
P. 54, 1. 20.	« Dun charbon de faulx, <i>ce qui sensuit</i> . »
P. 55, 1. 19.	« <i>Non</i> (respondit Pasquier). »
P. 55, 1. 22.	« <i>Car</i> il faict plus grand chere. »
P. 55. 1. 26.	« Commença à dire, <i>ce qui sensuit</i> . »

(CHAP. VIII.) – De Tailleboudin, etc.

P. 56, 1. 3.	« Auoit <i>acqui s</i> : car. »
P. 56, 1. 5.	« Il en départit à <i>plusieurs</i> , desquelz <i>il</i> avoit le plus souvent affaire. »
P. 56, 1. 11.	Les mots « <i>qui est un jeu de carte</i> » supprimés dans l'édit. de 1549.
P. 56, 1. 13.	« Pour guérir son <i>chancre</i> , & des Poulains. »

P. 57.1.15- 16.	« Si tu les doibs, <i>encor moins</i> de planter. »
P. 57, 1. 21.	Le mot « <i>pas</i> » après « pensoit » est supprimé dans l'édit. de 1549.
P. 57, 1. 27.	« A charruer <i>un an</i> , & travailler... »
P. 58, 1. 15.	« De son <i>bon</i> esprit. »
P. 58, 1. 18.	« Se vouloir <i>entremester</i> de noz affaires.
P. 59, 1. 1.	« Autant droites que <i>toy</i> : autres un jarret. »
P. 59, 1. 12-13.	« Fait mieux un soubresault, ou <i>une volte</i> , que Basteleur <i>ne Balladin</i> qui foit en ceste ville. »
P. 59, 1. 14.	« Ou nous <i>nous</i> retirons. »
P. 59, 1. 15.	« Ceux qui <i>en</i> la ville. »
P. 59, 1. 17.	« Ceste femme <i>vieille</i> que tu vois à Angiers. »
P. 59, 1. 22.	« Son gain dun jour de Pasques <i>quatre escuz</i> , & le <i>rebillaré du dimenche de Quasimodo</i> trois francs ! »
P. 59,1.23- 24.	« Une femme <i>qui est</i> de riches parens, laquelle <i>estant</i> allaictée. »
P. 60, 1. 8.	« Accoutré comme <i>je sçay</i> . Tant en y ha. »
P. 60, 1. 14.	« Ce <i>qui</i> concern nostre faict. »
P. 60, 1. 18.	« Pour prescher & <i>apporter les emolumens en la fraternelle communaute</i> : aussi avec nous. »

P. 60, 1. 20.	« Commun butin. <i>Davantage</i> , en nostre meslier y ha femmes. »
P. 61, 1. 10.	« Par deux ou trois vieilles & <i>laquaiz</i> de nostre college. »
P. 61, 1. 11.	« Dieu sçait quel, <i>amenant</i> leave au moulin. »
P. 61, 1. 23-24.	« Le Bourgeois <i>de Boulongne</i> , spolié de mes biens par la guerre des <i>Anglois</i> , ou je feis. »
P. 61, 1. 26.	« <i>Huleu</i> . »
P. 62, 1. 12.	« Jestoie gasté, si <i>jeusse suyvi ma premiere vie</i> . A tant sen partit le Gallant... »
P. 62, 1. 17 à 21.	« Mais la cause, <i>pourquoy sen alla hors du païs il y ha dixsept ans, ou enuiron !</i> A quoy respondit Anselme quil ne favoit, <i>fors de despit</i> , par ce quil avoit tout mangé son bien. »
P. 63, 1. 3.	« Entre les femmes. <i>Ce que fait maistre Huguet</i> , commençant à la source de la querele. »

(CHAP. IX.) – *La bataille de Flameaux & de Vindelles, & c.*

P. 64.	Dans l'édit. de 1549, le titre de ce chapitr est ainsi conçu : « <i>De la grande bataille des habitants de Flameaux & ceux de Vindelles, ou les femmes se trouverent.</i> »
P. 65, 1 14.	« Or respondoyent ceux de Vindelles. »
P. 66, 1. 5.	« Ceux de Flameaux <i>repliquans</i> fort & ferme du contraire. »
P. 66, 1. 9.	« Sans <i>quelque</i> pasetemps. »
P. 66, 1. 13.	Les mots « & <i>querelle</i> » sont supprimés dans l'édit. de 1549.

- P. 66, 1. « *Dun collé & dautre.* »
14.
- P. « Ceux de Vindelles dont (pour parler privément)
66,1.10-22. sourdoit tout le different, disoient *estre trop* outragés. »
- P. 66, 1. « Sur ses gardes, *silz ne vouloient avoir leur part du*
27. *hutin.* Au moyen dequoy. »
- P. 67,1. « Leur amytié, *produisant de ce* une balle de
9-10. querelles. «
- P. 67,1. 1 » Ceux de Flameaux. *Lequel venu*, se trouverent
5. tous. »
- P. 67,1. Les mots « *& autres tel z bastons inuasifz & de*
20-21. *desense* » sont supprimés dans l'édit. de 1549.
- P. 67, 1. « Hautement & *glorieusement* en ordre. »
22.
- P. 67, 1. Ici & partout ailleurs, dans ce chapitre & dans le
27. suivant, l'édit. de 1549 écrit *Vindelois & Vindesosses*.
- P. 68, 1. L'édit. de 1549 supprime « des » devant «
2. Patenostres. »
- P. 68, 1. « Le son & bruit quilz menoyent, fait tant que
6. beaucoup de Flameaux. »
- P. 68, 1. « *Si tost que ceux de Vindelles furent arrivez*,
10. commencerent sans dire mot. »
- P. 68,1. « Les Archiers avoyent cessé leur *jeu* pour voir
18. larrivee. »
- P. 68,1. L'édit. de 1549 supprime « qui » devant « ayant
22. desrobé. »
- P. 68, 1. « Et leur temeraire audace, les *venant ainsi deffier*
29. *jusques à leur porte : & quilz neussent jamais pensé...*
»
- P. 69, 1. « Et que *de là en avant* ne se oseroient trouver aux
5. bons lieux. »
- P. 69, I. L'édit. de 1549 supprim les mots « *y dependoit, &* »
7.

- P. 69, 1. 8-9. « Le cœur *creut* à ces poincts d'honneur. »
- P. 69, 1. 17. Les mots « & *excessif* » sont supprimés dans l'edit. de 1549.
- P. 69, 1. 17. « Nombre. *Estants prests*, aviserent... »
- P. 69, 1. 19. « Ains *dresser lembuscade* au chemin creux. »
- P. 69, 1. 22. « Qui disoit *estre* loysible. »
- P. 69, 1. 29. « Pour leur remonstrer *quelques cas* dhonnesteté. »
- P. 70,1. 4- 5. « Attendre. *Nonobstant* lesquelles remonstrances (jettant la *iambe* aux chiens). »
- P. 70,1. 16 à 18. « Car *il* estoit fort obscur, bas, & tellement estroit que une charrette *en* occupoit *toute la largeur*, auquel estoient deux costeaux. »
- P. 70,1. 20 à 22. L'édit. de 1549 supprime entièrement ce membre de phrase : « *auquel chemin, comme iay dict, estoyent les Flameaux cachés, les vns à un bout, autres sur les orees, avec belles pierres.* »
- P. 70, 1. 25. « Ceux de Flameaux, *qui estoient audessus & aux deux bouts*, sans dire qui ha perdu. »
- P. 70, 1. 27. Les mots « & *de prime fronte* » sont supprimés dans l'édit. de 1549.
- P. 70,1. 27-28. « Ne *fachans les Vindelois* dou cela venoit. »
- P. 71, 1. 3. « Pour sortir hors *de l'estroit*. Mais. »
- P. 71, 1. 7. L'édit. de 1549 supprime « *sur la teste.* »
- P. 71, 1. 18. L'édit. de 1549 supprime les mots « *le pasetemps,* & »

P. 71, 1. 27.	« Sur les <i>Flamiennes</i> commencerent à beaux coups de pierres. »
P. 72, 1. 22.	« <i>En ce combat.</i> » 1549 supprime Et au commencement de cette phrase.
P. 73, 1. 5.	« <i>Et les robes rompues.</i> »
P. 73, 1. 8.	Entre « <i>Prestresses</i> » & « <i>Bordelieres,</i> » l'édit. de 1549 ajout : « <i>Ribaudes, vieilles pourries.</i> »
P. 73, 1. 13.	« <i>Chagrineuses</i> » manque dans l'édit. de 1549, qui remplace cette épithète par « <i>Tigneuses, Galeuses, Enragees.</i> »
P. 73, 1. 15.	« <i>Brouillons</i> » manque dans l'édit. de 1549, qui remplace ce mot par l'effroyable litanie que voici ; « <i>greniers à Morpions, refuz de Bordeaux, Canlonnieres, Landies dechiquetees, gouffre à Couillons, vieil Haraz, vieilles Panosses, Guenipes,</i> Farcineuses, Chancreuses, cottignat de Verole, Loudieres, vieilles Moulues. »
P. 73, 1. 23.	« L'adresse & hardiesse de <i>toutes les deux parties</i> au fait de bien donner coups de poings. »
P. 73, 1. 29 & P. 74, 1. 1 & 2.	« Que si par fortune se <i>rencontrent</i> audict chemin (comme deux hommes font assez souvent) fault necessairement quilz se donnent le choc. »

(CHAP. X.) – *Mistoudin se venge de ceux de Vindelles, etc.*

P. 75. 1. 1.	« Ce que le compere Huguet ha ia conte (dist Anselme). »
P. 75, 1. 15.	« Au Bas champ, à <i>Hurigny</i> , à <i>Tremerel.</i> »
P. 76, 1. 24.	L'édit. de 1549 supprime « <i>je n'en sçay rien.</i> »

P. 77, 1. 2-3.	« Pource que tresbon <i>Rimasseur</i> estoit, & estoit voulentiers appelé à tous jeux qui se <i>faisoient</i> . »
P. 77, 1. 10.	« Luy <i>disant</i> assez haut. #
P. 77, 1. 27.	« Et <i>vie</i> , regardant filz le suivoient. »
P. 78, 1. 22.	« Sil <i>souffroit</i> dela, il en endureroit bien dautres. »
P. 78,1. 27.	L'édit de 1549 supprime « <i>ne</i> » devant « quoy » & devant « comment. »
P. 79, 1. 1.	« Ventre saint Gris, <i>serpe Dieu</i> ! Ha ventre saint Quenet. »
P. 79, 1. 10.	« Sil estoit <i>Hem</i> : car trop estoit fasché. 10
P. 79,1.13.	L'édit. de 1549 supprime « <i>heen</i> » devant « tu bieu. »
P. 80, 1. 12.	« Vous <i>vous</i> en trouverez bien. »
P. 80, 1. 16.	« Fut conclud & <i>arresté</i> le premier propos. »
P. 81, 1. 4.	« Et de <i>meilleure</i> estoife. »
P. 84, 1. 1.	« Mais <i>est</i> un triomphe. »
P. 84, 1. 3.	« Car ce sont deux bonnes testes. »
P. 84, 1. 6.	« Et <i>bon</i> preudhoms. »
P. 84,1. 16.	« Ce petit mot, Hâ, vous ne mengerés jamais rien froid. »

P. 85, 1. 17 &	P. 86, 1.1. « Car il les eust payees à <i>double vsure & interest</i> , sil neust voulu estre battu. »
P. 86,1.24- 35.	« Tu mentends bien ! Ouy dea (<i>respondit</i> Philippot) & tasseure que je ne te crains. » L'édit. de 1549 supprime ici, après « dea », les mots « <i>je te entends bien.</i> »
P. 87,1. 24.	« Ayant prins les pourceaux de son ancien ennemy. »

(CHAP. XII.) – *De Perrot Claquedent.*

P. 91, 1. 21.	« Nostez point cela, servez sans desservir. » – L'édit. de 1549 supprime ici « <i>ains</i> » devant « servez. »
P. 93, 1. 29.	« Qui commença <i>disant.</i> »

(CHAP. XIII.) – *De Gobemousche.*

P. 94, 1. 9.	« Ou bien garderoit ses moutons à pied. Et que fil y avoit. »
P. 95. 1. 10-11.	« Avec de la porree, & <i>des Oyes grasses lardees de vieil lard</i> , & en rien ne semble. »
P. 95, 1. 2 3.	« Mille sottres façons de dire, & <i>manieres de faire</i> fort estranges... »
P. 95, 1. 26.	« ... Les siennes, <i>ne prendre chemise blanche, dancer ne chanter au vendredy</i> , ne filer au samedi.
P. 96, 1. 24.	« (<i>Respondit</i> grand Jean). »
P. 98, 1. 6.	« En forte <i>qui</i> le haïssoit ; > mais <i>qui</i> , au lieu de <i>quil</i> , ne peut être qu'une faute d'impression.
P. 98, 1. 28.	Aufquelz nous <i>nous</i> confions. »

P. 99, 1. 8-9.	« Et vous <i>vous</i> en trouverez bien. »
-------------------	--

B. – ÉDITION DE 1573.

Cette édition se distingue de toutes les précédentes par un titre tout nouveau. Elle emprunte à l'édition de 1548 le commencement du premier des deux chapitres ajoutés par l'interpolateur. Par ailleurs, elle reproduit très-exactement le texte de l'édition de 1549, sauf les variantes peu nombreuses que nous allons indiquer.

Titre.

P. 1.	« LES RUSES, ET FINESSES DE RAGOT. JADIS Capitaine des Gueux de de l'hostiere, & de ses suc- cesseurs. AVEC <i>Plusieurs Discours plaisans & recreatifs,</i> <i>pour s'entretenir en toute honneste compagnie. A PARIS </i> Pour Jean Ruelle. 1573. »
----------	---

Epistre au Leéleur.

P. 6, 1. 28.	« Chioyent, <i>beuoyent, mangeoyent</i> , faisoient la belle à deux dos. »
P. 7, 1. 9.	« Qu'à Gauthier <i>ou Guillaume</i> , dont commença. »

(CHAPITRE I.)

P.
15, 1. « Le Romant de la Rose, les Vigiles du roi Charles, Oger
18. le Dannois, Valentin & Orson, les miracles de Nostre-Dame,
& les vaillances du bon chevalier Bayard. Aussi ne se peult
tenir. »

(CHAP. II.)

P. 18, 1, 2- « Combien avoit valu le bled à Loheac, Fleaux, ou
5. au liege. »

(CHAP. IV.)

P.
27,1.4- 5. « Sans muser & avoir l'œil plus hault. »
P. 27, 1. « Gardeurs de chemins, demandant l'aumosne au
19. coin d'un boys, pour tous potages. »
P. 30, 1. « Pour se paistre des vers qui yssent... »
26.
P. 34,1. L'édit. de 1573 supprime ici les mots « le bon
5. homme. »

(CHAP. VII.)

P. 52,1.2-3. « Que si visiblement & tant apertement. »

(CHAP. VIII.)

P. 61,1, 26. a Que je prins à Hueleu, affermant. »

(CHAP. IX.)

Les mots « *vieilles Haquebutes à croc* » manquent dans
P. l'édition de 1573, qui, fauf cette omission, reproduit
73, 1. exactement, d'après le texte de 15 49, toute la litanie
13. d'injures des femmes de Vindelles & de Flameaux : voir ci-
dessus p. 127-128.

(CHAP. X.)

P. L'édit. 1549 avait imprimé : « *mais est un triomphe.* »
84,1. 1. L'édit. de 1573 reprend le texte de 1547 qui vaut mieux : «
mais *c'est* un triomphe. »

(CHAP. XIII.)

P. 98,1. 20. « *Chacun en sa chacuniere.* »

Voir aussi deux bonnes leçons de l'édition de 1573, indiquées ci-dessus
au chapitre des *Corrections*, p. 107 & 113.

III

INTERPOLATIONS

On trouvera ci-dessous toutes les modifications que l'éditeur de 1548 s'est permis de faire subir à l'édition originale des *Propos Rufliques* de 1547.

Ces modifications sont de deux fortes : les unes, introduites dans le texte même de l'auteur, constituent de véritables altérations de sa pensée & de son style.

Les autres, consistant en deux chapitres entièrement nouveaux, maladroitement rattachés au livre de du Fail, forment un prolongement ridicule, une forte dequeue postiche collée à son œuvre, qui la défigure gravement : *Definit in piscem*,...

Cette série des Interpolations se divise donc en deux parties : 1^o les altérations du texte primitif ; 2^o les chapitres ajoutés.

A. – ALTÉRATIONS DU TEXTE DE DU FAIL

Ces altérations, produites pour la première fois dans l'édition de 1548, effacées par l'auteur (à très-peu d'exceptions près) dans l'édition de 1549, reparurent dans les éditions de 1554 & 1571, & figurent malheureusement

dans toutes les éditions modernes, 1732, 1842, 1874. – Nous parlons ici de l'édition de 1571 sur la foi du *Manuel* de Brunet, car nous ne l'avons pas vue.

Quand nous disons que du Fail a effacé ces altérations dans la seconde édition donnée par lui-même en 1549, il faut entendre qu'il y prit, comme c'était son droit, un certain nombre de variantes qui ne sont pas toujours supérieures au texte primitif, mais qu'il voulut conserver : sans doute pour avoir le droit d'inscrire sur son titre la solennelle formule déjà en faveur : *Revu, corrigé & augmenté*. – Quoi qu'il en soit, toutes les interpolations de 1548, qui ont été introduites comme variantes dans l'édition de 1549, sont indiquées ci-dessous par cette note : *Sic 1549*. On pourra juger ainsi de ce que du Fail a emprunté à son prétendu ami de 1548.

L'orthographe de l'édition de 1548 ne pouvant être imputée à notre auteur, nous ne relèverons point les différences qu'elle présente avec celles des éditions de 1547 & de 1549. Les nombreuses variantes recueillies ci-dessous & surtout le texte des deux chapitres *ajoutés*, donnent d'ailleurs une idée très suffisante du système orthographique de l'interpolateur.

Titre.

P. Titre de l'édition de 1548 : « DISCOURS || D'AUCUNS
1. PROPOZ || RUSTIQUES, FACECIEUX || & *de*
singulière recreation, de mai || sire Leon Ladulfi Champenois.
|| REVEVZ ET AMPLI- || fiez par l'un de ses || amys. || A
PARIS. || Par Estienne Groulleau demourant en la || rue Neuve
nostre Dame à l'en-II seigne saint Jan Baptiste. || 1548. »

Au verso du titre, les éditions de 1548 & de 1554 ont le
P. dizain suivant, qui n'est point dans celles de 1547, 1549, 1573
2. L'ANGEVIN, AVX

Lecteurs.

Si Ladulphi, qui a tant bien vie
En ces propoz des modernes rustiques,
Se fust autant aux civilz amusé,
Il eust escrit de terribles pratiques :

Mais puy qu'il n'a publié les trafiques
 Et chaux marchez, qu'on fait dedans la ville,
 Se contentant de la maniere vile
 Du païsant tout rural & champeltre
 Sufife vous d'avoir en bien beau style
 Ce qu'au vilage en crédit a veu estre.

Probe & Tacite.

Le dizain de « G. L. H. A L'AUTHEUR, » remplacé par la pièce précédente, a été transporté, dans les édit. 1548 & 1554, à la fin de *l'Epistre au lecteur*.

Epistre au Lecteur.

P. 6,1.27-28. « Comme font aujourd'huy ces Egyptiens sophistiquez, & là *purgeoient leur ventre & exerçoient les œuvres de nature*, les vns devant les autres. »

P. 7.1. 10. « La maniere de se battre pour la *vaisselle*, coustume... » *Vaisselle* est une faute ridicule.

P. 9,1.14-15. « Autant d'anneaux dounoient à *leurs sonldatz*. qu'ilz eussent esté en de batailles. » – Sic 1549.

P. 11, 1. 27. Charrue, Soc, Coultre, Fouët, & Timon, *pelles 6-rasteaux*. Que si nous regardons » Cf. 1549.

P. 12. Dans les édit. 1548 & 1554, c'est ici, entre *l'Epistre au lecteur* & le premier chapitre du livre, que se trouve placé le dizain de « G. L. H. A L'AUTHEUR » qui, dans les édit. 1547, 1549, 1573, est imprimé avant *l'Epistre au lecteur*, au verso du feuillet de titre de l'ouvrage.

(CHAP. I.) – *Dou sont prins ces propos Rustiques.*

- P. 13,
1. 1. « Quelque fois *m'estant retiré aux champs.* » – Sic 1549.
- P. 14,
1. 1-2. « les jeunes faisants exercice d'Arc, de Luytes, de Barres, *de faultx, courses & autres jeux.* » – Cf. 1549.
- P. 14,
1. 3 & 5. « Spectacles aux vieux, estants les vns souz un large chesne couchez., *les autres apuyez sur leurs coudes,* iugeants des coups. » – Sic 1549.
- P.
14,1.5-6. « Rafraischissants la memoire de *leur adolescence,* prenans... »
- P.
14,1.9-10. « Les Magistrats d'une Republique bien & politiquement gouvernée *Senateurs, ou Conseillers de Parlemens,* pource que les plus anciens & reputez de plus *sainement & meilleur conseil.* » – *Sainement*, au lieu de *sain*, est une faute évidente qui n'est pas dans les édit. de 1547 & de 1549 ; cependant toutes les édit. modernes (1732, 1842, 1874) l'ont reproduite.
- P. 15,
1. 8-10. « Et celuy (dy-ie) qui avecq' ce grand bonnet de *Milan* enfoncé en la teste, tient ce vieux livre. Celuy (respond il) qui se gratte le bout du nez d'une main & la barbe de l'autre ! Celuy proprement. » – A ce compte-là, maître Huguet aurait eu trois mains, l'une occupée à gratter son nez, l'autre à gratter sa barbe, la troisième à tenir son livre. Cette sottise appartient exclusivement à l'interpolateur ; du Fail a eu grand foin d'en purger son édition de 1549 ; on ne comprend pas que M. Assézat l'ait reproduite dans son texte.
- P. 15,
1. 18. « Le Romant de la Rose, *Matheolus, Alain Chartier, les deux Grebans, Cretin, les Vigiles du feu Roy Charles, & autres* : aussi ne se peult tenir. » – Toujours jaloux d'enchérir sur la première édition, l'interpolateur donne à nos paysans une surcharge de littérature très-invraisemblable ; du Fail, qui les voulait peindre comme ils

étaient, n'a pas manqué de la retrancher dans l'édition de 1549 & de reprendre exactement le texte de 1547.

- P.
15,1.
22-23. « Ayant ceste ceinture de *Loup marin de peur de la colique* à tout une bouche iaune. – *Sic* 1549.
- P. 15,
1. 29. « Deviser privément & à la *rengette* de leurs affaires rustiques. »

(CHAP. II.) – De la *diversité* des temps.

- P.
17,1.2-3. « Anselme..... comme bon Grammarien, *un peu Musicien*, passablement sophiste & *bon rueur de pierre*, commença. »
- P. 17,
1. 7. « (o mes *bons comperes*, & *anciens amys*). »
- P. 17,
1. 12. « Qu'ilz *approuvent merveilleusement*. » – *Sic* 1549.
- P. 17,
1. 13. « Mesprisé, *comme un nyais*. » – Cf. 1549.
- P. 17,
1. 20. « De quelque vieux *hoqueton*, entretenans... » *Sic*, 1549.
- P. 18,
1. 20. « Son Jambon, *son premier Aigneau*, & *l'ame de son Pourcea u* ! Mais comme aujourd'huy. » – Cf. 1549.
- P. 19,
1. 1. « Sans tant de barbouilleries, *tripotages & antidotes*, & quasi pour une Patenostre. »
- P. 19.
1. 13. « Maistre Huguet a rosty en beaucoup de cuyfines, *mangé pain de divers maistres*, *verteuellé en plufieurs huisseries*, & sçait tres bien. » – *Sic* 1549.
- P. 19,
1. 21. « Son *bonnet*, qui luy pendoit. »

(CHAP. III.) – *Banquet Rustique*.

P. 20, 1. 1.	« Puy que (de voz <i>bonnes graces</i>) vous m'avez baillé, »
P. 20,1. 12.	« Girofle, <i>Poyreaux à la dragée, Tartes confites, & autres semblables refueries.</i> »
P. 20, 1. 18.	« De l'ignare & sot peuple, & <i>s'il n'y a du Cochon n'est jamais feste.</i> Maistre Huguet. »
P. 21, 1. 20.	« interpretant, ou <i>le Magnificat</i> du jour. »
P. 21, 1. 24.	« Ou la marriz, & <i>par trenchées des efaitz de Gemini</i> Le bon homme de Curé. »
P. 22,1. 13.	« Reprenant les <i>filz de putain</i> de la paroisse. »
P. 22, 1. 27.	« Fait offre de fa personne, & <i>d'une dragme de sa compagnie,</i> & n'eust voulu. «
P. 33, 1. 5.	« Quand il <i>ferait</i> bon planter porree. » – Sic 1549.
P. 23.1.17-18.	« Ribon ribaine, <i>leurs robes & hoquetons bas,</i> commencer une danse. »
P. 23, 1. 19.	« Pour <i>donner</i> exemple » – Sic 1549.
P. 23 1. 22.	« Ne faire gambades à <i>la Mafconnoife,</i> comme nous pourrions. » – Cf. 1549.
P. 23,1.24-25.	« Le grand gallop, & <i>n'y avoit garçon qui ne dansast toutes les filles, fors</i> messire lan. »
P. 24, 1. 1.	« Leur espaul de mouton & <i>ciuette de la triperie</i> à pleine gorge. » – Sic 1549.
P. 24,1.8- 9.	« Chacun le faisoit comme <i>meilleur luy sembloit.</i> Comment. » – Sic 1549.
P. 24,1.14 & 15.	L'édit de 1548 supprime les deux <i>que</i> qui se trouvent dans ces deux lignes dans l'édit. de 1547. Sic 1549.

P. 24,1. 21 & 23.	« Que les <i>anciennes personnes</i> avoient. les plus honorables places <i>entre les gens de bien</i> . Lors quelqu'un. »
P. 25, 1. 4.	« Puys que <i>faire le fault</i> & qu'il n'y a ordre. » – Sic 1549.
P. 25, 1. 6.	« la teneur de <i>l'oraison</i> , laquelle, »

(CHAP, IV.) – *Harengue Rustique*.

P. 27,1. 4- 5.	L'édit. de 1548 supprime « <i>ne muser.</i> »
P. 27, 1. 16.	« Pestes de tout bon naturel, <i>jeux de bibelotz, courte boule, la bille</i> , & autres telz lieux desbauchez. »
P. 27, 1. 24.	« Prisonnier, s, <i>si bien</i> qu'enfin. » – Sic 1549.
P. 27,1. 28.	Edit. 1548 supprime « <i>en</i> » devant « l'oree d'un bois. »
P. 27, 1. 28.	« Atendant l'heure <i>qu'il fera l'office du loup à griper la laine de l'agneau innocent, ou quelque autre plus vilain acte</i> . Pourquoi (o mes enfants). »
P. 28, 1. 7.	« Riches, & departy de ses graces. » – Sic 1549.
P. 28, 1. 14.	« Qu'il fait tout pour <i>nostre utilité</i> & profit, bien cognoissant. »
P. 28,1.15- 16.	« Et à celle fin que <i>mieux entendiez</i> certains pointcz <i>observatifz</i> de la vostre & mienne vacation, gardez souverainement. »
P. 29, 1. 6.	« Neantmoins les <i>bons penfements</i> , meurent. » – Cf. 1549.
P. 29,1.18-	« A plus hault <i>estatz</i> , veu mesmement. » – Cf. 1549.

19.
P.
29,1. 22. « Et avoient cela en *vne*, très grande reverence. »
- P. 29,
1. 29. « Par *l'intemperance* de l'air. » – Sic 1549.
- P. 30,
1. 19. « Yvre de foir ! *Et n'est subies vostre fust à la guiüre*,
sinon quand il vous plaist. Puys lians vos Bœufz. »
- P. 30,
1. 24. « Les uns *defgorgeans* sur la haye. » Dans l'édit. de 1549, du Fail a eu bien foin de rétablir *chantans* au lieu de ce difgraeieux a desgorgeans. »
- P.
30,1.26-
27. « Pour se paistre des *vers sortants* de la terre renuersée.
» – Dans l'édit. de 1549, du Fail a supprimé ces lourds «
vers sortants » & rétabli les « vermetz qui yssent de la
terre renversée, » – expression vraiment trouvée, qui fait
image pour l'oreille & pour l'œil, – rapprochement qui, à
lui seul, montre quelle distance sépare du Fail de son
maladroit interpolateur.
- « Avecq' la corde de *Richard* tendue. » – *Richard*
représente ici *aurichal* ; pour couper court à ce non-sens,
du Fail inféra dans, l'édit. de 1549 un terme explicatif : «
avec la corde de *fil d'archail* ; » ce qui n'a pu empêcher
cette sottise de se perpétuer d'édition en édition jusqu'à
celle de 1874 exclusivement, où M. Assézat a eu le mérite
de rétablir sinon la version de 1547, du moins celle de
1549. Mais cet éditeur affirme à tort que c'est l'édit. de
1732 qui la première a donné ici à « Richard » une
capitale et en a fait un nom propre : cette erreur ridicule
remonte positivement à l'édition interpolée de 1548 que
M. Assézat avait sous les yeux.
- P. 32,
1. 11. « Souz l'ombre, ne fentantz leur homme *fors en la*
brayette. Au moyen de quoy. »
- P. 32,
1. 19. « Quasi *hereditalement* de pere en filz. » – Sic 1549.

« Qu'est ce doncq', mes enfants, que je vous diray
P. 32, davantage ! le pense qu'il *ne* reste rien à vostre totale
1. 20 à felicité, fors l'amour du *grand Berger, laquelle, comme* je
25. pense, vous *incite à aquerir* par vertueux faitz, prouenant
des bons &

fruétueux enseignements, que nostre Curé, de sa grâce,
vous expose, aussi qu'en conscience il y foit obligé. » –
L'éditeur de 1874 (M. Assézat) s'est résigné à réimprimer
cette phrase ridicule & littéralement inintelligible, quoi
qu'il eût sous les yeux l'excellente version de 1549, qui
reproduit exactement celle de 1547.

P. 33,
1. 10. « Or escoutez. La *deliberation* finie. »

P.
33,1. 1 5 « Qu'on ouyt oncq' : *A vous point veu la Peronnelle. Au*
-16. bois de deuil. »

« Sur les ponts d'Auignon. Mon Dieu je viens vers
vous. *Tenez mon pain. Qui veult du laict, sur quoy ont esté*
P. 33 *faictes. Je sens l'afection, sa response, & autres telles*
3,1. 19- *chansons plus menestrieres, que Pamphagos fermier du*
21. *sire Fiacre, avoit composées en luy portant du laid baraté*
pour refroidir sa femme en la ville & cite de Sirap. Celà
faict reprenoient sans intermission, ou repos, à dringuer. »

P. 33, « je ne sçay quoy. *Si tost qu'ilz estoient retournes à la*
1. 27-28. *cafe, le bon pere de famille s'informoit diligemment... »*

P. 34,
1. 8. « n'avoient hault de chausses, *comme non vilotieres,*
mais brayes. » – Ici, comme en bien d'autres cas,
l'interpolation de l'éditeur de 1548 est inintelligible.

P. « Les siennes estoient *pour lors à la lexiue. Après que*
34,1.9- *la bonne femme avoit chassé la beste. »* – L'édit. 1548
11. supprime « *maudict* » devant « *beste. »*

P. 34, « Car là y avoit un tresbon *rapetasseur de socz. Par*
1. 18. *mon ame. »*

P. 34, 1. 21.	« Le bon homme Robin <i>le Clerc</i> . »
P. 34, 1. 27.	« Ce bon lourdaud Robin <i>le Clerc</i> . »
P. 35,1. 2 à 5.	« je conte de Robin, j'en diray comme je l'entends, <i>après vous autres</i> , à fin que la peine foit egale. <i>Ce qu'à luy accordé par l'assistance</i> , commença. »

(CHAP. V.) – *De Robin Cheuet.*

P. 36.	Dans l'édit. de 1548, le titre de ce chapitre est ainsi conç u : de Robin <i>le Clerc, compagnon Charpentier de la Grand' Dolouëre</i> . » – Titre qui prouve bien l'étourderie de l'interpolateur, car dès les premières lignes du chapitre on voit que ce Robin n'était point un charpentier mais un laboureur.
P. 36 1. 1 à 4.	« Robin, <i>dont est question</i> , fut moult preudhomme, par ma conscience, & fut celuy de tout son quartier, qui autant bien faisoit un gueret qui inuenta, <i>la bonne personne</i> , mille beaux motz. »
P. 36. 1. 12.	« Chantant <i>des mains & cousant de la gorge mignonnement</i> , comme il le sçavoit faire, quelque chanson nouvelle. »
P. 36, 1. 19.	« Une verge de fouet de <i>neflie</i> , ou meslier. »
P. 37. 1. 3 à 8.	« Cemmençoit <i>le conte de la Cigoigne</i> du temps que les belles parloient, ou comme le Renard defroboit le poisson, comme il fit batre le Loup aux Lavandieres lorsqu'il l'aprenoit à pescher, comme le Chien & le Chat alloient bien loing. <i>Du Lyon Roy des bestes, qui fist l'Asne son lieutenant, &, voulut estre Roy du tout. De la Corneille.</i> »

– L'édit. de 1548 supprime ici (1. 4 & 5) une dizaine de mots du texte de 1547 (*ail ny a pas deux heures – aux poissonniers*) ; du Fail les rétablit dans l'édit. de 1549.

- P. 37,
1. 10. « De cuir d'Asnesse. *Du moyne Bourre*. Des Fées... »
- P. 37,
1. 15. « Depuys *que Vicho* l'avoit abatu. »
- P. 37,
1. 21. « S'il eust *bien* osé. »
- P. 38,
1. 8. « Que s'ilz ne ryoient de ce, *la vaillante personne* faisoit un pet... »
- P.
38, 1. 12. » « (Pource qu'il s'oublloit le plus souvent en ses *fables*.) »
- P. 38,
1. 17. « Fille de *Thibaud l'Efcouvette*, ce bon gautier ! »
- P.
38, 1. 18. « (*Respondi t* Lubin.) »
- P. 38,
1. 19. « Et ce par devers la *paille*. »
- P. 39,
1. 5-6. L'édit. de 1548 supprime les mots « *bien profondement*, » que celle de 1549 rétablit.
- P.
39, 1. 16-17. « O là meneroit *leur diseur de salutz*, pour chanter tout leur saoul, & qu'il aymeroit autant. »
- P.
39, 1. 24-25. « J'aymerois mieux estre *en enfer*, ma Janne. »
- P.
39, 1. 26 à 29. & P. 40, 1. 1 à 3. « Allez m'amie allez, *que le meilleur des diables vous rompe le col*, vous assurant que j'aymerois mieux avoir mangé une chartee de foin, *pour crever, que tant languir*. La bonne femme rechignant comme celuy à qui on pense une bosse chancreuse, &

	<i>seringue une chaudepisse, trousoit ses agoubilles.— » Cf. 1549.</i>
P. 40, 1. 4.	« <i>Avecq'</i> protestation. » – Après ce dernier mot, l'édit. de 1548 en supprime quatre (« <i>dont Robin lui disoit,</i> ») qui sont dans celles de 1547 & de 1549.
P. 40, 1. 6.	« & qu' <i>elle</i> ne feignist à l'emplir. »
P. 40, 1. 7.	« Roulet <i>Lambin...</i> demandant une coignée à <i>prester</i> , boyroit bien. » – Cf. 1549.
P. 40, 1. 12.	« Offert <i>le verre</i> , neantmoins. » <i>Sic</i> 1549.
P. 40, 1. 21-22.	« Que le diable luy avoit <i>forge le moule à chaperon</i> , qu'il n'y avoit rithme ne raison en <i>tout</i> son affaire. » – Cf. 15 49.
P. 40, 1. 24.	« Une femme sans <i>malice</i> encore plus. » <i>Sic</i> 1549.
P. 41, 1. 5.	L'édit. de 1548 supprim « & » devant « que je ne voudrois. » – <i>Sic</i> 1549.
P. 41, 1. 16.	L'édit. 1548 supprime « <i>devez</i> » devant « point plaindre. » Ce mot a été rétabli dans l'édition de 1549.
P. 41, 1. 19.	« Le chien au grand collier <i>le plus rusé</i> de tout le pais. » – <i>Sic</i> 1549.

(CHAP. VI.) – *La différence du coucher & c.*

42.	Dans l'édit. de 1548, le titre de ce chapitre est ainsi conçu : « La difERENCE du coucher de ce temps & du passé : & du gouvernement <i>de l'amour de vilage.</i> » <i>Sic</i> 1549.
P. 42,1. 7.	« Une coustume <i>observée reciproquement.</i> »

- P. 42, « Fors celle de *mal* aymer, de laquelle les. *janins*
1. 10. meurent. » Cf. 1549.
- P. 42, « Tous les mariez. » – Sic 1549.
1. 12.
- P. 42, « En un grand lict, fait tout à propos, de *trois toises de*
1. 13. *long, & de neuf piedz de large*, sans peur. »
- P. « Pource qu'en ce temps là les hommes ne
42,1.15 s'eschausoient de voir les femmes nues, & n'aymoient
à 17. l'un l'autre, que pour conter leurs pensées. Toutesfois
depuys que le monde. » – Sic 1549.
- P. Les treize à quatorze mots entre parenthèse que
43,1.4 à contiennent ces trois lignes sont supprimés dans l'edit. de
6. 1548, comme dans celle de 1549.
- P. 43, « Jeter le froc aux choux, *differentier de conuent*,
1. 7. vicarier, & s'emanciper. »
- P. 43, « Ne sçavois que c'estoit estre amoureux, *fors à la*
1. 25. *vulcaniste, qui est de tant froter les pierres l'une contre*
l'autre, que le feu enfort, encore moins. » – Cf. 1549.
- P. Edit. 1 548 supprime les mots « *un petit.* »
43,1. 27-
28.
- P. 44, « Comme *chancre, fossettes, veroles.* »
1. 1-2.
- P. 44, « Partial, *solitaire, veau*, melancholique. » – Sic 1549.
1. 9.
- P. « Un homme ne peult estre galand, bruique, *escarbillat*,
44,1.12- *esperruqué, & renommé moderne, s'il n'a hante les gents,*
13. *& frequente les personnes, mesmes*
les femmes, dont les unes sont sages en tous temps, les
autres sottés tout outr e : & qu'anciennement peu estoient.
»
- P. 44, « Pointtz d'honneur, *d'amour, vertu, & autres*
1. 15. honnestetés. » – Cf. 1549.

- P. 44, « Un bon lourdaud d'adoncques, *ne sentant rien du*
1. 18. *brave qui en ayma dix*, au busq acoustré. »
- P. 44, « *La bonnette rouge*, » au lieu de « le petit bonnet rouge
1. 21. » rétabli dans l'édit. de 1549.
- P. 44, « *Un beau bouquet, & bien mignonement nt compose*
1. 22. »
- P.
44,1. 27- « *S'on ne le voyoit, l'empongnoit.* »
28.
- P. 45,
1. 1. « *Secouoit les aureilles & vire, apres toutesfois...* »
- P. 45,
1. 2. « *Donné un brin de Mariolaine à la Done.* » – Sic 1549.
- P.
45,1. 6. « *Mais c'eust esté à grand'peine.* »
- P. 45,
1. 12. « *L'ancien mestier, & la jolie gentile patarrade des*
cymbales, ou manequins. »
- P. 45,
1. 16. « *Envoyez rithmes, estes aux aubades.* »
- P. 45,
1. 18. « *Laissez belles signatures.* » – Cf. 1549.
- P.
45,1. 20. « *Entretenez gents pour vous feconder, endurez des*
personnes en voz propoz, fondez querelles. »
- P. 46,
1. 1. « (le croy que ce fut *aux vents de Parpignan*). »
- P. 46,
1. 5. « *Mon soulas, mon Romarin sans teste, Helas amour.* »
- P.
46,1. 7. « *De ce brandon, Puys que vivre. N'est-ce pas grand'*
cruauté. Quoy ! que voulez vous. »
- P. 46,
1. 8. Edit. 1548 supprime « *apres.* »
- P.
46,1. 14. « *Non moins d'obeissance, qu'en ceux qui couchent*
toutes les nuitz avecques vous, ou que le cueur sera

disposé... »

P. 46,
1. 18. « Devez estre serviteurs deux ou trois ans, vous acommodans à toutes les inepties, sotises, besteries, nyaisetez, chjardries, refueries, mignardises, pusilanimitez, verteuelleres, manequinages, lourderies, ignorances, & afneries, pleurer quand on pleure, & rire quand on rit, perfeuerants en vostre grand' folie, à fin qu'on cognoiffe vostre constance. »

P.
46,1. 22- de vous... » Cette variante de l'interpolateur est à la fois
2 3. inintelligible & ridicule.

P. 46,
1. 26. « Que *du* tout. » – Sic 1549.

P. 47,
1. 2. « Celuy qui a desservy, *delaissant la vertu, pour suivre la badinerie de Floquet le jeune*. Et en tous ces beaux motz. »

P. 47,
1. 4. « Un fouzriz de travers, *un signe de gan*, ou que vous puissiez toucher sa robe. »

P. 47,
1. 6 à 9. « Vous estes (ce vous semble) *les plus heureux du monde & tres-beatissimes, si vous en avez receu un baiser*. Neant moins que apres que vous estes destourné de sa veuë, elle tire la langue sur vous, & *si* elle vous fait la moue... »

P.
47,1. 10 « Disant que vous estes un *très* beau jeune homme, *blond comme une iument baye, d'une* belle taille, de très
à 13. belle venue, & *fort* bien adroit à une table *pour desservir bien habilement*, & que vous serez homme de bien *s'il n'y a faulte*, si vous viuez vous aurez de l'aage. » – Cf. 1549.

P.
47,1, 16 « De la honte *qu'auriez*, & mespris qu'elle a de vostre
à 18. personne, & puy allez vous y froter & *vous fiez en telles coquines, putes, maraudes, lorpidons, & brigandes, qui desrobent l'un, pour piller l'autre*. Comment ? dist lors Pasquier. «

- P. 47, « Et qu'il s'estoit fouruoyé *sortant les limites de sa*
1. 23. *paroisse* : ce que bien cognoissoit. »
- P. 47, « Qu'il le acheueroit. *Là doncq* (dist Lubin). »
1. 25,
- P. « Et de bonne grace, *si la Dame est courtoyse &*
48,1. 1- *debonnaire*, joint un peu de ce que l'on met en la
2. *gibeffiere s'elle est avare*, que par servir. »
- P. 48, « Qui est l'office d'un *iobe, ou caillette* ; car, pensez
1. 4. vous. »
- P. « A voir *vu pauvre languissant se donner au Diable, &*
48,1.15- *se desesperer...* »
16.
- P. 48 « Mais quand nostre amoureux produit *vns brasse*
1. 22-24. letz de Perles grosses comme pois, les portes fermées luy
sont ouvertes tres grandes, comme à passer une chartée de
foin. » – L'éditeur de 1874 a imprimé « un brasselet, »
croyant peut-être que « vns brasseletz. » est une faute
d'impression : il n'en est rien « un braffelet » désigne un
seul bra. celet ; mais « uns brasseletz, » dans la langue du
moyen-âge & du XVIe siècle, c'est une paire de bracelets,
comme unes bottes, unes chausses, sont une paire de
bottes, une paire de chausses, & c.
« Par ma foy (respond maître Huguet) *je ne sçay*, tant y
a que *se j'en voulois dire ce que j'en pense j'en ferois un*
P. 49 *livre aussi gros qu'un breviere*. Mais, fit Lubin. » – Cf.
1. 1-3. 1549.
- p. 49, « D'avarice *ou conuoytife*. – *Sic* 1549.
1. 4.
- P. 49, « Il s'en trouve (dist Huguet) mais *tant rare s !* De
1. 6. celles tant seulement parle. »
- P. 49, Edit. 1547 supprime « *mais* » devant « je vous diray. »
1. 10.

P. 49,1.15- 16.	« Vous ne faites que m'en faire venir l'eave à la bouche & <i>eschauffer en mon double jaques</i> , & nous auons bien fort affaire de sçavoir ce que vous faisiez, tandis que vous estiez <i>estudiant</i> . Moy ! fit maître Huguet. »
P. 49, 1. 19.	« Car <i>en vérité</i> les femmes disent. » – Sic 1549.
P. 49, 1. 21.	« Qu'ilz ne cherchent à grand halte à qui le dire, <i>trop bien les rembareurs de boutiques apres souper, & des messerres fcriptorantes</i> . En bonne foy, dit Lubin. » – Encore une interpolation inintelligible.
P. 50,1. 5.	L'édit. 1548 supprime « <i>mais</i> » avant « si est ce. »
P. 50, 1. 7.	« Sans avoir regard aux <i>façons d'autrui</i> . Je diray doncq' (sist Pasquier.) » – Sic 1549.

(CHAP. VII.) – De Thenot du Coing.

P. 51,1.1-2.	« Viuoit le <i>bon homme</i> Thenot du Coing oncle de <i>Buzando</i> , & <i>cousin germain de Mouscalon</i> . Ainsi apellé du Coing. »
P. 51, 1. 17.	« Quand il les y trouvoit (& <i>quasi tous les jours</i>) il prenoit. »
P. 52, 1.2-3.	« Que <i>devant voz yeux</i> , ilz vous gastent ainsi voz pois ! »
P 52,1. 9-10.	« Car <i>cognoissant</i> à veuë d'œil le degast, <i>qu'ils</i> font de mes pois. » – Cf. 1549.
P. 52,1. 15-16.	Edit. 1548 supprime les mots : « & <i>tout à un coup en prendre</i> . » – Sic 1549.
P. 52, 1. 21.	« Et le plus souvent <i>ilz</i> font leurs nids. »

P. 52,1. 25.	« Tel passetemps <i>qu'un</i> Prince fouhaiteroit. »
P. 52,1. 27.	« Le bon <i>Theno</i> sans mal penser. » – <i>Sic</i> 1549.
P. 52,1.28.	« En continuant <i>ses paroles</i> , qu'estant... o
p. 53,1. 2.	« Son compere <i>Letabondus</i> , homme fort rufé. »
P. 53, 1. 6.	« Et tous bien à <i>point</i> : puys. »
P. 53, 1. 12.	« De beaux (<i>respondit-il</i>), laissez nous. »
P. 53,1. 17.	« De son costé <i>rapetassoit</i> quelque bagatelle. – <i>Sic</i> 1549.
P. 53, 1. 21.	Edit. 1548 supprime les mots « <i>ou de mesme.</i> » – <i>Sic</i> 1549.
P. 53, 1. 22.	« De papier, <i>qu'il gardoit en sa fenestre</i> , un petit cheval de bois., »
P. 53, 1. 25.	« Un beau <i>plumail</i> de plumes de Chapon. »
P. 53, 1. 27.	« Et son cher compere <i>Resiouy</i> , lesquelz... »
P. 54, 1. 18.	« De la <i>vie de ce</i> Thenot. »
P. 55, 1. 16.	« Mit tout parescuellies, fut un terrible <i>potagier</i> , & <i>mit un</i> ordre non <i>veu</i> à ses affaires. »
P. 55, 1. 19.	« Non respondit Pasquier. » – <i>Sic</i> 1549.
P. 55,1.21.	« Tant s'en fault (dist Anselme) <i>qu'ainji</i> , <i>foit</i> qu'il fait plus grand chere. »
P. 55,1. 24-	« Et si voulez ouyr <i>la methode</i> , je la vous diray. »

(CHAP. VIII.) – *De Tailleboudin & c.*

P. 56,1. 3. « Ce que le bon homme Iamet *avoit aquis en toute sa vie* : car quand. »

P. 56, 1. 5. « Il en departit à *plusieurs, dont il avoit le plus fouvent* affaire. » Cf. 1549.

P. 56, 1. 13. « Pour guerir *son cancre* & des poulains. » – Sic 1549.

P. 56, 1. 15. « Que personne ne le cognoissoit, & *que les gens l'avoient oublie*, aussi que la faim. »

P. 57,1.1-2. « Crieur de *bon garçon, & fort zelateur du bien d'amour*. Un jour estant à *Sirap*, pour quelque affaire. » – Du Fail dans l'édit. de 1547 avait écrit « estant à *Paris* ; » ce n'est donc pas lui qui a pu avoir l'idée assez niaise de déguiser dans une seconde édition le nom qu'il avait écrit sans voile dans la première & qu'il a maintenu tel dans l'édition de 1549 revue « *par luy mesme*. » Ce fait, entre beaucoup d'autres, démontre jusqu'à l'évidence que du Fail est entièrement étranger à l'édit. des *Propos Rustiques* de 1548, & par conséquens aux variantes & additions de ce texte, qui sont de véritables interpolations.

P. 57, 1. 1 5. « Je ne me soucie de cinq folz, si tu les dois, *encores moins* de planter. » – Sic 1549.

P. 57, 1. 21. Edit. 1548 supprime « pas » après « pensoit » – Sic 1549.

P. 57,1.21-23. « Et *n'estime non*, que si les acoustrements sont d'un coquin, que l'esprit foit lourdaud *ou pecore*. Vien ça. »

P. 57, 1. 24. « A mener un aveugle, le contrefaire. »

- P.
57,1. « A charrue *un an*, & travailler... »
27.
- P. 58, Edit. 1548 supprime a & » entre « bien « & »
1. 20. fidelement. »
- P. 58, « L'un des principaux poincts *observatifz* de nostre
1. 25. Religion. »
- P. 59, « A la table autant droites que *toy* ! autres un jarret. » –
1. 1. Sic 1549.
- P.
59,1.12- « Fait mieux un soubresault, ou *une volte*, que basteleur,
13. *ne baladin* qui foit en ceste ville. » – Sic 1549.
- P.
59.1. 1 « Ceux qui en la ville. »
5.
- P. 59, « Ceste femme *vieille* que tu vois à Angiers. » – Sic
1. 17. 1549.
- P. 59, « Son gaing, d'un jour de Pasques, *quatre escuz*, & le
1. 22. *rebillare d du imenche de Quasimodo* troy s franc s ? » Sic
1549.
- P. 60,
1. 8. « Acoustré comme *je sçay*. » – Sic 1549.
- P. 60,
1. 14. « Mesmes ce *qui* concerne. » – Sic. 1549.
- P. 60, « Pour prescher & apporter les *émoluments en la*
1. 18. *fraternellec ommunauté*, aussi avecq'nous. » – Sic 1549.
- P. 60, « Commun butin. *D'avantage*, en nostre mestier y a
1. 20. femmes. » – Sic 1549.
- P.
61,1. 5. « Ou une ymage, ou quelque *brigandine de Malcus*
Dieu gard de mal. »
- P. 61, « Par *cinq ou fix* vieilles & *laquais* de nostre college. »
1. 9-10. – Cf. 1549.

P. 61,
1. 12.

A cette ligne, entre les mots : « d'une haulte forte » & « Lors je luy, » se place une interpolation considérable, qui tient près de deux pages de l'édition de 1548. Elle se rattache à cette phrase « Quoy ! & les amours des grosses bourgeoisnes ne se demenent, que par cinq ou six vieilles & laquais de nostre college, dequoy sont un revenu, Dieu scait quel, amenants l'eau au moulin d'une haulte forte. » Là, l'édition de 1548 met deux points, et continue ainsi
« Mesmes l'une d'elles avoit marchandé l'autre jour à Roboam Prothonotaire, & conuenue de prix à dix escuz, n'eust esté qu'en demandant à Gode – beuf, le principal valet de la maison, la Dame. Qui ! dit-il, la femme du fire Pierre ! Ouy, dit la preude femme, c'est la Siresse elle mesme. Allez de par le dyable allez, respond le Iuvene, il n'y a si gros personnage en ceste ville, quand il la veult envoyer quérir, qui ne la nomme bien ma Dame : moymes ne l'oserois apeller autrement. Auife, quel hazard c'eust esté si elle eust esté fage ! Il est bien vray (avant que l'une d'elles puisse paruenir à cest honneur, estat, & degré de vrayemaquerelle, qu'il y a de merueilleuses peines, non seulement à excogiter & donner de nouveaux conseilz en bonne theorique, mais à les mettre en effait & pratiquer. Que ainsi fait, jamais nostre bonne & antique mere Yrlande la Large n'eust fougert aucune avoir ceste prerogatiue, que premierement elle ne luy eust ramentu, comme par son moyen les trois Dames de la grand'ville furent menées en une pipe dedans le couvent des freres Hermites, cuydant le Prieur estre des cendres : puy d'un Abé commendataire du lieu mesmes, qui s'acoustra en ramonneur de cheminées pour mugueter sa euyfiniere desguisée, cuydant tenir la prime del monde. A ceste cause il faloit qu'elles en trouvassent tousjours de plus fines, ou autrement elles n'eussent pu paruenir à ce souverain degré. »

Ici finit l'interpolation, et l'édition de 1548 reprend le texte de 1547 : « Lors je luy demanday : Escoute, Tailleboudin, & c. » – Tout ce long passage interpolé a été retranché par Noël du Fail dans l'édition de 1549. M. Assézat qui, tout en prenant pour texte l'édition de 1548, a tiré un certain nombre de variantes de celle de 1549, n'indique en aucune façon l'absence de ce passage dans cette dernière édition.

P. 61,
1. 14. « Ne crains-tu point de tomber entre les mains de quelque en *frété*, qui *cognoist* tes ruses & finesses ! » – M. Assézat interprète « freté » par « matois ou plutôt roué, qui se rapproche mieux de l'étymologie probable de freté, *fractus*, rompu. » (Œuvres du Fail, édit. 1874, 1, p. 74, note.) – « *Freté* » est tout simplement une faute d'impression de l'édition de 1548, reproduite dans celle de 1554 & dans toutes les éditions modernes (1732, 1842, 1874). La leçon correcte, qui se trouve dans les éditions de 1547, 1549 & 1573, c'est « *frotté*. » Sur la signification de *fn frotté* voir ci-dessous nos notes relatives au chap. VIII.

P. 61,
1. 20. « Comme nt ! luy *respondy*-je. »

P. 61,
1. 23 à 26. « Contrefaisois le Bourgeois de *Boulogne* spolié de mes biens par la guerre *des Anglois*, ou je fis un merveilleux gain, & principalement de la garce, que je pris à *Huleu*. » – Cf. 1549.

P.
62, 1. 1. « Tous les bordeaux de France, & *qu'on eust plus fondu dans sa matrice, qu'il n'y a de lettres au vieux Digeste, leur acordoit.* »

P. 62,
1. 12. « l'estois gasté, *si j'eusse fuyuy ma premiere vie*. Atant s'en partit le galand. » – Sic 1549.

P.
62, 1. 14. « Que *c'eust esté*. »

P. 62,1. 17 à 20.	« Mais la cause <i>pourquoy s'en alla hors du pais il y a dixsept ans ou enuiron !</i> A quoy respondit Anselm, qu'il ne sçavoit, <i>for de despit</i> : par ce qu'il avoit tout mangé son bien. » – Sic 1549.
P. 62, 1. 22.	« (dist <i>l'autre</i>) ce fut. »
P. 62, 1. 23.	« Un coup de tribard <i>au travers du bas de</i> je ne sçay qui de Vindelless. »
P. 62,1.29.	« Qu'il parlast de <i>la perilleuse</i> bataille. »
P. 63,1. 3.	« Mesmes entre les femmes. <i>Ce que fist maistre Huguet, commençant</i> à la source de la querelle. » – Sic 1549.

(CHAP. IX.) – *La bataille de Flameaux & de Vindelless & c.*

P. 64.	Dans l'édit. de 1548, le titre de ce chapitre est ainsi conçu : « <i>De la grand'bataille</i> des habitans de Flameaux & Vindelless, <i>ou les femmes se trouverent.</i> »
P. 64, 1. 4.	Edit. 1548 supprime les mots « <i>à tirer de l'arc.</i> » – Sic 1549.
P. 64, 1. 6.	« Mais cecy <i>ne leur dura gueres.</i> »
P. 65, 1. 6.	« Commencerent à <i>contester</i> , s'entredonnans. »
P. 65, 1. 12.	« Et de plus les <i>larder</i> , & que tous. »
P. 65, 1. 14.	« Or, respondoient ceux de Vindelless... » – Sic 1549.

- Dans l'édition de 1874 (1, p. 78), M. Assézat qui prend pour bafe le texte de 1548, imprim e : « Sinon : Bien, bien, *bien*. » – C'est un *bien* de trop : l'édition de 1548 n'en a que deux, celles de 1547 & de 1549, deux aussi. Les éditions modernes de 1732 & de 1842 en ont trois, comme M. Assézat.
- P. 65,1. 19. « Les Flameaux n'estoient que petitz *fotereaux* petitz glorieux, *moucheurs de chandelles*, & *masques de cheminée*, *se founcians peu* du labeur de leur terre. »
- P. 66, 1. 5. « Ceux de Flameaux *repliquants* fort & ferme. » – Sic 1549.
- P. 66, 1. 9-10. « Viuants comme belles batifées, sans *quelque* passetemps, & *qu'ils ne triumphoient en archerie comme eux*, ou alloient de tres belles filles. » – Cf. 1549.
- P. 66, 1. 12. « Pour ce qu'ilz *estoit nyais*, *lourdaux*, & gros Veaux de disme. »
- P. 66, 1. 13. Edit. 1548 supprime les mots « & *querelle*. » – Sic 1549.
- P. 66, 1. 14. « *D'un costé & d'autre*. » – Sic 1549.
- P. 66, 1. 20-22. « Ceux de Vindelles, dont (pour parler privément) fourdoit tout le different, disoient *estre trop* outragez. » – Sic 1549.
- P. 66, 1. 26-27. « Atendu qu'ilz ne demandoient rien aux gents, si premier on *n'eust provoqué leurs personnes* : & que hardiment chacun se tint sur ses gardes, *s'ilz ne vouloient avoir leur part du hutin*. Au moyen dequoy. » Cf. 1549. – L'édit. de 15 54 porte « *butin* » au lieu de « hutin, » faute reproduite dans les édit. modernes de 1732 & de 1842, mais corrigée par M. Assézat dans celle de 1874.
- P. 67, 1. 4. Edit. 1548 supprime « *Jouan* » devant « Pretin. » M. Assézat (qui cependant fait profession de suivre le texte de 1548) l'a rétabli.

- P.
67,1.9-10. « Leur amytié, *produisant de ce* une balle de querelles. » – Sic 1549.
- P.
67,1. 15. « Ceux de Flameaux : *lequel venu*, se trouverent tous. » – Sic 1549.
- P. 67,
1. 20-21. Edit. 1548 supprime : « *Et autres telz bastons inuasifz & de defense*, » – Sic 1549.
- P. 67,
1. 22. « Et apres avoir beu magistralement & à la *facultatique*, se mirent... »
- P.
67,1. 25. Edit. 1548 supprime « *un* » devant « joueur de Veze. »
- P. 67,
1. 26. « Et le Musnier de *Guicholet*, avecq' son haultbois, »
- P. 68,
1. 4. « Ce qu'il sçait faire *tant* seulement. »
- P. 68,
1. 6. « Le son & bruit qu'ilz menoient *fit tant*, que beaucoup de Flameaux. » – Sic 1549.
- P. 68.
1. 8. « Et voyants *estre* leurs ennemys mortelz. » – M. Assézat n'a pas admis cette leçon, il suit ici le texte de 1549, conforme à celui de 1547.
- P. 68,
1. 10. « Si audacieux. *Si tost que ceux de Vindelless furent arrivez*, commencerent. » – Sic 1549.
- P. 68,
1. 18. « Les Archers avoient cessé leur *jeu* pour voir l'arriuée. » – Sic 1549.
Edit. 1548 supprime « *qui* » devant « ayant desrobé, » & à la ligne suivante, conséquemment avec cette suppression, elle a « *s'enfuyr* le petit pas, » au lieu de « fenfiiit. » – L'édit. 1549 a gardé « fenfuit » quoi qu'elle ait aussi supprimé « *qui* » devant « ayant desrobé, » – ce qui donne une construction très-défectueuse.
- P. 68,
1. 29 & P. 68, « Et leur temeraire audace, les *venants deffier ainsi* *jusques à leur porte* ; & qu'ilz n'eussent jamais *estimé* que pour si peu de paroles. » – Cf. 1549.

P. 69, 1.

1.

P. 69, « Le tout calculé *arrestèrent* que s'ilz ne donnoient le
1. 4. choc... »

« Et que *de là en avant* ne s'oferoient trouver aux bons
P. 69, lieux, ny compagnie es : veu mesmement que leur
1. 5 à 8. honneur y estoit trop lourdement desavantagé. » Cf. 1549.
– Cf. 1549.

P. 69, « Le cueur *creut* à ces poincts d'honneur. ». – Sic 1549.
1. 8-9.

P. 69. « Furent en *ordre*, aussi bien, ou mieux, que partie
1. 14. averse. »

P. 69, Edit. 1548 supprime «& *excessif* » devant « nombre. »
1. 17. – Sic 1549.

P. 69, « Au grand nombre. *Estant s prestz*, auiferent. » – Sic
1. 17. 1549.

P. 69, « Ains *dresser l'embuscade* au chemin creux. » – Sic
1. 19. 1549.

P. 69, « Qui disoit *estre* loysible. » – Sic 1549.
1. 22.

P. 69, Edit. 1548 supprime « *auprès* » & porte : « personne
1. 26. d'eux. »

P. 69, « Pour leur remonstrer *quelques cas* d'honesteté. »
1. 29.

P. 70, Qui peult attendre. *Nonobstant* lesquelles
1. 4. remonstrances. » – Sic 1549.

P. 70, « Ne pensants à *l'atrapouëre*, disans. »
1. 9.

P. 70, « Ilz en seroient *très* mal estimez. »
1. 11.

P. « Pres du chemin creux, *qui* n'estoit f faulusement
70,1. 15 apellé creux, car *il* estoit fort obscur, bas, & tellement
à 19. estroit, qu'une charrette *en occupoit toute la largeur*,

auquel estoient deux coflaux d'un costé & d'autre, *si hault & & si droite* qu'impossible estoit de jamais eschaperde là. Les Vindellois dançoient encores. r – L'édit. de 1549 maintint cette rédaction fauf les mots « *si haultz & si droitz,* » qu'elle ne conserva pas. – L'édit. de 1548, comme celle de 1549, supprime cette phrase de l'édit. de 1547 (1. 20-22) « *auquel chemin, comme iay dict, estoyent les Flameaux cachés, les vns à un bout, autres sur les orées, avec belles pierres.* »

P. 70, « Ceux des Flameaux, *qui estoient au dessus & aux*
1. 25. *deux bouts,* sans dire qui a perdu. » – Sic 1549.

P. 70, « Edit. 1548 supprime « *de prime fronte* » – Sic 1549.
1. 27.

P. « Ne *sachants les Vindellois* d'ou cela venoit. » – Sic
70,1. 27- 1549.
28.

P. « Pour sortir hors *de l'estroit.* Mais... » – Sic 1549.
71,1. 3.

P. 71, Edit. 1 548 supprime « *sur la teste.* » – Sic 1549.
1. 7.

P. « Vous faites les *rustres,* & quoy ! comment ! torche,
71,1. 13- lorgne. Fault entendre. » – L'édit. de 1549 supprime ici «
14. & dessus » avant « & quoy ! » & « *Notamment* » avant «
Fault entendre. »

P. « Les femmes des deux villages pouvoyent facilement
71,1. 16. *ouyr les alarmes* qui là se faisoient. »

P. 71, Edit. 1548 porte « d'aller voir que c'estoit, »
1. 18. supprimant ainsi les mots : « *le passetemps, &* » – Sic
1549.

P. 71, Edit. 1548 supprime « *meschants* » devant « *marys.* »
1. 26.

P. 71, « La vengeance sur les *Flamiennes,* & de fait. » – Cf.
1. 27. 1549.

- P. 72, « Un bon Gautier, qui iugeoit des *combat* qui leur dist.
1. 1. »
- P. 72, Edit. 1548 supprime « *sentretrainer à escorche cul.* » –
1. 5. Edit. 1549 rétablit ces mots.
- P. 72, « Toutesfois *les plus fages* dirent. »
1. 17,
- P. Edit. 1548 porte : « *en ce conflit* » au lieu de : « Et en
72,1. 22. ce combat. »
- P. « Auecq'son soulier cloué, *chargeoi* à tour de bras. »
72,1.25.
- P. 72, Edit. 1548 supprime « *qui* » après « pied »(1. 26) &
1. 26. après « une autre »(1. 27).
- P. 72, Edit. 1548 supprime « *dargue r* » rétabli dans l'édit. 15
1. 29. 549.
- P. « *A ceste cause,* » au lieu de « Au moyen de quoy. »
75,1. 2.
- P. 73, « Et les robes rompues. » – *Sic* 1549.
1. 5.
- P. Entre « Vesse s » & « Prestreires » l'édit de 1548
73,1. 8. ajoute « *ribaudes, paillardes.* »
- P. Dans cette ligne, l'édit. de 1548 supprime « *Paillardes,*
73,1. 9. » qu'elle a employé un peu plus haut.
- P. L'édit. de 1548 supprime « *Chagrineuses,* qu'elle
73,1.13. remplace par « *tigneuses, galleuses.* »
- P. 73, L'édition de 1548 remplace « *vieilles Drogues* » par «
1. 14. *vieilles dogues plus ridées qu'un houseau de chas-
Jemarée.* »
- P. 73,, « Et tellement cryoient & *brayoient* ces Déesses. »
1. 17.
- P. 73, « L'adrese & hardiesse *de toutes les deux parties* au
1. 23. fait de bien donner coups de poings... – *Sic* 1549.
- P. 73. « Que si par fortune *se rencontrent* audit chemin
1. 29. & (*comme deux hommes font assez souvent*) fault

P. 74, 1. nécessairement... » – Sic 1549.

1.

Ici & partout ailleurs, dans ce chapitre & dans le suivant, les éditions de 1547 & de 1549 écrivent «

P. 74, *Haguilleneuf* ; » mais l'édit de 1548 écrit constamment «
1. 16. *aguilanneuf*. » On ne peut deviner pourquoi l'éditeur de 1874 a adopté l'orthographe « *Haguillenneuf* » qu'on ne trouve dans aucune édition.

P.
74,1. 21. « Ilz furent à *l'aguilanneuf*. »

(CHAP. X.) – *Mistoudin se venge de ceux de Vindelless & c.*

P. 75. Dans l'édit. de 1548, le titre de ce chapitre, semblable d'ailleurs à celui de l'édit. de 1547, porte « allants à *l'aguilanneuf*. »

P. 75,1. « Ce que le comper e Hug « t a ia con té (dist
1 1. Anselme) » – Sic 1549.

P. 75,1. L'édit. de 1548 supprime « *nouveaux advis*. »
12-13.

P. 76, 1. Au lieu de a Haguilleneuf, » l'édit. de 1548 porte «
3 & 7. *l'aguilanneuf*. »

P. 76, 1. Edit. 1548 supprime « *le* » devant « mieux ».
21.

P. 76, 1. Edit. 1548 supprime « *je n'en sçay rien*. – Sic 1549.
24.

P. 76, 1. Edit. 1548 porte « Colin *Bridou* » au lieu de « Colin
26. *Guarguille*. »

P. 76,1. « Chantants une chanson, que maistre Pierre leur
29 & P. aprenoit, *comme de sa façon*, pource que tresbon estoit
77,1. 1 à 3.

Rimasseur, & estoit voluntiers apellé à tous jeux, *qui se faisoient*. Trouverent d'avanture.

P. 77, 1. « L'un de leurs *mignons* de Flameaux luy *disant*
10. assez hault. » – Cf. 1549.

P. 77, 1. Edit. 1548 supprime « & » devant « avec cela. »
15.

P. 77, 1. « Sainte *Marie* (dist maistre Pierre.) »
16.

P. 77, 1. « Et vie, regardant s'ilz le fuyuoient. » – *Sic* 1549.
27.

P. 78, 1. « Edit. 1548 supprime « ce *maist dieux*. »
9.

P. 78, 1. « Margot la haflée, *maudite & malheureuse mastine*.
1 1. & la plus mauvaise langue. »

P. 78, 1. « Et que s'il *soufroit* celà. » – *Sic* 1549.
22.

P. 78,1. « Demanda, que il y avoit, *quoy y ! commen nt !* ou
27-28. sont ilz ! *Qu'est-ce !* Par le sang dé... » – *Sic* 1549.

P. 79, 1. « Ventre saint Gris ! *Serpe Dieu*, que n'est-il guerre !
1. – Cf. 1549.

P. 79,1. « S'il estoit *hen* : car trop estoit falche. » – *Sic* 1549.
10-11.

P. 79, 1. Edit. 1548 supprime « *heen* ». – *Sic* 1549.
13.

« Disoit *de bon* vouloir y aller seul, & *de* donner le
P. 80, 1. choc. » – Cette version est beaucoup plus mauvaise &
13. plus irrégulière que le texte de 1547, rétabli dans l'édit.
de 1549.

P. 80, 1. « Fut conclud & *arresté* le premier propos. » – *Sic*
16. 1549.

P. Ro, 1. « Ou chacun se mit en son lieu *arresté* (par serment
18. presté sur la faux de Huguet). » – Edit. 1548 8 supprime
ici *fidelement* » après « serment.

- P. 80, 1.
29. « Et qu'il avoit *de l'aguilanneuf* : & de ce. »
- P. 81, 1.
3-4. « Faisant bonne *morgue*, disoit qu'il en avoit bien veu d'autres, & *de meilleure* estofe. » – Cf. 1549.
Edit. 1548 supprime « *Voilà un coup dequoy on ne donne remission,* » – phrase rétablie dans l'édit. de 1549.
- P.
81,1.17-18.
- P. 82, 1.
8. « De l'outrage *fait* à son frère. » – Edit. 1549 porte « l'outrage *faite*, » comme 1547.
- P. 82, 1.
26. « Et qui n'en eust tout *fonfaoul*. *Ce pendant* Mistoudin & Brelin. »
- P. 82, 1.
29. « Les pauvres *Aguilanneufz* »
- P.
83,1.21-22. « Sera vu y dé aux grands jours *futurs*. Et est ce que je voulois dire. »
Ici & partout ailleurs, dans ce chapitre et dans le suivant, l'édit. de 1548 écrit « *Phelipot* » au lieu de «
- P. 83, 1.
29. *Philippot* » qui est l'orthographe confiante des édit. de 1547 & de 1549. M. Assézat, pour concilier ces deux orthographes, a imaginé la forme *Philipot*, qui n'est dans aucune édition ancienne.
- P. 84, 1.
1. « Mais c'est un *grant* triumphe. »
- P. 84, 1.
3. « Car *ce* sont deux bonnes testes. » – *Sic* 1549.
- P. 84, 1.
6. « Un homme bien notable, & bon preudhoms. » – *Sic* 1549.
- P. 84,1.
7-10. Après ces mots : « il avoit un autre fils, » l'édit. de 1548 supprime toute cette fin de la phrase : « frere de Philippot, aagé de quatre vingts ans, ou plus, & lors quil le veit mort, sans en faire aucun semblant, dist : le

disois tousjours bien que ce garçon ne vivroit ia. » Ce passage a été maintenu dans l'édit. de 1549.

P. 84,1.
1 5.

Edit. 1548 supprime « *Or* » devant « escoutez. »

P. 84,1.
16.

« Ce petit mot. *Ha*, vous ne mangerez jamais rien froid... » – *Sic* 1549.

(CHAP. XI.) – *Guillot le Bridé & Philippot Lenfumé.*

P. 85,
1. 4. « S'il eust voulu mordre, *E courir apres'le Loup*, & croy aussi... »

P. 85,
1. 17 & P. 86,1. 1. « Car il les eust payées à *double usure* & *interejl*, s'il n'eust voulu efire batu. » – *Sic* 1549.

P. 86,
1. 5. Après « sa rapiere, » l'édit. de 1548 supprime « le chappeau bien & au busq, » – mots rétablis dans l'édit. de 1549.

P. 86.
I. 7. « L'édit. de 1548 écrit « *Tir'avant.* »

P.
86,1. « Tu m'entends bien. *Ouy dea, respondit Phelipot*, & t'asseure que je ne te crains. » – L'édit. de 1548 supprime, 24-25. après « de ea, » les mots « *je te entends bien.* » – *Sic* 1549.

P. 87,
1. 8. « Faisant semblant de s'en aller pisser. »

P.
87,1. « Qu'elle ne l'eust entendu, *ou eu quelque distributi on* 18. *apres disner.* Pour toutes lesquelles causes. »

P. 87,
1 ; 24. « Ayant pris les *pourceaux* de son ancien ennemy. » – *Sic* 1549.

P. 89,
1. 15. « Ou *il se entendoit*, tres bien. » – Cf. 1549.

(CHAP. XII.) – *De Perrot Claquedent.*

- | | |
|--------------------|--|
| P. 91,
1. 17. | « Ou bien de quelque proces, que promptement intentoit. » |
| P.
91,1.
21. | « N’ostez point <i>cela</i> , servez sans desservir. » – L’édit. de 1548 supprime ici « ains » devant « servez. » – <i>Sic</i> 1549. |
| P. 92,
1. 12. | « A ma fille aisnée. <i>Ce</i> m’aist dieux, puy me donne à boire. » – Cette version est mauvaise, & ne tient peut-être qu’à une faute d’impression. |

(CHAP. XIII.) – *De Gobemousche.*

- | | |
|-----------------------|--|
| P. 94,
1. 1. | Edit. 1548 supprime « <i>ô mes</i> » devant « compagnons. » |
| P.
94,1. 9-
10. | « Ou <i>qu’il</i> garderoit ses Moutons à <i>pied</i> . Et que s’il y avoit. » – Cf. 1549. |
| P.
95,1.10-
11. | « Avec de la porrée, & <i>des Oyes grasses lardees de vieil lard</i> , & en rien ne semble. » – <i>Sic</i> 1549. |
| P.
95,1.19-
20. | « Car <i>il fut bien sçavant</i> , ainsi que m’aferma Haudulphi. » |
| p. 95,
1. 23. | « Mille fotes façons de dire & <i>manieres de faire</i> fort estranges. » – <i>Sic</i> 1549. |
| P. 95,
1. 26. | « ... les siennes, <i>ne prendre chemise blanche, ne danser ne chanter au vendredy</i> , ne filer au Samedy. » – Cf. 1549. |
| P.
95,1.
27-28. | « Loyfible jouer aux quilles, <i>aux bibelots, ou à cochon va devant</i> , pour guérir... » |

- P. 95, « D'un cocu, d'un cornu, ou d'un mouton, c'est celui à
1. 29. qui. »
- P. « A quelque chose sert malheur, *moyennant que ce soit*
96,1. 2. *à quelque bon dyable* : pour la fieure... »
- P. 96, « Sans toucher à sa femme, & *au bout du terme baiser*
1. 6. *l'autel, & aller à l'ofrande*, encores avecq' protestation. »
- P. 96, « Le pourceau de Bleron, l'arpent de *vigne de. monsieur*
1. 9. *de Paris, ou le quartier des Foasseries*, ne fault se
repentir. »
- « ... les femmes, & *bonne recepte pour les garder &*
P. *n'estre ianin est de ne jamais les perdre de veué.*
96,1. 13. Guillaume ayant changé. » *Les perdre de vue, les garder,*
se rapporte aux femmes.
- P. 96, « (Respondit grand Ian). » – Sic 1549.
1. 24.
- P. « Quand il sera question d'arguer, *je parleray si bien*
96,1. 28. *Latin, que ma mere n'y entendra rien. Ouy vertu bieu, je*
ne dy mot & gage... »
- « Demandez un peu : *hà !* toutesfois vous ne le co.
gnoiffez pas. » – Cette leçon, qui a la prétention de
corriger l'édition originale, est un véritable contre-sens. –
Guillaume, pour accréditer les hâbleries qu'il débite, veut
citer à grand Jean le Beurier un témoin qui pourra
contrôler ses dires : » Demandez un peu (dit-il) *à...* » mais
ne trouvant aucun témoin qu'il puisse invoquer sans
96,1. 29. imprudence, il s'arrête & se couvre de cette défaite :
Inutile de le nommer, car « vous ne le cognoissez pas. »
En transformant la préposition *à* en l'interjection *Hà*, en
féparantpar deux points ce dernier mot des trois qui le
précèdent, l'éditeur de 1548 a rendu la phrase
inintelligible. – C'est une de ces maladresses où se trahit
un interpolateur.

- P. 97. « Tandis qu'elle estoit à *matines*, & les allasmes
I.6-7. manger. »
- P.
97,1. 15. « Apres bons vins bons chevaux. *Force beurre, force*
oygnons, & grand' plante de moustarde, c'est fauce de
morue & de merlans, aussi bonne que le pleur femenin
(sic) pour les Janins. Je m'esbahis (disoit grand lan. » –
L'édit. de 1554 porte : « pleur féminin. »
- P. 98,
1. 6. « En forte qu'il le *hayoit* mortellement. »
- P. 98, « Il est temps (dist Lubin) faire fin à noz propos *pour ce*
1. 16. *jour*. De ma part. #
- P. 98. « Tout le reste se retira, chacun à sa *chacune*, remettant
1. 20. le surplus. »
- P.
98,1.24-25. « Et leur dist (*apres avoir racoustré son vieil*
brodequin) : Enfans.... «
- « Pouffez *les detz*, virez la carte, faites les tours, *fifres*
P. *sonnez, frapez tabours*, faites le pied de Veau, long se
99,1. 1 à revers, *royde ceste taillade, fort ceste pointe*, hault le
5. verre, mettez ou il fault, entrez d'une *estocade* avecq' trois
pas en arriere... »
- Après les mots e nenny non » qui terminent ce chapitre
& tout l'ouvrage dans les édit. de 1547 & de 1549, celle
P. 99, de 1548 ajoute : « *Bon prou vous face. Que le dyable y ayt*
1. 19. *part à ceux qui veulent empescher une bonne partie.* »
C'est seulement après cette phrase que cette édition inscrit
la devise finale de l'auteur : « Puys qu'ainsi eit. »

B. – CHAPITRES AJOUTÉS.

Ces chapitres sont au nombre de deux, placés immédiatement à la suite des treize chapitres qui constituent l'œuvre primitive. Dans l'édition de 1548 & dans toutes celles qui l'ont reproduite, le livre a donc quinze chapitres au lieu de treize. Il en a quatorze dans l'édition sans date d'Eloi Gibier & dans les deux éditions (1573 & 1576) intitulées : *les Ruses de Ragot*, parce que ces trois dernières reproduisent seulement la première partie (environ un tiers) du premier des chapitres ajoutés de 1548. –

L'édition de 1568 des *Nouvelles Récréations & Joyeux Devis* de des Periers, reproduit aussi, sous forme de nouvelle, le commencement de ce chapitre & s'arrête juste au même endroit, à la fin de la première chanson de maître Huguet.

Nous donnons ci-dessous le texte complet des deux chapitres ajoutés, en nous conformant scrupuleusement à l'orthographe de l'édition de 1548. A cet égard & à quelques autres l'édition de 1874 laisse à désirer & reste, il faut le dire, très-inférieure à celle de 1732. Nous indiquons, quand elles en valent la peine, les variantes, d'ailleurs assez peu nombreuses, des éditions de 1554 & de 1573.

(CHAP. XIV.) – *Les propoz de la seconde journée, par Thibaud
Monsieur & Fiacre Sire, neueuz de Maistre Hugues*²⁷.

La prochaine feste, qui fut de saint Vincent, jour fatal pour les Vignerons, & Capettes : de forte, que si l'espine y degoute, est aux vns figne de bonne vinée, & aux autres de double portion : Maistre Huguet demeuré malade, vindrent ses deux neueuz Fiacre Sire, & Thibaud Monsieur, bons garçons, & ayants toute leur jeunesse couru l'eguillette, & la Poull ; pour fuplier²⁸ au default de leur oncle, & suyure les propoz encommencez. Je suis emerveillé, dit Fiacre, en voyant tous ses compagnons en un monceau, que nous n'avons autres manieres & fortes de contes, que de la charrue, & de noz Bœufz, ce temps n'est plus comme il souloit, le present ne semble au passé, & demande ce jour autres façons de faire, & difference de passetemps. Par le sang dienne, meissieurs, il fault

parler de choses plus grandes & haultes. Qu'en dites vous ! cousin Thibaud, n'estes vous pas de cest avis ! Sainte Marande, respond Monsieur, tout ce que vous voudrez : le suis de tous bons acordz : Baillez moy seulement la partie. Parlons des bons tours, & souveraines sciences que nous aprenions estudiants en la diversité de Sirap. N'est ce pas bien dit ! Fiacre. Trop bien, respondit il, par le saint de nostre paroisse, & mieux rencontré, que nostre Vicaire quand il prosne, qu'en despit de l'ivrongne²⁹ : à lors qu'il nous deust dire les festes de toute la semaine, faignant tanfer les petitz enfants qui ragent, & crient, s'amuse³⁰ à regarder les meres d'un tel œil qu'il s'oublie foymefmes. Voylà r'entré de cueurs, dit le Sire, est ce point pour l'amour de ta femm e ! Et ne pren point de l'autruy pour ton propre, respond le notable Thibau d : On sçait bien que ta fœur estime plus son ombre que celle des fauçayes de Tours. C'est trop s'egarer de nostre voye, dit son coufin, r'entrons d'ou nous sommes sortiz. Il me souvient bien avoir autrefois ouy dire à mon oncle Don Hugues³¹, que, du temps de ces terminances, il fut amoureux de son hostesse, & se fourra si avant en l'amour qu'il laissa Dialectique, Logique, Phisique, & toutes telles refueries à tous les dyables, pour mieux obtemperer à ses passions & entretenir ses fantasies. Si bien que de Sophiste, & fol Logicien, il deuint l'un des plus sotz amants du monde, venant du premier coup parler à sa grand' Perrine, luy difant : Helas, principale & seule regente³² de mes entrailles ! Que n'ay-je le moyen de vous en faire l'anatomie sans mort ! Vous verriez comme mon cueu r s'eschaufe, le foye fume, mon poulmon rostis, & l'espine me brusle si ardamment, que j'en ay la rate gaflée, & tant que je suis perdu, s'il ne vous plaist me retrouver. Mon Dieu ! que de peines à³³ celui qui commence à aymer ! il n'en peult manger sa soupe, sans angreffer sa iaquette. Ah Amour ! quand je pense en vostre assiete, je conclu qu'il y fault entrer par Nature, & pouffer en B dur : Car le mol n'y vault rien. C'est à propos de la Musique, durant qu'il y aprenoit. l'ay encores bonne memoyre, qu'à la fin de telz bragueux deuiz mon oncle fut refusé. A raison dequoy se mit à contrepointer une chanson, que j'ay quasi oubliée. Tout beau, Tout beau, Thibaud Monsieur, refermez vostre bouche, j'ay auifé le coin du memorial, ou je l'avois enfermée en mon cerueau, pour la garder plus seurement. Elle estoit telle.

CHANSON DE MAISTRE HVG VET DV TEMPS QU' IL ESTOIT AMOUREUX.

*Ce refus tout outre me passe
Et peu s'en fault que n'en trepasse :
Làs il fault endurer beaucoup
Pour aymer un seul petit coup !*

*Ah ! vous avez grand tord, Perrine,
le vous pensois douce & benigne :
Mais j'ai bien cogneu à l'efait,
Que vous vous moquez de de mon fait.*

*Je vous ay déclaré ma peine,
Et que c'est qui vers vous me meine :
l'en seuffre trop de la moytié,
Et n'en avez point de pitié.*

*Or faut il bien faire autre chose :
Car l'amour qu'est dans moy enclose
Ne me lairra point en repos,
Si vous n'avez autres propos.*

*Toutes les fois, que vous voy rire
le vous viendrois voluntiers dire.
Dites moy, belle, si m'aymez :
le vous ayme, ne m'en blasmez.*

*Visage avez de bonne grace,
Comme moy estes grosse & grasse :
Ayez moy doncq', Dame, ayez moy,
Et mon cueur ietez hors d'esmoy.*

*Si mon malayfe vous peult plaire,
Mon heur vous pourra il déplaire !
Qui du mal d'autrui s'esiouyst,
Le sien fait qu'on s'en refiouyst.*

*Tous les jours en la patenostre,
Pardonnons à l'ennemy nostre :
Point ne suis-je vostre ennemy,
Mais vostre langoureux³⁴ amy.*

*Si de m'aymer n'avez enuie,
Pardonnez au moins à ma vie
Et en ayez quelque remord,
Ou serez cause de ma mort.*

*Je ne sçaurois me plaire au vivre
Languissant tousjours à pourfuyure,
Il vaudrait trop mieux n'aymer point,
Quatendre sans venir au poinct.*

*Ayez. puy qu'estes tant aymée,
Vous en serez mieux estimée :
Vostre grace & vostre maintien
Me gluent à vostre entretien.*

*M Mon amour commença Dy manche,
N'est il pas temps que vous emmanch e !
J'ay desia trois jours attendu,
C'est trop pour un homme entendu.*

*Je ne puis bonnement comprendre
Quel plaisir c'est de tant attendre :
Du temps perdu je suis marry
N'en deplaise à vostre mary³⁵.*

Quel dyable de chanson est ce là ! dit Thibaud, Loris ne fit jamais si long plaintif de sa rose, ne Matheolus de son cocuage, & bigamerie ! C'estoit un terrible rilhmart, pour un amy de troys serées. Encore n'est ce pas tout, respond Fiacre. Hoo, aten, laisse moy songer un tantet, je te diray la fin en deux motz, puy viendray au demourant. D'avantage tu dois entendre, que celle cy est une plus qu'autre chanso n : car la trouvant à goust, & ayant la veine en poupe, il la voulut encantiquer : je voulois dire mettre en cantique, à fin que la Done eust quelque égard à sa valeur, comme d'une chose outrepassant la coustume. Sçais-tu pas bien l'autorité de Messire Morice, touchant la bonne perseverance, qu'il alegue à ce propos ! Oultre plus l'on dit communement, que d'une amour aysée & facile, l'entrée n'en fut jamais plaisante : Car, soufleoit un bon fripon, ou elle est trop large, trop frayée, ou trop desguisée. Mordienne, quel Docteur ! dit Monsieur, & tu y es plus que distinctionnaire, tu entends toutes les questions. Je te prie ne marchons plus avant, respond le Sire, & que je touche au but. Ta prose est si atirante,

qu'elle me fait oublier mes coupletz, de maniere que si tu continuois plus gueres, tu n'aurois quasi que me dire, ne moy que te repliquer. Or paix doncq'

*Ce gros Ian tousjours nous escoute,
Je croy que de nous deux se doute,
Et est de peur quasi vaincu :
Je te pry' faisons le coqu.*

*Tu entends tresbien la maniere
Au soir par ton huys de derriere,
Et sçays qu'à moy n'a pas tenu
Que plustost n'a esté cornu.*

*En ta maison n'est point les festes,
Et ne va cherchant que les bestes
Bélier il est, bien le sçait-on,
Faisons qu'aujourd'huy soit Mouton.*

Or ça, Fiacre mon amy, dit Thibaud, quelle response eut il de cet harmonieux chant ! il se peult chanter, comme je cuyde, sur : Puys que nouvelle *affection*. Quell e ! cousin plus que germain, respondit le Sire, pour mourir tout à un coup, s'il n'eust : esté des folz de la haulte game : Mais son naturel empescha pour l'heure si bien la passion accidentale, qu'il n'en eut que les fieüres. Maistre Curé, luy dit la pute, qui vous fait si hardy de me requerir. Est ce la bonne opinion, que vous devez avoir de moy, comme mon hoste & domestique ! S'ensuyt il, pourtant si tous les Prebstres de nostre paroisse vindrent icy chanter l'O le jour saint Thomas, que mes besongnes se mesurent à l'esquerre Allez sot, allez Benest vostre reigle n'est pas bonne, & est vostre plomb trop legier, pour compasser telles matieres. Saint Vefet, dist lors mon oncle, si pensois-je bien entendre la prospectiue d'un fondement si souvent descouvert que le vostre. Par ma foy, coufin mon amy, mon pauvre oncle (ce voyant) eut recours aux reservateurs de la doctrine amoureuse de son temps, mesmes à Fines eguilles, Raves douces raves, & à longue eschigne Balays balays : Estimant par le moyen de telles reverentes personnes, venir au bout de ses ententes. Quoy ! du premier coup se descouvrir aux maquereaux & maquerelles ! Par les dignes

pierres, dont saint Estienne fut lapidé, dit Thibaud Mo onseigneur, c'est malentendu le per. Il n'y a au monde si seur messagier ne mediateur d'amours que le dedans d'une bourse bien garnie, & un cueur hardy & avantageux de demander, sans faire tant le puceau honteux, & le Babouin.

*Par telles fortes pointes,
On vient à ces ataintes³⁶.*

Ouy mais, coufin Thibaud, respond Fiacre, il la voulait avoir comme amye, par bon, long, & obeïssant service, non comme putain ; joint qu'il avoit appris la theorique de l'amour, & par livre, sans qu'il l'eust onques pratiquée. Entre autres il avoit len la repetition Bragmardienne, sur la loy de Iulius des Adulteres, faite à Thoulouse en l'an cinq cents & sept. Là met l'Autheur la diference entre Putain, Paillarde, Dame, maistresse, & Amye. Sans point de faulte c'estoit une question qui passoit le commun du vilage, aussi ne l'avoit il jamais bien entendue : mesmement qu'à grand peine un rustique de sa forte peult estre civil au fleur de la marmyte. Il fault marcher un peu plus loing, qui veult voir les haultx clochers. Et voicy rage, dit Monsieur, & ou en as-tu tant estudié ! le te prendrois aussi bien pour l'enseigne des brevieres du Curé, qui donne de si bon cueur les fieüres quartaines aux hommes de fa paroisse & excuse tant bien ses paroissiennes. Tu sçais qu'il est, je te diray seulement ce mot en passant. Ce bon zelateur du deshonneur des femmes, reprenoit un lendemain de Noël ses pitaux de leur mode de faire assez inconsiderée, & fote, & leur disoit : le suis tout esbahy de vous autres, qui avez robes courtes, & les chemises serrées dans voz chausses, que vous ne fuyuez, en venant à la messe, les voyettes des gueretz, & ne passez par les rotes, sans monter, comme hernez, pas à pas sur les eschalliers, avecq' voz soulliers, & fabotz tous sangeux ! voz pauvres femmes, filles & chambrieres s'y crotent toutes leurs chemises, je m'en suis bien aperceu. Et te velà³⁷ plus meslé que l'escheueau de nostre chambriere, dit le bon Thibaud. Ha coufin, respond Fiacre, la brayette sacerdotale est chose trop digne pour toy. Mais toy, coufin Sire, ou as tu peu entendre, & qui t'a si bien dissoulz les methodes, de planter lomay³⁸ au trou

d'antan ! le n'eusse pas sceu que tu t'en estois fuy à Lyon, apres que tu euz descouvert les Sirapiennes, si tu ne m'eusses dit trois motz du iargon de la Dane³⁹ Pemetta ! Ainsi s'accusa le Curé d'avoir levé le corset des pacientes Dames. Asseure toy, Thibaud Dominé, que l'on apprend aujourd'huy plus avecq' aucuns Sires, que des quadrangulaires. Si pour le jourd'huy l'un de ces messires se trouve en noce, banque, ou festin d'acouchée, avecq' leur clerc damp Joffe le Bossu, il n'y aura bon morceau que pour eux, au moins s'ilz sont privez de l'F trenchée, puy apres avoir masché à la libre Tudesque, faoulz comme Grives, font leurs déclamations des peines qu'ilz ont pour servir leur mere & à consfecer. Voylà la plus grand' & saine partie des propoz de telles bestiales personnes. Mais d'un Sire bien entendu, qui sçait que c'est que de vi ure entre les hommes de bon iugement, d'esprit & de vertu, ses deuiz ne sont point sans profit. De forte qu'on s'en esbahist, & les a l'on en amiration, mesmes le Noble de nostre bourg. Car s'il est question de parler outre leurs marchandises de nauigation, d'Architeélure, des ars liberaux, & Mathematiques, civilité, honnesteté, science et bonne experience, des manieres de vivre & façons modernes, les bonnetz à l'orbalestre en triumpht autant bien, que noz nouveaux Cremonistes & Florentins, dont la pluspart n'a l'usage que de faire arresser l'espée, dresser la parade, & porter l'arriere niece d'une gibecière pleine de coton, faignants estre aquitz, ou commissions, pour les nouvelles guerres de Savoye. Et quant aux femmes de chaperon doubl é⁴⁰ d'un faux manchon de quelque vieil damas, & à bord par derriere de veloux, ou en trouverez vous de plus galantes (noz gentifemmes & courtisanes exceptées) excellentes & braves, que nos glorienfes de Sirap ! Il ne s'en fault que les Martres sublimes qu'elles n'osent mettre au col l : mais pour s'en venger elles doublent leurs pelissons de tafetas changeant. Vrayement la coifure de credit à transferé le bon sçavoir, entretien, beau & bon parler de l'extremité à son mylieu. Ah ! ah Seigneur ! respond Thibaud : car je ne t'ose plus apeller (tant je te voy scientiffime) Fiacre, Sire, ne coufin, vous vous oubliez, & sortez de noz terres. Retournons, que les Anglois ne nous surprennent. Que fist nostre oncle Huguet apres l'outrageuse response de son hostesse ! Sur mon ame, tu as bonne retentoufle, je l'avois mise dans mes choux de disner, si tu ne la m'eusses r'amenée en memoire. Que

penserois-tu qu'il eust fait, dit Fiacre, fors recommencer une plus urgente poursuyte ! Sçais tu pas bien qu'à gueule eschaufée la decoction de ioberde⁴¹, & veriust est plus saine, que l'eau fraische & claire ! Il est bien vray, que la dissimulation est une grand recepte pour nos rusées du jourd'huy : Mais quoy y ! chacun ne se plaist pas à atendre dix ans pour un baiser, mesme d'une, qui en derriere chauvist des aureilles pretendant le coucher. La bonne personne r'entre d'une fieüre lente en continue, passe tous les jours vingt fois devant sa porte, salue les fenestres, adore l'huys, se passionne, se crucie, & se tourmente : Brief fait plus de souspirs & admiratiues à l'endroit de sa chambre, qu'un Mylannois devant le Dome saint Ambroise, on un Venitien devant saint Marc : Mande, & contremaude, escrit, donne resueilz & aubades de sa vieille guiterre, qu'on souloit nommer guiterne, loué les Savetiers⁴² du clos Moreau, pour les chansons, vend tous ses livres, fayes & robes fourrées au printemps, pour la resiourir d'une algarade d'espinette defemplumée, avecq' quatre violons à treize cordes ensemble, & huict cornetz, le tout à quinze acordz. Or cuydoit il apres ces motetz de Chahuan avoir quelque bon tour d'œil, ioyeux visage, & gaye caresse, si que le vendredy d'apres Quasimodo ayant sa lourde aymée acheté pour dix ou douze folz de menuyse, pour traiter ses cameristes au vin aigre, & valetz au persil, le poursuyuant & venerable amoureux vestu d'un⁴³ saye de la robe nuptiale de son pere, que sa fote mere luy avoit envoyé, au bust noir, d'unes chausses à la cuyssote, & d'une marabaise grise la voulut aller voir. Auint qu'en entrant, elle (qui estoit maistresse, chambriere de chambre, & cuysiniere) tenoit sa iate toute pleine d'eau feigneuse, tripes, amers, escailles de poisson, dont en couvrit ma nouvelle personne (pensant la ieter dans la rue) depuys sa coronne jusques aux talonnetz de ses chausses, & si à point, que vous l'eussiez dit estre une trainée, pour les Escoufles & Pyes, ou le vieil gendarme d'Essone à tout son jaques de la paroisse. Luy acoustré de ce nouveau masque rentra dans son estude, par l'huys de la ruelle, & se consolois en luy mesme d'avoir receu ce recent deplaisi r : d'autant, disoit il, qu'il luy fut avis, qu'elle avoit eu quelque dueil de lui avoir fait ce tord, qui seroit (possible) ocasion de renfort d'amytié, & commencement d'aliance affeurée. Comment ! repliqua lors Monsieur, les Dames de ville s'esbatent doncq' à faire endurer leurs

amoureux, & prennent plaisir à les fascher ! C'est bien au rebours de Colette de Monsoreau, qui se resiouyssoit depuys mynuict jusques au poinct du jour, pour avoir ouy chanter seulement le Coq du Secretain de Candes, qu'elle avoit pris en amour le joursaint Martin en faisant son ofrande. Aussi, respondit Fiacre, estoit elle du temps de la passion de Saumu, ou les femmes des Anges aymerent les Dyables. Finablement maistre Hugues⁴⁴ nostre oncle se defpouilla, & retournant le lendemain au matin à la premiere messe, trouva son tourment, dont luy esmeu, & impatient de bon espoir, luy donna tel soufflet de cinq ou six francs, qui luy restoient dans sa bourse, qu'il la rendit plus douce, que la grand' Gilette, que sa petite chienne mignonne contrefait si souvent & bien sur le dos. Et c'est ainsi qu'il y fault aller, de par sa mere, dit Thibaud, non pas simuler le marmiteux & l'observantin trente deux, ou trente troys moy s : à quoy me vouloit contraindre Colichon, si je ne luy eusse aporté un demy ceint de la foire de Chandeleur. Aussi n'estimez vous pas, quand on fait l'amour à une femme, qui a quelque peu d'esprit, qu'elle ne se doute bien à quelle fin c'est, & pour quoy ! C'est doncq' folie de luy dire. Parquoy si l'occasion s'offre, vous n'attendrez qu'on vous die Hors d'icy niay s : vuydez hors de ma presence, nouveau par tout : voulez vous qu'on vous ouvre avecq' les deux pousces ce, qui se plaist à estre pris par force ! Par l'esprit de ma feuë mere, dist Guillot, le plus ancien & premier des valetz de la paroisse, c'est trop mufé aux maladies de Nature. Parlons un petit de nostre assemblée prochaine, & auifons comment nous pourrons traiter les resueurs de Cunaud, s'ilz nous viennent voir à nostre confrairie de la Dedicace, ou monsieur Oenotrius sera Prevost de la Hemée. C'est bien dit, respondirent les neveux du vieil amant : & alloient coucher d'ordre les rengs, qui y seroient tenuz si la pluye ne fust venue, qui les fist deartir.

(CHAP. XV.) – *La délibérationi de Guillot, sur l'ordre de la Hemée, ou banquet de la Dedicace de Borneu, fest annuelle de toute la chaslelenie de Vaudeuire.*

Guillot impatient (comme sont communément tous⁴⁵ gents de village) & assez indiscret, ne sceut attendre au jour acoustumé, qui devoit estre la feste fuyante, à declarer sa fantasie, touchant l'apareil du banquet des confrere ; mais si tost qu'il fut arrivé à Borneu, apres toutesfois qu'il eut beu une tierce de vin mesure du lieu, qui ne vault seulement que neuf chopines de Chousé, & s'estre seiché en l'ombre de cinq ou six gros fagotz, & autant de bourrées, envoya querir le Vicaire de la paroisse (sans lequel en telz actes on ne fait jamais rien) Tonin l'Estonné, Hubert du Gué d'Ancone, Bastien Bibus, & Phelipes Dauon, les plus beaux & gentilz fesseurs de pain de toute la Chastelenie. Ausquelz venuz il dist de bonne sort e : Hé compagnons, vous soyez les tresbien venuz, vous ne fçavez pourquoy je vous ay mandez ! Non non, holà hée, tout beau. Je le vous vois dire : car à peine le deuineriez vous. Je croy que vous m'avez autresfois ouy parler des bons tours, que me firent les Moynes de Cunaud quand j'y su à la Myaoust mener la fleur de ce bourg, & comme ilz renvoyerent quinze jours apres voz cousines, & ma sœur, sentants leur cordouan à pleine gorge, & le Maroquin d'une lieuë, & si foupies, qu'il les salut mettre vu moys en mue, devant qu'elles eussent repris leur ply. l'ay tousjours pensé depuys à m'en venger, & leur dresser une trainée, pour mieux les prendre au piege, que entre vous m'ayderez à tendre. De Dymanche en troys semaines sera nostre feste, & par mesme moyen le jour de noz confraires⁴⁶, auxquelles on vient de tous costez, & d'Andrezé mesmes, & de la Segniniere⁴⁷ : Je serois d'avis à fin que noz voisins eussent meilleure enuie d'y venir defpendre leurs six soulz & troys⁴⁸, dresser quelques assietes nouvelles & entremetz, pour desennuyer la compagnie, sans nous amuser aujourd'huy, ne Jeudy, à un tas de folies, que nous ont amenées une maniere de noz bragardz, qui ont hanté les villes, & gents de bien, à deuifer toutes les festes, les vespres dites. Celà ne me plaist point : mais que leur sert il de vouloir apprendre ceux qu'on ne peult enseigner, & perdre leur temps apres vaines personnes es ! Qu'ilz nous laissent telz que nous sommes. Boire bien aux jours festez, regarder si on a gagné sur son blé, & comme l'on pourra prendre nouveau terme de ce que l'on doit, n'est ce pas nostre esta t ! Si est, & maudit foit celuy qui abolit les bonnes vfances. Nous aurons doncq', la soupe mangée, & le brouet avallé, des aureilles de vache à l'estuvée, le poil osté, celà s'entend :

des piedz de Bœuf rostiz, lardez de rifortz, des testes de veau en paste, farcies de culz de Poull e : & ce pour nous moquer de noz Cunaudistes. Piedz de chapon à la fricassée, Gesiers au ciué. Chefz de Belin dorez, autrement apellez perdrix de la truanderie, Gambes de cabre à la sauce verde, saoul à la vinaigrette, hachis de groing de Truyes, Cochons bouluz, pource que l'on s'ennuye du rosty. Leuraux flambez puyz à mycuit les garnir d'orties, de peur qu'ilz sentent leur lande, avecques quelques salades d'escorces de chastaines, queuës de poyres, & testes de rabes. Pour l'entremetz jardz de dixhuiét ans, cuitz au four entre deux pastes, & avecq' leur plume. Il me souvient que l'année passée ceux de Ville Dieu mangerent toute la peau, & laisserent la chair à qui la vouloit prendre : Par sainte Agnes, marraine de ma feuë tante, s'ilz en veulent manger encores un coup, ilz auront la peine de la plumer, s'ils n'ont les gosiers pavez de gresse. L'anatomie d'un vieux mouton, & des Canardz à dodo l'enfant. Et si ne sont bien entremestez⁴⁹ apellez moy Nifque, ou plus sot encores. C'est quelque chose de sçavoir la cuysine avecq' son labourage. Au moins si l'on le trouve en quelques bons lieux, on est efiimé des fripon s : Mais s'amuser (en lieu de cognoistre les faisons de l'année, l'oportunité du temps, & sçavoir conter combien ont despendu les chevaux à Monsieur en herbe, & le mullet de ma Damoysselle à l'avoyne) à moucher une chandelle pour l'amour de Catin, à bien tiser une torche, & regarder s'il fault rien à Monsieur de Galopinerie, & au vieux rechignard pelé de Chalonne, & n'estre loué d'autre chose, ce n'est pas grand intereslz pour avancer ces sept vingtz francz qu'il a euz pour toute succession de ses parents. Je sçay que Catin la rude a dit qu'il y en avoit cent quarante & dix : Mais je n'en croy rien si je ne voy le conte. Et dea ce veau difmeret, qu'à mille de millions de pannerées de beaux Dyable s : & trut, que bon gré, il ne vault pas que j'acheve. l'eusse eu le joyau sans luy, le gros maroufle embadaud dé : mais il me fit chere⁵⁰ d'une iambette si vertement, que je rompy les machoueres de la creature que je menois. C'est tout un, il sera du nombre de mes mignons. Et du dessert, vous n'en dites mot ! fist Toni : Comment ! y aura il du four ! Ouy & de la cheminée. Pensez-vous, respond Guillot, qu'on depesche – ainsi les matieres ! Attendez du reste à demain. Beuvons, & nous allons coucher. Voylà le retour de matines, si vous fussiez

venuz avecq' Maheu Bridou, ce fust fait. Et quoy ! vous ne demourez pas ceans ! A Dieu doncq', messieurs.

Jouyr, ou rien.

Fin des Propos Rufliques nouvellement imprimés à Paris⁵¹.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

(*Epistre au Lecteur.*)

– P. 6, 1. 27 : *Ces Egyptiens sophistiqués.*

Ces faux Egyptiens sont les nomades qu’aujourd’hui, sans plus de raison, nous appelons Bohémiens. – La synonymie de ces deux appellations est déjà constatée au XVI^e siècle. La grande ordonnance des Etats d’Orléans, publiée en 1561, porte (art. 104). « Enjoignon à noz baillifs, seneschaux ou leurs lieutenans & autres noz officiers faire commandement à tous ceux *qui s’appellent Bohémiens ou Egyptiens*, leurs femmes, enfants & autres de leur suyte, de vuidier dedans deux mois noz royaume & pays de nostre obeissance, à peine des galères & de punition corporelle, » & c. Le chap. 19 du livre IV des *Recherches de la France*, d’Etienne Pasquier, a pour titre : « (Vers quel temps un tas de gens vagabons, que *les uns nomment Ægyptiens, les autres Bohesmiens*, commencerent de roder cette France. » – Dans le curieux livret intitulé *La Vie généreuse des Mercelots, Gueux & Bæsmiens...* par M. Pechon de Ruby, gentilhomme breton (Lyon, Jean Jullieron, 1596), l’auteur, qui avait goûté de cette vie, dit : « Lors je quittay mes gueux, & allay trouver un capitaine d’egyptiens qui estoit dans le faubourg de Nantes, qui avoit une belle troupe *d’egyptiens ou boësmiens*, & me donnay à luy. » (Réimprimé en 1857, par M. Edouard

Fournier, dans les *Variétés hist. & litt.* de la Bibliothèque elzévirienne, t. VIII, p. 175.)

– P. 7, 1. 10 : *Se battre pour la vessaille*.

De vesse, femme de mauvaise vie ou qui, tout au moins, mérite peu de considération, vient incontestablement *vessaille*, employé dans le même sens par Rabelais (liv. III, chap. 12), quand il raconte que Jupiter, attaqué par les géants, ne garda près de lui, pour les combattre, qu'une seule déesse, Minerve, & expulsa de l'Olympe toutes les autres, « chassant des cieulx en Egypte toute ceste *vessaille* de déesses, déguisées en beletes, fouines, » & c. – L'interpolateur de 1548, sous prétexte apparemment de rectifier l'ortographe de du Fail, a commis ici un ridicule contre-sens de *vessaille* il « fait *vaisselle*.

– P. 9, 1. 8 : *La mode dadonques d'imposer à signifier*.

Du Fail veut dire qu'à cette époque, pour exprimer une idée nouvelle, on produisait quelques sons articulés composant un nouveau mot, auquel on imposait arbitrairement la signification dont on avait besoin.

– 1 P. 10, 1. 21 : *Caton*.

Au prologue de son traité de *Re Rustica*.

– P. 10, 1. 26 *Cicero. en son Tusculan*.

La villa de Cicéron, à Tufculum.

– P. 10, 1. 29 *Vegece*.

Au traité de *Re Militari*, lib. 1, cap. 3.

– P. 11, 1. 24 : *Attile Calatin*.

M. Assézat (*Œuvres de du Fail*, I, p. 8, note 3) croit devoir corriger ici le texte de notre auteur & lire *Collatin* pour *Calatin*. C'est une erreur. Attilus Calatinus, issu comme Régulus de l'illustre & antique famille *Attilia*, fut deux fois consul de Rome, en l'an 496 & en l'an 500 de la fondation de cette ville (258 & 254 avant J.-C.) Il défit deux ou trois fois les Carthaginois, & fut même didateur, en l'an de Rome 505 (249 ans avant J.-C.) Les Biographies soi-disant universelles de Michaud & de Didot le passent sous silence, ainsi que le *Dictionnaire*, encore plus universel, de Larousse. Mais le *Dictionnaire historique* de Moréri (édit. de 1759, 1, p. 464-465) lui consacre un article intéressant & renvoie pour plus de

détails à Tite-Live, Polybe, Florus, Eutrope, Orose, & c. Voilà plus de garants qu'il n'en faut pour empêcher de le confondre avec Collatin.

– P. 12, 1. 1 *Les Moutons à la grand laine.*

Le mouton était une monnaie d'or qui eut cours depuis saint Louis jusqu'à Charles VII, & que l'on appela d'abord denier d'or à l'agnel, parce qu'elle portait la figure de l'Agnus Dei. Les plus grands de ces « moutons, » dit moutons à la grand laine pour les distinguer des moindres, dataient du règne du roi Jean. Emis pour un franc ou une livre tournois, ils auraient de nos jours 16 fr. de valeur intrinsèque. Voir Cartier, *De la numismatique de Rabelais*, dans la *Revue numismatique*, t. XII. – Cf. Rabelais, liv. 1 chap. 8 & 53 liv. III, chap. 2, & c.

– P. 12, 1. 10 *Chose (soubz ton iugementfoit) indisposée.*

Et non : « chose (*sous ton jugement*) foit indisposée, » comme porte l'édition de 1548. Car du Fail entend dire à son lecteur Contente-toi de ce peu que je t'offre, qui est chose mal disposée & de mauvaise grâce : libre à toi du moins d'en juger ainsi (*sous ton jugement soit !*)

(CHAPITRE I.)

P. 13-16 Ce chapitre contient la mise en scène de tout le livre. Il serait intéressant de déterminer le lieu où du Fail place cette scène. Ce lieu n'est certainement pas imaginaire. Ce doit être une prairie, car une prairie seule convient pour ces exercices d'arc, de luttés, de courses (les barres sont un jeu où on court beaucoup). On peut choisir entre Château-Létard, qui a encore aujourd'hui quatorze hectares de prés magnifiques le long de la Seiche, & la prairie de la Hérissaie, aussi d'une belle étendue (plus de deux hédarés) & tout entourée de beaux arbres.

– P. 15, 1. 14 *Est devenu bon vigneron.*

Lors de la publication des *Propos Rustiques* (1547), il existait encore des vignobles dans beaucoup de paroisses autour de Rennes. Dans mes *Recherche sur Noël du Fail* j'ai cité, entre autres, deux actes qui établissent l'existence de terres plantées en vigne en 1554 dans la paroisse de Thorigné, aujourd'hui commune du canton de Rennes N.-

E., & en 1601 dans celle de Châtillon sur Seiche, aujourd'hui commune du canton de Rennes S.-O. Il y a beaucoup d'actes de ce genre. Châtillon touche Saint-Erblon, la paroisse natale de notre auteur. (V. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1875, p. 269.)

– P. 15, 1. 18 *Le Romant de la Rose*.

Ce passage, avec plusieurs autres de notre auteur, montre qu'au XVI^e siècle l'instruction, le goût de la lecture étaient bien plus répandus dans la population des campagnes qu'on ne le croit généralement. Chaque paroisse avait son maître d'écol ; du Fail, très-probablement, s'est plu à tracer ici le portrait du vieux pédagogue de St-Erblon qui avait été son premier maître. –

Quant aux livres dont Huguet se plaisait à faire la lecture pour lui &, aux jours de fête, pour ses amis, il suffit de remarquer qu'aujourd'hui encore l'Almanach, qui a remplacé le *Compot & Kalendrier des Bergers* (imprimé dès 1493), est resté dans nos campagnes le livre par excellenc ; ceux qui connaissent nos paysans (du moins ceux de l'Ouest) savent aussi comme ils se plaisent aux récits où on fait agir & parler les animaux : de là succès tout naturel des fables d'Esopé dont une première traduction par frère Julien Machaut, des Augustins de Lyon, avait paru dans cette ville chez Mathis Hucz en 1484, *Le Roman de la Rose* indique une culture intellectuelle beaucoup plus raffinée ; toutefois la popularité de ce poème (imprimé vers 1485) était telle qu'on ne s'étonne pas beaucoup de le voir ici. Mais que dire de cette avalanche de poésies & de poèmes dont l'interpolateur de 1548 s'est plu à accabler nos pauvres Rustiques (voir ci-dessus p. 138) ! *Le Livre de Matheolus*, les *Dictiés & Ballades* d'Alain Chartier, les *Mystères* interminables des frères Gréban, les *Chants royaux* de Crétin, comment croire que de simples paysans pussent se plaire à ces œuvres prolixes, où le naturel manque presque partout ! Tout au plus admettrait-on que le rôle du roi Charles VIII en Bretagne à la fin du XV^e siècle, son mariage avec la duchesse Anne, eût introduit & maintenu dans la littérature de nos campagnes les *Vigiles du feu roi Charles* de Martial d'Auvergne. Néanmoins, dans son édition de 1549, du Fail les retrancha sans pitié de la bibliothèque ruflique, ainsi que Crétin, Gréban, Chartier & Mathéolus. – L'éditeur de 1573 (voir ci-dessus p. 131) rétablit les *Vigiles du roy Charles*, auxquelles il joignit *Ogier le Dannois*, *Valentin & Orson*, les *Miracles de*

Nostre Dame & les Vaillances du bon chevalier Bayard. A la différence de l'interpolateur de 1548, cet éditeur prenait au moins la peine d'écrire des choses vraisemblables car ces quatre ouvrages étaient dès lors des livres populaires de nature à plaire à nos Rustiques. Les trois premiers sont entrés de bonne heure dans la bibliothèque *bleue*, la vraie bibliothèque des campagnes le dernier était, à n'en pas douter, le livre de Champier (paru en 1525), qui eut un grand succès dans les masses par son tour légendaire & romanesque & où on trouve, entre autres choses, une chanson sur la mort de Bayard fort en vogue au XVI^e siècle.

(CHAP. II.)

– P. 17,1.2 *Bon Grammarie & passablement Sophiste.*

Sachant bien la grammair & quelque peu la logique. C'est ce même Anselme qui, au chapitre précédent, est représenté comme « bon laboureur & assez bon petit notaire pour le plat païs. »

– P. 18, 1. 2-3 *Combien avoit valu le bled à Loheac, fléaux au Liege.*

Lohéac, aujourd'hui commune du canton de Pipriac, arrondissement de Redon (Ille-&-Vilaine), était autrefois une seigneurie importante, dont les marchés étaient très-suivis. – Le *Liège* n'est par un nom de lieu, mais un nom de soire. Il y a encore à Dinan (Côtes-du-Nord) une foire de ce nom, connue dans toute la Bretagne, qui commence le jeudi de la 2^e semaine de Carême, dure huit jours, puis s'interrompt pendant une semaine, pour reprendre au bout de ce temps & durer encore huit jours. La première partie de cette foire, la première huitaine, s'appelle proprement la foire du *Liège*, la dernière partie, foire du *Deliège*. Ainsi écrit-on ce nom aujourd'hui & l'écrivait-on dès le temps de du Fail ; on trouve aussi dans les titres anciens la forme *Liaige* & *Deliaige*, qui, dans notre système orthographique actuel, répond à *liage* & *diliage*. On n'a proposé sur l'origine de ce nom, que des hypothèses peu satisfaisantes. – Cette foire de Dinan est un grand marché de bestiaux & surtout de chevaux.

– P. 18, 1. 3 *Au soir, aux raiz de la lune, iazans librement ensemble.*

Nous trouvons pareilles mœurs en Normandi ; la *Nouvelle fabrique des excellents traits de vérité* (de 1579), qui est le recueil des contes rufliques de la forêt de Lyons près Rouen, dit des campagnards de ce pays : « Après souper volentiers en temps d'esté les voisins s'assemblent par troupes, pour passer le temps & deviser de plusieurs choses. »(Edit. Jannet 1853, p. 160).

– P. 18, 1. 1 1 *Notair de la court de Bobita*.

M. Assézat dit, dans son édition de du Fail (1, p. 17) : « La cour de Bobita est un mythe. » Il se trompe. Bobita est une forme de *Bobital*, répondant à la prononciation populaire qui ne fait pas sonner le 1 final. Bobital est aujourd'hui une commune du canton (ouest) & de l'arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord). C'était jadis le chef-lieu d'un doyenné ecclésiastique comprenant les paroisses du diocèse de Dol enclavées dans l'évêché de Saint-Malo ; à ce doyenné était annexée originairement une petite officialité foraine dont du Fail se moque ici, tout comme il poursuit ailleurs de ses sarcasmes les « vieux auditoires d'archidiaconez, » de « prieurés caducs & déserts. »(*Contes d'Eutrapel*, édit 1585, f. 3 v' & édit. 1874, I, p. 216). Au chapitre XI des *Contes d'Eutrapel*, il dit d'un personnage ridicule « que dernièrement il avoit abreuvé du fin fond de ses chauffes toute l'assistance de l'auditoire de Bobita. »(*Ibid.* édit. 1585, f. 59 R^o ; 1874, II, p. 21).

– P. 18 1. 20 9 *Tiphaine la Bloye*.

Au registre baptistaire de la paroisse de Pleumeleuc, de laquelle dépend la terre de la Hérissaie, il y a une famille *Le Bloy* qu'on trouve à chaque page, dont les femmes étaient appelées *La Bloye*, suivant l'usage, encore en vigueur dans nos campagnes, qui de la femme de Martin fait *la Martine*. Si l'on n'y rencontre pas Tiphaine elle-même, c'est qu'elle devait déjà être morte en 1543, date du plus ancien registre.

– P. 19. 1. 12, 13 : « *Maistre Huguet ha ros y en beaucoup de cuyfines.* »

C'est-à-dire beaucoup voyagé & beaucoup vu. Dans la *Nouvelle fabrique des excellents traits de vérité* (édit. Jannet 1853, p. 33) on trouve une expression analogue : d'un personnage qui avait beaucoup voyagé on dit « qu'il avoit esté en plusieurs lieux, *veu maints potz bouillir, desquels il n'avoit humé le brouët.* »

(CHAP. III.)

– P. 22, 1. 8 : *Au musnie de Vaugon.*

Voir ci-dessus p. 107.

– P. 22, 1. 24 : *Aux landes de Liboart.*

Ce nom ne semble pas imaginaire, mais nous n'avons pu retrouver la situation de ces landes.

– P. 23, 1. 1 : *La Sequimere.*

On peut voir là, & plus bas p. 76, 1. 16, une faute d'impresfion pour *Sequinière*. Nous n'avons trouvé ce nom nulle part autour de la Hériffaie ni de Château-Létard, Mais il existe une commune de ce nom dans le département de Maine- &-Loire, arrondissement & canton de Cholet. Et quand nous étudierons les *Baliverneries* de Noël du Fail, nous verrons que notre auteur, pour dérouter ses lecteurs & dépayser ses histoires bretonnes, s'est plu souvent à y mêler des noms de lieux angevins.

– P. 23, 1. 12-13 : *Quelcun du village, comme vous pourriez dire Pestel.*

On trouve une famille *Pestel* ou *Paissel* dans le Registre baptistaire de Noyal sur Seiche, entre autres, un « Jordran *Paistel*, 1 parrain le 27 juillet 1494 (fol. 4 R^o Cf. fol. 2 V^o). C'est le même nom, car à cette époque les variantes orthographiques des noms propres, celles surtout qui ne modifient pas la prononciation, sont absolument sans importance.

– P. 24, 1. 1 8 : *Vindelless.*

Dans nos notes sur les chapitres IX & X, nous rechercherons quel est le lieu que désigne ce nom.

– P. 25, 1. 4 : *Puisque à faire faire.*

Locution elliptique, dont l'édition de 1549 nous donne le sens, en la remplaçant par r : « Puisque *faire le faut.* »

– P. 28, 1. 28 : *Ce m'aist Dieu.*

Littéralemen t : *Hoc me adjutet Deus*, que Dieu m'aide, que Dieu me soutienne en cela ! – Attestation par laquelle on prend Dieu à témoin de la vérité de ce qu'on dit ; voir aussi p. 78, 1. 9,

– P. 30, 1. 3-4 4 : *M'est avis avoir ouy dire dun antique laboureur.*

Voir Pline, *Hist. nat.* XVIII, 6.

(CHAP. IV)

– P. 31, 1. 3. : *Le héron triste sur le bord de leaue... signifie lhyver prochain, & c.*

Au chap. VIII du livre I^{er} de la *Maison Rustique* de Charles Estienne, publiée en 1570, on retrouve une partie de ces présages, avec beaucoup d'autres fort curieux.

– P. 32, 1. 14 : *Lorsqu'il estoit question d'aller à Pharingues.*

C'est Rabelais qui, voyageant dans le gosier de Pantagruel, y découvre « *Laringues & Pharingues*, qui sont deux grosses villes comme Rouen & Nantes, grosses & bien marchandes. » (*Pantagr.* 1. II, chap. 32.) Du Fail parle aussi de Laringues au chap. X des *Propos Rustiques*, ci-dessus p. 77, 1. 7.

– P. 33, 1. 19-20 : *Et beaucoup d'autres telles chansons.*

Outre les huit chansons indiquées ici par les premiers mots de chacune d'elles, l'interpolateur de 1548 en mentionne quatre autres commençant ainsi : *Mon Dieu je viens vers vous demander alegeance. Tenez mon pain. Qui veult du lait. Je sens l'affection.* » Nous avons retrouvé dans les recueils du temps plusieurs de ces chansons.

– P. 34, 1. 8-9 : *En ce temps navoyent haults de chauffes, mais bien brayes.*

Les *braies* ressemblaient à notre pantalon & couvraient à la fois le ventre, les cuisses & les jambes. Les *hauts de chausses* s'arrêtaient aux genoux & ne couvraient pas les jambes. – J. Quicherat, *Histoire du Costume*.

– P. 34, 1. 15-17 : *On leust porte au Plesseis à la forge chez Guyon Jarril, & s'il n'estoit à la maison, quon leust porte à Chanleprie.*

Il doit s'agir ici du Plessis de Vern, village & château en la paroisse de Vem, limitrophe de celle de Chanteprie. Chanteprie & Vern sont aujourd'hui deux communes du canton (S.-E.) & de l'arrondissement de Rennes, Ille-

&-Vilaine. – Les registres paroissiaux de Vern n'étant pas anciens, nous n'avons pu y retrouver Guyon Jarril.

(CHAP. V.)

– P. 36,1. 1 : *De Robin Chevet.*

Robin Chevet, le héros de ce chapitre, n'est point un personnage imaginaire. Un mot de la p. 39 (1. 19) montre qu'il habitait la paroisse de Noyal sur Seiche, limitrophe de celle de St-Erblon. Dans le registre baptistaire de Noyal qui commence en 1494, on trouve presque à chaque page le nom d'une famille Chevet, race de paysans qui semble avoir été très-nombreuse & dont une branche était établie au village des Places, assez peu éloigné de Château-Létard. Trois ou quatre membres de cette famille portent le prénom de Robert ou Robin. Nous aurions donc l'embarras du choix ; mais un seul a une femme du nom de Jeanne ; c'est évidemment le héros des *Propos Rustiques*, car du Fail a soin de nous dire (p. 36, 1. 14) que la femme de celui-ci s'appelait Jouanne ou Jeanne, ce qui est le même nom. – En 1526, ce Robin Chevet eut de sa femme, Jeanne Barrière, une fille aussi appelée Jeanne, qui fut baptisée à Noyal le 16 septembre. En 1523 (1 novembre), il avait été parrain d'un neveu, Martin Chevet, fils de Jean Chevet & de Guillemette Barrière : il y avait donc double alliance entre ces deux familles. Mais notre Robin Chevet ne vécut guère au-delà de 1526, puisque, moins de trois ans après, on voit Jeanne Barrière avoir d'un autre mari, appelé Michel Balue, un fils baptisé aussi sous le nom de Michelle 9 février 1529. (Registre baptistaire de Noyal sur Seiche, fol. 76 V^o, 88 R^o, 97 V^o). – Ces dates s'adaptent parfaitement à la donnée des *Propos Rustiques*, car les vieillards dont du Fail recueille les conversations parlent de ce Robin comme d'un homme mort depuis assez longtemps (voy. p. 34, 1. 22 à 25), ce qui le rejette nécessairement dans le premier quart du XVI^e siècle.

– P. 37, 1. 3-4 : *Du temps que les bestes parloient (il ny ha pas deux heures).*

« Au temps que les bestes parloient (il n'y a pas trois jours, » – avait déjà dit Rabelais, liv. II, ch. 15. – Diction ainsi expliqué par Henri Estienne (en 1566) dans l'*Apologie pour Hérodote*, chap. XXXVII, « Pareillement se dit par dérision : *Du temps que les bestes parloient*. Car c'est autant que si on disoit : Au temps jadis, que les hommes estoient si sots qu'ils se laissoient persuader que les bestes parloient. Ce qui est dist (comme je croy) pour le regard des fables d'Esopé, lesquelles se trouvoient des lors traduites en nostre langue. »

– P. 37,1. 9-10 : *De cuir d'Asnette*.

Sans doute l'histoire de *Peau d'Ane*. Mais était-ce la version suivie par Perrault, ou celle qu'on trouve dans le dernier des contes attribués à Bonaventure des Périers (édit. Lacour, 1856, t.11, p. 392), ou même une troisième version ! Voilà ce que l'on ne saurait décider.

– P. 37,1. 15 3 : *Près la fontaine du Cormier*.

M. Assézat (t. 1 I, p. 41, de son édit. de du Fail) affirme qu'il s'agit ici de la « fontaine de Saint Aubin du Cormier, » ce qui n'a aucune vraisemblance. Rien de plus commun en Bretagne que ce nom de Cormier donné à des villages, à des champs, à des fontaines. Selon toute apparence, celle dont parle ici Robin Chevet, était située en Noyal-sur-Seiche ; on ne trouve point aujourd'hui de village du Cormier en cette commune, mais il en existe plusieurs dans les communes voisines, un en Bourgbarré, un en Chantepie, un dit les Cormiers en Saint-Erblon, un autre enfin (le Cormier) en Saint-Gilles, à peu de distance de la Hérissaie. S'il fallait choisir parmi les noms inscrits sur la carte, ces situations auraient bien plus de vraisemblance que Saint-Aubin du Cormier, fort éloigné des cantons dont du Fail décrit les mœurs.

– P. 38, 1. 18 : *Et estoit vostre cousine remuée d'une busche*.

Dans Rabelais (1. II, ch. XI), on lit vers la fin du plaidoyer de Baisecul : « Jehan le Veau, son cousin gervais remue d'une busche de moulle, lui conseilla. »

– P. 39,1. 18-19 : *S'en iroit le lendemain chez la musniere qui tenoit taverne à Noyal, où là meneroit dam Armel Augier*.

Armel Augier est tout aussi réel que Robin Chevet. Son titre de *dam* ou *dom* montre qu'il était prêtre ; on le trouve en effet dans le registre

baptifiaire de Noyal-sur-Seiche, non comme curé ou vicaire de la paroisse, mais comme simple chapelain ; on dirait aujourd'hui prêtre habitué. Il faisait de temps en temps des baptêmes ; du la mai 1519 au 5 janvier 1520, il en aigné six, ainsi : AR. AUGIER *bapui* (pour *baptisavi*). On voit qu'il n'y a pas à s'y tromper ; nous tenons bien là le « dam Armel Augier, » contemporain & ami de Robin Chevet.

– P. 40, 1. 6-7 : *Parceque Roulet Lambart estans survenu.*

Nous rencontrons ici une première trace du système de du Fail, consistant à mêler dans ses récits champêtres les noms des environs de Château-Letard à ceux des environs de la Hérissaie. Robin Chevet, Armel Augier, étant des habitants de Noyal-sur-Seiche, appartiennent incontestablement au monde de Château-Létard : la famille Lambart, fort répandue dans les paroisses de Saint-Gilles, de Clayes & de Pleumeleuc, appartenait à celui de la Hériffaie. Le plus ancien registre baptistaire de Pleumeleuc (f. 53 R^o) mentionne, en 1561, « dom Jehan *Lambart* » comme issu de la paroisse de Clayes. Le registre de Saint-Gilles, qui ne remonte malheureusement qu'à 1600, nous fournit, à la date du 7 août 1602, « *Raoul Lambart*, filz *Raoul Lambart*. baptisé en l'église de Saint-Gilles » & le 14 novembre même année, autre « *Raoul Lambart* parrain de Roulette Jan. » Dans la branche des Lambart dont les registres de Clayes (pas plus anciens que ceux de Saint-Gilles) constatent l'existence, le prénom de *Raoul*, *Raoulet* ou *Roulet* était aussi très-fréquent.

– P. 40, 1. 27 : *Elle avoit un quartier de Lune en la teste.*

Elle était lunatique.

– P. 41, 1. 3 : *Saint Quenet, dit alors Anselme.*

Les personnages de du Fail jurent souvent par saint Quenet. M. Assézat (édit. de du Fail, I, p. 51) & après lui M. Hippeau (édit. des *Contes d'Eutrapel*, II, p. 303) prétendent que ce juron est particulier à la Bretagne, que saint Quenet est « saint Kent, saint révééré en Bretagne. » Cela est sans fondement. Parmi les très-nombreux saints locaux honorés en Bretagne, je n'ai jamais rencontré saint Kent. Et le juron « par saint Quenet ! » n'était nullement spécial à la Bretagne ; on le trouve, entre autres, dans la *Nouvelle fabrique des excellents traits de vérité* (édit. Jannet, 1853, p. 39), qui est un recueil de contes & de facéties populaires des campagnes normandes,

particulièrement de la forêt de Lyons⁵², près Rouen. On trouve aussi dans Rabelais (1.1, ch. 5 & 1. 11, ch. 26) « Ventre saint Quenet ! » M. Assézat & M.L. Moland (édition de Rabelais de Pierre Jannet, 1874, Glossaire), croient que cet autre juron « Par la dive Oye Guenet »(Rabelais, 1. III, ch. 8) se rapporte aussi à saint Quenet, ce qui me semble douteux, – plus douteux encore que cette « dive Oye Guenet » soit celle qui figure dans la légende de saint Guennolé, comme le veulent MM. Burgaud & Rathery (voir leur Rabelais, édit. 1870, 1, p. 545) & après eux M. Moland (*ubi supra*). Dans ce cas, c'est saint Guennolé, saint breton fort connu en Bretagne, qui deviendrait saint Quen ; mais comme cette prétendue transformation du nom de Guennolé est tout à fait inconnue aux lieux où le saint a vécu, où il est connu & honoré, l'assimilation qu'on voudrait faire manque de base & reste une pure fantaisie. – Le mieux, jusqu'à nouvel ordre, est d'avouer son ignorance sur saint Quenet. • – ■ Cf. ci-dessus, p. 45, 1. 29 & p. 79, 1. 1.

– P. 41, 1. 10 à 13 : *A nous autres vieillards rassottez... des meshuy ne nous fault que le mo l lict & l'escuelle profonde.*

« De present je ne fais plus que resver, » avait déjà dit à Gargantua Janotus de Bragmardo, « & ne me fault plus dorenavant que bon vin, *bon lict*, le dos au feu, le ventre à table, & *escuelle bien profonde* »(Rabelais, livre I, ch. XIX).

– P. 41, 1. 20 : *Le plus grand abbatteur de bois qui fust dicy au gué de Vede.*

Le gué de Vède est encore mentionné au moins trois fois dans les *Propos Rustiques* (ci-dessus p. 65, 1. 28 ; p. 66, 1. 29 ; p. 77, 1. 6). Rien de plus célèbre dans l'histoire de Gargantua, que le gué, la rive, le bois & le château de Vède ; il suffit de renvoyer au livre 1^{er} de Rabelais ; les chapitres 36 & 37 s'en occupent spécialement ; le gué de Vède figure aussi dans les chapitres 4, 27, 28, 48 du même livre.

(CHAP. VI.)

– P. 42, 1. 1 & 3 : *Du temps que. en prestant l'argent on se cachait.*

Henri Estienne (*Apol. pour Hérodote*, XXXVII), parlant des dictons relatifs au temps passé : « Item, on dit : *Du temps qu'on se cachoit pour prester de l'argent*. Mais cette façon de parler, combien qu'elle se die par dérision aussi bien que les autres, si est-ce qu'elle tesmoigne plus une simplicité qu'une lourderie. Car il est certain que ceux là alloint à la bonne foy qui, au lieu de prester argent devant plusieurs tesmoins (voire en faisant obliger le detteur par devant notaires, comme on fait aujourd'huy), le preftoint en cachette, ayant plus tost esgard à l'honneur de celui qui empruntoit, à ce qu'il ne fust sceu avoir nécessité, que non pas à bien affurer leur argent. Et pour tant, ce proverbe pourroit bien estre mis au nombre de ceux qui monstrent la bonne opinion qu'on avoit de la preud'hommie des personnes du temps passe »

– P. 44, 1. 19 : *Au busq accoustré*.

Vêtu à la mode. On retrouve ce mot de *busq* en divers passages, notamment page 53, 1. 26 & p. 86, 1. 5, toujours répondant exactement à notre mot actuel de mode appliqué au costume. Mais *busq* seul ne désigne pas (du moins chez du Fail) une mode spéciale, comme l'a cru M. Assézat (1, p. 62).

– P. 44, 1. 19 : *Un saye sans manches*.

Contre la foi de toutes les anciennes éditions, M. Assézat (I, p. 49) a imprimé « UNE saye, » comme s'il confondait LA *saie* gauloise (manteau) avec LE *saie* ou *sayon* du moyen-âge (tunique), qui parut vers la fin du XV^e siècle & fut d'abord une forte de cotte *militaire* portée par dessus l'armure, ayant un corps fermé sans manches & une jupe à gros tuyaux tout autour. Le costume *civil* s'appropriä la *saie* vers l'an 1500 : le corsage, toujours collant sur le bulle, fut ouvert devant pour laisser voir le pourpoint, qui jouait le rôle de notre gilet actuel, à cela près qu'il avait des manches ; quant au *saie*, après 1500, tantôt on y mit des manches (qui étaient fort larges) & tantôt non. On finit, vers le milieu du XVI^e siècle, par fendre la jupe en avant, de forte qu'elle forma des basques qui s'appelèrent des *bas de saie* (v. Quicherat, *Hist. du Costume en France*, 1875, pp. 347, 364, 383). Le *saye* est aussi nommé ci-dessus, p. 17, 1. 20, & ci-dessous, p. 174, 1. 26.

– P. 46, 1. 3 : *Dont toute la troupe, je ne dis rien*.

11 y a là une forme de réticence très-fréquente chez du Fail. Si nous n'avions pas tenu à suivre la ponctuation ancienne, il eût fallu imprimer ainsi cette phrase : « Je feis un coup de ma main, dont toute la troupe.... Je ne dis rien ! » Il interrompt sa phrase & se tait, pour n'être pas taxé de vantardise en rapportant les éloges que « toute la troupe » donna à ce « coup de sa main. »

– P. 46, 1. 7 : *Helas amour. Las quon congneust. Je sens laffection. Perrette venez tost. De ce brandon.*

Outre ces quatre chansons indiquées par les premiers mots de chacune d'elles, l'interpolateur en mentionne ici deux autres : « *Puyfque vivre. Nest ce pas grand cruauté.* » Nous avons retrouvé plusieurs de ces chansons dans les recueils du temps. – M. Assézat dit (1, pl 52) : « On ne voit pas ce que viennent faire là ces nouveaux titres de chansons. » Ce sont des chansons d'amour ; du Fail, en les citant, veut dire & dit très-clairement que l'amoureux, dans ses discours à sa dame, récitait toutes les fadeurs & banalités sentimentales dont ces chansons regorgent.

– P. 46,1. 16 : *De toutes lesquelles. requestes avez au bas dicelles sign é : Je ne vous congnois point.*

Au pied des requêtes de justice, le juge inscrivait une note qu'il signait pour marquer la fuite à donner à la requête, par exemple : « Soit ajourné, – Soit communiqué au procureur du roi, » & c. – Ici c'est la dame qui joue le rôle du juge & rejette ou au moins ajourne la requête de l'amoureux, en écrivant au pied d : « Je ne vous connais pas. »

– P. 46,1. 21 : *Qui vous ruse autant loing que vous étiez près.*

M. Assézat (I, p. 53, note 3) veut remplacer ici le mot *rufe* par *rue*, sous prétexte que *ruser* n'a pas, comme *ruer*, le sens de repousser, rejeter. C'est une erreur r : on trouve dans le Glossaire de Du Cange le mot « RUSARE, removere, amandare, Gall. éloigner, écarter, alias reuser, ruifer, ruser. »

– P. 46, 1. 22 : *Et lors est une vraye diablerie à quatre personnages.*

De même dans Rabelais (1. I, chap. IV) : « Mais la grande diablerie à quatre personnages estoit. » Sur quoi l'édition Burgaud-Rathery fait cette note : « Dans nos anciens mystères le diable avait toujours son rôle, & on appelait grande diablerie à quatre personnages celle où il y avait quatre diables, petite diablerie celle où il y en avait deux » (édit. 1870, t. I, p. 95).

– P. 47, 1. 13 : *Vous serez homme de bien avec un long biays.*

C'est-à-dire avec un long détour ; autrement nt : Il vous faudra beaucoup de temps pour devenir homme de bien.

– P. 47, 1. 13 : *Si vous viuez vous aurez de laage.*

De même dans Rabelais (1. 11, chap. 2), une des fages-femmes qui attendaient la nativité de Pantagruel, le voyant « sortir tout velu comme un ours, dist en esprit prophétique : Il est né à tout le poil, il fera choses merveilleuses, & s'il vit il aura de l'aage. » Certains commentateurs se sont efforcés de trouver sous ces derniers mots un sens caché. Avec MM. Burgaud & Rathery nous n'y pouvons voir, dans Rabelais comme dans du Fail, qu'une plaisanterie & une vérité dans le goût de celles de M. de la Palice.

– P. 48, 1. 21 : *Comme feroit le Magicien avec son image.*

On a cru que du Fail faisait ici allusion aux procédés de l'envoûtement encore usités au XVI^e siècle. C'est une erreur. L'envoûtement n'avait pour but que de nuire à un ennemi dans son corps, dans sa fanté, & non de modifier ses dispositions morales ni de changer sa volonté. Du Fail a donc voulu faire ici allusion à autre chose, probablement à quelque tour de prestidigitation par lequel « le magicien » changeait à volonté la figure ou l'attitude d'une image ou d'une statue sur laquelle il opérait.

(CHAP. VII.)

– P. 51, 1. 7 : *Estudiant en de vieilles fables d'Aesope.*

Nouvelle preuve que la lecture & même une certaine culture intellectuelle étaient assez communes dans nos campagnes au XVI^e siècle.

– P. 51, 1. 14 : *Encores mesure de Chasteaugeron.*

Châteaugiron, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Rennes (Ille-et-Vilaine), à 16 kilomètres de cette ville, était autrefois une seigneurie importante, qui avait ses mesures particulières. Sa mesure à grain était l'une des plus grandes du pays de Rennes : le boisseau de Châteaugiron tenait 51 litres 95 centilitres, celui de Vitré ne tenait que 34 l.

48 c., celui de Montfort 32 l. 6 (c., & le boisseau de Rennes 25 l. 15 c. seulement.

– P. 52, l. 2 : *Visiblement & apertement*.

Rabelais (l. II, ch. XVI) dit que quand Pantagruel changeait un teston, il ne manquait jamais de « faire efvanouir cinq ou six grands blancs ifiblement, apertement, manifestement. »

– P. 52, l. 4 : *Par la vertu saint Gris*.

On trouve aussi dans Rabelais, mais seulement dans le livre IV (chap ; IX) pottérieur aux Propos Rustiques, « Sang saint Gris ! » Selon Le Duchat, saint Gris eût été le surnom populaire de saint François, à cause de la couleur de la robe des Franciscains, mais ce n'est qu'une con jecture. M. Moland (Rabelais, édit. Jannet, t. VII, p. 98) cite une anecdote, qui, si elle était authentique, trancherait la question en faveur de l'opinion de Le Duchat, mais M. Moland n'indique point sa source, & l'anecdote semble suspecte. M. Assézat préfère à l'opinion de Le Duchat une explication d'après laquelle « Saint Gris est une corruption de Saint Graal, Saint Greal, *prononcé à l'anglaise* » (*Œuvres de du Fail*, I, 59). Mais comme les Français du XVI^e siècle ne prononçaient certainement pas à *l'anglaise*, cette explication nous semble fort inférieure à l'autre. Puisque l'on en est aux conjedures, j'offrirai celle-ci. *Gris* peut être une altération intentionnelle de *Christ* prononcé *Cri*, comme on l'a fait longtemps & comme on le fait encore dans *Jésus-Christ*. On aurait juré d'abord par le sang saint Christ, le ventre saint Christ, comme par le sang Dieu & le ventre Dieu. De même que, pour supprimer le blasphème dans ces deux derniers jurons, on altéra intentionnellement *Dieu* en bieu, d'où sangbieu, fambleu, & c., de même, & pour le même motif, on aurait substitué au nom du Christ (*Cris*) l'inoffensif mot *Gris*, d'où sang saint *Gris*, ventre saint *Gris*, & c. Cf. p. 79, l. 1.

– P. 53, l. 2 & 27 : *Triballory*.

Nom imaginaire, formé, ce semble, sur le verbe *triballer*, qu'on trouve dans plusieurs auteurs du XVI^e siècle, entre autrés, dans Rabelais, avec le sens de remuer, agiter, pendre, brandiller, – & qui est devenu par corruption *trimballer*, conservé jusqu'à nos jours dans l'usage populaire.

– P. 54, 1. 15 : *Escrivans au fouyer avec chascun son baston bruslé par le bout.*

Rabelais (1. I, ch. XXVIII) avait peint dans une posture analogue « le vieux bonhomme Grandgousier, qui *après souper* se chauffe à un beau, clair & grand feu &, attendant graisler des chastaignes, *escrit au foyer avec un baston brusle d'un bout*, faisant à sa femme & famille de beaux contes du temps jadis. »

– P. 55, 1. 11 : *Le bon Thenot.*

La figure du bon Thénot du Coin (*Ténot, Tiennot, Etiennot*, diminutif d'*Etienne*) est si bien dessinée & si sympathique qu'on désirerait avoir quelques renseignements sur l'original, savoir au moins à quel coin de terre il appartenait. Du Fail prend ses types, nous l'avons dit, tantôt dans les environs de Château-Létard, tantôt autour de la Hérissaie. La mesure de Châteaugiron, dont Ténot était censé se servir, le rattacherait quelque peu à Château-Létard & à Saint-Erblon plus voisins de Châteaugiron que la Hérissaie, mais le nom de Châteaugironne figure probablement là que pour spécifier la mesure la plus grande connue aux environs de Rennes. A la fin du chapitre VIII, p. 62, on voit que Tailleboudin, fils de Ténot, quitta le pays pour avoir pris une part trop active aux hostilités de ses compatriotes, les habitants de Flameaux, contre ceux de Vindelless. Or, dans nos notes sur le chapitre IX, nous prouverons que ces deux noms, ou plutôt ces deux pseudonymes, doivent désigner, le premier, la partie de la paroisse de Saint-Gilles, le second, la partie de la paroisse de Clayes, la plus rapprochée de la Hérissaie. Ajoutez que, parmi les champs dépendant de cette terre, il en était un qui s'appelait le clos du Coin. On peut conclure de là que le bon Ténot n'a pu être qu'un voisin de la Hérissaie & probablement un paroissien de Saint-Gilles.

– P. 55, 1. 14 : *Tailleboudin son filz, héritier principal & noble. Héritier principal & noble* est un terme de droit désignant en Bretagne celui qui, dans une famille noble, succédait à titre d'aîné & emportait, quel que fût le nombre des cohéritiers, les deux tiers de l'héritage. Appliqué à Tailleboudin, c'est une de ces plaisanteries de palais qui abondent dans du Fail. – Quant au nom de Tailleboudin, on le trouve dans Rabelais : Tailleboudin & Riflandouille sont les deux capitaines chargés par

Pantagruel de diriger la résistance contre les Andouilles farouches (voir livre IV, chap. XXXVII & XLI). Mais le livre IV de Rabelais est postérieur à la publication des *Propos Rustiques*. Du Fail serait plutôt ici prêteur qu'emprunteur. Probablement le nom figurait de vieille date dans quelque farce populaire. – Dans le curieux *Journal de Gilles de Gouberville*⁵³, à la première page (1 5 mars 15 53, v. st.) on trouve le nom très-réel de Talbourdin, qui pourrait avoir suggéré à du Fail la variante fantaisiste & comique de Tailleboudin.

– P. 55, 1. 14 : *Mit tout par escuelles*.

Mettre par écuelles, dans le sens de prodiguer, dissiper, jeter son bien par les fenêtres, est une locution ancienne. La vieille *Bible des Noëls* gothique du commencement du XVI^e siècle, porte (p. 145) : *Je mets tout par escuelles*. Dans Rabelais (1. I, ch. IV), Grandgousier « commandoit que tout allast par escuelles, » c'est-à-dire que l'on n'épargnât rien à ce grand festin de tripes qui précéda la naissance de Gargantua. Au livre IV (chap. X & XII) on retrouve deux fois cette expression avec le même sens.

(CHAP. VIII.)

– P. 56, 1. 3 : *Le bonhomme Jamet*.

C'est le même que Thénod du Coin. Jamet, comme nom de famille, existe encore en Bretagne ; peut-être était-ce en réalité celui de Thénod, que du Fail a mis ici par mégarde.

– P. 56, 1 13-14 : *Qu'il avoit achetés au Lendit*.

D'après M. Assézat (1, p. 65), la foire du Lendit se tiendrait à Saint-Denys seulement « depuis 1336. » – C'est par trop rajeunir le Lendit, qui tire son origine de la translation des reliques insignes de la Passion de Notre-Seigneur, apportées d'Aix-la-Chapelle à Saint-Dcnys par Charles-le-Chauve, au IX^e siècle. La fête indiquée – *festum indictum*, en français *l'Indict*, *l'Endict* & le *Lendit* – pour la vénération de ces reliques, attirant du dehors une foule immense, réduite à camper aux portes de Saint-Denys, entraîna, – ne fut-ce que pour nourrir cette foule, – la nécessité d'un grand marché, bientôt transformé en foire régulière, qui durait aussi longtemps

que la fête religieuse, c'est-à-dire toute une quinzaine, à partir du second mercredi de juin. La tradition qui rapporte à Charles-le-Chauve l'origine du Lendit se trouve mentionnée, au XIII^e siècle, dans la chronique de Guillaume de Nangis, & dès 1124, l'existence ancienne de la fête & de la foire était authentiquement attestée par un diplôme de Louis-le-Gros. –

Cette foire jouissait de grandes franchises & était une des plus considérables de France. L'ouverture avait fini par en être fixée à la Saint-Barnabé (11 juin), la clôture à la Saint-Jean (24 juin). Aujourd'hui encore, le 11 juin de chaque année, il y a à Saint-Denys une foire, où il se vend d'habitude près de cent mille moutons & qui s'appelle toujours le Lendit, – ou, comme d'autres écrivent, Landit. – Sur le Lendit voir Doublet, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Denys*, 1625, p. 434-436, 854, 1260-1262, & le *Glossaire* de Du Cange au mot *Indictum* 3.

– P. 57, 1. 14 : *Sans main mettre*.

Sans travail manuel. Expression fort claire, ce semble, que M. Assézat a traduite à tort par « sans avoir besoin d'argent d'avance » (I, 67).

– P. 58, 1. 2 : *Ce ferial Tailleboudin*.

M. Assézat (I, 68) veut que *ferial* réponde à notre moderne *noceur* ; ce mot signifie simplement gai, plaisant, jovial, parce que les jours de fête (*feria*) sont consacrés à la joie.

– P. 58, 1. 12-14 : *Noz statuts, que feu de bonne memoire Ragot, nostre antecesseur, ha tiré de beaucoup de bonnes coustumes, & avec adiousté de son esprit*.

M. Francisque Michel, en 1854, dans ses *Etudes de Philologie sur l'Argot* (p. XXXVI & XXXVII), & M. de Montaiglon, en 1856, au t. V (p. 137-141) de son *Recueil de Poésies françoises des XV^e & XVI^e siècles*, ont cité à peu près tout ce qui a été dit de Ragot par des auteurs anciens. M. de Montaiglon a reproduit en outre deux pièces de vers du XVI^e siècle, le *Grand Regret du capitaine Ragot* (p. 142-146), & le *Testament de Ragot* (p. 147-154). Il résulte des renseignements ainsi colligés que Ragot avait été un illustre *gueux* ou *belistre*, & même prince ou capitaine des gueux dans le commencement du XVI^e siècle, puisque Rabelais le nomme déjà au chap. XI de son second Livre paru en 1533. Tahureau, dans ses *Dialogues* publiés en 1565, appelle Ragot « l'élégant & insigne orateur belistral, jadis tant

renommé entre les gueux de Paris comme le parangon, roi & maistre d'iceux. » Il dit que ses enfants étaient fort riches, « pourvus avec des plus notables & fameuses personnes que l'on pourroit trouver, » & en passe de devenir gentilshommes « si Dieu plaist. » M. de Montaiglon semble révoquer en doute ce dernier détail, rendu cependant très-vraisemblable par les nouveaux renseignements que vient de publier (en 1877) M. Célestin Port, archiviste de Maine- &-Loire, au t. 111 de son excellent *Dictionnaire historique de Maine- &-Loire* (p. 217). On y voit que les Ragot étaient une bonne famille de bourgeoisie angevine, dont un membre, Jean Ragot, fut élu maire d'Angers le 1^{er} mai 1516, & portait pour armes *d'argent à 3 rats de fable*, 2 & 1. Les traditions & les documents écrits de l'Anjou, cités par M. Port, rattachent formellement à cette famille le Ragot qui se mit « à gueutter à Paris, vers 15 50 [lisez 1530] avec tel artifice qu'il fut créé roy *des gueux* ; gueu qui avoit salle & chambre tapissée & qui se servoit de vaisselle d'argent. » – Bien que la postérité du Ragot, maire d'Angers en 1516, eût refusé la noblesse (que conférait cette charge) pour continuer la draperie, il n'y aurait certes rien eu d'étrange à voir des membres de cette famille – fût-ce les fils du roi des gueux – trouver moyen de se faire anoblir. Ce qui justifie entièrement le dire de Tahureau.

– P. 58. 1. 24 : *Le scandale est lun des principaux poincts de nostre religion.*

Malgré fa tournure affirmative, cette phrase veut dire que l'un des principaux points de la règle des gueux était d'éviter le scandale, c'est pourquoi ils ne festinaient que de nuit. Religion est pris ici dans le sens de règle d'un ordre religieux : on disait la religion de Saint Benoît, la *religion* de Saint François, de Saint Dominique, pour l'ordre de Saint Benoît, & c.

– P. 58, 1. 27-29 : *Autres les bras pendans, froissez par la foudre, qui toutesfois sont dun pendu, & les leurs serrez contre leur corps.*

Ambroise Paré, au chap. 20 de son traité *des Monflres*, qui forme le livre xxv de ses Œuvres complètes, dit : « J'ay souvenance eltant à Angers, mil cinq cent vingt cinq, qu'un meschant coquin avoit coupé le bras d'un pendu, encore puant & infect, lequel il avoit attaché à son pourpoint. & cachoit son bras naturel derrière son dos. » (Œuvres, édit. 1586, p. 1051.) Ce chapitre est intitulé : *Exemple de l'artifice des meschans*

gueux de l'ostière. Comme le traité d'Amboise Paré n'a paru qu'en 1573, il est certain que du Fail ne l'a pas copié ; il avait appris ce fait pendant son séjour à Angers. Il en est de même d'un autre trait du même genre, que Paré rapporte au commencement du chap. 22 du même traité, intitulé : *L'imposture d'un certain maraut qui contrefaisoit le ladre*. « Ce ladre, dit-il, avoit certaine lisière de drap entortillée autour de son col, et par dessous son manteau, de sa main fenestre se serroit la gorge, afin de se faire monter le sang à la face. » (Œuvres, éd. 1586, p. 1052.) Du Fail avait connu ce fait & l'avait signalé avant Paré, comme on peut le voir ci-dessus, p. 59, 1. 2-3.

Non-seulement du Fail n'a pas copié Paré, mais Paré a copié presque textuellement du Fail, dans ce même chap. 22, liv. XXV de ses Œuvres, où, continuant ce tableau des artifices & des mœurs des *gueux de l'hostière*, il dit : « Autres prennent deux petits enfans & les mettent en deux panniers sur un asne, criant qu'ils ont été expoliez & leur maison brulée. » Et de son côté, dans du Fail, Tailleboudin dit à Anselme : « J'ay bien usé de plus grande rufe ceste année. je prins mes deux petits enfans & les monté sur mon asne... & contrefaisois le bourgeois spolié de mes biens par la guerre » (v. ci-dessus, p. 61, 1. 19-24).

Paré continu e : a Autres prennent une pance de mouton, l'appropriant sur le bas ventre, disant estre rompuz & grevez & qu'il les convient tailler. Autres cheminent sur deux petites tablettes, qui peuvent voltiger & faire soubresauts autant bien qu'un basteleur. Autres feignent venir de Jerusalem, rapportant quelques bagatelles pour reliques, & les vendent aux bonnes gens de village. Autres ont une iambe pendue à leur col Il (Œuvres, éd. 1586, p. 1053). – Mais avant lui Tailleboudin avait dit : « Il me fait bon voir harenguer une pource femme de village & je luy en compte de belles... Je luy vendray quelques reliques que moy mesme ay apporté de Hierusalem, ou une image ou quelque bagatelle » (ci-dessus p. 60, 1. 26-28 ; p. 61, 1. 3-5). Et parlant de ses confrères en gueuserie il en avait peint « autres (ayans) un jarret pendant à la ceinture,... celui qui affermoit le ventre & intestins lui tomber, monstrant vu ventre de mouton. & celui qui va fus deux petites tablettes, lequel estant au consistoire faict mieux un soubresault que basteleur qui foit en ceste ville » (cidess., p. 59, 1. 1-2 & 1. 8-13).

Enfin Tailleboudin dit : « Tant y a de voyageurs, les vns à Saint Claude, à Saint Meen, autres à Saint Seruais, Saint Mathurin, qui ne sont aucunement malades, & ceux là nous enuoyons pour voir le monde, pour apprendre. Par lesquelz de ville en ville mandons (le tout en nostre iargon) ce que sçavons de nouveau, mesme ce que concerne nostre faict, comme de quelque manière de faire de nouveau inuentée pour attraper monnoye. Et comme tu vois que à ces couvents monachaux se departent les paroisses pour prescher, aussi avec nous se departent les prouinces pour, à certain temps, rapporter tout au commun butin »(ci-dessus, p. 60, l. 8 à 20).

Paré, abrégeant un peu, répète : « Que diray-je plus ! C'est qu'ils departent les prouinces, pour en certain temps rapporter tout au commun butin, feignant faire voyage à Saint Claude, Saint Main, Saint Maturin, Saint Hubert... & sont ainsi envoyez pour voir le monde & apprendre, par lesquels mandent de ville en ville aux gueux leurs compagnons, en leur iargon, ce qu'ils sçavent de nouveau & qui concerne leur faict, comme de quelque manière de faire nouvellement inuentée pour attraper monnoye. » (Œuvres, éd. 1586, p. 1053).

Etienne Pasquier se trompait donc beaucoup quand, en 1555, il parlait dédaigneusement des *Propos Rustiques* comme d'une œuvre entièrement oubliée. Vingt ans plus tard, au contraire, les hommes les plus graves se plaisaient encore à lire ce livre & à l'imiter de très-près.

– P. 59, l. 6 : *Mal saint Jean*.

L'épilepsie.

– P. 60, l. 11 : *Barbe rase, pied ferrat*.

M. Assézat voit dans « ces quatre mots deux caractères des anciens moines mendiants, » sous prétexte qu'ils « se retrouvent chez les frères fredons de Rabelais, » au chap. XXVII du liv. v. Mais, outre que ce livre n'est point de Rabelais, comme il est très-postérieur aux *Propos Rustiques*, du Fail n'a pas pu s'en inspirer. Il faut donc chercher ailleurs le sens de cette locution. Le sens littéral est clair : *pied ferrat* ou pied ferré, c'est un pied muni d'une chaussure solide, de galoches, par exemple, la chaussure des écoliers, comme le prouve le vers macaronique cité par du Fail lui-même dans ses *Contes d'Eutrapel*, ch. XXV I : *Turba galochiferum ferratis pedibus ibat*. « Cent livres tournois, barbe rase, pied ferrat » signifient, je

crois, cent livres tournois nettes & liquides, l'entretien de la barbe & de la chaussure du bénéficiaire étant même mis à la charge de celui qui fournit la rente.

– P. 61, 1. 1 : Charnier.

Cette expression défigiie encore en Bretagne un grand baquet muni d'un couvercle, où l'on conserve, dans la saumure, des quartiers de chair de porc. C'est bien ici le sens de ce mot. M. Assézat (1, 72) y voit « l'endroit où l'on conservait la viande, » ce qui serait simplement un garde-manger. Le mot est pris dans un sens beaucoup plus précis & plus local.

– P. 61, 1. « : *Elle n'en sentira que le vent.*

Dans Rabelais, 1. II, chap. VI : « Et quand il (Panurge) changeoit un teston, le changeur eust esté plus fin que maistre Mousche, si Panurge n'eust fait evanouir cinq ou six grands blancs. dont le changeur *n'en eust senty que le vent.* »

– P. 61, 1.14 : *Quelque fin frotté.*

Les meilleures des éditions anciennes, celles de 1547, 1549, 1573, portent toutes frotté. Les éditions interpolées de 1548 & 1554 impriment *frété*, qui est une faute. M. Assézat a eu le tort de préférer cette dernière version, qu'il explique par *fractus*, rompu, roué. – Un *fin frotté*, c'est proprement un habile, un malin ; la métaphore correspond à celle dont on use encore quand on parle d'un esprit aiguisé. – Des Autels, dans sa *Mitistoire barragouyne*, au commencement du chap. XI, dit : « Tout ce qu'un *fin frotté* orateur sçauroit dire pour bien aggraver & réaggraver une matière. » – Et Cholières, dans fa 5^e *Après-dînée*, après avoir raconté un tour joué par un pape à des religieuses qui l'importunaient, ajout e : « Je ne veux point mefparler des Papes, mais celuy qui presta cette charité à ces pauvres Nonnains estoit un *fin frotté* » (*Après-Disnées*, édit. de 1587, f. 1 5 1 V^o). Cf. Tabourot, *Bigarrures*, livre 1, ch. 7 ; édit. 1662, p. 132.

– P. 61, 1. 26 : *Une jeune garse que je prins à Hurleu.*

Toutes les éditions autres que celle de 1547 portent Huleu. M. Defrémery (*Revue critique*, n^o du 20 mars 1875) a remarqué avec raison que huleu ou hurleu signifie un mauvais lieu. Toutefois, du Fail paraissant en faire ici un nom propre plutôt qu'un nom commun, il est bon de dire que l'on trouve

dans le *Dictionnaire des Postes* quatre villages appelés *Huleux*, deux dans le dép. de l'Oise, un dans la Seine-Inférieure, un dans la Somme.

– P. 62, 1. 17 : *Deslier une mousche*.

Expression proverbiale pour dire : faire une chose facile, se tirer d'un embarras médiocre. Je ne connais pas d'autre exemple de ce proverbe, non recueilli par M. Leroux de Lincy.

(CHAP. IX.)

– P. 64, titre : *De la grande bataille de ceux du village de Flameaux & de ceux de Vindelles, où les femmes se trouvèrent*.

Ici commence l'histoire de la guerre des habitants du village de Flameaux contre ceux de Vindelles, forte d'épopée rustique qui occupe trois chapitres. Nul doute que du Fail n'ait retracé là des faits réels, car rien n'était plus fréquent, à une date encore récente, que ces haines & ces batailles de paroisse à paroisse. Aussi notre auteur, ne voulant pas contribuer à perpétuer la querelle qu'il raconte, s'est plu à s'envelopper de voiles, tout en laissant la réalité transparaître sous le nuage qui la dissimule. Vindelles & Flameaux sont deux noms imaginaires, ou plutôt deux pseudonymes, & – pour écarter toute équivoque – disons que Vendel, aujourd'hui commune du canton de Saint-Aubin-du-Cormier, arrondissement de Fougère (Ile-&-Vilaine), n'a nul rapport avec le Vindelles de du Fail. Nous ne voulons pas faire ici, sur ces deux noms, une dissertation *ex professo* qui serait ridicule ; nous indiquerons seulement le résultat de nos recherches, fauf à produire nos preuves à mesure que se présenteront les patrages de notre texte qui les fournissent. – *Vindelles* désigne le bourg de Clayes (aujourd'hui commune du canton & arrondissement de Montfort, Ille- &-Vilaine), & la partie de cette paroisse qui avoisine le bourg. – *Flameaux*, c'est la partie nord-ouest de la paroisse de Saint-Gilles (aujourd'hui commune du canton de Mordelles, arrondissement de Rennes, Ille &-Vil.), qui est limitrophe de Clayes & qui renferme, entre autres, les villages de Huchepoche & de l'Archerie, marqués sur la carte de France de l'état-major, feuille 75 (feuille de *Rennes*).

– P. 64, 1. 3 : *Ceux de Flameaux feirent une archerie.*

Le mot archerie désigne à la fois le tir de l'arc, la réunion des tireurs, le lieu où se fait cet exercice. Le village où les habitants de Flameaux, c'est-à-dire de la paroisse de Saint Gilles, avaient organisé ce tir, et qui très-probablement servait depuis longtemps de point de réunion pour ce objet, a retenu de là le nom de l'Archerie, qu'il porte encore aujourd'hui. Il est dans une situation très-dominante, presque sur la limite de Saint-Gilles & de Pleumeleuc. Dans la carte de l'état-major (feuille 75) on le trouvera un peu au nord de la route nationale de Paris à Brest, – route qui, au XVI^e siècle, n'existait pas en ce lieu.

– P. 65, 1. 21 : *Vous estes yures de laid caillé.*

Vous avez une ivresse d'enfants, vous vous fâchez pour des riens.

– P. 66, 1. 12 : *Ilz n'estoyent que lourdaux & gros veaux de dixme.*

« On appelle *veau de dixme* un gros lourdaut, c'est-à-dire un veau par excellence, ou un gros *veau*, digne d'être choisi pour donner à la dixme. » (*Dictionn. de Furetière*, édit. 1691.) Cf. Rabelais, 1. II, chap. 10.

– P. 66, 1. 15 *Et sentrefussent volentiers donnez sur le haut de leurs biens.*

C'est-à dire, sur la tête. M. Assézat traduit (I, 80) « Se fussent battus à propos de la supériorité de leurs biens. » – Véritable contre-sens, comme l'a déjà remarqué M. Defrémery.

– P. 67, 1. 4 : *Jouan Pretin.*

On trouve cette famille *Pretin* ou *Bretin* dans les registres baptismaux de Saint-Gilles & de Clayes au commencement du XVII^e siècle.

– P. 67, 1. 4-5 : *Qui mettoit la cloche au chat.*

« Qui excitait les disputeurs & faisait *kiss kifs*, dit M. Assézat (I, p. 80). Il suffit de se rappeler la fable de La Fontaine (*Conseil tenu par les rats*, 1^e du livre II) pour savoir que mettre la cloche au chat est tout autre chose : c'est se charger de la partie la plus ardue & la plus importante d'une entreprise.

– P. 67, 1. 7 *Lorsquilz leur rendirent leurs habits de jeux tous rompuz.*

Mettre en pièces ou gâter les vêtements que leurs adversaires avaient déposés pour jouer ou courir plus librement, était un mauvais tour que les paysans bretons se jouaient volontiers entre eux, & qui a été la cause de bien des querelles. Il y en eut une grotte de ce genre & pour ce motif entre

les gars de Campénéac & ceux d'Augan (deux paroisses voisines de Ploérmel), & dont le souvenir a été conservé par quelques vers d'une vieille chanson venus jusqu'à nous. Ceux d'Augan avaient été les agresseurs, car cette vieille rime (qui semble du commencement du XVII^e siècle) porte :

*A h ! qu'il fera beau voir quand le curé dira :
Rendez la galicelle aux gars de Campéni !*

La chanson montrait aussi les gens de Campénéac venant en ordre de bataille – comme les Vindelloyais dans du Fail – réclamer leurs souquenilles dérobées ou mises en pièces :

*Ils marchaient deux à deux en cadets de noblesse.
Celui qu'a la grand' barbe il marchait le premier,
On voit ben à sa min' que c'est un couturier.*

– P. (J7) 1. 20 ; *La journée de Monthlery*

Livrée le 16 juillet 1465 entre l'armée de Louis XI, roi de France, & celle du duc de Bourgogne, commandée par le comte de Charolais qui, plus tard, fut Charles le Téméraire. Les Bretons étaient les alliés des Bourguignons ; leur duc, François II, se trouvait avec son armée à Châteaudun, il joignit les Bourguignons quelques jours après la bataille, & continua la campagne avec eux.

– P. 67, 1. 25-26 *Tourgis un joueur de vèze, & le musnier de Blochet.*

Du Fail, qui ne voulait pas que l'on pût faire de son récit des applications trop évidentes, multiplie les précautions pour dérouter les malins. Quand il cite des noms réels de lieux & de personnes, il mêle de dessein formé ceux qui proviennent du pays de Château-Létard avec ceux des environs de la Hériffaie, deux cantons distants entre eux de sept. à huit lieues, mais qui avaient l'un & l'autre leurs guerres intestines. – Ainsi les *Tourgis* sont une famille de Saint-Erblon qu'on retrouve dans les registres baptismaux de cette paroisse, notamment en 1552 & 1557 (Reg. bapt. f. 56 v^o, 73 v^o, 113 r^o). – Le moulin de Blochet est situé aussi. en cette paroisse, au sud-est du bourg, sur la petite rivière d'Ise. – Dans l'édition de 1548, l'interpolateur a jugé bon de remplacer ce nom de Blochet par celui de *Guichol et* :

substitution qui confirme l'origine augevine attribuée par nous à cet interpolateur, car, selon M. Célestin Port (*Dictionn. hist. de Maine- &-Loire*, II, p. 329), « *Guicholet* » est une « ferme & moulin de la commune du Fief-Sauvin, canton de Montrevault, arrondissement de Cholet (Maine- &-Loire), » située sur la rivière d'Erve. « Là passait la voie antique pour gagner Angers par Chalonnes. » Par une singulière coïncidence, que l'interpolateur avait peut-être apprise de du Fail, il y a tout près du bourg de Saint-Gilles, en Bretagne, un hameau inicrofcopique & presque homonyme, appelé Guichalet, ou mieux, peut-être, Gué-Chalet. – Mais le nom de Blochet est certainement ici la seule version qui appartienne à du Fail.

– P. 68, 1. 4 : *Et puis laissez faire aux bœufs de devant.*

Grandgousier, pour aider à sa manière la bonne Gargamelle à mettre au jour Gargantua, lui dit : « Courage, courage ! ne vous souciez au reste & *laissez faire aux quatre bœufz de devant* : je m'en vais boire encore quelque veguade » (Rabelais, livre I, ch. VI). Façon de parler proverbiale & qui, non plus que la fuivante, n'appartenait pas plus à Rabelais qu'à du Fail.

– P. 68 1. 16 : *Quilz noferoient toussir, les belistres, eussent ilz mangé un pleinfac de plume.*

Rabelais, livre II, ch. XVIII : « Ilz demourerent tous estonnés comme canes, & *ne osoient seulement tousser, voire eussent ilz mangé quinze livres de plume.* »

– P. 69, 1. 12 : *Chez la Jambue.*

Sous les dates du 10 février 1542 (v. st.), & 29 janvier 1544 (v. st.), on trouve Pierre *LeJambu* & Marie Delabarre, sa femme, dans les registres baptismaux de Saint-Erblon (fol. 12 r^o, 22 r^o), & encore sous celle du 7 décembre 1547 dans les reg. baptism. de Noyal-sur-Seiche (f. 152 v^o).

– P. 70, 1. 5 *Iettans la teste aux chiens.*

Un homme contre lequel aboie un chien se borne d'ordinaire à le chasser par un geste de la jambe ou par quelques mots accompagnés d'un mouvement de tête menaçant. C'est ce que du Fail appelle ici jeter la tête &, dans l'édition de 1549, jeter la jambe aux chiens. Les Vindellois ne daignèrent faire que cette réponse aux remontrances des pauvres vieux Flamens. – M. Assézat interprète « jettans la teste aux chiens » par

« faisant tête au danger »(1, p. 48). Contre-sens manifeste : à ce moment les Vindelloyens triomphants ne se croyaient menacés d'aucun danger.

– P. 70, l. 14-16 : *Tellement que furent près du chemin Creux. Ce chemin n'étoit faussement appelé Creux, car, & c.*

Ce chemin Creux existe encore, & avec ce nom, à moins d'un kilomètre du bourg de Clayes, sur la route (simple chemin rural) qui va de Clayes à l'Archerie & qui, à partir de ce bourg, passe successivement devant les fermes de la Croix, du Pâtis-Bigot & du Plessix. En face de cette dernière (non marquée sur la carte de l'état-major, mais qui se trouve un peu à l'ouest du Pâtis-Bigot), cette route, qui depuis Clayes avait continué de monter vers le N.-O., descend tout à coup vers le S.-O., & là commence le chemin Creux, qui a environ cent mètres de long & aujourd'hui encore, répond très-exactement à la description de du Fail. C'est une tranchée large de moins de deux mètres, profonde de six à sept, avec des parois droites comme des murs, surmontées de talus vêtus de ronces & couronnés de vieux chênes, dont le feuillage forme au-dessus de ce couloir une voûte impénétrable. Rien de plus vert & de plus pittoresque sous le chaud soleil d'été, à la nuit rien de plus sinistre, un vrai coupe-gorge. Je ne connais pas en Bretagne de lieu plus propre à une embuscade du genre de celle que décrit du Fail.

– P. 70, l. 35-36 : *Sans dire qui ha perdu ou qui ha gagné.*

Sans aucune explication ni aucun délai ; locution qu'on retrouve dans la *Nouvelle fabrique des excellents traits de verité*, édit. 1853, p. 24, au chapitre : *D'une prairie qui fut bruslée.*

– P. 71, l. 2-3 : *Commencerent à gagner le haut, courans à la foule pour sortir hors le chemin.*

Dans le style ordinaire de du Fail, gagner le haut c'est fuir. Ici, d'après la disposition des lieux, que nous avons vérifiée, cette expression a une exactitude & une valeur toute spéciale. Car, pour sortir de la partie étroite & profonde du chemin, proprement appelée chemin Creux, il faut, en allant vers Clayes qui était l'objectif des Vindelloyens, remonter une pente assez forte, au haut de laquelle la voie cesse d'être encaissée & prend plus de largeur.

– P. 71, 1. 11-12 : *Par le sang bieu, difoyent ceux de Flameaux, les pardons sont à Rome.*

On a voulu voir là une raillerie impie contre les indulgences. C'est simplement un jeu de mots sans conséquence. Les Vindelloyes demandent pardon, les Flamiois réponde t ; – Il n'y a point de pardons ici, ils sont à Rome, allez les chercher. – En attendant ils continuent de frapper sur leurs ennemis.

– P. 72, 1. 9 : *Auoyent ioué de lespée à deux iambes.*

S'étaient enfuis : locution proverbiale. Voir Leroux de Lincy, *Livre des Proverbes français*, 1859, t. II, p. 79.

– P. 72, 1. 23-24 : *Des herbaudes qui faisoient rage de frapper.*

M. Assézat traduit *herbaudes* par hargneuses, fondé sur ce pas sage de Rabelais : « Monter dessus comme *herbaut* sur pauvres gens » (liv. IV, chap. 52), où, selon lui, *herbaut* signifie « un chien basset dresse à chasser les gens déguenillés » (*Œuvres de du Fail*, 1, 87). Mais selon MM. Burgaud & Rathery, *herbaut* est employé par nos vieux auteurs dans le sens de stérilité, disette, misère (*Rabelais*, édit. Didot, 1873, 11, p. 254). Adjectivement, *herbaud*, *herbaude* signifierait alors misérable, malheureux, & ce sens n'a rien qui répugne au passage de du Fail. Remarquez, d'ailleurs, que celui-ci n'a pu prendre ce mot dans Rabelais, dont le livre IV parut après les *Propos Rustiques*.

– P. 72, 1. 29 : *Il n'y en avoit pas une qui ne feist le diable darguer.*

Janotus de Bragmardo, vers la fin de sa harangue à Gargantua pour recouvrer les cloches de Notre-Dame, dit : « Par mon âme, j'ay veu le temps que *je faisois diables d'arguer*. Mais de present je ne fais plus que resver » & c. (*Rabelais*, liv. I, chap. XIX). La réminiscence est évidente. Seulement, Janotus arguait ou argumentait avec la langue, les héroïnes de du Fail à beaux coups de poing, de pied, & c.

– P. 73, 1. 8 : *Lorpidons.*

Picrochole, fuyant après sa défaite, « fut advisé par une vieille *lourpidon* que son royaume luy seroit rendu à la venue des cocquecigrues » (*Rabelais*, liv. I, chap. XLIX). *Lorpidon* ou *lourpidon*, vieille aux pieds difformes ou aux jambes tortues, de *loripedem*, cagneux, par extension vieille sorcière.

– P. 73, 1. 18-19 : *Tout le boys de la Toufche en retentissoit.*

Un peu au nord du bourg de Clayes est le village de la Touche (v. carte de l'état-major, feuille 75) au fud de ce village existait encore au dernier siècle un bois qui venait jusqu'auprès du château de Clayes. (Renseignement communiqué par le propriétaire du château de Clayes, M. le comte de Palys.)

– P. 73, l. 26-27 : *Ce chemin appelle vulgairement & notoirement Creux, fut des lors appelle le chemin de la Rencontre.*

Le souvenir de la *rencontre* s'étant peu à peu éteint, le premier nom de chemin Creux a seul persisté & dure encore.

– P. 74, l. 5-8 : *Ainsi lont promis & iurè faire & tenir, & de leurs gré & confentemens les y avons condamné & condamnons, comme de maintenant pour lors & de lors pour maintenant.*

Formule solennelle, constitutive des obligations, & qui sert de conclusion à des milliers de contrats passés aux XV^e & XVI^e siècles par les notaires de Bretagne & confervés jusqu'à nous. L'une des parodies de la langue judiciaire, si fréquentes chez du Fail.

(CHAP. X.)

– P. 75, titre: *Mistoudin se venge de ceux de Vindelless.*

Mistoudin est un nom de fantaisie, mais ce mot avait au XVI^e siècle un sens assez peu connu qu'il nous paraît utile de rechercher. Dans *les Touches* de Tabourot, publiées en 1585, on trouve, au troisième livre, un quatrain intitulé : LE MISTOUDIN & ainsi conçu (p. 112) :

*Le Procureur qui se desguise
Ainsi qu'un jeune mariolet,
Il porte un colet sans chemise
Et sa chemise sans colet.*

Un marjolet était un jeune fat, ce qu'on appela plus tard un petit-maître, un petit *crevé* ou un gommeux d'aujourd'hui. Le *mistoudin* de Tabourot semble n'être qu'un imitateur, un copiste maladroit du marjolet. – On appliquait aussi ce nom aux femmes. Gabriel de Minut, dans son singulier

traité De la Beauté, au chapitre xxv, intitulé *De la Beauté mignarde*, trace ce portrait, fort curieux, d'une *mistoudine* de son temps :

« La beauté *mignarde*, dit-il, nage entre deux eaux, c'est-à-dire entre la beauté *seditieuse*⁵⁴ & la beauté *religieuse*... Ceste beauté qui est gaillarde, soyeuse & affettée, se trouve communément logée sur le corps d'une personne, laquelle, – par un œil vif & gaillard & neantmoins quelque peu passager, par un parler mignard, doux & gracieux, par un marcher à demi grave & à demi fretillant, – appelle les personnes, & mesmement ceux qui sont faits au leurre d'amour, à talonner ses pas pour apprendre le lieu de sa demeure. Là où, la voyant mignardement pincer la corde d'un luth Venitien, toucher légèrement le clavier d'une espinette Parisienne, conduire doucement l'arquet sur une viole Lyonnoife, & faire là dessus sortir de sa douce & delicate gorge cent & cent fredons aux enuis de ceux que le gentil rossignol nous preste au doux printemps. La voyant aussi, d'autre part, au bal, qui se fait quelquefois en sa maison, demener ses jolis petits pieds si gentiment, si beau & si dru sur le paué de la salle... La voyant, le bal fini, modestement discourir sur plusieurs divers, beaux & ioyeux propos... Et après, accompagner les assistans ayans prins congé d'elle jusques à la porte de la sale avecques une gracieuse. fort gentille & une façon de faire mignarde & attraiante, par un modesse baisement de main retirée d'un gant de fleur qui la couvre à demi & par un subtil r'haussement de pied qui semble à demi desrobé, & un coup d'œil qui perceroit la plus forte cuirasse du plus resolu cœur... La voyant donc ainsi, avec un accoustrement de teste tantost à l'Italienne, tantost à l'Espagnolle, tantost à la Françoisie qui ne doit rien, à mon advis, à ceux des autres nations... Las ! qui est celui, pour si bien mortifié qu'il sceust estre, qui ne se reputast trop plus qu'heureux & fortuné de pouvoir entrer tant seulement dans la grace d'une telle & si gentille & si accomplie maistresse ! De sçavoir dire maintenant si ceste gentille MYSTODINE se sert point des petits pots du cabinet⁵⁵, ce me sont lettres closes : pour le moins, s'elle s'en sert, cela se conduit si dextrement que l'on ne s'en aperçoit point » & c. – (DE LA BEAUTÉ, *discours divers, avec la PAVLE-GRAPHIE ou description des beautez d'une dame Tholosaine nommée LA BELLE PAVLE*, – par Gabriel de

Minut, chevalier, baron de Castera, seneschal de Rouergue. – A Lyon, par Barthelemi Honorat, au Vaze d'or, 1587, in-8^o, p. 177-181.)

La *mystodine* de Minut appartient donc au même genre que le *mistoudin* de Tabourot, mais celui-ci est une méchante copie, & celle-là un excellent original, la femme à la mode du XVI^e. siècle, accorte, jolie, spirituelle.

Dans un autre auteur de ce temps nous trouvons ce mot avec un autre feus. L'inconnu qui publia en 1575, sous le pseudonyme ou l'anagramme de *Du Roc fort Manne*, un petit recueil de *Nouveaux recits ou Comptes moralisez*, raconte, dans son sixième chapitre, une farce plus ou moins plaisante jouée à un gentilhomme par un maréchal-ferrant, & commence ainsi : « Or comme on voit le plus souvent les plus rusez premiers prins, deux braves *mistaudins* gentilshommes, menans deux damoiselles au promenoir⁵⁶ » & c. Je ne poursuis pas la phrase, qui est fort longue. La citation suffit à montrer qu'ici *mistaudin* ou *mistoudin* est synonyme de rufé, malin, bien avisé. C'est dans ce sens que du Fail prend le mot & qu'il en fait le – nom du héros de ce chapitre, à cause de l'invention fort plaisante par laquelle celui-ci se venge des Vindelloyis.

Ce nom était d'ailleurs connu de vieille date en Bretagne, au moins comme sobriquet. Dans le compte inédit du Béguin ou deuil de François II, dernier duc breton, mort le 9 septembre 1488, – compte qui donne au grand complet l'énumération de tout le personnel de la maison ducal, – on trouve, au fol. 8 v^o, parmi les aides de cuisine (les *queuz* de troisième ordre), un *Mistoudin* & un *Triboullet* (Arch. départ. d'Ille- & -Vilaine).

Peut-être ce nom est-il dérivé de *miste*, propre, poli, gentil, bien fait.

– P. 75,1. 6-8 : *Bonnets à croupiere, chausses à la martingalle &– à queue de merluz, soulliers à poullaine, & chapeaux albanesqs.*

Je n'ai rien trouvé sur les bonnets à croupière. – Les souliers à la poullaine sont bien connus, mais au moment de la publication des *Propos Rustiques*, il y avait longtemps que ni en Bretagne, ni ailleurs, on n'en portait plus ; du Fail, à la première ligne du chap. VI (ci-dessus, p. 42), en parle comme d'une mode passée depuis longtemps. – Rabelais (liv. 1, chap. 20), nous dit que Gargantua, voulant récompenser d'une paire de chausses l'éloquent Janotus de Bragmardo, mais « doutant de quelle façon mieulx duiroient audit orateur : ou à la *martingale* qui est un pont levis de

cul, pour plus aisément fianter, ou à la marinière..., ou à la suisse..., ou à *queue de merlus* de peur d'eschauffer les reins ; luy fit livrer sept aulnes de drap noir & trois de blanchet pour la doubleure. » Et au livre II, ch. 6 : « Le pauvre Limousin conchioit toutes ses chausses, qui estoient faites à *queue de merluz* & non à plein fond ; dont dist Pantagruel : Quelle civette ! » –

Les chapeaux *albanais*, dont la vogue commença sous le règne d'Henri II, avaient de larges bords & une forme en melon allongé (J. Quicherat, *Hist. du Costume*, p. 384), Rabelais & son continuateur en ont parlé ou y ont fait allusion plus d'une fois ; voir livre II, chap. 31 ; 1. III, ch. 25 ; 1. v, ch. 33 & 34.

– P. 75, 1.14-16 : *Chanter de Noël au Bas-Champ, à Tremerel, à Telle, à Huchepoche, & autres villages.*

On dirait aujourd'hui ui : « chanter *des noëls*. » – Les noms de villages ici mentionnés permettent d'indiquer l'itinéraire suivi par les Vindellois, c'est-à-dire par les gens de Clayes, dans leur double tournée de Noël & de l'Aguilanneuf, cette dernière faisant l'objet du présent chapitre. Le *Bas-Champ* est un village de la commune de Parthenai (canton N.-O. & arrondissement de Rennes, Ille. &-Vilaine), un peu au N.-E. du bourg paroissial. Ainsi, les Vindellois montèrent d'abord vers le N.-E., puis revinrent vers le S.-O. jusqu'à *Tremerel*, village situé au N.-O. du clocher de Clayes, à cheval sur la limite communale de Clayes & de Pleumeleuc &, après s'être de là avancés plus ou moins dans cette dernière paroisse, ils avaient redescendu vers le sud, pour venir passer à la chauffée de l'étang de *Huchepoche*, situé justement sur la limite de la commune de Saint-Gilles & de celle de Pleumeleuc. De *Huchepoche* ils n'avaient qu'une demi-lieue à faire pour regagner Clayes en marchant vers le N.-E. – Nous ne parlons pas de *Telle* ou *telle* ; on ne trouve pas ce nom dans ces parages ; du Fail, pour dérouter les malins au moyen du système indiqué ci-dessus (p. 210) dans notre note sur la 1. 25-26 de la p. 67, a peut-être voulu désigner là le village de *Teslé*, situé en la commune de Saint-Erblon, à l'est du bourg paroissial. Toutes ces localités sont indiquées sur la carte de France de l'état-major, feuille 75 (feuille de *Rennes*).

– P. 76, 1. 2-3 : *Le premier jour de lan (comme est l'ancienne coustume) aller à Haguilleneuf.*

Ce mot d'*Haguilleneuf* ou, comme on écrit ordinairement, *Aguilanneuf*, a donné lieu à une foule d'explications & d'étymologies, parmi lesquelles celle qu'a adoptée le dernier éditeur (édit. 1874, I, p. 89, note) est une des plus récentes mais non des meilleures, & a le tort d'interpréter par le breton le nom d'une coutume qui a existé dans des lieux où on ne parla jamais la langue bretonne. Aller à *l'aguilanneuf*, c'est aller à la quête des étrennes ou du cadeau du nouvel an. *Aguilanneuf* n'est qu'une expression française désignant la délivrance de ce cadeau faite aux quêteurs ; c'est *l'acquit de l'an neuf*, ou plutôt *l'acquit-l'an-neuf*, suivant l'usage confiant de notre vieille langue, qui n'usait point en ce cas de la préposition & disait couramment la Haye-*le*-Roi, Brie-*le*-Comte Robert, Bar-*le*-Duc, & c., pour la Haye du Roi, la Brie *du* comte Robert, le Bar *du* duc (de Lorraine), & c. Cette explication, la plus simple & jusqu'ici la meilleure, a été produite en 1875 par M. Le Men, archiviste du Finistère, qui cite à l'appui une curieuse petite chanson à l'usage des quêteurs d'*aquit-d'an-neuf*, trouvée par lui dans un manuscrit mancel du XVI^e siècle, & ainsi conçue :

*Quand l'homme veult heureusement
Donner heureux commencement
A quelque chose de valeur,
Il doit chasser par honneur
L'avarice de son cueur.*

*C'est pourquoy sommes asseurez
Que jamais ne refuserez,
Pour commencer l'an en bonheur,
De nous donner par honneur
Acquit d'an neuf de bon cueur.*

*D'estre icy plus n'avons loisir ;
Laissez-nous donc bientost choisir
De vostre bourse le meilleur.
Lors verrez que de bon cueur
Nous publirons vostre honneur⁵⁷.*

– P. 76, l. 14 : *Baudet, le faiseur de fuseaux.*

Ce n'est point là, comme on le croirait volontiers, un nom de fantaisie. Il y avait de toute ancienneté autour de la Hérissaie, notamment en Clayes & en Saint-Gilles, une nombreuse famille *Bauday*, *Baudays* ou

Baudaye, dont l'existence est constatée par les registres paroissiaux & par beaucoup d'autres actes. (Voir le premier registre baptistaire de Saint-Gilles, fol. 9 v^o, 84 v^o, 132 r^o ; & le premier regifire des mariages de Clayes, p. 3, 13, 14, 15). – Tout au plus du Fail s'est-il permis de modifier légèrement l'orthographe.

– P. 76, 1. 16 : *La Seguimere*.

Voir ci-dessus p. 189 la note sur la p. 23, 1. 1.

– P. 76, 1. 16-17 *Estoit maistre Pierre Baguette celui qui faisoit tout le Tu autem*.

En matière de liturgie on appelle *leçon* une lecture tirée des livres saints ou des écrits des saints pères, chantée ou récitée à matines. Aujourd'hui ces leçons sont des fragments choisis d'avance & inférés dans le bréviaire, & toutes se terminent par la formule : *Tu autem, Domine, miserere nobis*, à laquelle on répond : *Deo gratias*. Dans le principe & pendant assez longtemps, ces leçons n'étaient pas réglées d'avance, comme elles le sont aujourd'hui. Le lecteur prenait le livre même des Ecritures ou un traité des saints pères, & lisait jusqu'à ce que le supérieur ou le prêtre qui présidait la cérémonie l'arrêtât en prononçant ces paroles *Tu autem, Domine, miserere nobis*. De même encore aujourd'hui, dans les communautés religieuses où l'on fait une lecture pieuse pendant le repas, le prieur, quand il est temps de finir cette lecture, arrête le lecteur par cette formule : *Tu autem*, & c. Ainsi celui qui fait, c'est-à-dire qui prononce le *Tu autem*, est celui qui a la direction, le commandement, la supériorité, soit au réfectoire, soit à l'église. – Du Fail a donc voulu dire ici que Pierre Baguette était sans conteste le chef, le directeur de l'expédition des Vindellois dans leur quête d'Aguilanneuf.

Rabelais (livre I, chap. 13, livre II, ch. II, & prologue de la *Pantagrueline prognostication*) prend *Tu autem* dans le sens de conclusion finale d'une affaire, résultat dernier & essentiel d'une doctrine : sens très-naturel, puisque le *Tu autem* liturgique & monacal marque-la fin d'une lecture. – • Le *Moyen de parvenir* (ch. LX intitulé *Article*) explique, en partie du moins, l'origine de cette expression, à laquelle il donne un sens un peu différent, mais assez voisin, de celui de Rabelais.

– P. 76, 1. 25 : *Hervé le Rufé*.

La famille Hervé formait un clan véritable que l'on retrouve à chaque instant, au XVI^e & au XVII^e siècle, autour de la Hérissaie, dans les trois paroisses de Clayes, de Saint-Gilles & de Pleumeleuc & dans les registres de ces paroisses, qui remontent (ceux de Pleumeleuc) à 1543,

– P. 77, 1. 4 : *Au-dela du pastiz de Rollard.*

Continuation du système signalé plus haut (p. 210) dans notre note sur la 1. 25-26 de la p. 67. Rollard est, en effet, un village de la commune de Noyal-sur-Seiche, situé au nord de la Seiche sur la rive droite, en face de Château-Létard qui est sur l'autre rive.

– P. 77, 1. 6 : *Gué de Vede ou de Belloufe.*

On a déjà parlé de gué de Vede, issu de l'imagination de Rabelais (ci-dessus p. 195). Il y a un moulin & un étang de *Belouze* en la commune de Baulon (canton de Guichen, arrondissement de Redon, Ille- & Vilaine), mais à 6 lieues environ de Huchepoche & de la Hérissaie.

– P. 77, 1. 7 : *Laringues.*

Voir ci-dessus (p. 191) notre note sur la p. 32, 1. 14.

– P. 77, 1. 16 : *Sainte Grigne !*

Le nom de cette sainte, plus imaginaire encore que saint Quenet, pourrait bien venir du verbe *grigner*, que l'usage populaire emploie encore à Rennes & aux environs comme synonyme de grogner, gronder, ainsi que son dérivé grignoux, grignoufe, qui répond assez exactement au français grincheux.

– P. 78, 1. 1-2 *Peu sen fallut qu'il neust dronos par sa femme.*

On trouve aussi *dronos* dans Rabelais livre 1, ch. 27 & livre II, ch. 14. – « *Dronos*, des coups, des tapes, » en langue provençale, dans Lacombe, *Dictionnaire du -vieux langage françois*, supplément (1767), p. 162. – Avoir ou recevoir donos, c'est être battu ; donner dronos, c'est battre.

– P. 78, 1. 9 : *Ce maist dieux.*

Voir ci-dessus p. 190, la note sur p. 28, 1. 28.

– P. 78, 1. 2 5 : *Son frère Brelin.*

On trouve ce nom de Brelin ou Breslin, sous la date du la août 1531, au premier registre baptistaire de Noyal-sur-Seiche, fol. 104 v^o.

– P. 78, 1. 27-28 : *En entrant demanda que y il avoit, ne quoy ne comment, où sont-il z ! quoy, qu'est-ce !*

Le discours direct de Brelin commence aux mots : « Où sont-ilz. » La ligne qui précède est particulièrement elliptique, elle signifie que, sans demander ni quoi ni comment, c'est-à-dire sans attendre aucune explication, Brelin s'écrie « Où sont-ilz » ! & c.

– P. 79, l. 3-4 : *Regardez ! mais toutesfois, si est-ce pourtant, vous devez entendre, nenny, & cependant luy comptoit toute l'asfaire.*

Nous avons reproduit exactement la ponctuation de l'édition de 1547, mais pour comprendre cette partie de l'entretien des deux frères, qui se compose d'une fuite de réticences, il faut se la représenter ponctuée ainsi : « Regardez ! Mais toutesfois... Si est-ce pourtant... vous devez entendre. – Nenny (dit Brelin). – Et cependant (Mistoudin) luy comptoit, & c. »

– P. 79, l. 10-11 ; *Et qu'il luy pardonnast fil estoit : car trop estoit fasché.*

Même système de réticence que tout à l'heure ; on imprimerait aujourd'hui ui : « & qu'il luy pardonnait s'il estoit... Car trop estoit fasché. » Les deux points de l'édit. de 1547 expriment ici (& ailleurs assez souvent) ce procédé de suspension, très-familier à du Fail, que nous marquons aujourd'hui par plusieurs points. Nous n'y reviendrons pas.

– P. 79, l. 13 *Par saict Just !*

Celui-ci n'est pas imaginaire comme sainte Grigne. Une tradition fort ancienne de l'église de Rennes en fait l'un des premiers évêques de cette ville ; une chapelle sous son vocable a subsisté à Rennes jusqu'à la révolution, & en avant de cette chapelle il y avait encore au XVII^e siècle une barrière, dont la souvenir a maintenu jusqu'à nos jours le nom de « barre Saint-Just » à l'extrémité nord de la rue de Fougères. On peut ne pas admettre l'époque (11^e siècle de l'ère chrétienne) que les anciens hagiographes assignent à saint Just ; mais en présence d'une tradition locale aussi ancienne que vivace, on ne peut guère contester son existence. Voir à ce sujet Albert Legrand, *Vies-des saints de Bretagne*, 3^e édit., Rennes, 1680, in-4^o catalogue des évêques de Rennes, p. 3 & 6.

– P. 79, l. 18-19 & 26-28 *Ilz passeront par fus la chaussée de l'estang de Huchepoche Ces Vindellois infailliblement passeront par-là, car où diable iroyent-ilz se destourner jusques à Jauzè.*

il importe de déterminer les lieux indiqués dans ce passage, car c'est là que tout à l'heure se produira le drame. – L'étang de Huchepoche est desséché depuis assez longtemps, mais on reconnaît sans peine son bassin, aujourd'hui prairie marécageuse d'un vert sombre, où le jonc pouffe mieux que l'herbe. La chauffée subsiste encore & sert, comme au XVI^e siècle, de passage au chemin rural allant du village de Huchepoche vers celui de la Guinelais, situé à l'ouest, en Pleumeleuc : chemin marqué sur la carte de l'état-major & qui fixe la limite fud de l'étang, lequel formait une forte de triangle fort allongé ayant sa bafe sur cette chauffée, longue d'une centaine de pas, & son sommet au nord de la route actuelle de Paris à Brest, non encore tracée au XVI^e siècle. L'étang avait une longueur de près de 500 mètres ; il était étroit, profond, fortement encaissé entre ses deux rives formant coteaux, dont le sommet est couronné de grands arbres. Le ruisseau qui fort de cet étang coule droit au fud, dans une vallée non moins encaissée & marécageuse, & un quart de lieue plus bas il se jetait dans le petit lac de la Motte-Henri (tout récemment desséché), qui recevait par son auge nord-ouest un autre affluent beaucoup plus considérable, appelé la rivière de Perronai parce qu'il vient de l'étang de ce nom situé près de Romillé⁵⁸.

Les Vindellois, c'est-à-dire les gens de Clayes, quêteurs d'aguilanneuf, entrés dans la paroisse de Pleumeleuc par le village de Tremereil, avaient sans doute visité les villages voisins sans trop s'écarter de la limite est de cette paroisse & en descendant vers le midi, de façon à passer par la Guinelais. Là pour revenir chez eux, ils avaient le choix entre deux routes : tourner au plus court & revenir à Clayes en passant par Huchepoche & l'Archerie, ou descendre au fud jusqu'à la rivière de Perronai, la franchir au pont le plus rapproché de l'étang de la Motte, passer sur la chaussée de cet étang & remonter ensuite vers Clayes. Ce détour les allongeait d'une grosse lieue, & comme leur tournée, sans cela, était déjà longue, Mistoudin avait raison de croire qu'ils préféreraient revenir par Huchepoche.

Mais quel est le lieu que du Fail dans son récit appelle *Jauze* ou *Jauzè* ! Nous n'avons pas l'embarras du choix. Ce nom désigne forcément le seul point par lequel nos quêteurs d'Aguilanneuf pouvaient franchir la rivière de

Perronai. Ce point est le pont Rozel ou Rauzel, qui fournit pairage au chemin (aujourd'hui vicinal) allant du bourg communal de Breteil (près Montfort-fur-Meu) à celui de Pleumeleuc. Sur le territoire de cette dernière commune, & très-peu au nord de ce pont, est un village, dit lui-même Pont-Rauzel⁵⁹, mais que les gens du pays appellent communément *Rauzel* ou *Rauzé*, car leur mode est d'éteindre toutes les finales. C'est nécessairement là le *Jauzé* de du Fail : foit que l'altération de ce nom ait été volontaire & du fait de l'auteur, foit qu'elle ait été d'abord une faute involontaire de l'imprimeur, respedée ensuite par du Fail comme rentrant dans le système de déguisement qu'il avait – nous l'avons vu – adopté en ce qui touche les querelles de Vindelles & de Flameaux.

– P. 80, 1. 3 : *Si belles vezardes*.

Si belles alarmes. Rabelais a mis ce mot de *vezarder* dans la bouche de Villon parlant au roi d'Angleterre, livre IV, ch. 67.

– P. 80, 1. 4 : *Appellés-moy Huet*.

Sifflez-moi, moquez-vous de moi. Voir Fr. Michel, *Études de Philologie comparée sur l'argot*, p. 227.

– P. 80, 1. 28 *Hardez & fasquez*.

Chargés de paquets & de poches. *Fasque* est une poche, ce mot est dans Rabelais, livre II, chap. 16 & 30. *Harde* ou *hardée* est un paquet lié d'une corde ou d'une hart, une botte, dans le sens actuel d'une botte de foin. Voir Du Cange aux mots *Hardeia* & *Hardes*.

– P. 81, 1. 26-27 : *La leuée de l'espée baise mon cul à deux mains*.

Il faudrait un maître d'escrime doublé d'un érudit pour commenter tout ce discours de maître Pierre. Nous nous contenterons de citer ici deux auteurs du XVI^e siècle où nous retrouvons cette dernière expression. – Dans Rabelais (livre IV, chap. 41) quand Pantagruel livre combat aux Andouilles de l'île Farouche, Gymnasse, compagnon de Pantagruel, attaqué par « un gros Cervelat sauvage » allié des Andouilles, « facque son *espée Baise mon cul* (ainsi la nommoit-il) *à deux mains*, & trancha le Cervelat en deux pièces. » – *La Nouvelle fabrique des excellents Traits de vérité* renferme un conte intitulé : *Comme un soldat eschappa à la mort*. Ce soldat obtint, par l'intervention d'un grand seigneur, que « fa sentence (de mort) fut modérée à ce qu'il seroit tiré à grand, de flèches ferrées, avec grands & forts arcs du

Brésil, ayant néanmoins une *espée baise mon cul à deux mains* pour se deffendre & couvrir des coups s'il pouvoit. » Il s'en couvrit si bien qu'il ne fut pas atteint & eut sa grâce. (V. édit. Jannet, 1853, p. 32.) – Ces deux exemples sont postérieurs aux *Propos Rustiques*, le IV^e livre de Rabelais ayant paru en 1552, la *Nouvelle fabrique* en 1579. Rabelais n'a donc pas, comme on l'a cru, inventé ce nom pourfe moquer de ceux que les chevaliers des anciens romans donnent à leurs épées. Quelle que fût la signification de ce nom plus qu'étrange, il était antérieur à Rabelais.

– P. 82, 1. 14 & 15 : *Tant que ces gentilz messieurs le pouvoyent facilement appercevoir.*

Nous avons visité le lieu : impossible de trouver pour telle scène meilleur théâtre. Le chemin venant de l'ouest (du village de la Guinelais) par où arrivaient les Vindellois, après s'être élargi à un carrefour – où sans doute maître Pierre démontrait ses triomphantes parades, – descend peu à peu en se rétrécissant sur la chauffée de Huchepoche. puis à l'autre bout de la chaussée se relève par une montée roide, tournant à gauche, ombragée de grands arbres. Le village de Huchepoche paraît au haut de cette montée, au sommet du coteau (le moulin n'existe plus). Par une nuit plus ou moins sombre, & même par un clair de lune, ce fantôme blanc & funèbre, se dressant tout à-coup sur cette hauteur, se détachant sur les branches noires des arbres sans feuilles, dut être instantanément aperçu de toute la troupe au moment où elle s'engageait dans le chemin tournant, & lui causer une épouvante indicible. Aujourd'hui encore. à pareille heure, pareille vision n'aurait rien de très-rassurant.

– P. 83, 1. 12 *En fut faicte une chanson à sept parties.*

Toujours des chansons. Par là, dans le monde champêtre que décrit du Fail, finit tout événement grand ou petit : preuve certaine de la gaîté, par conséquent du bien être de nos populations rurales au XVI^e siècle.

– P. 83, 1. 15 *Feirent un monitoire.*

« Lettres qui s'obtiennent du juge d'Eglise & qu'on publie au prosne des paroisses pour obliger les fidelles de venir déposer de ce qu'ils sçavent des faits qui y sont contenus, sous peine d'excommunication. Les *monitoires* ne s'obtiennent qu'en vertu de permissions des juges laïques, quand on ne peut pas avoir preuve autrement des faits contenus en une accusation. Les

monitoires ne doivent nommer personne & se publient contre des quidams, *nomine dempto* ; autrement il y a abus. »(*Dictionn. de Furetière*, édit. 1691).

– P. 82, l. 21-22 *Aux grands jours de Rion*.

Ils avaient eu lieu en 1546, l'année même qui précéda celle de la publication des *Propos rustiques*. Noël du Fail en a reparlé au chap. IV des *Contes d'Eutrapel*.

(CHAP. XI.)

– P. 85, l. 1 *Du village de Vindelless fut esleu pour francarchier Guillot le Bridé*.

Notre vieille littérature s'est beaucoup moquée des francs-archers, qui n'en furent pas moins la première infanterie nationale & populaire de la France. Nous n'avons point ici à en faire l'histoire, nous nous bornerons à remarquer que leur institution fut plus ancienne en Bretagne qu'en France : ils datent, en France, du roi Charles VII & de l'an 1448 ; en Bretagne, de 1425 & du duc Jean V (dom Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. 11. col. 1166). Il suffit d'ailleurs de renvoyer le lecteur aux auteurs qui ont traité de cette institution, entre autres, pour le côté sérieux, au P. Daniel (*Histoire de la Milice française*, livre IV, chap. 4), & pour le côté comique au célèbre *Monologue du franc archier de Bagnolet*, attribué à Villon, & qui est en tout cas une très-bonne farce. On peut y joindre la jolie chanson imprimée par Le Duchat dans son édition de Rabelais & depuis souvent reproduite avec diverses variantes. Elle a pour nous l'avantage de se rapporter, comme le chap. XI des *Propos rustiques*, au franc-archer du XVI^e siècle, époque de décadence de l'institution, & de nous montrer que ces francs-archers si raillés avaient du moins le mérite – rare chez les guerriers d'alors – de n'être pas durs à leurs hôtes, témoin ce couplet :

Le franc-archer chez son hôte arriva :
– Vertu, morgoy, jarnigoy, je te tue !
– Tout beau, Monsieur, nos oysons sont en mue. –
Il l'apaisa d'une soupe à l'ognon.
Viragon, vignette suz vignon.

Mais on n'a, je crois, rien écrit de plus fin & de plus joli sur ces pauvres francs-archers que les deux premières pages de ce chapitre de du Fail, vrai tableau de genre peint d'après nature & fait de main d'ouvrier.

– P. 85, 1. 6-7 : *Portoit en ses armes une escuelle de choux billettée de lard.*

La *billette*, en termes de blason, est une pièce solide en forme de carré long, dont on charge l'écu, qui alors est dit *billetté*. Des billettes de lard sont des lardons.

– P. 85, 1. 8 : *Pour ce que les Canarriens faisoient mine de descendre.*

Sur les Canarriens & le pays de Canarre voir les *Fantaisies de Rabelais*, livre I, chap. 13 & 50, livre II, chap. 11 & 23.

– P. 86, 1. 7 : *Son capitaine Tireavant.*

Le chap. 43 du livre 1^{er} de Rabelais a pour titre : « Comment l'escarmouche de Picrochole fut rencontrée par Gargantua, & comment le moine tua le capitaine Tiravant, puis fut prisonnier entre les ennemis. »

– P. 86, 1. 15 : *Tailler sa vigne.*

Sur la culture de la vigne en Bretagne & spécialement aux environs de Rennes voir ci-dessus (p. 186) notre note relative à la p. 15, 1. 14.

– P. 86, 1. 17-19 : *S'estoit gouverné.... avantageusement, & selon l'assise au comte Geoffroy.*

Dans le droit breton, on appelait *gouvernement avantageux* le régime d'une famille où les successions étaient réglées par la loi nobiliaire. Sur l'assise au comte Geoffroy, voir ci-dessus p. 112.

– P. 86, 1. 22 *Sauf à passer du parsus.*

C'est-à-dire Sauf à passer sous silence les autres griefs que Philippot l'Enfumé pouvait avoir contre Guillot le Bridé. – M. Assézat (1, p. 102, note 3) n'a pas bien interprété cette expression.

– P. 87, 1. 8-9 *Navoir plegé aucun quand il avoit beu à luy.*

Avoir refusé de faire raison à un convive. Pasquier (*Recherches de la France*, livre VIII, chap. 61) constate l'usage familier de cette expression : « Nous avons une coustume, non-seulement àux banquets mais aux communes tables, de boire les uns aux autres : chose que nous tirons à courtoisie, voire pour signal d'amitié. Le formulaire que l'on tient est que,

si un homme boit à moy, l'instant même, le remerciant je luy diray *que je le plegeray promptement*, c'est-à-dire que je m'en vois boire. Response certainement inepte & qui ne se rapporte aucunement à l'assaut qu'on m'a livré ; car le mot *plege* signifie celui qui intervient (qui est caution) pour un autre. » Pasquier essaie cependant d'en donner une explication rationnelle, qu'on peut voir dans son livre. – Rabelais a employé *pleger* dans ce sens livre I, prologue, & livre IV, ch. 6.

– P. 87, 1. 2 8 ; *Comme appartient à bestes de telle ou semblable gravité.*

Le porc a toujours été, de la part des paysans bretons, l'objet de respects ironique ; il n'y a pas longtemps qu'à cause de son poil on l'appelait encore dans nos campagnes un « vêtu de foie » ou « un noble ».

– P. 88, 1. 21 : *És prés de Caillette.*

Nous n'avons pu retrouver ce nom ni aux environs de la Hérifsaie ni dans ceux-de Château-Létard.

– P. 88, 1. 25-26 : *Par la dague Saint Chose.*

Encore un saint du même genre que saint Quenet & sainte Grigne ; du moins ne cherchera-t-on pas celui-là dans le calendrier breton.

– P. 88, 1. 29 : *Et dy à ton père que baste.*

Baste, suffit ! C'est encore une forme de réticence.

– P. 89, 1. 17-18 : *Tout le monde ne peult pas avoir les c..... d'acier.*

Proverbe qu'on trouve dans Rabelais (livre II, chap. 32) sous cette forme : « Chascun ne peut avoir les c..... aussi pesans qu'un mortier, & ne pouvons estre tous riches. »

(CHAP. XII.)

– P. 90, titre : *De Perrot Claquedent.*

Au chap. V de la *Pantagrueline prognostication*, Rabelais place les *clacquedens* entre les « loqueteurs » & les « crocquelardons, » non loin des « gueux de l'hostière, degresseurs de bonnetz, bergiers, boviens, vachiers, & c. » – Au chap. xxv du *Gargantua* nous les retrouvons à peu près en pareille compagnie je : quand les bergers du royaume de Gargantua demandent aux fouaciers de Lerné de leur vendre des fouaces, ceux-ci, en le

leur refusant, « les outragerent grandement, les appelans trop dîteux, breschedens, plaisans rousseaux... goguelus, *claquedens*, boyers (bouviers) d'etrons, bergiers de merde, & autres telz epithetes diffamatoires. » – Au chap. 9 du livre IV (publié en 1552) on parle encore d'« un grand villain *claquedent*. » Bref, chez Rabelais ce mot désigne conflamment une classe de pauvres hères peu recommandables. Mais du Fail le prend en meilleure part, son Claquedent est un personnage, « un petit demy-dieu & vray coq de paroisse. » Le nom qui lui est donné rappelle seulement de quelle triomphante façon notre Perrot savait jouer, à table, tout à la fois de la langue, des dents & des mâchoires.

– P. 91, 1. 17-18 : *Ou bien de quelque procès qu'il promptement intentoit.*

Il n'intentait pas ce procès à table, mais le contait depuis le début, depuis le moment où il l'avait intenté, jusqu'à la sentence définitive, sans oublier aucun incident de la procédure.

– P. 91, 1. 20-22 : *Donnez-moy de cecy. ne ostenz point cecy, ains servez sans desservir.*

Il existe un recueil de contes sans date, imprimé à la fin du XVI^e siècle ou au commencement du XVII^e, & intitulé : *Facecieux deuis & plaisans contes par le S^r du Moulinet, comédien ; Paris, chez Millot*. C'est une compilation assez bien faite, empruntée à plusieurs auteurs connus ; beaucoup de ces récits sont tirés de des Périers, 43 de Philippe d'Alcricpe auteur de la *Nouvelle Fabrique des excellents Traits de vérité*, 13 de du Fail, & c. Le 46^e conte (p. 129), intitulé *Ce qui advint à plusieurs assis en une convive*, est un amalgame, à doses à peu près égales, de d'Alcricpe & de du Fail, copiés presque textuellement. C'est au chap. XII des *Propos rufiiques* & au discours de Perrot Claquedent que cet emprunt est fait : « Baillez moy de cela disoit l'un ; n'ostenz point cecy. Servez sans desservir. Voulez ce pied de cochon, Madame, parce que vous ne pouvez dormir. Dieu pardoint à un tel, voilà le morceau qu'il aimoit le mieux. Du vin, ou j'en demanderay. Au matin tout pur & le foir sans eave, & c. » Ce plagiat à peine déguisé dure pendant deux pages, que M. Jannet a reproduites, p. 57-58 de son édition de la *Nouvelle Fabrique des excellents Traits de vérité* (Biblioth. elzévirienne, 1853). Nous y renvoyons le lecteur.

– P. 91, 1. 23-25 : *De tous poissons fors de la tenche, prenez les asles dun chappon, neantmoins que aucuns doéleurs dient dune garse.*

Rabelais (1. I, chap. 39) avait dit : « De tous poissons fors que la tenche, prenez l'aisle d'une perdrix ou la cuisse d'une non-nain. » Les sept premiers mots de Rabelais & de du Fail forment le premier vers d'un proverbe gastronomique que voici :

*De tous poissons, fors de la tenche,
Prenez le dos, laissez la panche (la panse).*

Dans le discours de Perrot Claquedent, qui dure deux pages, c'est la seule expression imitée de Rabelais. Il est vrai que, dans sa forme générale, ce discours haché menu, formé de petites phrases sans fuite- apparente lancées l'une après l'autre entre deux bouchées ou deux gorgées, reproduit le mouvement général des *Propos des buveurs* & de ceux de frère Jean, aux chap. v & XXXIX du *Gargantua*. Mais en reproduisant cette forme – imposée d'ailleurs par le sujet – du Fail relie original ; à une seule expression près, il tire tout de son fonds ; au lieu de nous donner, comme Rabelais, une simple litanie de propos bachiques & gourmands, il trace avec ces propos un caractère.

– P. 91, 1. 1. 2 p. p. 92, 1. 1 : *O le bon bœuf, je crois qu'il foit de Carhès.*

Voir ci-dessus, p. 113.

– P. 92, 1. 8 : *A la mode de la feu royne Gillette.*

Leroux de Lincy dans son *Livre des Proverbes* (II, p. 39) traduit « cuisinier de la reine Gillette, » par « mauvais cuisinier, » & M. Assézat (I, 108, note 4) se borne à transcrire ici cette interprétation qui, appliquée à ce passage de du Fail, forme un vrai contre-sens. A ce compte-là, Perrot dirait : Donnez-moi ce levraut, je vais en faire un ragoût exécrable. – Et il veut évidemment dire & faire tout le contraire. La mode de la reine Gillette datait de loin sans doute, comme le temps de la reine Berthe, mais c'était sûrement, au jugement de Perrot Claquedent, une mode & une fauce parfaite.

– P. 92, 1. 13 *Monsieur, je vous plegeray.*

Voir ci dessus p. 228, notre note sur la p. 87, 1. 8-9.

– P. 92, 1. 14-15 : *Je vous serviray le jour de vos nopces.*

Manière populaire de dire : Vous pouvez compter sur moi aux occasions importantes. Dans le premier conte des *Baliverneries* de du Fail, messire Jean, pour remercier de ses peines la femme du paysan, lui dit – quoiqu'elle foit déjà mariée & le mari présent – « qu'il la serviroit le jour de ses noces »(édit de 1874 ; 1, p. 158).

– P. 92, 1. 24-25 : *Faisons comme les sergens, releuons mangerie.*

Relever mangerie, dicton fort connu, s'explique tout seul (L. de Lincy, II, 202) ; quant aux sergens ou huissiers, ils figurent ici parce qu'ils *relevaient* les causes d'appel. Rabelais, plus explicite, dans ses *Propos des Beuveurs*, dit : « Je me porte appellant de fois comme d'abus : page, *relève* mon appel en forme »(1. I, chap. 5).

– P. 93, 1. 13 : *Un coup à la Bretesque.*

A la bretonne. Toujours Bretons ont passé pour forts biberons. Rabelais couronne les *Propos des Beuveurs* par ce cr i : « A la mode de Bretagne : net, net à ce pyo t ! »

(CHAP. XIII.)

– P. 94, 1. 5 : *Un terrible senault.*

Guichard traduit *fenault* par « gai & joyeux compagnon (édition 1842, p. 78), & M. Assézat par a gaillard »(édit. 1874, 1, p. 110). Nous ne savons sur quoi se fonde cette interprétation ; que le caractère de Gobemouche ne justifie guère. Ce qui le disloir faire un savant de son fils. Nous serions donc très-porté à voir tingué, c'est une ambition naïve, poussée jusqu'à la sottise de voudans *senault* un dérivé de *sen* ou *san*, esprit, raison, prudence (de l'ancien alleman d *sin* ou *finn*, voir Burguy, *Glossaire étymologique*, p. 340), qui a produit l'adjectif *sené* ou *senet*, sensé, plein de sens, la forme *senneit* employée substantivement (« af saiges & af *senneiz* z », Id. *Gramm. de la langue d'oïl*, I, p. 56), & qui a pu donner aussi le diminutif *senot* ou *fenault*, homme de peu de sens, épithète bien assortie au nom & au caractère de Gobemouche.

– P. 95, 1. 17-18 : *Nous avons maintesfois (dist alors Anselme) argué de Grecisme ensemble,*

Malheureusement, grâce à la construction de la phrase précédente, on ne fait si c'est avec maître Bajaret ou avec Guillaume, fils de Gobemouche, qu'Anselme avait « maintesfois argué de grécisme. » Si Anselme parle sérieusement, Guillaume doit être exclu, car Huguet ajout e : « Bien sçavant fut, ainsi que m'affirma Haudulphi, » c'est-à-dire Noël du Fail (voir ci-dessus p. 113). D'autre part, Guillaume ayant été envoyé « à l'escolle » à Bourges, comme nous le verrons plus loin, son maître Bajaret devait être régent de cette ville, & il semble malaisé qu'Anselme, « bon laboureur & assez bon petit notaire pour le plat pays, » mais vivant en Bretagne, ait « *maintes fois argué é* » avec lui. Ce qui ressort le plus clairement de là, c'est qu'il y avait alors dans nos campagnes un goût pour l'étude & l'instruction, qui pouvait en certains cas faire fausse route, mais qui n'a jamais été plus vif ni plus répandu.

– P. 93, l. 28 : *A cornichon va devant.*

L'édit. 1548 porte *cochon va devant*, & Rabelais, dans la liste des jeux de Gargantua (liv. I, chap. 22) mentionne *cochonnet va devant*. MM. Burgaud & Rathery croient que ces trois noms

désignent un même jeu, encore usité à Lyon, dans les collèges, il y a une trentaine d'années, & dans lequel la boule, ou *cochonnet*, incessamment poussée en avant, forçait les joueurs à la poursuivre. –

Montaigne (1. III, chap. 13) prétend que Scipio « jouait le long de la marine avec Lœlius à *cornichon va devant*. »

– P. 96, l. 8-9 : *Le pré Raoul de Renes ou le pourceau de Bléron.*

Le pré Raoul, aujourd'hui disparu, était une grande prairie s'étendant à l'ouest de la ville de Rennes, en dehors des fossés ; bornée au fud par la rivière de Vilaine, – à l'est par l'enceinte de la ville ou plutôt par les maisons & jardins bordant la contrescarpe des douves depuis la porte Mordelaise jusqu'à la Vilaine (c'est la rue

Nantaise actuelle), – au nord par les maisons & jaidins du faubourg l'Evêque jusqu'à la hauteur du premier pont sur la rivière d'Ille, point d'où partait à peu près la limite occidentale du pré Raoul pour aller rejoindre la Vilaine. Les terrains aujourd'hui occupés par le canal d'Ille- &-Rance & une partie de la promenade du Mail faisaient, entre autres, partie de cette vaste prairie.

Il existe un village de Bléron dans la commune de Châtillon en Vendelais (canton Est & arrondissement de Vitré, Ille- &-Vilaine) mais je doute que ce soit là le Bléron mentionné par du Fail. Dans les proches environs de Rennes, de la Hérissaie & de Château-Létard, je n'ai pu trouver ce nom.

– P. 96, l. 121 13 : *Autant en est des treize deniers desquelz sont achetees les femmes.*

Souvenir du vieux droit barbare, sous lequel le mari achetait sa femme. Loi des Saxons, article 38 : « *Uxorem ducturus CCC solidos det parentibus ejus.* » Cette barbarie s'effaça vite en Europe sous l'influence de la civilisation chrétienne. La chose disparue, le symbole resta, perpétué, à peu près jusqu'à nos jours, sous la forme d'une petite somme d'argent ou d'une pièce de monnaie remise par le mari aux parents de la femme ou à elle-même. Et, ce qui ne laisse pas d'être curieux, dès l'origine ce prix symbolique de l'épouse fut fixé chez les Francs à un fol & un denier, c'est-à-dire justement aux treize deniers mentionnés ici même par du Fail. Frédégaire (*Epitom.* XVIII), parlant des ambassadeurs de Clovis, qui étaient allés demander pour lui à Gondebaud, roi des Burgondes, la main de Clotilde, dit : « *Legati offerentes solidum & denarium, ut mos erat Francorum, eam partibus Chlodovei sponsant.* » Plusieurs formules de l'époque mérovingienne portent que le mariage entre simples particuliers se faisait également « *per solidum & denarium, secundum legem Salicam & antiquam consuetudinem.* » (V. Baluze, *Capitul. reg. Francor.* II, col. 498 & 980). Cet usage persista pendant tout le moyen-âge & plus près de nous encore, si bien que, dans les rituels de l'Eglise, dans les vocabulaires du XVII^e siècle, le mot de *treizain* (pièce de monnaie valant treize deniers) est donné comme le nom de la pièce de mariage. (Voir *Diéionnaire* de Furetière ; Beuvelet, *Instruction sur le rituel*, cité dans le *Dictionnaire des Cérémonies & des Rites sacrés* de l'abbé Boissonnet (Migne, 1847), t. II, col. 323 & 325). – Et le président Fauchet (*Antiquitez gauloises ou françoises*, 1610, in-4^o, f. 55), après avoir traduit le passage de Frédégaire relatif à Clotilde, que nous citons tout à l'heure, dit : « Cette coutume d'offrir de l'argent en fiançant les filles semble avoir esté principalement observée par les Septentrionaux, comme une forme d'achat imaginaire : & possible que l'*offrande de treize deniers, que nous faisons à*

la messe de nos espousailles, en est un reste. » Voir aussi le rituel de Rouen de 1585 cité par Michelet, *Origines du droit français*, 1837 (p. 35), & Pardessus, *Loi Salique*, 1843 (p. 668).

De tout ce qui précède il résulte que ces treize deniers symboliques sont essentiellement liés à la célébration des noces légitimes : remarque utile pour comprendre un passage assez étrange des *Contes d'Eutrapel* (chap. XXX), où ces treize deniers se retrouvent, & pour aider à reconnaître la meilleure des deux versions que les éditions anciennes fournissent de ce passage voir l'édition de 1842 donnée par Guichard, p. 336, & celle de 1874, t. II, p. « 50. Cette dernière reproduit le texte de la première édition d'Eutrapel (1585), mais M. Assézat a tort de regarder l'autre version (reproduite par Guichard) comme datant de l'édition moderne de 173 « : elle est au moins dans trois éditions anciennes, 1597, 1598 in-16, & 1603.

– P. 96, l. 17 *Fut le messenger grand Jean le Beurrier.*

Au premier registre baptistaire de la paroisse de Saint-Gilles (fol. 6 R^o) est mentionné « *Jean Bigot Beurrier.* »

– P. 96, l. 37 : *Car vanterie, comme dist l'autre.*

Ce début du discours de Guillaume offre encore un bon exemple du procédé de réticence suspensive, si familier à du Fail, & qui combiné avec toutes les déféctions de la ponctuation ancienne que nous sommes obligés de reproduire, pourrait, quand on n'y prend garde, obscurcir son style. Pour rendre tout clair, il suffit d'établir, au moins par la pensée, une ponctuation régulière, qui dans ce passage-ci ferait telle : « *Per diem*, disoit Guillaume, je ne dy pas pour me vanter... car vanterie, comme dit l'autre... Mais quand il sera question d'arguer... Je ne dy mot, & gage qu'on verra beau jeu. Demandez un peu à... toutesfois vous ne le connoissez pas. Mais à propos, nous avons fait de bons petits tours ensemble. » Et il continue ses hâbleries en attestant comme un témoin très autorisé cet inconnu dont, par prudence, il n'a même pas voulu dire le nom. –

L'interpolateur de 1548 n'a pas compris ce trait ; méconnaissant le caractère du style de du Fail, il a jugé à propos d'en combler les ellipses : « Mais quand il sera question d'arguer (dit-il), *je parlerai si bien latin que ma mère n'y entendra rien. Oui, vertubieu !* Je ne dy mot, & gage qu'on verra beau jeu ; demandez un peu ; ha ! toutesfois vous ne le cognoissez

pas. » M. Assézat (II, 114), a imprimé : « vous ne le recognoiffez pas, »-qui n'est dans aucune autre édition (voir 1732, p. 144 ; 1842, p. 80) ; cela n'empêche pas le passage, ainsi altéré, d'être incompréhensible. Voir ce que nous en avons dit ci-dessus p. 163.

– r. 97, 1.4 & 6-7 *Une apres disnée... pendant que elle estoit à la messe.*

Comme on ne dit pas la messe après dîner, ce trait suffit à convaincre Guillaume de mensonge & de maladresse. L'interpolateur n'en a pas été content ; appuyant lourdement, comme toujours, sur le trait original, il a remplacé la messe par les « matines, » office peu fréquenté des laïques, sans songer que le son seul de ce mot, opposé à celui d'après-dînée qu'il venait de prononcer, devait avertir Guillaume de sa sottise.

– P. 97, 1. 7 : *Et les allasmes manger au pré Fifchault.*

Le pré ou les prés Fichaut ou Fichaux étaient situés près de la ville de Bourges. Nous l'apprenons d'un travail de M. Hiver, président de la Société des Antiquaires du Centre, sur *l'Enseignement d'Alciat & de Duaren à Bourges*, travail inféré dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en 1868*, & où, après avoir peint la prospérité de l'Université de Bourges de 1538 à 1560, les nombreux étrangers, surtout Allemands, qui la fréquentaient alors, l'auteur montre « cette jeunesse étrangère, en partie déjà engagée dans la fede luthérienne, aidant aux manifestatious & aux rixes séditieuses, & allant chanter les psaumes de Marot aux pieds de la potence plantée aux prés Fichaux. » (Mém. de la Sorb. en 1868, *Histoire*, p. 418.) – D'après ce trait, c'est à Bourges que Gobemouche aurait envoyé son fils à l'école, c'est donc là que maître Bajaret devait professer ; mais est-ce là un nom réel ou bien un nom de fantaisie ! Nous l'ignorons.

– P. 98, L 4 : *Tugal le Court.*

Tugal est le même nom que *Tual* : tous deux contraction de Tugdual, essentiellement breton. Il y avait non loin de la Hérifsaie une famille Tuai qu'on trouve assez fréquemment, de 1544 à 1550, dans le premier registre baptismal de la paroisse de Pleumeleuc (voir fol. 2, 5, 6, 12, 14, 16 & 19). Tuga le Court devait appartenir à cette famille.

– P. 98, 1. 8 : *A la suasion.*

Suasion ne signifie pas « défir, » comme le dit M. Assézat (1,115), mais répond au composé « persuasion », seul resté en usage.

– P. 98, 1. 9 : *Dam Siluestre Sortes*.

M. Defréremery nous apprend qu'au moyen-âge, dans la langue scolastique, *Sortes* était l'abréviation de *Socrates* (voir *Revue critique* du 16 avril 1876, p. 260). Du Fail en fait le nom d'un lettré. Le titre de *dam* désigne un prêtre, mais non un moine, à cette époque.

– P. 98, 1. 11-12 : *Tinst les conclusions à tous venans sous lif de la paroisse*.

Quand on passait la thèse de docteur, on en soutenait les conclusions contre quiconque se présentait pour argumenter, dans la salle de l'Université. Guillaume, pédant ridicule, argumente sous l'if de la paroisse.

– P. 98, 1. 12-14 : *Fut jugé... les avoir tous mis sur le cul & rendu quinauds*.

« Et toutesfois, dist Panurge, j'ai argué maintesfois contre eux (contre les diables) & les ay faits quinaulx & mis de cul. » (Rabelais, livre II, chap. 18).

– P. 98, 1. 14 : *On parloit de luy jusques à Becherel*.

Bécherel, petite ville, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montfort (Ille- & -Vilaine), située à 3 lieues 1/ 2 de Pleumeleuc, qui est la paroisse de la Hérissaie & qui devait être la patrie de Guillaume Gobemouche.

– P. 99, 1. 4 : *Faictes le pied de veau*.

Faire le pied de veau, c'est tirer la révérence, selon Richelet & Furetière.

– P. 99, 1. 6-7 : *Et ne vous souciez que d'escire, toutesfois si vous advisez*.

Du Fail ne prétendait pas que tout le monde dût écrire, mais que tous ceux qui écrivent doivent prendre du souci & se donner de la peine pour bien écrire.

– P. 99, 1. 14 : *Montfort*.

Vieille petite ville, encore aujourd'hui connue sous le nom de Montfort-la-Cane, à cause d'une légende trop longue à conter ici, mais dont le nom officiel est Montfort-sur-Meu, à cause d'une petite rivière moins connue que sa cane. Située à une lieue & demie du clocher de Pleumeleuc & à deux de la Hérissaye, qui relevait féodalement de la baronnie ou comté de Montfort, – car on lui a donné ces deux titres, dont le premier n'était

attribué en Bretagne qu'à des seigneuries anciennes & importantes. – Aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département d'Ille- &-Vilaine.

– P. 99, 1. 15-19 : *A Dieu donc ! – Escoutez... – Allez, allez. – Si vous ne vouliez dire !. – Nenny. – Non.*

Derniers lambeaux de conversations échangées entre les paysans au moment où ils s'éloignent du lieu de l'assemblée ; rumeur vague & décroissante, qui peu à peu s'éteint & finit en un monosyllabe. –

Nous indiquons, dans cette citation, la ponctuation régulière & rationnelle des quatre lignes finales.

(CHAP. XIV⁶⁰.)

– P. 165 1. 21 : *Jour fatal pour les Vignerons & Capettes.*

Les *Capettes* ou *Capetes* étaient les boursiers du collège de Montaigu, fondés en 1480 par Jean Standonck, de la ville Malines, docteur de Sorbonne & seigneur de la Villette. « On les nomma ainsi (dit le *Dictionnaire* de Trévoux, d'après l'auteur des *Remarques sur la Satyre Menippée*) parce que, outre une espèce de froc, ils portaient de petits manteaux, que l'on nommait anciennement des *capets* ou *capètes*. » Des Autels, au chap. XI de la *Mitistoire barragouyne*, parle des Capettes « Au college de Montagu, les uns sont Capetes, les autres ne le sont pas... Les Capetes sont gens fort honorables, ayant des capuçons en leurs testes en manière de Cahuets, & ne mangent point de chair s'elle n'est cuite, ne boyuent point de vin s'ils n'en ont, & c., »(p. 30 de la réimpression de 1850)

– P. 171, 1. 9-10 : *Tous les prebstres de nostre paroisse vindrent icy chanter l'O le jour saint Thomas.*

Les jours qui précèdent la fête de Noël sont marqués, dans la liturgie, pour le chant des grandes antiennes qu'on appelle vulgairement *les O de l'Avent*, parce qu'elles commencent toutes par cette exclamation. A Paris on chantait neuf de ces antiennes, une chaque jour, du 15 au 23 décembre inclusivement ; à Rennes huit, à partir du 16 décembre ; à Rome sept seulement, en commençant le 17. La saint Thomas étant le 21 décembre, il y

avait partout un O ce jour-là. A Paris on chantait chacune de ces antiennes trois fois à l'office des vêpres, avant le Magnificat, avant & après le Gloria Patri. – Mais souvent le clergé les chantait en outre processionnellement en se rendant au logis de quelque dignitaire ecclésiastique ou autre personnage notable, qui régalaient les prêtres & les chantres d'une légère collation. Dans un cérémonial de l'église de Rennes du XV^e siècle il est dit que « celui qui doit l'O leur doit bailler des bons & grans vins, puis en apres bonnes & fines confectures (confitures), bonnes & fines dragées, neilles (forte de pâtisserie légère), gauffres & pain – & puis après le bon vin. »(Voir *Mélanges d'Histoire & d'Archéologie bretonne*, Rennes, 1855, I, p. 27-28.) Il est clair que l'interpolateur fait ici allusion à un usage analogue. Inutile d'ailleurs d'insister sur les équivoques dont tout ce passage est plein.

– P. 172, 1. 29 : *La dane ou la dame Pernetta*.

Allusion bien évidente, ce semble, à Pernette du Guillet, femme-poète, née à Lyon vers 1520, morte en 1545, dont il nous reste « *Les rymes de gentille & vertueuse dame Pernette du Guillet, Lyonnoife*, Lyon, Jean de Tournes, 1545, in-8^o. » – 2^e édit., Paris, Marnes, 1546, in-16, ; – 3^e, Lyon, Jean de Tournes, 1554, in-8^o ; – réimprimé à Lyon par L. Perrin en 1830 & 1856.

– P. 173, 1. 3 *Aucuns sires*.

Ce nom ou titre de *sire* était alors affecté aux riches marchands à ceux que l'on appelle aujourd'hui notables commerçants (voir du Fail, *Contes d'Eutrapel*, chap. XXIV & XXXI, édit. 1874, II, p. 180 & 262).

– P. 173, 1. 6 L'F trenchée.

La femme, dit M. Assézat (*Œuvres de du Fail*, I, p. 127). Depuis que nous sommes dans la prose de l'interpolateur, il semble que nous avons (comme on dirait aujourd'hui) changé de couche fociale. Non-seulement les mots très-libres, les équivoques risquées se multiplient, mais le ton général s'abaisse & devient grossier. Tout à l'heure il va traiter les prêtres de *bestiales personnes*. Mettez en regard le joli portrait de messire Jean « le feu curé de nostre paroisse, » tracé non sans malice mais avec vérité & finesse (ci-dessus, p. 21 à 34) : vous jugerez ainsi de toute la distance qui sépare, à tous égards, l'auteur de son interpolateur.

– P. 173,1. 17 : *Les bonnetz à l'orbalestre en triomphent.*

« Les vieux grognards de la bourgeoisie usaient (sous François I^{er}) d'un bonnet issu du chaperon porté à la fin du XIV^e siècle. Ils rappelaient bonnet à *la coquarde*, en mémoire de la patte découpée en crête de coq qui avait jadis garni ce chaperon. C'était une demi-aune de drap doublé de frise rouge, qui pendait dans le dos après avoir enveloppé la tête. Cela pesait entre quatre & cinq livres. Il y en eut d'un peu plus légers, qu'on disait à *l'arbalète* (ou à *l'orbalestre*), avec une garniture de sept à huit aunes de ruban. »(J. Quicherat, *Hist. du Costume*, p. 369.) – Henri Estienne parle aussi de ce « bonnet à l'arbaleste » qu'il dit avoir été « approchant de celui des Suysses, mais si grand que maintenant (en 1566) d'autant de drap on en pourrait faire trois ou quatre. »(*Apol. pour Hérodote*, chap. XXVIII, édit. 1607, p. 348.) – Il reste établi que cette coiffure était essentiellement propre à la bourgeoisie.

– P. 173,1. 18 : *Noz nouveaux Cremonistes & Florentins, dont la pluspart n'a l'usage que de faire arresser l'espèe.*

Il appelle ainsi les nobles qui, au retour de leurs campagnes d'Italie, se targuaient de rapporter & même d'implanter en France les modes & les usages des villes italiennes.

– P. 173,1. 29 : *La coifure de crédit.*

Cette expression désigne la coiffure de la bourgeoisie, le bonnet à *l'orbalestre*, parce que les riches marchands qui le portaient trouvaient facilement crédit partout.

– P. 173, 1. 30 : *De l'extrémité à fon mylieu.*

Ce mot de *milieu* indique encore ici la bourgeoisie, si fréquemment & si justement appelée depuis la classe *moyenne*.

– P. 174,1. 10 & 11 : *La bonne personne r'entre d'une fieure lente, & c.*

Rapprochez ce passage jusqu'à la 1. 21, du passage correspondant du chap. VI de du Fail, ci-dessus p. 45, 1. 14 à 21.

– P. 174,1. 28-29. *D'un es chauffes à la cuysotte & d'une marabaise grise.*

Les chauffes à la cuysotte sont évidemment celles qui étaient renflées sur la cuisse, comme on voit dans le portrait d'Henri II. M. Assézat (1, p. 130, note 2) veut que la *marabaise* soit « la longue houpelande dont

étaient généralement couverts les Maures & les Juifs d'Espagne » parce que, selon lui, « on appelait maranes & marabais les descendants de ces Maures & de ces Juifs. »— On appelait les Maures d'Espagne *Maranes*, mais non *Marabais*. Lacombe, dans son *Dictionnaire du vieux langage françois* (1766, 1, p. 313), donne le mot « *maraboise* » comme signifiant « *moitié*. »

— P. 17 5 5 1. 5 : *Une trainée*.

M, Assézat traduit « un épouvantail »(I, p. 130, n. 3)— Mais M. Defrémery, dans un article de la *Revue critique d'hist. & de littér.* (n° du 20 mars 1875) établit très-bien que dans son sens générique ce mot signifie rufe, & qu'ici il doit être interprété par piège ou appât.

— P. 175, 1. 19-20 : *La passion de Saumur, où les femmes des anges aymèrent les dyables*.

Allusion à quelque aventure galante arrivée à Saumur, à la fuite d'une représentation du mystère de la Passion, entre l'un des acteurs qui avaient fait le rôle de diables & la femme de l'un de ceux qui avaient joué le rôle d'anges.

— P. 175, 1. 24 : *Luy donna telfoufflet de cinq ou fix francs, & c.*

Rapprocher ce passage, jusqu'à la 1. 31, d'un passage correspondant du chap. VI de du Fail, ci-dessus p. 47, 1. 29 & p. 48, 1. 1-4 & 22-27.

(CHAP. XV.)

— P. 176, 1. 12-13 (titre du chapitre) : *L'ordre de la Hemée*.

Il semble que, dans l'idée de l'interpolateur, la Hemée devait être une forte de confrérie ou de corporation, puisqu'elle avait un chef appelé prévôt de la Hemée (même page, 1. 8-9). Mais qu'était cette confrérie ! On peut parier que l'interpolateur, qui laissait courir sa plume au hasard de son caprice, n'en savait absolument rien lui-même. — *Vaudevire, Borneu*, sont aussi, croyons-nous, des noms en l'air. —

— P. 176, 1. 17 : *Guillot impatient comme sont communément tous gents de village & assez indiscret*.

Plus loin (p. 177, 1. 23), on traite les villageois de *vaines personnes*, incapables de ne rien apprendre, quelque foin qu'on mette à les enseigner. —

Comment admettre que ces lignes puissent être de du Fail qui, dans les treize chapitres authentiques de son œuvre, témoigne pour les *Rustiques* une sympathie très-vive qui ne se dément point !

– P. 178,1. 25-26 : Ces sept vingt francs qu’il (le vieux rechignard *pelé de Chalonne*) a euz pour toute succession, & c.

Qu’est-ce que ce vieux rechignard de Chalonne, qu’on nous exhibe tout d’un coup sans dire pourquoi ni comment ! Que nous fait le chiffre plus ou moins fort de la succession ! En un mot, que veut dire tout cela ! L’interpolateur s’amuse à jouer aux propos interrompus, ou plutôt il se moque du public jusqu’au bout. Tout cela frise quelque peu l’idiotisme.

– P. 179, 1. 2-3 : *Comment y auta-t-il du four ! Ouy & de la cheminée.*

Dire qu’on a attribué cette ineptie à du Fail ! – Voir au reste, sur ces deux chapitres XIV & XV, la partie de notre introduction intitulée ; *La besogne de l’interpolateur.*

APPENDICE

I.

ADDITIONS

AUX NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

A. – Saint Quenet.

Comme nous l'avons dit ci-dessus (p. 194), le juron *Par saint Quenet !* n'est point spécial à la province de Bretagne, où l'on ne trouve ni saint Quenet ni un prétendu saint Kent, qui n'existe nulle part. Mais à force de

chercher, nous avons découvert, de l'autre côté de la Manche, un saint dont le nom au moins nous semble le même.

Il s'appelle Kined, Kyned, Kineth, *Kened* ou *Keneth*. Les Bollandistes, qui se sont occupés de lui (*Acta SS. Augusti* t. I, 68-69), donnent toutes ces formes. Il doit avoir vécu au VI^e siècle dans cette partie de la Cambrie (aujourd'hui pays de Galles) qui se nomme Glamorgan. Une chapelle s'élevait encore au XVII^e siècle sous son vocable, dans la partie occidentale de la presqu'île de Gower ; on l'appelait en gallois *S. Keneth capell*.

L'existence de ce personnage semble certaine ; quant à sa légende, c'est, au dire des Bollandistes, un tissu de fables tout à fait extravagante es : *Tota ex portentosis prodigiis contexta est, difent-ils,... incredibilium stupenda narratio*. Ils se refusent à la reproduire, renvoient à Capgrave (*Nova legenda Anglie*, 1496) ceux qui voudraient la connaître et se bornent à en donner un échantillon. N'ayant pas en main Capgrave qui en fort rare, nous nous bornerons à traduire ici l'extrait des Bollandistes, exclusivement relatif à la naissance & à l'enfance de Keneth.

Il était fils d'un des petits rois bretons de la Cambrie, qui l'avait eu de sa propre fille. Comme pour rappeler à jamais cette honteuse origin, il était né avec une jambe repliée & soudée à la cuisse⁶¹. Dès qu'il fut né, on le mit dans une corbeille d'osier & on le jeta dans un fleuve dont le flot rapide le pouffa dans l'Océan. Là des oiseaux de mer l'enlevèrent de fa corbeille & le portèrent sur un rocher, où ils amassèrent de la plume pour le coucher. Neuf jours après, un ange lui apporta une clochette d'airain en forme de mamelle, *unde clocula mamillata appellatur*, & une biche sauvage venait chaque jour remplir cette cloche de son lait, dont se nourrissait l'enfant. Les langes dont on l'avait enveloppé à sa naissance, quand on l'avait jeté dans le fleuve, croissaient en même temps que lui comme l'écorce d'un arbre, de façon à lui former un vêtement toujours approprié à sa taille. Plus tard, l'ange lui enseigna de quels fruits & de quelles herbes il devait se nourrir, & pour avoir de quoi boire, Keneth fit jaillir vingt-quatre fontaines.

Les Bollandistes s'arrêtent là, fûrs d'en avoir assez dit pour juftifier leur dédain à l'égard de cette légende ou, pour parler comme eux, de « cette rapsodie composée par des gens en peine que faire⁶². »

Ce saint *Keneth* est-il le saint *Quenet* de du Fail, de Rabelais, & de la *Nouvelle fabrique des traits de vérité* ! Au premier abord, il semble singulier que pour un juron populaire on foit allé emprunter un saint à l'étranger. Mais il faut se rappeler que l'invasion anglaise couvrit nos provinces pendant deux siècles, la Bretagne au XXV^e, la Normandie au XV^e. Les prodiges mirobolants attribués à S. Keneth lui avaient sans doute acquis de l'autre côté du détroit une popularité d'un genre plaisant, que les Anglais auront importée en France, où elle a laissé pour trace les dictons en question.

Ceci n'est qu'une conjecture : du moins a-t-elle pour fondement une identité de nom incontestable.

B. – Les chansons de du Fail.

Dans plusieurs passages des *PropDs Rustiques*, du Fail a cité un certain nombre de chansons populaires de son temps, en les désignant par les premiers mots ou par les vers les plus connus de chacune d'elles. Nous rassemblons ici ces indications. C'est d'abord au chapitre IV (ci-dessus, p. 33) :

1. *Au bois de dueil.*
2. *Qui la dira.*
3. *Allegezmoy, doulce plaisant Brunette.*
4. *Le petit cœur.*
5. *Helas mon pere ma mariee.*
6. *Quand les Anglois descendirent.*
7. *Le Rossignol du bois ioly.*
8. *Sur les ponts d'Auignon.*

Au même chapitre, même passage, l'interpolateur a ajouté (ci-dessus, p. 142) :

9. *Avou s point veu la Peronnelle.*

10. *Mon Dieu, je viens vers vous.*
11. *Tenez mon pain.*
12. *Qui veult du laict.*
13. *Je sens l'afection.*

Au chapitre VI, du Fail cite encore (ci-dessus, P 46) :

14. *Helas amour.*
15. *Las qu'on congneust.*
16. *Jefens laffection.*
17. *Perrette venez tost.*
18. *De ce brandon.*

Et l'interpolateur ajoute (ci-dessus, p. 146) :

19. *Puys que vivre.*
20. *N'est-ce pas grand'cruauté.*

Et au chapitre XIV (ci-dessus, p. 171) il mentionne :

21. *Puys que nouvelle afection.*

Il n'y a là que vingt chansons, car la 1 3^e & la 16^e sont la même. De ces vingt chansons nous en avons retrouvé huit dans les recueils du temps que nous avons eus en main, savoir, celles qui portent ci-dessus les n^{os} 1, 2, 4, 7, 9, 16, 19, 21 ; & si nous avions pu étendre nos recherches, nous aurions fini probablement par les retrouver presque toutes. Ces huit suffisent à faire connaître le genre de chansons qui avaient cours dans nos campagnes au XVI^e siècle.

La plupart sont des chansons d'amour plus ou moins sentimentales. Voici le premier couplet de la première :

*Au boys de dueil, à l'ombre d'ungfoucy,
 Aller m'y fault pour passer ma tristesse,
 Remply d'ennny, d'ung souvenir transy,
 Menger m'y fault maintes poires d'angoisse.
 En vng vert pré, couvert de noires fleurs,
 De mes deux yeux feray vng lit de pleurs.
 Fy de-liesse
 Ma hardiesse (sic).
 Malheur me presse*

*Puisque j'ay perdu mes amours.
Las, trop j'endure : le vous assure,
Le temps m'y dure.
Sou las, vous n'avez plus de cours 1*

Au second couplet, après avoir rappelé les amours célèbres, « Pyramus & Thisbé, Viane & Paris, » l'amant fait ce joli portrait de celle où il avait « son cueur mis » :

*Elle est mignonne,
Gente personne,
Plaisante & bonne,
Par qui j'endure adversité !
Est en langage
Faconde & fage :
Des dames la fleur de beaulté⁶³.*

La chanson n° 2 est d'un style plus simple. C'est une femme qui parle :

*Qui la dira, la douleur de mon cueur,
Et la langueur que pour son amy porte !
le n'y soustiens que peine & que douleur ;
l'aymerois mieulx sans espoir estre morte.*

Pourtant la mythologie paraît au dernier couplet (la chanson en a cinq) :

*O ! Cupido, comme prens tu plaisir
Noz cueurs noyer par si grande souffrance,
Sans nous donner aulcunement loisir
D'estre ensemble pour parler à plaisance !⁶⁴*

Les n°s 16 & 19 sont dans le même genre ; le n° 16 est trèsplat :

*le sens l'affection
Qui à moy vient se rendre
D'une perfedion
Pour me vouloir surprendre⁶⁵.*

Il y a quatre autres couplets de cette force. Le n° 19 plus long (il a sept couplets de sept vers chacun) est un peu moins mauvais. C'est tout à fait une de ces chansons pleines de sentiments, d'hyperboles & même de

pointes, que les amoureux du temps devaient mettre en prose & servir en compliments à leurs maîtresses :

*Puisque vivre en Jeruitute le deuoye iriste & dolent,
Bien-heureus je me repute
D'efire en lieu si excelent,
Mon mal est bien violent,
Mais l'amour l'ordonne ainsi :
Veuillez en avoir mercy.*

*Autre bien ne veus pretendre
Pour mes plaintes & clameurs,
Sinon que vueillez entendre
Que c'est pour vous que je meurs
En mes yeux n'a plus de pleurs
Et mon cœur est ià transy.
Vueillez enavoir mercy.*

*Vousseule estes ma fortune,
Qui va mon bien mesurant.
Si vous m'estes opportune,
Peu me chaut du demeurant.
Sans vous je vis en mourant,
Et m'est le jour obfcurecy :
Vueillez en avoir merc y !⁶⁶*

Le n^o 21 donne une autre note. C'est un amoureux qui, abandonné de sa belle, renonce d'un ton très-dégagé à l'amour. M. Assézat a publié cette chanson (Œuvres facét. de du Fail, 1, p. 124), mais sur une mauvaise version qui rend incompréhensible l'avant-dernier couplet & fausse la rime du dernier. Voici le vrai texte de ces deux couplets :

*Desormais, de sain iugement,
le pourray nyer franchement
Le faux & le vray affermer.
Amy, je ne veux plus aymer.
La belle me semblera belle,
La laide me semblera telle,
Le doux doux, & l'amer amer.
Amy. je ne veux plus aymer⁶⁷.*

Les n^{os} 4 & 9 sont l'histoire de deux pauvres filles enlevées par les « gens d'armes. » Le n^o 9, *Av'ous point veu la Perronnelle*, est fort ancien ;

il a été publié en 1875 dans le recueil de *Chansons du XV^e siècle* (p. 41), édité par M. Gaston Paris, pour la Société des Anciens Textes français. On y voit que la Perronnelle semble au bout d'un certain temps avoir pris son mal en gré. Il en est autrement du *Petit cœur* (n^o 4), dont par malheur nous n'avons qu'un texte qui semble fort défectueux

*Mon petit cueur ci vit en grand martire !
Et mon pere & ma mere qui m'ont faict & nourry,
Et si ont eu grand peine de moy entretenir.
Mais maintenant suis avec les gens d'armes !*

– *Or my dictes, m'amy, my voulez vous servir !*
– *Monsieur le capitaine, feray vostre plaisir.*
– *le vous donray une robbe de foye (bis).*
– *Une robbe de foye, ce n'est pas la raison ;*
Mais une robbe verte, c'est très bien la façon,
Car c'est l'habit de fille habandonnée (bis).

– *Las ! pensez vous, l'hostesse, pourtantfi suis icy,*
Que foye habandonnée à ces gens d'armes cy !
Et nenny dea, car ilz m'ont desrobée (bis).
J'ay esté habillée comme ung compagnon ;
C'est pour passer le pays de mon pere (bis).

Du pays de mon pere, héla s ! quand je partis,
le fus mal advisée de prendre tel chemin,
Veu la douleur où je me suis trouvée (bis).
Monsieur le Capitaine, me donriez vous congé
De aller veoir ma mere, [&] puis je reviendray !
– *Regardez [moy] la mignonne affectée (bis) !*

Je pense qu'elle cuyde ycite m'endormir
Et qu'ell' foit eschappée sans jamais revenir ;
Mais non dea ! car elle est bien gardée – (bis).
– *Si j'estois sur la rive ou sur le bord d'ung puis,*
le fineroys ma vie ! Plus vivre je ne puis.
Mais mieulx vauldroit èstre morte enterrée⁶⁸ (bis) !

Il ne faut point s'étonner de la popularité de ce genre de chansons. Ces enlèvements & autres brutalités du même genre ont été longtemps la plaie faignante des campagnes, rouverte à chaque nouvelle période de guerre civile ou de guerre étrangère.

Mais la plus curieuse de nos chansons est celle qui nous semble répondre à notre n° 7, le *Rossignol du bois joly*. Dans les recueils assez nombreux que nous avons eus en main, nous n'avons pas trouvé de chansons commençant par ces mots ; mais ils forment le premier vers de la seconde strophe d'un chant de Janequin, poète & musicien, dont les compositions avaient au XVI^e siècle une grande vogue, & dont une, entre autres, – *la Guerre*, ou *la Bataille de Marignan*, – est restée célèbre jusqu'à nos jours. Dans le même recueil que celle-là on en trouve une autre intitulée *le Chant des oyseaux*, où Janequin a essayé de noter en musique, d'imiter au naturel par des lettres & des syllabes le chant du rossignol. Cette hardie & singulière tentative, sans doute la première de ce genre⁶⁹, dut piquer surtout les esprits curieux tels que du Fail. Et comme cette partie (la seconde) du *Chant des oyseaux* commence justement par les mots que cite notre auteur, nous inclinons à croire que c'est ce chant qu'il a voulu désigner par le début de la frophe la plus connue. Dans tous les cas, on nous fera gré – croyons-nous – de reproduire cette chanson, non moins curieuse dans son genre que celle de Marignan.

LE CHANT DES OYSEAUX.

I.

*Reueillez vous, cueurs endormis,
Le dieu d'amours vous sonne.
Reueillez vous, cueurs endormis,
Le dieu d'amours vous sonne !*

*A ce premier jour de May,
Pour vous mettre hors d'efmay,
Destoupez vos oreilles.
Et farirariron farirariron
Ferily ioly ioly ioly ioly
Et farirariron farirariron
Fereli joli.*

*Vous serez tous en joye mis,
Vous serez tous en ioye mis :*

*Chacun s'i habandonne !
Vous serez tous, vous serez tous en ioye mis,
Chacun s'i habandonne !*

*Vous orrez, à mon advis,
Que fera le roy mauvis
D'une voix autentique :
Titi ti ti pyti chou chou chou chou chou thi
Thouy thouy thouy thouy
Chou thi toy que dy tu ! que dy tu !
Le petit mignon, le petit mignon !
Sainéle teste de Dieu,
Sainte teste de Dieu, sainte teste de Dieu !*

*Il est temps d'aler boire,
Il est temps, temps !
Au sermon, ma maistresse,
A saint Troitin
Voir saint Robin,
Monstrer le tetin,
Le doux musequin !
R ire & gaudir, c'est mon deuis :
Chacun s'i habandonne.
Rire & gaudir, c'est mon deuis ;
Chacun s'i habandonne !*

II.

*Rousignol du boys joly,
Pour vous mettre hors d'ennuy,
Vostre gorge iargonne
Frian. f. f. f. frian. f. f. f. teo tu tu tu
Tu tu tu tu tu coqui coqui coqui tu
Oy t oy ty oy ty oy trr tu huit huit h. h.
Huit huit teo teo t. t. teo teo teo teo teo frian f. f. f.
Frian. f. f. f. tycun tycun tycun tycun turry turry quiby
Tu tu tu tu tu fouquet fouquet fi ti fi ti frian. f. f. f. ti trr :
Huit. h. h. h. tar tar tar tar tar tar. t. t. t.
Tar tr o y t o y t i tr r turr i turri qrr quibi quibi quibi fr
Fi ti fi ti fr fouquet fouquet fr frians. f. trr.*

*Fuyez, regretz, pleurs & souci,
Car la saison est bonne.*

*Fuyez, regretz pleurs & souci,
Car la saison est bonne.*

III.

*Arriere, maistre coqu,
Chacun vous est mal tenu,
Car vous n'estes, qu'un traistre.*

*Coqu coqu coqu coqu coqu coqu coqu coqu coqu coqu
Coqu coqu coqu coqu coqu coqu cocoqu coqu cocoqu coqu
Cocoqu.*

*Par traïson, en chacun nid
Pondez sans qu'on vous sonne.
Par traïson, en chacun nid
Pondez sans qu'on vous sonne.*

*Reueillez vous, cueurs endormis,
Le dieu d'amours vous sonne,
Reueillez vous, cueurs endormis,
Le Dieu d'amours vous sonne⁷⁰ !*

Pour en finir avec les chansons de du Fail, nous donnerons ici *la Meunière de Vernon*, qu'il cite dans son *Eutrapel* (chap. XXIV) & que maistre Pierre, le plaisant apothicaire d'Angers, se plaisait à sonner sur son mortier r :

*La muniere de Vernon
Tiri ti ri tiri ti ri ton
Ti ri ti ri ton
Dondon dondon
Elle est mignonne & gorrier (bis).*

*Trouva un bon compagnon
Ti ri ti ri ti ri ton don don
Ti ri ti ri ti ri ton don don
Sur le bord de la riuiere (bis),*

*Qui revenoit d'Auignon
Ti ri ti ri ton don don don
Luy dit en ceste maniere (bis) :*

*Acolez moy, mon mignon,
Ti ri ti ri tiriton ti ri ti ri ti riton,
Don don don
Et laissez ma chamberiere (bis)*

*Qui ne vaut pas un ongnon
Ti ri ti ri ti riton ti ri ti riton
Ti ri ti ri ti riton don don⁷¹.*

C. – Les Superstitions de Guillaume Gobemouche.

A propos des diverses superstitions mentionnées au chapitre XIII des *Propos Rustiques*, M. Assézat dit que « toutes ces superstitions « font, avec beaucoup d'autres, enregistrées & combattues par « l'abbé Thiers dans son *Traité des Superstitions*. » (*Œuvres facét. de N. du Fail*, I, p. 11 3.)

Nous n'avons cependant trouvé dans Thiers que deux articles qui se rapportent aux superstitions de Gobemouche, l'un ainsi conçu : « Se frotter les mains au manteau d'un.... (*sic*) pour guérir les « verrues des mains⁷². » C'est exactement le remède qu'indique du Fail, ci-dessus p. 95, 1. 28-29. L'autre est un second remède contre les verrues qui rappelle tout-à-fait celui que Guillaume Gobemouche pratiquait contre la fièvre (ci-dessus p. 96, 1. 2-4) : « Prendre autant de pois qu'on a de verrues, les envelopper dans « un linge, & jeter ce linge dans un chemin. Celui qui le ramaf-« sera aura les verrues, & celui qui les avait ne les aura plus⁷³. »

Il est vrai que, pour tenir lieu des autres superstitions indiquées par du Fail & qu'il n'a pas recueillies, Thiers en donne une kyrielle interminable, inconnue à Gobemouche ; dans le nombre il y en a de très-drôles, exemple :

« Faire porter sur foi à un mari un morceau de corne de cerf, afin qu'il foit toujours en bonne intelligence avec fa femme.

« Quand une femme est en mal d'enfant, lui faire mettre le haut de chauffes de son mari, afin qu'elle accouche sans douleur.

« Attacher à son cou ces mots et ces croix : † *authos* † à *aortoo* † *noxio* † *bay* † *gloy* † *aperit* †.... pour se faire aimer de tout le monde.

« Porter sur foi ces mots ainsi écrits sur du parchemin vierge : † *Ibel* † *Labes* + *Chabel* + *Habel* † *Rabel*, & c., pour empêcher les armes à feu de blesser.

« Porter sur foi ces paroles écrites sur du parchemin vierge : † *Aba* + *Aluy* † *Abafroy* † *Agera* † *Procha*, & c., pour gagner à toutes fortes de jeux.

« Faire uriner une femme en la regardant & disant : *Verbum facias cum respicies Ascham fit Barasein serpe patericos velios abza tu factum & c.*⁷⁴. »
Etc., & c., & c.

FAUTES A CORRIGER

DANS LE TEXTE DES

PROPOS RUSTIQUES (édition de 1547).

<i>Au lieu de :</i>	<i>Il faut :</i>
P. 5, 1. 67 : traicter leur subject	traicter leur supposé subject.
P. 14, 1. 29 : le pouls	le poulse.
P. 15, 1. 21 : assis pres de luy	ssis aupres de luy.
P. 17, 1. 8 : eunes ans	es jeu.
P. 19, 1. 5 : le reste de compaignie.	le reste de la compaignie.
P. 21, 1. 2 : respondit	respond.
P. 35. 1. 4 : ly	luy.
P. 38, 1. 13 : & quillavoit biengaigné.	& quil avoit bien gaigné.
P. 46, 1. 17 : 18 serviteur	serviteurs.
P. 46, 1. 18 : sollie.	follie.
P. 49 1. 7 : sont ainsi.	font ainsi.

P. 53, 1. 20 : une farbattaine de feuz	une farbattaine de feuz.
P. 53, 1. 20 vu arc de faulx.	un arc de faulx.

	<i>Au lieu de :</i>	<i>Il faut :</i>
P. 54, 1. 19 :	sur la porte	sur sa porte.
P. 83, 1. 13-14 :	à la grande confusion	à la grand confusion.
P. 84, 1. 2 :	que vous comptiez	que vous comptez.
P. 89, 1. 22 :	à quelques banquets	à quelque banquets.
P. 92, 1. 21 :	plus de dent qui vaille	plus dent qui vaille.
P. 94, 1. 15 :	ne pensez pas	ne pensez pas.

Voici quelques autres corrections à faire, qui portent sur des différences d'orthographe assez minimes ; toutefois, tenant à reproduire aussi fidèlement que possible le texte de 1547, nous croyons devoir les indiquer :

	<i>Au lieu de :</i>	<i>Il faut :</i>
P. 10, 1. 18 8 :	Toutefois.	Toutesfois.
P. 17, 1. 20 :	entretenant	entretenans.
P. 19, I. 6 :	poursuivre	poursuyvre.
P. 22, 1. 9 :	craignoit.	craingnoit.
P. 24, 1. 27 :	dit.	dist.
P. 34, 1. 24 :	feist	feit.
P. 46, 1. 10 :	dune	dune.
P. 53, 1. 6 :	motz	mots.
P. 67, 1. 1 :	Dimanche	Dimenche.
P. 82, 1. 28 :	hostelz	hostels.
P. 96, 1. 13 :	achetees	achettees.
P. 96, 1. 22 :	decongnoistront.	descongnoistront.
P. 97, 1. 24 :	courir.	courir.

Il y a un passage des interpolations (édition de 1548) où deux mots se sont trouvés omis. Ci-dessus, p. 142, l. 14-15, on a imprimé : « & autres telles chansons plus menestriere es, que « Pamphagos, fermier du fire Fiacre, avoit composées. » En rétablissant les deux mots omis, on doit lire : « & autres telles « chansons plus menestrieres *que musiciennes*, que Pamphagos, « fermier du sire Fiacre, avoit composées. »

Indiquons enfin quelques fautes à corriger dans les Variantes & les Notes de la présente édition :

	<i>Au lieu de :</i>	<i>Il faut :</i>
P. 115, l. 1 :	D'empereurs.	Dempereurs.
P. 115, l. 2 :	D'escire	Descire.
P. 115, l. 3 :	D'iceux	Diceux.
P. 127, l. 8 :	costeaux	costaux.
P. 130, l. 16 :	LES RUSES,	LES RUSE .
P. 184, l. 33 :	Attilus	Attilius.
P. 191, l. 3 :	grosses.	riches.
P. 207, l. 9 :	chap. VI	chap XVI.
P. 226, l. 34 :	P. 82	P. 83.
P. 234, l. 3 :	P 93.	P. 95.



lien vers <http://www.bnf.fr>



lien vers <http://gallica.bnf.fr>

***Les Propos rustiques de Noël
Du Fail. Texte original de 1547,
interpolations et variantes de
1548, 1549, 1573, avec
introduction, éclaircissements
et index par Arthur de La
Borderie***

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6492114n>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans...

Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'étape d'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format EPUB (*electronic publication*), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non-respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr

Notes

1 Modifier en ce sens ce que nous avons dit ci-dessous (p, 135) de l'édition de 1571.

2 Voir Notice biographique sur le comte de Lurde, suivie du Catalogue de sa bibliothèque, par M. le baron de Ruble (Paris, 1875, in-8°), p. 116.

3 C'est dans une lettre à Ronsard datée de 1555 que se produit cette étrange affirmation. Pasquier, reprochant aux Français leur manie d'imitation, cite, entre autres exemples, celui-ci : « Il n'y a celuy de nous qui ne sçache combien le doRe Rabelais, en folastrantfagement sur son Gargantua & Pantagruel, gaigna de grâce parmy le peuple. Il se trouva peu après deux singes quife persuadèrent d'en pouvoir faire tout autant, l'un sous le nom de Leon l'Adulfi (sic) en ses Propos Rustiques, l'autre sans nom en son livre des Fanfreluches. Mais autant y profita l'un que l'autre : s'estant la mémoire de ces deux livres perdu » (Lettres d'Et. Pasquier, liv. I, 8). On croit que le livre des Fanfreluches dont parle Pasquier est la Mitistoire barragouyne de Fanfreluche & Gaudichon de Guillaume des Autels, qui parut en effet sans nom d'auteur.

4 M. Assézat savait l'existence de l'édition de 1547, mais il déclare ne l'avoir jamais eue entre les mains.

5 Pour prendre un exemple – M. Assézat n'indique même pas que le titre du chap. V, ainsi conçu dans l'édition de 1548 : De Robin Le Clerc, compagnon charpentier de la grand' Dolouëre, se réduit dans l'édition de 1549 à ces trois mots : De Robin Cheuet.

6 Conte est pris ici, bien entendu, au sens de récit, non au sens de fable ou de fidion.

7 Mémoires des plus solennels arrests du parlement de Bret. édit. 1579, épître préliminaire, f. 6^o, et dans l'édit. des Œuvres de du Fail de 1874, t. II, p. 382.

8 Contes d'Eutrapel, cha p. XX XXI et XXXIII, idit. 1585, f. 174 v^o et 189 r^e ; édit. 1874, t. II, p. 264 et 295.

9 a Le lecteur est tenté de s'écrie : Quand aura-t-il tout vu ! » Em. Gebhart, Rabelais, p. 142.

10 Voir entre autre la lettre de Gargantua à Pantagruel, liv. II, ch. 8.

11 Guichard, édition de 1842, p. 5. A peine rencontre-t-on dans les *Propos Rustiques* cinq ou six mots crûs qu'on ne remarquait même pas au XV^e siècle.

12 Qui dirigeoit tout, voir l'explication de ce terme, ci dessous p. 220.

13 Voir l'explication de ce mot, ci-dessous, p. 196.

14 Sur ce mot, voir ci-dessous, p. 188.

15 Voir ci-dessus, p. XXI et suiv. Quant à Guichard (1842) et à l'éditeur de 1732, ils ne semblent avoir eu entre les mains que les éditions interpolées de 1548 et de 1554.

16 Nous signalerons encore comme un bel exemple d'obscurité prétentieuse tout le commencement de la longue interpolation des p. 73-74 de l'édit. de 1874 (voir ci-dessus, p. XXVII et ci-dessous, p. 151-152)

17 Chap. VI de du Fail, chap. XIV de l'interpolateur.

18 Chap. IV de du Fail, chap. XV de l'interpolateur.

19 Les édit. de 1732, de 1842 et de 1874, suivant servilement le texte de 1548, ont imprimé « regence, » quoique cette faute eût été avec raison corrigée et remplacée par « regente » dans les édit. de 1554 et de 1573.

20 Dans la première moitié du XVI^e siècle, fire était le titre que l'on donnait aux bourgeois et aux commerçants notables, monsieur étant réservé aux gentilshommes ; voir du Fail, *Contes d'Eutrapel*, chap. XXXI, édit. 1585, 173 v^o et 174 ; édit. 1874, t. II, p. 262-263.

21 Sur ces bonnets à l'arbalète, qui étaient effectivement sous François I^{er} une coiffure spéciale à la bourgeoisie, voir ci-dessous, p. 241.

22 C'est-à-dire la coiffure de la bourgeoisie marchande, dont le crédit pécuniaire était toujours supérieur à celui des nobles.

23 Voir ci-dessus p. XXXIV, et *Contes d'Eutrapel*, chap. XXXI, édit. 1585, f. 177 R^o ; édit. 1874, I I, p 269.

24 Voir ci-dessous, p. 177-178.

25 Borneu, Ancone et Essone. – Il y a une commune d'Ancone dans le département de la Drôme, arrondissement de Montélimar ; un village de Bornoux dans la Nièvre, commune de Dun-les-Places, arrondissement de Clamecy ; une commune d'Essones dans Seine-et-Oise, arrondissement de Corbeil.

26 *Le moulin de Blochet, remplace par Guicholet.* – Voir ei-dessous, p. 67, 155 et 211.

27 Les éditions de 1842 et de 1874 impriment à tort « Huguet. » – Edit. 1554 : « Huges. » – Edit. 1573 : « Huguet. »

28 Edit. 1842 et 1874 portent « suppléer » qui n'est pas dans les édit. anciennes, même pas dans celle de 1732.

29 Cette version est celle de toutes les éditions ; elle est à peu près inintelligible.

30 Edit. 1648 porte : « s'amusen, » faute. Edit. 1554 : « s'amuse. »

31 Edit. 1874 : « dam Huguet. » C'est une leçon de fantaisie. – Edit. 1554 : « Don Huges ; » édit. 1573 : « don Huguet. »

32 Edit. 1548 : « regence » faute. – Edit. 1554. et 1573 portent « regente. »

33 Edit. 1874 : « a celuy. » M. Assézat fait une note pour justifier cette variante qu'il prétend avoir trouvée dans « l'édition de 1549. » Mais cette dernière se termine à la fin du chap. XIII et ne contient pas un seul mot des chapitres ajoutés. Toutes les éditions anciennes que nous avons vues portent « à celuy. »

34 Edit. 1554 « langoureux. »

35 Là finissent l'édit. de 1573, publiée à Paris, chez Jean Ruelle, sous le titre de *Ruses et finesses de Ragot* ; l'édit. de 1576 donnée à Lyon sous le même titre, selon le Manuel de Brunet ; et celle d'Orléans, sans date, intitulée *Propos Rustiques*, dont parle le *Bulletin du Bibliophile*, de P., p. 473.

36 Dans l'édit. de 1874, M. Assézat n'a pas reproduit ces deux vers.

37 Vela. C'est encore aujourd'hui en Bretagne la prononciation populaire. L'éditeur de 1874 a eu tort d'imprimer « voylà, » puisqu'il suit l'édit. de 1548 ; mais celle de 1554 porte « voylà. »

38 Sic édit. 1548 et 1732. – « *Le may* » édit. 1554.

39 Edit. 1548 et 1554 portent « la *Dane* » qui semble une faute que les édit. de 1842 et de 1874 corrigent en « *done*, » mais qu'il serait plus naturel de corriger en « *Dame*. »

40 Edit. de 1548 et 1554 portent « *double*, » faute évidente pour « *doublé*. »

41 Edit. 1554 porte « *lombarde*. »

42 Edit. 1554 : « *les Savetieres*. »

43 Les éditions de 1732, 1842 et 1874 impriment à tort « une saye. » – La vraie leçon est « un saye, » qui se trouve dans toutes les anciennes éditions, notamment dans celles de 1548 et de 1554.

44 L'édit. de 1842 et de 1874 impriment *Huguet*. – Edit. 1554 : « *Hugues*. »

45 Edit. 1564 : « *toutes gens*. »

46 *Sic* édit. 1548 ; c'est probablement une faute, pour *confraries*. Edit. 1554 porte « *confaires*. »

47 *Sic* édit. 1548 et 1554.

48 *Sic* dit. 1548. – Il faut lire probablement : « six soulz et troys deniers. »

49 Edit. 1534 : *entremeslez*.

50 *Sic* édit. 1548 et 1554. – Il faut lire « cherre » ou « cheir » c'est-à-dire choir, tomber.

51 Ces deux dernières lignes ne sont que dans l'edit. 1554.

52 Lyons-la-Forêt, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement des Andelys (Eure).

53 Gilles de Gouberville, sieur de Gouberville et du Mesnil-Auvar, était un petit gentilhomme normand du XVI^e siècle, vivant à la campagne comme du Fail, et qui a laissé un journal domestique manuscrit des plus curieux pour l'histoire des mœurs, allant de 1553 à 1562. M. Léopold Delisle, directeur de la Bibliothèque nationale, a bien voulu m'en communiquer des extraits tout à fait intéressants, et M.A. Tollemmer a publié, sur ce journal, une étude qui forme un gros volume in-12, imprimé à Valognes en 1870-1872, sous ce titre : *Journal d'un sire de Gouberville et du Mesnil-Auvar, gentilhomme campagnard au Cotentin*, de 1553 à 1562. Le passage où est nommé Talbourdin se trouve à la p. 5 de ce volume. Le Cotentin étant tout voisin de la Bretagne, ce nom pouvait être connu dans les deux pays. –

Gouberville est tout voisin de Valognes ; Mesnil-Auvar, aujourd'hui Mesnil-Auval, est une commune du canton d'Octeville, arrondissement de Cherbourg (Manche).

54 La beauté sensuelle et provocante des courtisanes. Il a parlé de cette beauté au chapitre précédent.

55 Du fard, de la céruse et autres ingrédients de ce genre, dont il reproche à la beauté *séditieuse* l'abus effronté.

56 *Nouveaux Récits ou Comptes moralisez, joinet à chacun son sens moral* : par Du Roc sort Manne. – A Anvers, par Theodore Kauffmann, 1575. – in-16, p. 97. – Ce volume, de toute rareté, nous a été communiqué, comme l'onvrage de Minut, par M. le baron de Laroche-Lacarelle.

57 Voy. R.-F. Le Men, *Etudes historiques sur le Finistère*, Quimper, 1875, p. 183.

58 Romillé ; aujourd'hui commune du canton de Bécherel, arrondissement de Montfort (Ille-et-Vilaine).

59 Le nom de ce village n'est pas inscrit sur la carte de l'état-major (feuille 75), mais le village lui-même y est marqué un peu au-dessous et à gauche du nom de la *Chênelaie*, à toucher le chemin venant de Breteil après qu'il vient de traverser la rivière de Perronai.

60 Les notes qui suivent se rapportent aux deux chapitres ajoutés par l'interpolateur.

61 « *Regali progenie ortum meme al (Capgravius), ex turpissimo incostu parentis cum propri a filia : un de crus ejus [> mori semp er adhæserit, q uemadmodum filia patri suo carnaliter fuerat supposita.* » (Boll. A. SS. Aug. 1, 6)

62 « *Ut facile quivis intelligat totam illam otiosorum hominum farraginem a nobis hic merito prætermisam esse.* »

63 « *Sensuyt plusieurs belles chansons nouvelles et fort ioyeuscs.* 1543. – On les vend à Paris en la rue neufue Nostre Dame à l'enseigne de lescu de France, par Alain Lotrian, » goth. petit in-8^o, f. LVII verso (Biblioth. Nationale, Y 6117 C. 2).

64 On trouve cette chanson dans deux recueils goth. in-16, l'un de 4 feuillets et l'autre de 8, reliés ensemble dans le n^o Y 4457 des Imprimés de la Biblioth. Nat, ayant pour titre, l'un : *Sensuyvent VIII. chansons dont les noms ensuivent*, et l'autre, *Sensuivent seize belles chansons, etc.*

65 « *Chansons nouvellement composées sur plusieurs chants tant de Musique que Rustique ; nouvellement imprimees.* 1548. On les vend à Paris en. la rue neufue Nostre Dame, à l'enseigne Saint Nicolas. » (Réimprimé en fac-simile par Baillieu, Paris, 1869, f. 1.)

66 *0 Recueil de chansons nouvelles avec la musique*, A Paris, de l'imprimerie de Adrian le Roy et Robert Balard, imprimeurs du Roy, rue S.

Jean de Beauvais, à l'enseigne S^{te} Genevieve. » 1552 à 1357. Petit in-4^o oblong, contenant 8 livres de chansons, livre 1, f. 10 v^o. – La musique de cette chanson est de Certon.

67 Recueil cité dans la note précédente, livre 11, f., R^o.

68 Dans le recueil de chansons cité plus haut (p. 249) imprimé en 1543 par Alain Lotrian, f. XLVI, recto (Bibl. Nat. Impr. Y 6117 C.S.)

69 Dans son *Livre des Singularités* (p. 336), G. Pelgnot signale comme le premier essai en ce genre le chant du Rossignol, inséré par le savant jésuite Mario Bettini dans son *Ruben, hilarotragedia satiropastorale*, imprimé à Parme en 1614, in-4^o. Cet auteur, né à Bologne en 1582, mourut en 1657. On voit que le rossignol de Janequin (qui date de 1530 avait chanté près d'un siècle avant celui de Bettini.

70 « *Chansons de Maistre Clement Janequin*, nouvellement et correctement imprimees à Paris par Pierre Attaingniant, demourant en la tue de la Harpe devant le bout de la rue des Mathurins pres leglise saint Cosme, 1530. »(Biblioth. Nat. Impr. Vm 1330. 1.)

71 « *Recueil de chansons nouvelles avec la musique*, » imprimé chez Le Roy et Balard de 1552 à 1557 (cité ci-desses, p. 251), livre 11, f. 15 R^o. – La musique est de Maillard.

72 J.-B. Thiers, *Traité des Superstitions*, 4^e édit. Avignon, 1777, t. I, p. 327.

73 Id., *Ibid.*, p. 326.

74 Id., *Ibid.*, p. 332, 333, 356, 357.

Table des matières

1. Page de titre
2. AVERTISSEMENT SUR CETTE ÉDITION
3. INTRODUCTION
 1. I. NOËL DU FAIL.
 2. II. LES PROPOS RUSTIQUES. BIBLIOGRAPHIE.
 3. III. L'OEUVRE DE L'AUTEUR.
 4. IV. LA BESOGNE DE L'INTERPOLATEUR.
4. G. L. H. A L'AUTHEUR
5. MAISTRE LEON LADULFI, AU LECTEUR SALUT.
6. PROPOS RUSTIQUES.
 1. D'ou sont prins ces propos Rustiques.
 2. De la diverfité des Temps.
 3. Banquet Rustique.
 4. Harengue Rustique.
 5. De Robin Chevet.
 6. La différence du coucher de ce temps, & du passé : & du gouvernement d'Amour.
 7. De Thenot du Coing.
 8. De Tailleboudin filz de Thenot du Coing, qui devint bon & sçavant Gueux.
 9. De la grande bataille de ceux du village de Flameaux, & de ceux de Vindellesses, ou les femmes se trouverent.
 10. Mistoudin se venge de ceux de Vindellesses, qui lavoyent battu, allants à Haguilleneuf.
 11. Querelles entre Guillot le Bridé, & Philippot Lenfumé.
 12. De Perrot Claquedent.
 13. De Gobemousche.
7. VARIANTES
 1. I – CORRECTIONS
 2. II – VARIANTES PROPREMENT DITES.

1. A. – ÉDITION DE 1549.
 2. B. – ÉDITION DE 1573.
3. III – INTERPOLATIONS
 1. A. – ALTÉRATIONS DU TEXTE DE DU FAIL
 2. B. – CHAPITRES AJOUTÉS.
8. NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS
9. APPENDICE
 1. I. ADDITIONS AUX NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.
 1. A. – Saint Quenet.
 2. B. – Les chansons de du Fail.
 3. C. – Les Superstitions de Guillaume Gobemouche.
 2. FAUTES A CORRIGER DANS LE TEXTE DES PROPOS RUSTIQUES (édition de 1547).
10. Notes
11. À propos de cette édition numérique